This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600024897-

DISSERTATION

SUR

L'INCERTITUDE

DES CINQ PREMIERS SIÈCLES

DE

L'HISTOIRE ROMAINE

Paris. Imprimerie de P.-A. BOURDIER ET Cᵉ, rue des Poitevins, 6.

DISSERTATION

SUR

L'INCERTITUDE

DES CINQ PREMIERS SIÈCLES

DE

L'HISTOIRE ROMAINE

PAR

LOUIS DE BEAUFORT

NOUVELLE ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

ALFRED BLOT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE STANISLAS

PARIS

LIBRAIRIE FRANÇAISE

E. MAILLET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

15, RUE TRONCHET (PRÈS LA MADELEINE)

1866

A

MON AMI

CHARLES GLACHANT

Inspecteur général

de l'Enseignement secondaire

INTRODUCTION

Il y a vingt-cinq ans environ, M. Michelet, dans la Préface de son *Histoire de la République romaine*, écrivait ceci :

« Enfin parut le véritable réformateur. Ce fut un Français, un Français établi en Hollande, Louis de Beaufort, précepteur du prince de Hesse-Hombourg, membre de la Société Royale de Londres à laquelle ont appartenu tant d'autres libres penseurs. Celui-ci fit un procès en forme à l'histoire convenue des premiers temps de Rome. DANS SON ADMIRABLE PETIT LIVRE (*de l'Incertitude*, etc., 1738), QUI MÉRITERAIT SI BIEN D'ÊTRE RÉIMPRIMÉ, il apprécia les sources, indiqua les lacunes, les contradictions, les falsifications généalogiques. Ce livre a jeté le vieux roman par terre. Le relève qui pourra. »

D'un autre côté, M. Taine s'exprime ainsi dans son *Essai sur Tite-Live* :

« La dissertation de Beaufort (1738) n'était pas la première attaque. Un ami d'Erasme, Glaréanus, un Hollandais, Perizonius, avaient déjà douté : et tout récemment, à l'Académie, une discussion de Pouilly et de Sallier venait d'ébranler la foi publique. Mais le livre de Beaufort fut, le premier, méthodique et agréable. C'était un Français de Hollande, membre de l'Académie de Londres, libre penseur, comme on l'était alors en pays protestant, d'un esprit net et vif, fort érudit, mais sans lourdeur, point pédant, et qui laissait à la science l'air sérieux, sans lui donner l'air maussade ; de bon goût d'ailleurs, assez poli envers ses devanciers pour les battre sans mauvaise grâce, deux fois savant, puisqu'il fut méthodique, lucide comme un Français, rapide et correct puisqu'il fut du dix-huitième siècle; souvent même spirituel, moqueur, par exemple, lorsqu'un certain Allemand, Christophorus Saxius, essaye de l'accabler sous un in-quarto de citations. Outre sa critique, il fit une Histoire romaine, composée de dissertations solides, précises, le plus souvent très-justes sur la religion, les institutions, les différentes classes, telles que les aimaient les politiques et les raisonneurs du temps. On se laisse volontiers con-

duire par cet aimable esprit, toujours clair, jamais solennel, qui fait une révolution sans se croire une mission, dit simplement des choses importantes, et, chargé de tant d'in-folio poudreux, à travers les commentaires, les chronologies, les vérifications, garde la démarche aisée et l'air naturel d'un honnête homme et d'un bon écrivain. Tout son effort tend à détruire. Événements, documents, l'Histoire romaine, quand on l'a lue, ne semble plus qu'une ruine. »

La *Dissertation sur l'Incertitude des cinq premiers siècles de l'Histoire romaine* était depuis longtemps introuvable[1]. Nous la réimprimons sur un exemplaire que nous avons pu heureusement nous procurer à la vente du prince Radzivil. C'est un volume in-12, en deux parties, formant ensemble 488 pages, plus XIV pages pour la dédicace et la Préface, et deux planches gravées pour les médailles[2].

Voici le titre exact de l'ouvrage : *Dissertation sur l'Incertitude des cinq premiers siècles de l'Histoire romaine, par Louis de Beaufort, membre de la société roïale d'Angleterre. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. A la Haie, chés Pierre van Cleef. M.DCC.L.*

1. Vers 1840, M. Filon, alors maître de conférences à l'École normale, ne put trouver la *Dissertation* qu'à la Bibliothèque de l'Arsenal. Nous tenons le fait de M. Filon lui-même.

2. Les planches sont reproduites dans notre édition.

Cette édition, malgré l'annonce du titre, est pleine de fautes grossières. Nous croyons en avoir fait disparaître le plus grand nombre. Mais, malgré tous nos soins, il s'est glissé encore quelques incorrections dans le texte, et principalement dans les notes. Nous les avons indiquées dans notre *Errata*.

Il est bien entendu que nous n'avons corrigé que les erreurs typographiques, et l'orthographe du temps inutile à conserver. Nous avons scrupuleusement respecté les expressions ou les tournures que la Grammaire et l'usage désavoueraient aujourd'hui, mais que l'on rencontre fréquemment dans les écrits des réfugiés. Nous n'avons fait exception que pour un ou deux germanismes, qui, grâce à un léger changement, ont été ramenés aux formes de la langue française.

Nous espérions pouvoir placer en tête de cette nouvelle édition une notice biographique sur Louis de Beaufort. Mais nos recherches sur ce point sont restées infructueuses. M. Miot-Frochot, secrétaire de M. Amédée Thierry, a bien voulu se charger de compulser, à la Bibliothèque Impériale, les différents recueils littéraires où il pouvait être question de notre auteur. Tous ces recueils sont muets, ou ne contiennent que des renseignements généraux qu'on peut lire dans les Biographies de Michaud, des frères

Didot, ou dans les ouvrages déjà cités de MM. Taine et Michelet. Si les travaux de Beaufort sont justement célèbres, sa personne est à peu près inconnue. On ignore la date et le lieu de sa naissance. Suivant la Biographie générale de Didot, il mourut à Maëstricht en 1795. Outre la *Dissertation*, publiée pour la première fois à Utrecht (1738), on a sous son nom :

1° *La République romaine*, ou *Plan général de l'ancien gouvernement de Rome*. 2 volumes in-4. La Haye, chez Nicolas van Daalen, 1766. Je crois qu'il existe une édition in-12 de ce livre, beaucoup moins rare que la *Dissertation*.

2° *Histoire de Germanicus César*. Leyde, 1741, in-4°.

Nous ne recommencerons pas l'analyse de Beaufort, ni celle de Niebuhr. La matière est épuisée depuis les travaux de la critique moderne sur ces deux grands démolisseurs des Annales de l'ancienne Rome. Nous nous contenterons de remarquer que M. Taine exagère le rôle négatif de l'écrivain français, mis en regard de l'écrivain allemand. Cette reconstruction, que Niebuhr a tentée aux applaudissements du monde savant, Beaufort l'avait entreprise avec moins d'imagination sans doute, mais avec plus de solidité, dans son livre de la *République romaine*.

« Si, dans ma *Dissertation*, dit-il, je n'ai paru occupé qu'à détruire, ici je veux m'efforcer de fixer nos idées. Les doutes légitimes que j'ai fait naître ne donneront que plus de force aux vérités que peut renfermer l'Histoire romaine, et quoique j'en retranche un grand nombre de faits, je crois qu'elle n'en sera que plus intéressante et plus digne de l'attention des personnes qui aiment à mettre de l'ordre et de la précision dans leurs connaissances. »

Ainsi Beaufort ne se renferme point dans un scepticisme absolu. Il nie ou il affirme, suivant que les faits lui paraissent certains ou erronés. *Quand on a lu Beaufort*, dites-vous, *l'Histoire romaine ne semble plus qu'une ruine*. Oui, l'Histoire romaine telle que le bon Rollin la racontait à nos bisaïeuls. Mais l'Histoire vraie, l'Histoire qui s'appuie sur des documents sérieux, Beaufort en a jeté les premières assises, et c'est en suivant la méthode de ce *critique excessif* que les Niebuhr, les Mommsen, et chez nous les Michelet, les Duruy, les Ampère ont élevé des monuments plus ou moins durables, mais qui ne ressemblent en rien aux puériles rapsodies de leurs devanciers. En un mot, sans contester le mérite des érudits qui ont ouvert la voie, depuis Laurent Valla au quinzième siècle, jusqu'à Pouilly au dix-huitième, nous pensons qu'on ne peut refuser

à Beaufort la gloire d'avoir le premier appliqué les règles de la critique aux légendes recueillies par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse.

Nous ne pousserons pas l'amour-propre national jusqu'à soutenir que l'auteur de la *Dissertation* a défriché entièrement le champ des antiquités romaines, et que l'Allemagne n'a fait que nous renvoyer nos propres découvertes, enveloppées et comme obscurcies par les nuages d'une érudition pédantesque. Cette manière d'envisager les rapports intellectuels des Français et des Allemands nous paraît un contre-sens et une injustice. Dieu merci, la France n'a pas besoin de ces apologies intempérantes ni de ces rodomontades patriotiques. La part qu'elle a prise et qu'elle prend tous les jours au développement de la civilisation européenne, est assez belle pour qu'on laisse à d'autres l'honneur de montrer des aptitudes spéciales, et de lui ravir le prix dans telle ou telle branche des connaissances humaines. Aucune race n'a mieux justifié que la nôtre la prétention à l'universalité, mais cette universalité doit être entendue dans le sens d'une merveilleuse promptitude à s'assimiler les idées du dehors, et d'une intuition vive qui devance parfois les résultats de la plus patiente et de la plus laborieuse investigation. C'est là le secret de notre supériorité sur des races mieux douées à certains égards,

et j'avoue que, satisfait de cet avantage, je n'ambitionne rien au delà.

Telle n'était pas la pensée du regrettable doyen de la Faculté des lettres, M. J.-Victor Leclerc. Ce savant tenait pour suspect tout ce qui nous venait d'outre-Rhin. De là sa sévérité pour les audaces de Niebuhr, et l'ingénieux paradoxe des *Journaux chez les Romains*, où il s'efforce de rendre aux *grandes Annales* l'authenticité que Beaufort, et, après lui, l'école allemande avaient ébranlée dans la plupart des esprits. On nous permettra d'invoquer à l'appui de la thèse sceptique quelques réflexions judicieuses et spirituelles de M. Sainte-Beuve[1] :

« Qu'on se demande ce qu'on atteindrait chez nous de vrai et de positif, si l'on essayait de reconstruire quelques vieilles annales contemporaines de Grégoire de Tours, ou les grandes Chroniques de Saint-Denys, que M. Leclerc compare ingénieusement aux Annales des Pontifes, si l'on essayait de leur rendre crédit moyennant quelque ligne en l'air, quelque *à peu près* échappé à Voltaire ou à Anquetil. On disait les *Annales* chez les Romains, comme on dit chez nous les *Vieilles Chroniques;* on s'en moquait, on les invoquait sans les avoir lues. Denys d'Halicarnasse, qui s'y appuie, ne paraît pas les avoir directement consultées. On ne peut d'ailleurs rendre

1. *Portraits contemporains*, t. II.

compte du moment ni du comment de la transformation de ces Annales, d'abord tracées sur bois ou sur pierre, et plus tard rédigées en livres. Il était naturel et nécessaire que, tôt ou tard, ce changement eût lieu. Car que faire de toutes ces tables de bois ou de marbre, de tous ces *albums* sur mur, où s'écrivait l'histoire de chaque année, durant les siècles où il n'y avait pas d'autre Histoire? Elles étaient fort sommaires, je le crois; mais elles ne laissaient pas de devoir occuper à la longue une étendue fort respectable, si elles tenaient tout ce qu'on nous a depuis raconté des premiers siècles. Il y eut là de bonne heure de quoi encombrer le vestibule et toute la maison du grand-prêtre. Qui fut donc chargé de rédiger en livres ce qui était d'abord en inscriptions? Quelle garantie de fidélité dans cette révision? A quelle époque? C'est ce qu'aucun texte n'a permis à M. Leclerc de conjecturer. »

M. Leclerc avait parlé de la *candeur* des récits consignés dans les Annales pontificales. M. Sainte-Beuve répond : « Il m'est impossible vraiment, en songeant à toutes les fables qu'y affichaient les Pontifes, et qui entraient dans l'intérêt aussi de leur politique, de me figurer de quelle *candeur* particulière il s'agit, si ce n'est que ces Annales étaient tracées sur une table blanchie, *in albo*. »

Selon le savant doyen, la Louve de Romulus, les Boucliers de Numa, le Rasoir de l'augure, l'Apparition de Castor et Pollux ne prouvent rien contre la certitude historique des premiers siècles de Rome. Autrement il faudrait douter de l'existence même de César, à cause de l'astre qui parut à sa mort, et de tous les prodiges chantés par Virgile.

Ce raisonnement est moins fondé qu'on ne le suppose. L'époque de César, *tout avérée et historique* (j'emploie les expressions de M. Sainte-Beuve), ne peut être rapprochée *des siècles sans histoire, où l'on ne fait point un pas sans rencontrer une merveille.* Enfin, terminons par ce mot profond d'un critique qu'on ne se lasse pas de citer : « L'érudition positive de M. Leclerc a épuisé les pièces restantes du procès, en a tiré tout le parti possible ; si l'on doute encore après cela, c'est que le doute est dans le fond même, et qu'il ne se peut éviter. »

Pour nous, en mettant sous les yeux du public le réquisitoire de Beaufort contre Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, nous croyons être utile à tous ceux qui ne voient pas dans l'histoire de l'antiquité une simple matière à amplifications, mais qui sont curieux de contrôler à l'aide d'une raison sévère les traditions acceptées sans examen à d'autres époques par des esprits moins difficiles à contenter.

Quand les origines politiques et religieuses sont

l'objet d'études si nombreuses et de controverses si ardentes, il n'est plus permis de se confiner dans le cercle étroit d'une érudition surannée, ni de borner l'enseignement classique à ce qu'on appelle les *Humanités*.

« Les *humanités*, mot excellent, dit très-bien M. Egger[1], en ce qu'il exprime à merveille cette politesse du cœur et de l'esprit que doit enseigner, que doit entretenir un commerce assidu avec le plus pur génie de l'humanité; mais on abuse du mot et de la chose quand on y veut réduire toute l'ambition comme tous les devoirs de l'enseignement qui prépare aux carrières libérales..... En ce qui concerne les Grecs et les Romains, une partie de la vérité historique nous est restée longtemps presque inconnue, je veux dire celle que ces anciens peuples gravaient sur la pierre ou le bronze, ce qui forme aujourd'hui l'objet d'une science toute neuve, pour ainsi dire, l'épigraphie..... Fermerons-nous les yeux à ces vérités parce qu'elles dérangent nos habitudes? Nous faudra-t-il toujours parler de l'Égypte et des pyramides, comme Bossuet en parlait un siècle et demi avant l'immortelle découverte de Champollion? »

Nous dirons à notre tour : Faudra-t-il toujours

1. *Mémoires de Littérature ancienne*, préface.

parler des Romains, comme si nous répétions une leçon du *Conciones*, et sommes-nous condamnés à rester orateurs dans l'Histoire?

Nous en appelons aux hommes éminents dont nous avons invoqué le témoignage; nous en appelons à cette élite de professeurs, qui, comme MM. Berger, George Perrot et Gaston Boissier, ont importé en France les habitudes de l'Allemagne savante, tout en gardant les qualités aimables de l'esprit français.

ALFRED BLOT.

A

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR

LE PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU

Stathouder héréditaire des Provinces-Unies des Pays-Bas, etc.

MONSEIGNEUR,

L'accueil que le public a fait à la première édition de ce petit ouvrage, m'enhardit à le présenter à Votre Altesse Sérénissime, espérant qu'elle daignera le recevoir comme un hommage rendu a ce goût éclairé qui la caractérise, et à la protection déclarée qu'elle accorde aux sciences. De cet assemblage de tant de belles qualités qui brillent en sa personne, ce sont celles qui frappent le plus les gens de lettres, et qui seront l'objet favori de leurs éloges. En effet, comment embrasser et louer dignement tant de vertus réunies, auxquelles un État chancelant et bien près de sa chute est redevable de son salut, et sur lesquelles il fonde toutes ses espérances pour l'avenir? Il faut une plume plus délicate que la mienne pour manier un si beau sujet. Me bor-

nant donc à former les vœux les plus ardents pour que le Tout-Puissant conserve une tête si chère à la République, je me contente d'admirer de loin, et de me dire, avec le zèle, le respect et la soumission la plus entière,

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

LOUIS DE BEAUFORT.

PRÉFACE

Les longues préfaces sont si peu du goût de la plupart des lecteurs, qu'en donnant trop d'étendue à celle-ci, ce serait peut-être le moyen de leur faire refermer le livre dès la première page. Cependant, comme j'ai évité de m'écarter, dans le corps de l'ouvrage, et que je me suis resserré le plus que j'ai pu, il me restait encore plusieurs réflexions que je réservais pour la préface. Mais, pensant que ce n'est point là où l'on aime à les trouver, je me suis déterminé à borner ce que j'avais à dire aux choses dont il est essentiellement nécessaire d'avertir les lecteurs.

J'espère que, sur le titre du livre, on ne se préviendra pas contre le sentiment que je défends, et qu'on ne regardera pas comme une témérité l'entreprise d'attaquer l'autorité d'une histoire que tant de siècles, où elle a été reçue pour vraie, devaient rendre respectable. Ceux qui sont prévenus en faveur de cette histoire trouveront étrange, qu'au bout de dix-huit ou de vingt siècles, on prétende

pouvoir mieux juger de la certitude ou de l'incertitude de l'histoire romaine que ceux qui étaient à portée de consulter les monuments qui en restaient, et qui, sur leur autorité, nous ont transmis cette même histoire.

Cela formerait, à la vérité, un préjugé bien fort contre l'opinion que j'entreprends d'établir, si elle était en effet combattue par ce que les historiens les plus accrédités et les plus fameux en disent. Mais, au contraire, ce n'est qu'appuyé de l'autorité des auteurs grecs et romains dont la réputation est le mieux établie, que j'entreprends d'ébranler les fondements sur lesquels l'histoire de ces premiers siècles est appuyée. Ce n'est que sur leur témoignage exprès que je me fonde, et c'est ce qui doit former plutôt un préjugé en ma faveur. Je ne presse point leurs expressions pour y trouver de quoi soutenir mon opinion; je les prends toujours au sens qu'elles renferment naturellement, et je n'en tire que les conséquences qui en découlent d'elles-mêmes. Ce n'est point non plus par le nombre que je prétends fortifier ma cause. J'ai fait peu de compte de ce que j'aurais pu emprunter de quelques faiseurs d'Abrégés. Je me suis contenté de me munir de l'autorité de Cicéron, de Tite-Live, de Pline, de Tacite et de Suétone, entre les Latins; de Polybe, de Denys d'Halicarnasse et de Plutarque, entre les Grecs. Ce sont là presque les seuls auteurs sur les témoignages desquels je me fonde. Si on peut leur en opposer de plus graves et de plus dignes de foi, j'avouerai que j'ai tort de me fier aux premiers.

De très-savants hommes ont montré, il y a longtemps,

qu'ils sentaient le peu de solidité des fondements sur lesquels toute l'histoire romaine était appuyée. Quelques-uns d'entre eux se sont attachés à prouver l'incertitude de quelques faits importants qui, étant reconnus pour faux, nous mettaient en droit de douter de tout le reste. Lorsque j'ai fait usage de leurs découvertes, je n'ai pas manqué de leur en faire honneur en les citant.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris[1] a vu naître dans son sein une dispute assez vive sur le sujet que je traite. La certitude de l'histoire romaine y a été attaquée et défendue avec chaleur. Mais j'ose dire, avec le respect que je dois à d'aussi savants hommes que le sont MM. de Pouilly et l'abbé Sallier, que l'un a traité un peu trop superficiellement une matière qui méritait d'être approfondie; et que l'autre a paru beaucoup trop prévenu en faveur de l'histoire romaine.

Outre que le discours de M. de Pouilly, sur un sujet si important, est très-court, et que par conséquent il n'a pu ni alléguer ni mettre dans tout leur jour toutes les preuves dont il eût pu appuyer son sentiment; je crois qu'il a fait tort à sa cause en appelant à son secours un écrivain aussi fabuleux et aussi peu digne de foi que l'auteur du livre des *Parallèles* qui se trouve parmi les œuvres de *Plutarque*, quoique reconnu pour indigne de ce grand homme et attribué, avec plus de raison, à un auteur du dixième siècle[2], lequel peut-être se nommait Plutarque, ou qui a voulu donner cours à son livre en mettant au frontispice un nom

1. *Mémoires*, t. VIII, édit. de Hollande.
2. Voy. Dodwelli, *Dissertat. de auctore libri de Fluviis et Parallelis.*

si illustre. Cet auteur, peu connu, ne méritait pas d'entrer en ligne de compte.

> Non tali consilio, nec defensoribus istis,
> Tempus eget. . . . . .

Cependant les inductions qu'il en tire remplissent plusieurs pages que cet habile homme aurait pu employer plus utilement à étendre ses autres preuves. C'est principalement par là qu'il a donné prise sur lui à M. l'abbé Sallier, qui n'a pas eu de peine à faire voir le peu de fond que l'on peut faire sur un livre aussi fabuleux que l'est celui des *Parallèles*.

Il s'en faut beaucoup que ce savant abbé ait aussi bien réussi dans le reste. J'ai pesé et examiné avec soin toutes les raisons qui l'ont déterminé à se déclarer pour la certitude de l'histoire romaine. Tout l'art dont son discours est revêtu ne m'a pas empêché d'en sentir le faible. L'occasion d'y répondre s'est présentée très-souvent; mais j'ai pensé qu'il suffirait d'apporter les preuves les plus fortes de l'opinion que j'ai embrassée, et que dès lors le sentiment contraire tomberait de lui-même.

La chaleur avec laquelle M. l'abbé Sallier soutient la certitude de l'histoire romaine, montre assez qu'il est trop prévenu en faveur de cette cause. Il le reconnaît lui-même sans détour, puisqu'il avoue que c'est lui faire violence que de l'obliger d'examiner à la rigueur les faits merveilleux dont cette histoire est ornée. Il s'applique lui-même ces vers d'Horace :

. . . . . Pol, occidistis, amici,
Non me servastis, cui sic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratissimus error.

J'ose même dire que sa préoccupation en faveur de la certitude de cette histoire l'a souvent empêché de bien discuter les passages qu'il fait servir à la défense de son sentiment, et qui souvent prouvent directement le contraire. Tel est le passage de Cicéron (*De legibus*, lib. I, cap. I), où M. l'abbé Sallier trouve[1] que Cicéron a eu dessein d'écrire un corps d'histoire romaine. Il a sans doute lu ce passage avec trop de précipitation; car on y trouve directement le contraire, comme on le peut voir dans le second chapitre de la première partie de cette *Dissertation*, où je l'ai rapporté.

Je ne comprends pas bien non plus de quelle utilité pouvaient être, par rapport à l'histoire, les *Mémoires* que cet abbé nous dit[2] que chaque particulier, à Rome, avait soin de dresser sur les affaires domestiques, et sur lesquels les juges formaient les décisions les plus importantes. Il n'a sans doute pas fait réflexion que ces livres, d'où il lui semble que l'histoire aurait pu tirer des lumières, n'étaient autre chose que des registres des comptes que chaque Romain avait coutume de tenir de sa dépense journalière. (*Tabulæ Accepti et Expensi.*) Il n'y avait personne à Rome[3], à moins qu'il ne fût extrêmement négligent, qui ne tînt des comptes exacts de ce qu'il recevait et de ce qu'il

1. *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 46.
3. Ascon. Pedian. *in Verrem*, lib. I, p. 46.

déboursait, et, souvent, c'était sur le témoignage de ces livres de comptes, produits en justice, que les juges formaient leurs décisions; tout comme aujourd'hui les livres de comptes des marchands qui tombent en faillite servent à prouver, lorsqu'ils sont produits en justice, si leur conduite a été frauduleuse ou s'il n'y a eu que du malheur. On voit que cela ne peut avoir aucun rapport à l'histoire.

Je ne saurais passer sous silence les paroles suivantes de M. l'abbé Sallier[1], elles sont trop remarquables : « Varron, « Cicéron, Tite-Live et plusieurs autres, » dit-il, « ont cité « mille fois les *Annales des Pontifes* comme étant un ou- « vrage commencé dès l'établissement des Pontifes mêmes, « et continué sans interruption jusqu'à P. Mucius. » Ces auteurs ont donc non-seulement cité mille fois ces *Annales*, mais les ont même citées *comme un ouvrage commencé dès l'établissement des Pontifes*. Si M. l'abbé Sallier pouvait prouver ce qu'il avance là, la dispute serait décidée en sa faveur. Mais je ne saurais comprendre comment il peut parler d'un ton si affirmatif sur la chose du monde la plus problématique.

I. Nous n'avons qu'un seul passage de Cicéron, d'où nous apprenons que les Pontifes étaient chargés du soin de publier l'histoire de chaque année, et, excepté Servius et Macrobe, dont l'autorité ne peut être de grand poids, Cicéron est le seul qui fasse mention de cette coutume.

II. Il est facile de prouver que ce ne sont pas des *An-*

1. *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 206.

nales que Varron cite, mais des *Livres des Pontifes* fort différents de ces *Annales*, comme je le prouve.

III. Tite-Live ne cite pas une seule fois les *Annales des Pontifes*. Il n'en parle même que pour nous dire que cette partie de leurs livres qui renfermait l'histoire avait péri dans l'incendie de Rome.

IV. Il n'est pas plus vrai que Cicéron cite ces *Annales*. On verra dans le corps de l'ouvrage qu'il ne les cite pas sur un seul fait antérieur à la prise de Rome.

Voilà quelques échantillons de la manière dont M. l'abbé Sallier pense sur ce sujet; et ils suffisent pour montrer que la forte prévention, où il était pour l'histoire romaine, l'a souvent empêché de faire attention au véritable sens des auteurs qu'il citait. Son exemple m'a engagé à me tenir sur mes gardes et à ne rien avancer que sur de bonnes preuves.

J'ai toujours cité exactement mes garants, et j'ai mis les lecteurs en état de juger si je leur en faisais dire plus qu'ils ne disent en effet.

DISSERTATION

SUR

L'INCERTITUDE

DES CINQ PREMIERS SIÈCLES

DE

L'HISTOIRE ROMAINE

PREMIÈRE PARTIE

Dans laquelle cette incertitude est prouvée par la disette des monuments

---

CHAPITRE I

OBSCURITÉ DU PREMIER TEMPS DE L'HISTOIRE EN GÉNÉRAL, ET EN PARTICULIER DE L'HISTOIRE ROMAINE

Ce n'est pas une chose qui soit particulière aux Romains, que l'obscurité et l'incertitude répandues sur les temps qui approchent le plus de leur origine. Elle leur est commune avec tous les autres peuples.

Rome a été fondée dans un temps[1] duquel nous avons peu de connaissance, et par rapport à l'état du monde en général, et par rapport à l'état de l'Italie en particulier. Si l'on commence à trouver quelque certitude dans l'histoire de la Grèce, ce n'est que comme une petite lueur qui nous éclaire dans d'épaisses ténèbres. Après les olympiades,

1. Vid. Scaliger, *de Emendat. temp.*, p. 1.

ces ténèbres commencent à se dissiper et les événements se débrouillent; mais l'histoire reste dans son enfance, jusqu'au temps où les Grecs commencèrent à cultiver les sciences. Alors l'histoire, dont jusqu'alors les principaux faits devaient se puiser dans les poëtes, et se ressentaient du feu de leur imagination, prit une nouvelle forme, et la Grèce produisit de fameux historiens.

Hérodote, le plus ancien de ceux qui nous restent, n'a pas été leur premier historien, quoiqu'il soit de deux cents ans plus ancien que le premier historien des Romains; car il florissait vers l'an 310 de Rome [1]. Il n'est donc pas surprenant que l'histoire grecque commence à se débrouiller plus tôt que la romaine, puisqu'elle a eu des écrivains longtemps avant celle-ci.

Depuis Hérodote, la Grèce n'a pas manqué d'historiens, et les événements ont été transmis avec soin à la postérité. Quelques historiens grecs ayant entrepris de débrouiller le chaos qui précède les olympiades, ils se sont engagés dans des labyrinthes de difficultés, et les plus célèbres d'entre eux n'ont pas essayé de remonter au delà de cette époque. En effet, ce n'est que depuis une époque aussi fameuse que l'histoire grecque commence à avoir quelque solidité : encore n'est-ce que sur un petit nombre de faits que la lumière se répand. Ce n'est guère que depuis que les Perses entreprirent de subjuguer les Grecs que ce peuple commença à s'appliquer tout de bon à l'histoire, et qu'il s'efforça de transmettre à la postérité et de consacrer la mémoire des grands événements auxquels ces guerres avaient donné lieu, et dont cette nation retira tant de gloire. Tout ce qu'on nous débite des temps antérieurs est peu sûr, et toujours entremêlé de fables.

1. Plin., *Hist. nat.*, lib. XII, cap. IV.

Il ne doit donc pas paraître surprenant que l'histoire romaine commence à se débrouiller plus tard que la grecque. Le premier historien romain florissait vers le milieu du sixième siècle de Rome, plus de deux siècles après Hérodote. Les sciences et les arts florissaient dans la Grèce, au lieu qu'à Rome les premiers historiens se ressentaient encore de la grossièreté et de l'ignorance de ce peuple, dont les connaissances ne s'étendaient pas au delà de ce qui concernait la guerre et l'agriculture.

Le sort de Rome et de la Grèce, par rapport à leur histoire, n'a rien qui les distingue des autres nations. Plus on remonte vers leur origine, plus les temps en sont obscurs et embrouillés. Quelles peines les savants ne se donnent-ils pas encore tous les jours pour débrouiller l'histoire des premiers temps de la monarchie française! Combien de savantes recherches, pour savoir au juste quelle était la forme de son gouvernement! Il est vrai qu'on ne les a commencées que tard; mais aussi qu'est-ce qu'ont produit, pendant près de deux siècles, les travaux et les veilles de tant d'habiles gens? A peine trouve-t-on quelque point fixe auquel on puisse s'arrêter.

Cependant il s'en fallait bien que les Romains eussent les mêmes secours que nous avons aujourd'hui pour dissiper les ténèbres qui couvraient les temps voisins de leur origine. L'invention de l'imprimerie nous procure une facilité qui leur manquait. Les livres sont infiniment plus communs qu'ils n'étaient alors. Ils sont beaucoup plus commodes à manier et à consulter. Nous avons, outre cela, le secours de la critique, dont, en ces derniers siècles, on a fait beaucoup plus d'usage que n'en ont jamais fait ni les Grecs ni les Romains.

Si l'on réfléchit là-dessus, on ne sera pas surpris que nous ayons peu de lumières sur l'origine de Rome et sur les

temps qui en approchent, puisqu'elle a été cinq cents ans sans avoir d'historiens, que les premiers qu'elle a eus ont été peu exacts, et qu'elle a perdu, dans l'incendie qui la consuma, après qu'elle eut été prise par les Gaulois, presque tous les monuments qui eussent pu suppléer au défaut des historiens et constater les principaux événements.

On en sera encore moins surpris, si l'on réfléchit sur ce qu'était Rome dans son origine. Qu'était-ce en effet? L'habitation d'un peuple grossier et ignorant, qui tournait toutes ses vues au brigandage. Mais nous sommes éblouis des faits éclatants qui ornent l'histoire des temps postérieurs, et du haut degré de gloire et de puissance auquel ce peuple s'éleva dans la suite; et nous le sommes à un point que nous oublions ce qu'il était dans son origine. Nous nous imaginons que tout ce qui concerne un peuple qui s'est rendu si fameux, étant devenu intéressant par la gloire qu'il s'est acquise, on doit avoir eu soin, dès les commencements, de consacrer jusqu'aux moindres particularités de son histoire. Remarquons cependant que ce peuple, peu considérable dans son origine, resta renfermé, pendant plus de quatre siècles, dans un petit coin de l'Italie; et que l'exercice continuel des armes et du labourage, qui étaient les seules sciences dont il fit profession, l'empêcha de songer à transmettre à la postérité des événements qui, dans le fond, ne sont devenus intéressants que par le haut degré de gloire auquel ses descendants se sont élevés par leurs conquêtes.

Après ces considérations, je crois qu'on aura bien plutôt lieu d'être surpris de trouver une histoire suivie de cinq siècles, où il n'y a presque aucun vide, ni presque aucune année qui ne soit marquée par quelque événement considérable. Ne pourrait-on pas soupçonner avec quelque fondement les premiers historiens d'avoir suppléé par des fictions à ce qui leur manquait, et d'avoir adopté, sans autre exa-

men, toutes les traditions populaires et les bruits fabuleux qui couraient de leur temps? Ces soupçons se fortifieront si l'on considère que, de leur propre aveu, ils ont été plus de cinq siècles sans avoir d'historiens; que les premiers qu'ils ont eus ont fort mal réussi, destitués comme ils l'étaient de monuments anciens et de mémoires sûrs qui leur pussent servir de guides; que les historiens, qui depuis ont entrepris de fournir la même carrière, se sont contentés de s'appuyer de l'autorité de leurs prédécesseurs, et de les donner pour garants des faits qu'ils rapportaient; enfin, que contents de donner un tour élégant à ce qu'il y a de rude et de grossier dans le langage des siècles précédents, ils se sont peu mis en peine d'examiner à la rigueur la vérité des faits. Tout cela, exactement prouvé, nous met pleinement en droit de rejeter bien des événements qui sentent trop la fiction, et qui en imposeraient à peine aux lecteurs les plus crédules.

En effet, si l'on veut se donner le temps d'examiner la chose sans prévention, on reconnaîtra facilement que ceux qui ont écrit l'histoire romaine n'ont fait que se copier les uns les autres pour ce qui regardait les temps antérieurs, supposant qu'il valait mieux rapporter des faits fabuleux, que de laisser des vides qui auraient pu rebuter le lecteur. Car, pour ce qui était d'examiner ces faits avec toute l'attention qu'on emploie aujourd'hui à discerner le vrai d'avec le faux, d'entrer dans la discussion d'un point d'histoire, et, avec le secours de la critique, de lui assigner le degré de créance qu'il mérite, c'était un art dont ils faisaient très-peu d'usage; et c'est en quoi principalement notre siècle l'emporte sur le leur. C'est par le moyen de cette critique qu'on vient à bout de débrouiller les temps les plus obscurs, et de tirer la lumière des ténèbres mêmes.

Mais l'histoire romaine porte divers caractères qui la

rendent suspecte à bien des égards. Quel est, en effet, le lecteur judicieux qui, en parcourant l'histoire des cinq premiers siècles, pourra se persuader que, pendant ce long espace de temps, ce peuple, uniquement guerrier et même féroce, n'entreprit aucune guerre injuste ; qu'il ne fut jamais l'agresseur, mais qu'il usa du droit légitime de défendre sa vie et ses biens contre des ravisseurs injustes, contre des voisins inquiets et remuants, qui ne respiraient que la guerre et le pillage ? Les Romains ont-ils un roi guerrier, tous les peuples des environs s'empressent à l'envi à lui fournir matière d'exercer sa valeur et d'acquérir de la gloire !

Romulus et Tullus Hostilius furent continuellement en guerre avec leurs voisins, non qu'ils donnassent à ces derniers quelques sujets de plainte, ou qu'ils eussent fait quelques infractions à la paix : jamais les Romains n'ont tort. Ce sont toujours leurs ennemis qui sont des agresseurs injustes, et qui portent la juste punition de leur perfidie et de leur témérité. On nous représente ces peuples comme assez stupides pour n'attaquer jamais les Romains que lorsque ceux-ci sont le mieux en état de les bien battre. Ils ne deviennent inquiets et remuants que lorsqu'ils voient les Romains disposés à se bien défendre.

Qu'il y ait à Rome un roi pacifique, qui inspire à ses sujets le goût du repos et de la tranquillité, nous voyons aussitôt tous ces voisins féroces conspirer à les laisser jouir de cette heureuse tranquillité. Ces peuples qui ne respiraient que la guerre et le pillage, qui peu auparavant couraient et ravageaient les terres des Romains, se trouvent tout à coup changés ; et pendant plus de quarante ans que dure le règne de Numa, ils ne font pas la moindre insulte aux Romains ; ils ne font pas même mine de les troubler dans le repos dont ils jouissent. Ce bon roi n'a pas plus tôt fermé les yeux que ces mêmes peuples, sur la nouvelle que son successeur

est d'une humeur guerrière et bon capitaine, reprennent leur ancienne férocité, le provoquent par diverses insultes, et lui fournissent l'occasion de les battre et de faire des conquêtes.

On voit régner le même esprit dans toute l'histoire romaine. Durant cinq siècles de guerres presque continuelles, les Romains ne sont jamais les agresseurs. Leurs ennemis les attaquent toujours, et n'ont pas même la prudence de profiter de leurs divisions intestines, qui auraient pu favoriser leurs invasions. Ils n'attaquent cependant guère les Romains que lorsque ceux-ci sont en état de les bien recevoir, et il semble qu'ils s'entendent avec eux pour leur donner occasion à de nouveaux triomphes et à de nouvelles conquêtes. Si nous ajoutons à cela quantité de faits manifestement fabuleux qui s'y trouvent entremêlés, nous aurons de la peine à concevoir qu'une pareille histoire puisse trouver des partisans assez zélés pour en soutenir la vérité.

Ces caractères de fausseté suffiraient à bien des gens pour leur faire rejeter cette histoire sans plus d'examen; mais je ne veux pas me prévaloir de cet avantage. Ce n'est que sur l'autorité des écrivains les plus célèbres et les plus accrédités que je veux m'appuyer pour en douter. Et afin qu'on ne m'accuse pas d'en douter trop légèrement, je me retranche à ne trouver cette histoire obscure et incertaine que parce qu'ils la trouvent telle eux-mêmes. Je crois ne pouvoir pas donner de meilleurs garants de ce que j'avance, et que de pareils témoignages ne peuvent être récusés.

C'est de ces écrivains que j'apprends que tous les monuments publics qui auraient pu donner quelque certitude à l'histoire périrent par le feu, lorsque les Gaulois eurent pris Rome. C'est sur ce qu'ils nous en disent que je recherche ce qui a pu échapper à cet incendie, et que je trouve que ce qui en échappa fut de peu d'utilité pour la compo-

sition de l'histoire. Ce sont eux-mêmes qui m'apprennent que ce n'est point sur de pareils monuments que les premiers historiens se sont appuyés; et que ceux qui les ont suivis (en avouant que ceux qui les avaient précédés dans cette carrière ne s'étaient fondés que sur des traditions et des bruits populaires; que d'ailleurs ils n'avaient apporté ni jugement ni exactitude dans la composition de leurs histoires, et dans ce qu'ils disaient des premiers siècles de Rome) n'ont pas laissé de reconnaître que c'était d'eux qu'ils tiraient tout ce qu'ils en rapportaient. De là je conclus que ces derniers, n'ayant pas de meilleurs garants à nous donner que ceux qu'ils ont décriés eux-mêmes, ne méritent pas plus de créance qu'eux, et que nous sommes fondés à tenir pour fort suspect tout ce qu'on nous raconte des quatre ou cinq premiers siècles de Rome.

La seconde partie sera destinée à l'examen de certains faits des plus marqués, et qui figurent le plus dans l'histoire romaine : l'incertitude ou la fausseté desquels, étant bien prouvée, donnera une nouvelle force aux raisons que l'on a de révoquer en doute toute cette histoire.

Voilà l'ordre que je me suis prescrit; et je me flatte que ceux qui se dépouilleront de leurs préjugés conviendront qu'il n'y a rien de plus incertain que tout ce corps d'histoire des premiers siècles de Rome.

CHAPITRE II

DES RAISONS QUE L'ON A DE DOUTER DE L'HISTOIRE DES PREMIERS SIÈCLES DE ROME

Quand on conviendrait que les premiers temps de l'histoire romaine sont chargés de traits fabuleux, et qu'il est

fort difficile de démêler la vérité au travers des nuages qui l'enveloppent, il n'y aurait rien en cela, comme je l'ai déjà remarqué, qui ne lui fût commun avec la plupart des autres histoires contemporaines. Il n'y avait point de ville grecque qui ne rapportât son origine à quelque dieu ou à quelque héros, et qui n'embellît ses traditions de quantité de miracles. Elles suppléaient par des fictions à ce qu'elles ignoraient de leur origine.

Les Romains se sont crus en droit de suivre l'exemple des Grecs. C'est même d'eux qu'ils ont emprunté le récit merveilleux de la naissance ou de l'éducation surprenante de leur fondateur. Pour remplir les vides de ces premiers temps, ils ont adopté tous les faits fabuleux qu'une tradition populaire semblait avoir consacrés. Plus le premier âge du peuple romain a été grossier et ignorant, moins on doit être surpris de le voir orné de fables. Les historiens, voyant les peuples imbus de ces traditions sur lesquelles même plusieurs de leurs cérémonies religieuses paraissent fondées, se crurent obligés d'en perpétuer la mémoire dans leurs écrits. Les plus judicieux se contentèrent d'avertir leurs lecteurs, et de leur faire entendre que ce n'était pas là-dessus qu'ils demandaient qu'on les crût.

C'est ainsi qu'en a agi Tite-Live. La courte et belle préface qu'il a mise à la tête de son histoire renferme des réflexions si judicieuses et si solides, que je crois que les lecteurs ne seront pas fâchés de voir ce que cet agréable historien pensait lui-même de la vérité de certains faits qu'il insérait dans son histoire. Il commence par reconnaître ingénument[1] que tout ce qu'on a dit de la fondation

1. Quæ ante conditam, condendamve urbem, poeticis magis decora fabulis, quam incorruptis rerum gestarum monumentis, traduntur, ea nec affirmare, nec refellere, in animo est. Datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbium augustoria faciat. Et si cui populo licere

de Rome, et des temps qui l'ont précédée, n'est appuyé que sur des fictions poétiques, et nullement sur des monuments historiques : « Je n'ai donc pas dessein, ajoute-t-il, « ni de garantir ce que je rapporte, ni de le réfuter. On « permet à l'antiquité de donner des origines illustres aux « villes en y faisant intervenir quelque divinité. S'il doit « être permis à quelque peuple de consacrer son origine et « de la rapporter aux dieux, à plus juste titre doit-il l'être « aux Romains. Ce peuple s'est acquis tant de gloire, que « les nations ne se feront pas plus de peine de recevoir ce « qu'il dit de son origine, et de celle de son fondateur, « qu'il rapporte au dieu Mars, qu'elles n'ont de peine à se « soumettre à sa domination. Du reste, je me mets peu en « peine du jugement qu'on portera de pareils contes. »

C'est là avertir de bonne foi que l'on ne garantit pas tout ce qu'on écrit : et Tite-Live mérite de grands éloges pour l'ingénuité avec laquelle il convient du peu de certitude de ces premiers temps dont il a entrepris l'histoire. C'est sans doute ce qui a fait dire au père Rapin[1] « que cet historien « ne donne pour certain que ce qu'il trouve sans incerti- « tude, et qu'il doute le premier de ce qu'il trouve dou- « teux. » Je souscrirais volontiers à cet éloge, si la candeur de cet historien s'étendait en effet sur tout ce qui est douteux; mais il faut la restreindre à ces premiers siècles et à ce qui est manifestement fabuleux. Car, trop prévenu en faveur de sa nation, il adopte d'ailleurs avec trop de légèreté tout ce qui est à son avantage.

Si, dans toutes les histoires, les temps les plus reculés

oportet consecrare origines suas, et ad deos referre auctores, ea belli gloria est populo romano, ut quum suum conditorisque sui parentem Martem potissimum ferat, tam et hoc gentes humanæ patiantur æquo animo, quam imperium patiuntur. Sed hæc et his similia, utcumque animadversa aut æstimata erunt, haud in magno equidem ponam discrimine.

1. *Comparaison des Grands Hommes*, p. 207.

sont à proportion aussi enveloppés d'épaisses ténèbres, parce que la plupart des États ont été peu considérés dans leur origine, ils le sont encore par le peu d'application que les peuples ont donné aux sciences dans ces commencements. S'ils ont été grossiers et ignorants, il n'est pas surprenant que leur histoire en souffre.

Or on sait que les Romains ne commencèrent à cultiver les sciences qu'assez avant dans le sixième siècle de Rome, et encore ces commencements furent-ils bien faibles. Caton, celui de son temps qui s'y était le plus appliqué, et qui peut-être y avait le mieux réussi, s'opposa de tout son pouvoir à leurs progrès.

Il ne doit donc pas paraître étrange que l'ancienne histoire de Rome se trouve obscure, puisque personne n'était capable de l'écrire, ni d'en transmettre les événements à la postérité par des mémoires sûrs et exacts. *Raræ per ea tempora litteræ :* « On faisait peu d'usage de l'écriture « dans ces temps-là, » dit Tite-Live, en parlant de la fin du quatrième siècle de Rome [1]. Il faut qu'en effet on prît bien peu de soin, dans ces temps-là, de conserver le souvenir des événements, puisqu'on se contentait, pour toutes annales, d'enfoncer tous les ans un clou dans la muraille du temple de Jupiter Capitolin, et que c'était là toute la ressource qu'on pouvait avoir pour fixer la chronologie. C'est le même historien qui nous l'apprend dans le même endroit, et cela est encore confirmé par Festus [2].

C'est à quoi se réduisait tout ce qui pouvait servir de base à l'histoire de ces premiers siècles, et de règle pour fixer les dates chronologiques. Encore si cet usage avait été pratiqué constamment depuis la fondation de Rome, il

1. Lib. VII, cap. III.
2. Au mot *Clavus*.

aurait été d'une grande utilité pour en fixer la véritable époque. Mais outre qu'il ne pouvait être plus ancien que le temple dans lequel la cérémonie se pratiquait, et qui était celui de Jupiter Capitolin, dont la dédicace ne se fit qu'après que Tarquin le Superbe eut été détrôné; on voit par l'historien même [1] que cette coutume avait souffert une assez longue interruption. On la renouvela à la fin du quatrième siècle de Rome. Ce n'est pas qu'on eût trouvé quelque monument ou quelque rituel qui en fît mention; car on faisait si peu d'usage des lettres qu'on n'avait ni livres ni monuments. Ce ne fut que sur une tradition presque oubliée, *ex seniorum memoria repetitum.*

Ces clous ne purent donc plus être d'aucun usage pour fixer les dates, puisqu'on ne savait pas au juste combien d'années cette pratique avait été interrompue. On ne pouvait non plus retirer beaucoup d'utilité des Fastes ou registres des magistrats, puisqu'ils étaient défectueux, et si différents les uns des autres qu'il était impossible de les concilier. D'ailleurs, comme l'on faisait peu d'usage de l'écriture à Rome à la fin du quatrième siècle et même au commencement du cinquième, il est à présumer qu'on n'a commencé à dresser ces Fastes qu'après ces temps-là, et que c'est par là même qu'on y pouvait faire peu de fond. Il paraît, en effet, qu'outre les vides et les contradictions, il y régnait beaucoup de mauvaise foi, et qu'on y avait fourré bien des consulats supposés.

Ces considérations, jointes aux fréquentes plaintes de l'historien [2], tant sur les difficultés qu'il rencontre que sur la peine qu'il a de découvrir la vérité au travers des ténèbres qui l'enveloppent, sur la confusion qui règne dans les

1. Lib. VII, cap. III.

2. Vid. lib. II, cap. XXI; lib. III, cap. XXIII; lib. IV, cap. XXIII; lib. VIII, cap. XL.

Annales, ou Histoire, qu'il consulte, et enfin sur les contradictions qu'il ne saurait concilier, nous rendent toute cette histoire extrêmement suspecte. Et, attendu le peu de soin qu'on a eu de transmettre à la postérité la mémoire des événements dans le temps qu'ils arrivaient, nous sommes fondés, en voyant une histoire suivie de quatre siècles, de rejeter le tout, ou du moins la plus grande partie comme forgée à plaisir.

Joignons à cela que, dans la prise de Rome par les Gaulois, les flammes consumèrent, avec tout le reste de la ville, presque tout ce qu'il pouvait y avoir de monuments publics ou particuliers, les annales des pontifes, et tout ce qui pouvait servir à répandre quelque lumière sur ces temps éloignés. C'est encore le même historien qui nous l'apprend. Je rapporte ce passage en entier, quoique assez long, parce qu'il sert à confirmer presque tout ce que j'ai dit jusqu'à présent.

Tite-Live, arrivé au temps où Rome, se trouvant délivrée des Gaulois, donne tous ses soins à son rétablissement, s'arrête comme pour reprendre haleine et promet à ses lecteurs quelque chose de plus sûr pour les temps suivants. « J'ai « rapporté, dit-il, dans les cinq livres précédents, tout ce « qui s'est passé depuis la fondation de Rome jusqu'à sa « prise par les Gaulois. Ces événements sont obscurs, non- « seulement à cause de leur antiquité, qui fait qu'ils échap- « pent à la vue par le grand éloignement d'où on les voit, « mais aussi à cause du peu d'usage qu'on avait de l'écri- « ture, qui est cependant le seul moyen de les sauver de l'ou- « bli. Mais outre cela, grande partie de ce qui se conservait « dans les livres des pontifes, dans les archives de l'État, ou « dans les mémoires des particuliers, est péri dans l'incendie « qui a consumé la ville[1]. »

1. Quæ ab condita urbe Roma ad captam eamdem, quinque libris exposui, res quum nimia vetustate obscuras, veluti quæ magno ex intervallo vix

Dans ce passage on voit deux causes de l'obscurité qui couvrait les premiers temps de l'histoire romaine. La première, l'ignorance où le peuple romain était resté pendant quelques siècles, et le peu de soin qu'on avait de conserver la mémoire des événements dans le temps même qu'ils arrivaient. *Raræ per ea tempora litteræ*. La seconde, que la plupart des monuments, qui pouvaient servir à donner quelque certitude à l'histoire, avaient été consumés dans l'embrasement de cette ville.

Cette dernière circonstance se confirme encore par le témoignage de Plutarque, dont voici les paroles : « Un « certain Clodius, dans un livre qu'il a intitulé : *Abrégé* « *chronologique*, soutient que tous les anciens monuments « furent brûlés lorsque les Gaulois saccagèrent Rome, et « que tous ceux qu'on a présentement ont été supposés[1]. » Je rapporterai un peu plus bas la suite de ce passage.

On voit donc ce que dit Tite-Live confirmé expressément par Clodius, qui ajoute même que toutes les pièces qu'on citait comme antérieures à la prise de Rome avaient été supposées. C'est sur l'autorité de Tite-Live que le même Plutarque, ou l'auteur du traité de *la Fortune des Romains*, quel qu'il soit, après avoir parlé de plusieurs événements merveilleux de ces premiers temps, et en dernier lieu de la prétendue défaite des Gaulois par Camille, ou plutôt de leur retraite volontaire selon Polybe, ajoute : « Mais à quoi bon « nous arrêter sur des temps qui n'ont rien de clair, rien

cernuntur; tum quod et raræ per ea tempora litteræ fuere, una custodia fidelis memoriæ rerum gestarum; et quod, etiamsi quæ in Commentariis pontificum, aliisque erant monumentis, incensa urbe, pleræque interiere. » Lib. VI, cap. I.

1. Ἀλλὰ Κλώδιός τις ἐν ἐλέγχῳ χρόνων (οὕτω γάρ πως ἐπιγέγραπται τὸ βιβλίον) ἰσχυρίζεται, τὰς μὲν ἀρχαίας ἐκείνας ἀναγραφὰς ἐν τοῖς κελτικοῖς πάθεσι τῆς πόλεως ἠφανίσθαι, τὰς δὲ νῦν φαινομένας οὐκ ἀληθῶς συγκεῖσθαι. *In Numa*, p. 59, edit. Ffurt.

« de certain, puisque, comme l'assure Tite-Live, l'histoire « romaine a été corrompue et que les monuments en ont « été détruits[1] ? »

Ce que dit Plutarque de la perte de ces monuments, sur les témoignages de Clodius et de Tite-Live, prend une nouvelle force dans la bouche d'un auteur aussi grave que lui, et puisqu'il ne les contredit point, il appuie ce qu'ils en disent par son suffrage. Le témoignage de ces auteurs est bien formel, et tout ce que les modernes y opposent n'est que raisonnements en l'air, fondés sur des suppositions. Malgré les plaintes de Tite-Live sur le peu de certitude qu'il trouve dans ce qu'il écrit sur ces premiers siècles, malgré ce qu'il nous dit plus d'une fois, qu'il rapporte bien des choses sans se croire obligé de les garantir ; voudrions-nous recevoir pour sûr ce qu'il ne nous donne que pour très-douteux, et refuser de le croire sur cet article, au sujet duquel il s'exprime assez clairement et où son jugement doit être décisif ?

Le jugement que Tite-Live porte des premiers siècles de l'histoire romaine peut être regardé comme celui qu'on en portait généralement de son temps. Cette partie de l'histoire était tombée dans un mépris si général, que Denys d'Halicarnasse[2], qui entreprit de l'en relever et qui fit tous ses efforts pour l'accréditer, est obligé d'en convenir. Il craint qu'on ne le blâme d'avoir si mal choisi son sujet, et de s'être arrêté à des temps, sur lesquels on avait si peu de lumières, et à l'histoire d'un peuple qui n'avait commencé à être connu que depuis ses guerres avec Pyrrhus et les Carthaginois. Si Denys d'Halicarnasse avait eu à opposer quelque

1. Ἀλλὰ τὶ δεῖ περὶ ταῦτα διατρίβειν ; ἃ σαφὲς οὐδὲν, οὐδὲ ὡρισμένον ἔχει, τῷ καὶ τὰ πράγματα διαφθαρῆναι τῶν Ῥωμαίων, καὶ συγχυθῆναι τοὺς ὑπ' αὐτῶν ὑπομνηματισμοὺς, ὡς Λίβιος ἱστόρηκε. Tom. II, p. 326, A.

2. Lib. IV, p. 4 ; edit. Lips., 1691.

chose de solide à ce reproche, ne l'aurait-il pas fait, et n'aurait-il pas prouvé qu'il restait assez d'anciens monuments à Rome pour donner toute la certitude requise à son histoire? C'est cependant ce qu'il n'a pu faire, comme je le prouverai dans la suite.

Les ténèbres qui obscurcissaient l'histoire de ces premiers temps, les fables dont elle était embarrassée, la difficulté qu'il y avait de débrouiller la vérité dans ce chaos, furent les raisons qui empêchèrent Cicéron d'entreprendre l'histoire de sa patrie. Non content de lui faire honneur par tant d'autres beaux ouvrages, il voulait aussi qu'elle lui eût obligation d'une histoire qui se fît lire avec plaisir, et qui méritât de passer à la postérité. Il reconnaissait qu'il n'y avait point d'ouvrage qui convînt mieux à un orateur[1], et il avait eu dessein de l'entreprendre. Il ne s'en défend pas lorsque son frère Quintus et son ami Atticus l'en pressent. Prêt à se rendre à leurs sollicitations, il ne s'agit entre eux que de savoir s'il commencera son histoire dès la fondation de Rome, ou s'il n'écrira que l'histoire des derniers temps. Atticus décide pour le dernier et dit que ces temps lui fourniront une ample matière, puisqu'ils lui donneront occasion de parler des grandes actions de son ami Pompée, et qu'ils contiennent aussi l'année de son consulat. « J'aime « bien mieux, ajoute-t-il, qu'il parle de ces choses que de « s'amuser, comme dit le proverbe, à parler de Remus et « de Romulus. » *Quæ ab isto prædicari malo, quam, ut aiunt, de Remo et Romulo.* »

Ce grand homme, à ce qu'on voit, regardait comme au-dessous de lui de répéter les fables qui avaient suppléé à ce qu'on ignorait des commencements de Rome. S'il souhaitait que les Romains lui eussent obligation d'une bonne histoire,

1. Cum sit opus unum hoc oratorium maxime. *De Legg.*, lib. I, cap. II; *de Orat.*, lib. II, cap. XIV.

il était persuadé que, pour qu'elle fût telle, il ne fallait pas la faire remonter jusqu'à ces temps éloignés, sur lesquels on ne pouvait dire rien de certain, rien de solide, destitué comme on l'était de tous mémoires, de tous monuments contemporains. Il eût, en effet, été peu digne de lui d'exercer sa plume sur un sujet où la vérité, qu'il regardait comme la première loi de l'histoire, paraissait inaccessible aux recherches les plus exactes. Cicéron n'était pas le seul qui regardât comme fabuleux tout ce qu'on débitait des fondateurs de Rome. On voit qu'on en avait fait une espèce de proverbe : *Ut aiunt, de Remo et Romulo.*

Je doute qu'après avoir vu ce que Cicéron pensait sur les commencements de l'histoire de sa patrie on puisse encore insister sur les louanges qu'il donne à Varron[1], comme s'il avait entièrement débrouillé ce chaos de l'histoire romaine, et qu'il en eût aplani toutes les difficultés. On sent assez que, si l'on prenait ces louanges à la lettre, Cicéron détruirait dans un endroit ce qu'il a établi dans un autre. Il est vrai que Varron a passé pour le plus savant des Romains, et il se peut que personne n'ait pu l'égaler dans les savantes recherches qu'il a faites sur les antiquités de Rome. Mais, destitué d'historiens, manquant de monuments et de mémoires contemporains, il ne pouvait marcher qu'à tâtons et en entassant conjectures sur conjectures.

Il est vrai que Censorin donne les mêmes éloges à Varron[2], et dit qu'il a entièrement dissipé les ténèbres qui enveloppaient la chronologie de Rome, de sorte que, depuis ses recherches, on pouvait fixer avec certitude, non-seulement l'année, mais même le jour de sa fondation. Nous verrons cependant, dans la seconde partie de cette dissertation, que l'époque qu'il a assignée à la fondation de cette fameuse

1. *Quæst. acad.*, lib. I, cap. III.
2. Cens., *de Die natali*, cap. XXI.

ville n'est pas appuyée sur des raisons plus solides que tout le reste de ce que l'on en débite.

En effet, si Varron avait fixé l'époque de la fondation de Rome avec tant de certitude, d'où vient que son ère n'a été adoptée par aucun des anciens historiens? Car elle n'a été suivie que par les modernes; les anciens lui ont toujours préféré l'ère de Caton. Enfin, quelque savant que l'on suppose Varron, il est aisé de remarquer que l'éloge que Cicéron lui adresse est un peu flatteur, comme partant d'un ami qui l'introduit comme un des interlocuteurs de ses dialogues. On conclura aussi que l'éloge de Censorin est outré[1], lorsqu'on aura des preuves manifestes qu'il n'y a encore rien de plus incertain que l'époque de la fondation de Rome.

Enfin, dans le jugement que nous devons porter de la certitude ou de l'incertitude de l'histoire des premiers siècles de Rome, nous ne pouvons suivre de guides plus sûrs que les auteurs grecs et latins qui ont été les plus estimés de leur temps et qui le sont encore aujourd'hui. C'est à leur témoignage que je m'arrête, et il n'y a que leur jugement qui me paraisse décisif. Nous n'avons aucune raison de croire qu'ils aient eu dessein de nous tromper, et si nous ne nous rendons pas à leur autorité en ceci, sur quoi pourrons-nous les croire? Tite-Live, Clodius et Plutarque déposent que les monuments sur lesquels on aurait pu constater la vérité de l'histoire romaine, et qui seuls pouvaient lui donner le degré de certitude requise, ont péri dans le saccagement de Rome. Que pouvons-nous leur opposer? Cicéron et Denys d'Halicarnasse nous donnent assez à connaître que cette partie de l'histoire romaine était tout à fait décriée de leur temps. Ce fut même par cette raison que le premier abandonna le dessein qu'il avait d'écrire cette

1. Vid. Scaliger, *de Emend. temp.*, p. 388.

histoire, et le second avait bien moins pour but de donner une histoire véritable que de flatter les Romains, et de montrer avec quelle adresse il savait lui-même manier les sujets les plus difficiles. Je ne crois pas que ce soit favoriser le pyrrhonisme, que de s'en rapporter au témoignage de ces auteurs. Pour que nos connaissances soient accompagnées de quelque certitude, il faut douter de ce qui est douteux. Or les auteurs les plus graves n'exigeant pas que nous recevions cette histoire pour vraie et certaine, ils réveillent en nous des doutes où il est permis de se confirmer par toutes les preuves que nous pouvons joindre à leur témoignage.

CHAPITRE III

DES MONUMENTS QUI ÉCHAPPÈRENT A L'INCENDIE, ENTRE AUTRES DES LOIS DES XII TABLES ET DES TRAITÉS DE PAIX

Après la manière formelle dont Cicéron, Tite-Live et Clodius s'expriment sur leur propre histoire, il paraît presque inutile de s'étendre à en prouver l'incertitude. Deux de ces auteurs nous assurant que la plupart des monuments qui pouvaient servir à l'histoire avaient été consumés dans l'embrasement de Rome, et le troisième ne témoignant que du mépris pour les commencements de l'histoire de sa patrie; tous trois nous autorisent à regarder cette histoire comme fort douteuse. Ils étaient à portée d'en juger, et à moins que nous ne les trouvions manifestement contredits par des auteurs du moins aussi anciens et aussi graves, nous ne sommes pas en droit de révoquer en doute ce qu'ils en disent. Les croirons-nous sur une infinité d'autres faits, pendant que nous refuserons de leur ajouter foi

pour une chose au sujet de laquelle ils s'expriment si clairement, qui doit naturellement être arrivée, et que mille circonstances rendent d'ailleurs fort croyable ? Il serait injuste de les démentir sur quelque fait que ce fût, dès qu'il ne renferme rien de contradictoire, ni qui sorte des bornes de la vraisemblance. Celui-ci est de nature à ne pouvoir avoir de garants plus sûrs. Si Tite-Live ne répète pas la même chose dans les mêmes termes, il la confirme en bien des endroits, par les fréquentes plaintes qu'il fait sur l'incertitude dans laquelle il se voit obligé de flotter.

On tâche, à la vérité, d'éluder la force de ses termes, et de leur donner le sens le moins étendu qu'il est possible. On cite quelques monuments antérieurs à la prise de Rome et qui échappèrent à la fureur des Gaulois. Je n'en disconviens point, et je ne veux qu'examiner, sur le témoignage des auteurs anciens, quelles étaient ces pièces, et apprécier au juste leur mérite, pour qu'on puisse juger de quel usage elles pouvaient être pour l'histoire. Un examen un peu détaillé va nous convaincre qu'elles ne pouvaient en fournir qu'une très-imparfaite.

On soutient donc qu'il échappa encore assez de monuments à l'incendie pour fournir des matériaux à une histoire complète. On insiste principalement sur ces mots de Tite-Live, dans le passage qui a été rapporté ci dessus : *Pleræque interiere ;* « la plus grande partie périt »; preuve que tout ne périt pas, et qu'on sauva quantité de morceaux qui servirent ensuite aux historiens. Voyons donc, sur l'autorité de Tite-Live et d'autres auteurs, en quoi consistaient ces pièces.

Il semble qu'Horace ait voulu renfermer dans les vers suivants à peu près tout ce qui, de son temps, restait d'antérieur à l'époque de la prise de Rome[1].

1. *Ep.*, lib. II, ep. I, v. 23.

Sic fautor veterum, ut tabulas peccare vetantes,
Quas bis quinque viri sanxerunt, fœdera regum
Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annosa volumina vatum,
Dictitet Albano musas in monte locutas.

« Il est si grand partisan des anciens qu'il jure que les « muses mêmes ont dicté sur le mont d'Albe les lois des « XII Tables établies par les décemvirs, les traités de nos « rois avec les peuples de Gabies ou avec les rigides Sabins, « les Livres des Pontifes et les antiques volumes de nos « vieux devins. » J'ai suivi la traduction de Dacier.

On ne saurait donner de meilleur commentaire à ce passage d'Horace, que ce que nous dit Tite-Live du soin que prirent les Romains, dès que par la retraite des Gaulois ils furent rentrés en possession de leur ville, de rechercher toutes ces pièces qui étaient de si grande importance pour eux. Voici ce qu'en dit cet historien[1] : *Imprimis fœdera ac leges* (*erant autem eæ duodecim tabulæ et quædam regiæ leges*) *conquiri, quæ comparerent, jusserunt : alia ex eis edita etiam in vulgus; quæ autem ad sacra pertinebant, a Pontificibus maxime, ut religione obstrictos haberent multitudinis animos, suppressa.* — « Les ma- « gistrats ordonnèrent que sur toutes choses on recherchât « les traités de paix et les lois. Ces lois étaient les lois « des XII Tables et quelques lois royales. On en commu- « niqua une partie à la connaissance du peuple ; mais les « pontifes eurent grand soin de tenir cachée celle qui regar- « dait la religion, afin de tenir toujours dans leur dépen- « dance les esprits superstitieux du peuple. »

On voit donc ici le poëte et l'historien parfaitement d'accord : et les Romains avaient trop d'intérêt à la conservation de ces monuments, qui contenaient tout ce qui servait

1. Lib. VI, cap. I.

à régler l'État au dedans et à l'assurer au dehors, pour en négliger la recherche. Ils donnèrent donc leurs premiers soins à recueillir tout ce qu'ils en purent ramasser. Pour qu'on ne pût pas douter de l'authenticité de ces pièces, et de peur que le peuple ne conçût quelque soupçon qu'elles eussent été supposées, les magistrats eurent la précaution de les mettre à même d'être lues par le peuple, afin qu'il vît par lui-même si c'étaient là les anciennes lois, selon lesquelles il avait été jugé jusqu'alors.

Ces précautions ne nous permettent pas de douter de la vérité et de l'authenticité de ces lois, et nous assurent qu'au bout de plusieurs siècles elles étaient telles qu'elles avaient été publiées par les décemvirs et par les rois. Il était de la dernière importance pour les Romains de sauver ce corps de lois, qu'on avait recueilli avec tant de soin, et qu'ils avaient presque acheté au prix de leur liberté.

On voit donc que les Romains donnèrent tous leurs soins à recueillir les lois et les traités de paix, pièces qui servaient à assurer également leur tranquillité au dedans et au dehors. Comme c'était pour eux ce qu'il y avait de plus important, ils appliquèrent tous leurs soins à la recherche de ce qui pouvait en avoir échappé aux flammes. S'ils ne sauvèrent pas tous les traités de paix, du moins en sauvèrent-ils quelques-uns, qui se sont conservés très-longtemps, et qu'on ne peut raisonnablement soupçonner de supposition.

Les monuments que l'on recueillit alors, et dont l'étude faisait encore du temps d'Horace les délices de quelques Romains, se réduisent donc : 1° aux lois des XII Tables ; 2° à quelques traités de paix, et 3° enfin à quelques livres des pontifes et des devins. Il ne s'agit, par rapport à mon sujet, que d'examiner de quelle utilité ces pièces pouvaient être pour l'histoire, et l'usage que les historiens en ont fait.

On voit assez que de ces monuments il n'y a guère que

les traités de paix, ou les traités d'alliance, qui pussent fournir des secours pour rétablir l'histoire. Car, pour ce qui est des lois des XII Tables et des Livres des Pontifes, ils servaient, à la vérité, à faire connaître la constitution de l'ancien gouvernement, et à découvrir l'origine de quelques coutumes ou cérémonies religieuses ; mais d'ailleurs ils ne pouvaient être d'aucun secours pour constater des faits, débrouiller les événements et en fixer les dates, ce qui est l'essentiel de l'histoire.

Les traités de paix, au contraire, sont les matériaux les plus authentiques pour l'histoire, et on ne peut former aucun doute raisonnable sur des faits appuyés de pareilles preuves. Je ne veux pas entrer dans le détail de tous les traités que nous trouvons cités par les anciens. Cela me mènerait trop loin, si j'étais obligé de les examiner chacun en particulier. Je me contente d'en produire deux qui, considérés avec attention, nous fournissent de nouvelles preuves de l'incertitude de l'histoire romaine, et du peu de soin que les anciens historiens ont eu de consulter ces pièces originales, et d'en tirer les secours qu'elles pouvaient leur fournir. Cette négligence les a fait tomber dans des anachronismes et dans des bévues très-grossières, comme on aura occasion de s'en convaincre, en faisant quelques remarques sur la teneur de deux traités, de la conservation desquels nous avons obligation à Polybe et à Pline.

Aucun des anciens historiens de Rome, excepté Polybe, ne fait mention d'un traité que les Romains conclurent avec les Carthaginois, l'année même que les rois eurent été chassés de Rome, sous le consulat de L. Junius Brutus et de Marcus Horatius. Il paraît même assez qu'ils n'en ont eu nulle connaissance, puisqu'on trouve dans leurs histoires des choses qui le contredisent manifestement. C'est Polybe[1] qui nous a

1. Lib. III, cap. XXII.

conservé ce traité en entier, et, de ce traité même, on peut tirer bien des inductions peu favorables à l'histoire romaine, en remarquant sur combien d'articles il contredit les historiens les plus accrédités. Un monument de cette authenticité, s'il s'accorde avec la narration de l'histoire, y donne une entière certitude. Tout au contraire, s'il le contredit, l'historien se trouve convaincu de faux, et on est autorisé à lui refuser toute créance. Je m'en vais donc examiner sur combien d'articles essentiels ce traité se trouve en opposition avec les histoires de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse : et rien n'est plus propre à nous mettre en état de juger du degré de créance que méritent ces deux auteurs, et l'histoire ancienne de Rome, en général, dont ils sont les principaux garants.

I. La date seule de ce traité contredit ce que nous trouvons dans les histoires et dans les fastes, sur les consuls de l'année où il fut conclu, qui est celle où Tarquin le Superbe fut détrôné et où Rome créa ses deux premiers consuls. Tous les historiens, tous les fastes les nomment Brutus et Collatin. Brutus, après avoir fait bannir son collègue Collatin, à cause qu'il était de la maison des Tarquins, lui subrogea Valerius Publicola. Brutus n'eut que ces deux collègues, et ayant été tué, sa mort laissa Publicola seul consul. Celui-ci subrogea à Brutus Sp. Lucrétius, père de Lucrèce, lequel, étant mort peu de jours après, laissa la place ouverte à Horace que Publicola fit élire consul. Ce fut donc de Valerius qu'Horace fut collègue, selon ces historiens et selon tous les fastes généralement, et non pas de Brutus. Cependant voici un traité, dont la date porte expressément qu'il a été conclu *sous le consulat de Brutus et d'Horace*. Que peut-on opposer à une pareille autorité ? Je crois qu'il faut avouer de bonne foi que tout ce que les historiens nous disent des

événements de cette année, étant en partie fondé sur les noms des consuls, est peu digne de créance.

Ce n'est pas le parti qu'ont pris quelques critiques modernes[1]. Ils ont mieux aimé accuser Polybe d'avoir altéré ce traité, que de convenir de l'incertitude que ce monument répandait sur l'histoire ancienne. A la vérité, Perizonius[2] a tâché de concilier Polybe avec les fastes. Il croit que cet historien, n'ayant trouvé que le nom seul d'Horace dans l'original du traité, y a ajouté de son chef le nom de Brutus, afin de mieux désigner la véritable date de cette pièce; et que, comme le nom d'Horace avait été mis seul au temple du Capitole, il avait peut-être aussi été mis seul à ce traité. Je passerais cette conjecture, si en ayant recours à cet expédient on levait toutes les autres difficultés qui se trouvent dans la pièce en question, et si on la conciliait par là avec le reste des historiens. Mais outre que je crois Polybe trop bien versé dans l'histoire romaine pour avoir donné à Horace un collègue qui ne l'aurait jamais été, je le crois encore trop exact et trop scrupuleux pour avoir rien ajouté du sien à une pièce originale.

On est donc obligé de se retrancher à dire que ce traité est supposé : chose à laquelle il n'y a nulle apparence; ou il faut avouer que les historiens ont fort embrouillé les événements de ce temps-là. Je ne vois pas qu'on puisse prononcer autrement sur le témoignage d'une pièce dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute.

II. Nous voyons encore par ce traité que les Romains exerçaient déjà la navigation et la piraterie : choses dont

1. Dodwel, *de Cyclis Rom.*, diss. x, p. 104. Ryckius, *de Capitol. Rom.*, cap. xi.

2. Dissert. vii, n. 8. Vid. etiam *Residua ad Ryckium de Capitol.*, p. 22.

on ne trouve que très-peu de traces dans leur histoire, où il paraît que, jusqu'à la première guerre Punique, leur marine se réduisait à quelques vaisseaux marchands; ou qu'elle ne se perfectionna qu'à l'occasion de cette guerre, comme le remarque Polybe lui-même [1].

III. Ce traité nous apprend que les Romains étaient maîtres de toute cette côte de la mer qui s'étend jusqu'à Terracine, et même des villes d'Antium et d'Ardée; chose en laquelle il se trouve dans une opposition manifeste avec Tite-Live [2] et Denys d'Halicarnasse [3]. Ces auteurs nous apprennent que la première était capitale des Volsques, et que les Romains ne la prirent que plus de quarante ans après, sous le consulat de Titus Quinctius et de Quintus Servilius. La ville d'Ardée [4], selon ces mêmes historiens, était assiégée par Tarquin le Superbe, lorsque le peuple romain secoua le joug de sa domination. Ceux d'Ardée, ayant après cela les mêmes intérêts que les Romains, conclurent avec eux une trêve de quinze ans. Depuis ce temps, Ardée resta dans l'alliance des Romains, jusqu'à l'an de Rome 310 [5] que, pour quelques mécontentements particuliers, elle se ligua avec les Volsques. Mais, dès l'année suivante, l'ancienne alliance fut renouvelée.

Cette ville, selon les mêmes historiens, était donc indépendante et seulement alliée des Romains; au lieu que le traité rapporté en entier par Polybe porte que cette ville de même qu'Antium, Laurentum, Circée, Terracine, étaient

1. Lib. I, cap. xx. V. Huët, *Hist. du Commerce des Anc.*, chap. xxi. — Gronov., *de Centes. Usuris.*, ant. III, p. 583 et seq.
2. Lib. II, *in fine*.
3. Lib. IX, p. 615.
4. Dion. Halic., lib. IV, p. 277.
5. Dionys., lib. XI, p. 730 et 736. — *Livius*, lib. IV, cap. v et seq.

sujettes, et les distingue expressément des villes alliées. Ces historiens nous donnent donc une idée très-fausse de l'état des Romains dans ce commencement de la république, en réduisant l'étendue de sa domination presque au simple territoire de Rome ; au lieu qu'on voit par ce traité qu'elle s'étendait sur plusieurs villes et sur toute la côte de la mer jusqu'à Terracine.

IV. Ce n'est pas tout. On voit par ce traité que dès lors les Carthaginois avaient commencé à faire des entreprises sur la Sicile, et même en avaient conquis une partie. Si Tite-Live avait eu connaissance de cette pièce, il n'aurait pas placé[1] la première expédition des Carthaginois dans cette île sous l'an 324 de Rome, près de quatre-vingts ans plus tard que n'est la date de ce traité. Il y aurait vu qu'ils y avaient des établissements dès avant l'expulsion des rois, et qu'ils étaient déjà maîtres de la Sardaigne. S'il avait eu soin de s'instruire des événements des autres parties du monde et de les concilier avec son histoire, il aurait su que, longtemps avant la même époque, les Carthaginois avaient souffert de rudes échecs dans cette île, et que leur première expédition était fort antérieure au temps où il la plaçait. Enfin, s'il avait consulté ce monument, il n'aurait pas attendu si tard[2] à nous parler d'un traité entre les Romains et les Carthaginois, sans faire mention qu'il y en avait eu d'antérieurs.

Voilà donc un monument authentique qui, au lieu d'appuyer ce que rapportent ces historiens, ne sert qu'à fortifier les doutes qu'on peut se former à juste titre sur leurs histoires, et à prouver le peu de fond qu'on peut faire sur

1. Lib. IV, cap. XXIX.
2. Lib. VII, cap. XXVII.

ce qu'ils nous disent de l'état des Romains au commencement de la république. Si ces auteurs avaient eu recours à des pièces originales et authentiques, ils nous auraient donné quelque chose de plus sûr; au lieu de cela, ce qui nous en reste ne sert qu'à mettre leur négligence au grand jour, et à les convaincre d'avoir apporté peu d'attention à rechercher avec exactitude la vérité des faits. Je passe à un autre traité qui en fournit de nouvelles preuves.

Il est presque aussi ancien que le précédent. C'est celui que Porsenna accorda aux Romains, et dont Pline nous a conservé une des conditions[1], qui ne s'accorde guère avec l'idée que nous en donnent Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque et les autres. Selon ces historiens, le peuple romain traita avec Porsenna comme d'égal à égal, et aucun d'eux ne nous apprend que ce prince leur avait imposé des conditions très-dures, et leur avait même interdit l'usage des armes, ne leur permettant de se servir du fer que pour les instruments nécessaires à l'agriculture. *In fœdere quod, expulsis regibus, populo romano dedit Porsenna, nominatim comprehensum invenimus ne ferro ni in agricultura uterentur.* « J'ai lu dans le traité que Porsenna « accorda au peuple romain, après qu'on eut chassé les rois « de Rome, que l'on y avait stipulé expressément qu'il ne « ferait usage du fer que pour l'agriculture. »

Voilà encore un traité dont ces historiens n'ont eu aucune connaissance, ou, s'ils l'ont consulté, ils l'ont trouvé trop humiliant pour leur nation, et ils ont mieux aimé manquer à la bonne foi que de blesser en quelque sorte la gloire de leur patrie. Cependant les lois que Porsenna impose aux Romains sont des marques bien évidentes de leur assujettissement. On ne défend l'usage des armes qu'à un peuple

1. Lib. XXXIV, cap. XIV.

réduit à l'esclavage. Il est aisé de remarquer que l'amour-propre des Romains aurait trop souffert d'un pareil aveu et que les historiens ne pouvaient accommoder leurs récits ampoulés à des circonstances si flétrissantes. Ils ont mieux aimé adopter les narrations fabuleuses auxquelles l'ignorance et la vaine gloire avaient déjà donné cours.

Quel jugement porter après cela d'une histoire qui se trouve démentie sur des faits si importants, par des pièces dont personne ne peut contester l'authenticité! Il semble que ce grand nombre de siècles qui se sont écoulés depuis devaient la mettre à l'abri de la critique; mais on voit qu'elle n'est pas même à l'épreuve de l'examen le plus superficiel.

Nous avons vu que les Romains avaient employé leurs premiers soins, tant à la recherche de leurs lois, qu'à recueillir tous les traités qu'ils avaient faits avec leurs voisins. Il est à présumer qu'ils sauvèrent un assez bon nombre de ces derniers, parce qu'ils étaient gardés dans le temple de Jupiter, au Capitole, qui demeura à l'abri de la fureur des Gaulois. Ceux qui, dans la suite, s'appliquèrent à écrire l'histoire, ce qui ne fut que vers le milieu du sixième siècle de Rome, auraient trouvé des secours considérables dans ces pièces originales, s'ils s'étaient donné la peine de les consulter. Elles auraient répandu de grandes lumières sur leurs ouvrages, en leur donnant un degré de certitude qui les eût mis à l'abri de toute contradiction. Par malheur, ce n'est pas dans des sources aussi pures qu'ils ont puisé, et nous leur voyons très-rarement alléguer de telles preuves de ce qu'ils avancent. Un traité que Polybe nous a conservé en entier, et qui est apparemment un des plus anciens de la république, puisqu'il fut conclu sous les premiers consuls, ne sert qu'à nous aider à découvrir diverses bévues dans Tite-Live, et une opposition manifeste entre ce monu-

ment et tous les historiens, qui se trouvent contredits sur les faits les plus considérables.

Un autre traité, cité par Pline, nous apprend que Porsenna avait imposé aux Romains, dans ce traité, des conditions telles, qu'on pourrait en inférer qu'il les avait assujettis à sa domination, puisqu'on ne peut désarmer un peuple qu'on ne l'ait subjugué. Il y a grande apparence que cela est arrivé, et même que Porsenna n'a point levé le siége de Rome, mais qu'il se rendit maître de cette place, comme je me propose de le prouver plus au long dans la seconde partie de cette dissertation. Il faut absolument qu'on en vienne, ou à dire que ces traités sont supposés, ce qu'on ne peut faire sans de fortes raisons (et je ne vois pas qu'on en ait aucune pour douter de leur authenticité); ou que l'on convienne de bonne foi que tout ce qu'on nous débite dans l'histoire romaine n'est qu'incertitude, et qu'on n'y peut compter sur rien, puisque, sur les faits les plus importants, elle se trouve démentie par des pièces originales qui en démontrent la fausseté.

On sera surpris, et avec raison, que les principaux historiens aient été comme étrangers dans leur propre histoire, et qu'ils n'aient pas eu la moindre connaissance de ces monuments, qu'ils étaient à portée de consulter et qui devaient servir de base à leurs histoires. Cependant Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, comme on le voit par leurs histoires, ne les avaient point consultés. Il est vrai que l'on aura lieu d'être moins surpris que ces traités aient été inconnus à des auteurs du huitième siècle de Rome, si nous faisons réflexion sur ce que Polybe dit à ce sujet[1] : « Il y « a tant de différence entre l'ancienne langue latine et celle

1. Τηλικαύτη γὰρ ἡ διαφορὰ γέγονε τῆς διαλέκτου, καὶ παρὰ Ῥωμαίοις, τῆς νῦν πρὸς τὴν ἀρχαίαν, ὥστε τοὺς συνετωτάτους ἔνια μόλις ἐξ ἐπιστάσεως διευκρινεῖν. Lib. III, cap. XXII.

« de ce temps, que les plus habiles ont bien de la peine, « avec toute leur application, de venir à bout d'en expli- « quer certains mots. » Et un peu plus bas, il ajoute [1] : « Il n'est pas étrange que Philinus ait ignoré que ce traité « existât, puisque, de mon temps, les plus avancés en âge « des Romains et des Carthaginois, et ceux même qui « étaient le plus au fait des affaires, n'en avaient aucune « connaissance. »

Si, dès le temps de Polybe, la langue latine avait si fort changé, que les plus savants même d'entre les Romains aient eu beaucoup de peine à entendre les termes de ces traités; si les magistrats les plus expérimentés, et ceux qui étaient le plus rompus dans les affaires d'État, ignoraient même que ces traités existassent, il n'y aura plus aucun lieu d'être surpris qu'ils aient été inconnus à Tite-Live et à Denys d'Halicarnasse. Les premiers historiens, Fabius Pictor et ceux qui le suivirent de près, avaient ignoré qu'il y eût de pareils traités ou n'en avaient point fait usage. On n'avait fait depuis que les copier sans autre examen, et on croyait en faire assez que de les donner pour garants de ce qu'on écrivait. Le traité dont il s'agit serait donc demeuré dans un oubli profond, si Polybe ne l'eût produit au grand jour. Nous voyons par là que, quand même les Romains eussent sauvé de l'incendie un plus grand nombre de monuments, leur histoire n'y aurait pas beaucoup gagné, parce que les historiens ne s'appliquèrent pas assez à la recherche de ces pièces, et ne songèrent pas à appuyer de pareils témoignages la vérité de leurs narrations. Les deux traités les plus anciens qui nous restent ne servent qu'à montrer la fausseté

1. Τίς οὐκ ἂν εἰκότως θαυμάσειε Φιλίνου τοῦ συγγραφέως, οὐ διότι ταῦτ' ἠγνόει· (τοῦτο μὲν γὰρ οὐ θαυμαστόν· ἐπεὶ καθ' ἡμᾶς ἔτι καὶ Ῥωμαίων καὶ Καρχηδονίων οἱ πρεσβύτατοι, καὶ μάλιστα δοκοῦντες περὶ τὰ κοινὰ σπουδάζειν, ἠγνόουν.) *Ibid.*, cap. XXVI.

de quelques faits des plus importants, que les historiens rapportent néanmoins avec une entière confiance. Après cela, quel fond faire sur tout le reste de ce qu'ils avancent? Ces traits seuls suffisent pour nous le rendre très-suspect; mais nous avons encore bien d'autres raisons de nous en défier, et plus nous avancerons, plus nous trouverons à nous confirmer dans nos doutes.

CHAPITRE IV

DES LIVRES DES PONTIFES ET PRINCIPALEMENT DES GRANDES ANNALES

Après avoir examiné, dans le chapitre précédent, quelle utilité l'histoire romaine avait retirée des traités de paix et d'alliance qui se conservaient au Capitole, je passe aux Livres des Pontifes, et particulièrement aux *Grandes Annales*, dont on voudrait bien nous faire croire que l'histoire a tiré beaucoup de secours. Il est sûr, comme je l'ai déjà remarqué, que du temps d'Horace il existait quelques livres de religion, que leur antiquité rendait respectables :

Pontificum libros, annosa volumina vatum.

« Les Livres des Pontifes et les antiques volumes des devins. » On a vu aussi, dans le passage de Tite-Live que j'ai rapporté ci-dessus, qu'on recueillit tout ce qu'on put trouver de ces livres qui eussent échappé aux flammes.

Je comprends sous le nom de Livres des Pontifes généralement tous les livres qui traitaient des cérémonies et des traditions religieuses des Romains, comme les livres des *Augures*, des *Aruspices*, les *vers* ou *hymnes des Saliens*, les *vers Saturniens*, et un grand nombre d'autres livres de cette espèce. Il était de la dernière importance pour les

prêtres de conserver ces recueils, qui contenaient les mystères de leur religion, qui leur en enseignaient les cérémonies, et qui prescrivaient les formules dont on devait se servir suivant les différentes occasions. Mais de quelle utilité pouvaient-ils être pour rétablir l'histoire? Leur antiquité devait les rendre précieux, puisqu'on prétendait qu'elle égalait celle du règne de Numa. Ils étaient absolument nécessaires pour conserver les traditions et les cérémonies religieuses établies par ce prince, et auxquelles les Romains paraissaient d'autant plus attachés, qu'ils les regardaient comme le fondement de la religion de leurs ancêtres. Pour ce qui est de l'histoire, quel secours pouvait-elle en retirer? Supposons pour un moment que nous vinssions à perdre tous les monuments qui peuvent servir à l'histoire des siècles précédents, pourrait-on espérer de la rétablir par le moyen des bréviaires, des missels et même des canons des conciles? Je crois qu'on peut dire la même chose des Livres des Pontifes, dont l'usage devait être à peu près le même. Ce que ces livres avaient d'important ne concernait donc que les rites et les cérémonies de la religion, et, par cet endroit-là, ils n'ont que peu ou point de liaison avec l'histoire.

Il est cependant très-naturel que les Romains, dans le rétablissement de leur ville, aient donné leur principale attention à recouvrer tout ce qu'ils purent de ces livres. « Dès que les consuls de cette année, dit Tite-Live[1], furent « entrés dans l'exercice de leur charge, la religion fut le « premier objet qu'ils proposèrent pour les délibérations du « sénat. » Mais si les Romains nous donnent, en cette occasion, une preuve bien claire de leur attachement à la reli-

1. Hi, quum magistratum inissent, nulla de re prius quam de religionibus, senatum consuluere. Lib. IV, cap. I.

gion de leurs ancêtres, par le soin qu'ils prirent de recueillir ces livres, ils n'eurent pas la même précaution à s'assurer de leur authenticité qu'ils avaient eue à l'égard de leurs lois. C'est ce qui, ajouté à quelques autres raisons, pourrait faire naître quelques soupçons sur l'authenticité de ces Livres des Pontifes.

On a vu, dans le chapitre précédent, de quelle façon on exposa publiquement à la lecture du peuple les lois des XII Tables, afin que chaque particulier pût se convaincre par ses propres yeux que c'étaient les mêmes lois selon lesquelles il avait été jugé jusqu'alors. Les pontifes en agirent d'une manière bien différente avec les livres de religion[1]. « Ils supprimèrent tout ce qui concernait le culte « religieux, afin de tenir les esprits du peuple dans leur « dépendance. » Ce moyen leur fournissait beaucoup de facilité à supposer ce qui n'existait plus, et à accommoder la religion avec leurs intérêts, selon qu'ils le trouveraient à propos. Cette précaution de se réserver la faculté d'en faire accroire au peuple, toutes les fois que leurs intérêts l'exigeaient, me paraît suffisante pour rendre très-suspects tous ces Livres des Pontifes. Le secret qu'ils gardèrent en cette rencontre, et la coutume générale des prêtres de ne négliger aucune occasion d'étendre leur autorité, et de la fonder sur l'ignorance du peuple, ne confirment que trop ces soupçons. Cet artifice a été en usage de tout temps, et à Rome plus qu'ailleurs. Les principaux de l'État y étaient en même temps revêtus des charges de prêtrise. L'histoire romaine fournit quantité d'exemples que les grands faisaient servir la religion à leur politique, et tâchaient de tenir dans la dépendance, par le pouvoir de la superstition, ce peuple naturellement

1. Quæ autem ad sacra pertinebant, a pontificibus maxime, ut religione obstrictos haberent multitudinis animos, suppressa. *Ibid.*

féroce, et qui ne portait le joug qu'avec peine. Le moyen le plus sûr, pour parvenir à ces fins, était de tenir ce peuple dans l'ignorance et de se réserver les moyens de lui faire croire ce que l'on voudrait, selon les occurrences.

On sera convaincu que je n'avance rien sans fondement, et même on se persuadera aisément que tous ces livres de religion n'étaient pas aussi anciens qu'on le prétendait, si on veut faire attention à un fait attesté par plusieurs auteurs célèbres[1], et que Tite-Live raconte avec toutes ses circonstances. Il dit entre autres qu'un particulier, ayant découvert dans son fonds de terre le tombeau de Numa, y avait trouvé dans un coffre à part les livres de ce roi. Il les communiqua d'abord à un magistrat de sa connaissance, qui, après les avoir lus, jugea qu'ils ne tendaient qu'à détruire la religion. Il en fit son rapport au sénat, et offrit d'affirmer par serment la persuasion où il était à cet égard. Le sénat, sur son rapport, fit brûler ces livres dans la place publique.

Si nous considérons à présent que, de l'aveu même des Romains, ils tenaient toutes leurs créances et toutes leurs cérémonies religieuses de ce roi, comment concilierons-nous l'opposition qui se trouvait entre ces livres et la religion des Romains quelques siècles après? Ne sera-t-on pas obligé de convenir qu'il fallait que leur religion eût extrêmement changé de face, pour se trouver dans une opposition entière avec celui qui l'avait établie? Ce qui, joint aux raisons alléguées ci-dessus, ne confirme que trop les doutes qu'on peut se former sur l'authenticité de ces Livres des Pontifes.

Les Romains, il est vrai, ont toujours témoigné beaucoup d'attachement à la religion de leurs ancêtres; mais ce que

1. Liv., lib. XL, cap. XXIX. — Plin., lib. XIII, cap. XIII. — Val. Max., lib. I, cap. I, n. 12. — Plutarch., *in Numa*, p. 74. — Festus. V. *Numa*. — Lactant., *de Fals. Relig.*, lib. I, cap. XXII.

je viens de dire des livres de Numa n'est pas la seule preuve qu'on puisse donner des grands changements que cette religion avait soufferts. Plutarque, dans la vie de Numa[1], nous apprend que ce roi avait défendu de représenter la divinité sous quelque forme que ce fût, et que les Romains avaient été cent soixante-dix ans sans avoir aucune image ni statue dans leurs temples. Ce même roi avait encore défendu les sacrifices sanglants. On ne peut donc disconvenir que la religion n'ait souffert de grands changements à Rome, et que, dans le sixième siècle, elle ne fût entièrement différente de la doctrine que renfermaient les livres de Numa, qu'on trouva alors. On ne pouvait donc les conserver sans que le peuple ne découvrît les changements arrivés dans sa religion, et qu'il ne remarquât que celle que les pontifes lui enseignaient était très-différente de celle qui avait été enseignée dans les temps précédents. C'est sans doute ce qui fit prendre le parti de brûler ces livres, de peur qu'ils ne découvrissent la supposition de ceux des pontifes.

Je me suis un peu étendu sur les Livres des Pontifes, non que je croie que, quand nous serions assurés qu'ils sont véritables et dignes de foi, ils eussent pu répandre beaucoup de jour sur l'histoire romaine; mais parce qu'ils nous fournissent de nouvelles preuves de la disette générale d'anciens monuments où étaient les Romains, puisque leurs livres de religion même, dont ils nous vantent si fort l'antiquité, paraissent forgés après coup aussi bien que le reste. Il s'en faut bien que cette partie des Livres des Pontifes soit d'une aussi grande importance à mon sujet que ceux qui sont connus sous le nom d'*Annales des Pontifes*[2] ou de *Grandes Annales*. Ceux-ci devaient former une chronique complète ; et si cet ouvrage, dressé avec toute l'exac-

1. P. 65, B. C.
2. *Annales Pontificum*, *Annales Maximi*.

titude que lui suppose Cicéron, avait existé, les plaintes que font les anciens historiens étaient bien mal fondées, puisqu'ils trouvaient dans ces Annales une histoire suivie et chaque fait rangé sous sa date.

Il est vrai que Cicéron nous en donne une idée avantageuse[1]. *Erat enim historia nihil aliud, nisi Annalium confectio : cujus rei memoriæque retinendæ causa, ab initio rerum Romanarum, usque ad P. Mucium Pontificem Maximum, res omnes singulorum annorum mandabat litteris Pontifex Maximus. Efferebatque in Album, et proponebat tabulam domi, potestas ut esset populo cognoscendi : ii qui etiam nunc* ANNALES MAXIMI *vocantur.* — « L'histoire n'était autre chose que le soin de « ranger les événements par années. Pour cet effet, et « pour conserver la mémoire de ce qui arrivait, le grand « pontife avait soin d'écrire les événements de chaque « année ; et cette coutume s'était observée depuis le com- « mencement de Rome jusqu'au pontificat de P. Mucius. « Il les écrivait sur une table blanchie, et les exposait dans « sa maison pour que le peuple pût s'en instruire et en « juger : c'est là ce qu'on nomme les *Grandes Annales.* »

Nous avons encore un passage du grammairien Servius, qui n'est pas moins curieux, et qui entre encore dans un plus grand détail sur la manière dont se dressaient ces Annales[2]. *Ita etiam Annales conficiebantur, tabulam dealbatam quotannis Pontifex Maximus habuit, in quâ, præscriptis Consulum nominibus, et aliorum magistratuum, digna memoratu notare consueverat, domi, militiæ, terra, mari, gesta per singulos dies. Cujus diligentiæ annuos Commentarios in octoginta libros Veteres retulerunt, eosque a Pontificibus Maximis, a quibus fiebant,* ANNALES

1. *De Orat.*, lib. II, cap. XII.
2. Virg., *Æneid.*, lib. I, v. 377.

MAXIMOS *appellarunt*. — « Voici la manière dont se dres-
« saient les Annales. Le grand pontife faisait faire tous
« les ans une table blanchie, au haut de laquelle il mettait
« les noms des consuls et des autres magistrats de l'année.
« Ensuite, il y marquait chaque jour tout ce qui arrivait de
« remarquable, tant dans la ville qu'à l'armée, ou sur terre
« ou sur mer. Les anciens ont fait une collection de cet ou-
« vrage en quatre-vingts livres, qu'ils ont intitulée *Grandes*
« *Annales*, parce qu'elles avaient été rédigées par les grands
« pontifes. » Ajoutons encore le témoignage de Vopiscus [1] et de Macrobe [2], qui témoignent l'un et l'autre que les grands pontifes étaient chargés de recueillir l'histoire de leur temps.

Quelle ressource pour l'histoire, si un pareil ouvrage, commencé dès la fondation de Rome, eût échappé à la fureur des Gaulois ! Quels mémoires plus sûrs aurait-on pu trouver pour en rétablir l'autorité ? Ou plutôt l'histoire ne subsistait-elle pas en son entier ? Je ne puis donc croire que Cicéron et Servius veuillent dire qu'un pareil ouvrage, commencé dès les premiers temps de Rome, et continué jusqu'au pontificat de P. Mucius, existât de leur temps. Ils veulent simplement dire que cette coutume avait été observée, sans déterminer jusqu'à quelle époque remontait ce qu'on en avait de leur temps. Il n'y a rien, dans ces deux passages, qui puisse nous déterminer à fixer au juste à quel temps commençait cette ample collection, ou à quel temps elle se terminait. Il est vrai que du premier coup d'œil on serait porté à juger très-favorablement de l'histoire romaine, laquelle, si une pareille coutume eût été observée

1. In Tacito, cap. I.

2. Pontificibus permissa est potestas memoriam rerum gestarum in tabulas conferendi, et hos *Annales* appellant equidem *Maximos*, quasi a Pontificibus Maximis factos. *Sat.*, lib. III, cap. II.

dès les premiers siècles, n'aurait contenu que des faits attestés le plus authentiquement, et dont tout le peuple romain aurait, en quelque sorte, été garant. Mais quelques réflexions nous feront bientôt voir qu'il ne faut pas donner un sens si étendu aux paroles de Cicéron et de Servius, et que les quatre-vingts livres d'Annales dont parle ce dernier ne remontaient pas si haut qu'on pourrait se le figurer sur leur nombre.

I. Il est sûr que la partie historique des Livres des Pontifes, ou leurs Annales, si tant est qu'elles aient existé, périrent dans la destruction de Rome par les Gaulois. Tite-Live est si exprès là-dessus, qu'il nous ôte tout sujet d'en douter. En effet, cela paraît visiblement, si l'on fait attention à ses termes, lorsqu'il se plaint de la peine qu'il a eue de débrouiller les ténèbres qui enveloppaient les temps précédents, tant à cause du peu de soin qu'on avait d'écrire l'histoire dans ces premiers temps, que parce que les mémoires, conservés dans les archives, qui étaient entre les mains des particuliers, ou qui faisaient partie des Livres des Pontifes, avaient été enveloppés dans la ruine de la ville. *Et quod etiam si quæ in commentariis Pontificum, aliisque publicis privatisque erant monumentis, incensa urbe, pleræque interiere.* Il est clair que ce qu'il dit là ne peut regarder que la partie historique des Livres des Pontifes, comme la seule qui servait à son sujet. Il aurait eu tort de se plaindre que la perte de ces livres était cause de l'obscurité et de l'incertitude répandues sur l'histoire des siècles précédents, si l'on avait conservé des annales rédigées avec toute l'exactitude que Cicéron et Servius leur atribuent. Concluons de là que, n'y ayant rien dans leurs paroles d'où l'on puisse inférer qu'ils aient affirmé que les annales, qui existaient de leur temps, remontassent plus

haut que la prise de Rome par les Gaulois, ils ne contredisent point ce que nous pouvons assurer sur l'autorité de Clodius, de Tite-Live et de Plutarque : que la partie historique des *Livres des Pontifes*, c'est-à-dire les *Grandes Annales*, se perdit, avec quantité d'autres monuments, dans le sac de Rome. Si quelque auteur ancien nous disait formellement le contraire, il contre-balancerait leur autorité, et nous ne saurions à quoi nous en tenir. Mais comme personne n'assure que les *Grandes Annales*[1], commencées dès la fondation de Rome et continuées jusqu'à son temps, existassent en entier, nous ne devons donner aux passages de ces auteurs que le sens qu'ils renferment naturellement, et croire qu'ils ne contredisent point Tite-Live.

II. La manière dont Cicéron et Servius nous apprennent que se dressaient ces Annales, les soins que l'on prenait de n'y insérer aucun fait dont la vérité n'eût été, pour ainsi dire, attestée par tout ce qu'il y avait de citoyens à Rome, qui avaient droit d'en juger et de donner leurs avis sur ce qu'on en devait retrancher, ou sur ce qu'on devait y ajouter, nous donne une idée des plus avantageuses de cette espèce d'ouvrage, et nous le ferait regarder comme le corps d'histoire le plus complet et le plus authentique qu'on aurait pu désirer. L'on y transmettait à la postérité la mémoire des événements, lorsqu'ils étaient encore récents, et que chacun pouvait se souvenir des circonstances qui les avaient accompagnés. On les mettait par là à l'abri de toute contestation, et la vérité en était établie d'une manière indisputable. Que se peut-il de plus beau, de plus exact et de plus sûr, en fait d'histoire ?

Plus nous admirerions une pareille compilation, plus

1. *Pontificum Annales, Annales Maximi.*

nous aurions lieu d'être surpris qu'on n'en eût pas fait usage si elle avait existé. Que les plaintes des historiens sur l'obscurité qui couvrait les premiers temps de leur histoire, que celles de Cicéron lui-même sur ce sujet seraient mal fondées! D'où vient qu'aucun de ces écrivains ne citerait les *Grandes Annales*, et d'où vient qu'ils auraient négligé de consulter le monument le plus précieux qu'il y eût à Rome, et qui n'exigeait d'autre peine que celle de transcrire et de lier les faits? Denys d'Halicarnasse, qui a eu soin de nous indiquer dans quelle source il puisait, et qui entre dans un assez long détail sur les mémoires qu'il avait consultés, ne met point de ce nombre ces fameuses Annales [1]. Y a-t-il apparence qu'après un séjour de vingt ans à Rome, employé à des recherches continuelles sur l'histoire, ces Annales lui fussent restées inconnues? Si elles lui avaient été connues, eût-il négligé de les consulter, puisqu'elles pouvaient lui être d'un si grand secours? On ne lui en aurait sûrement pas refusé la communication; et, s'il en avait fait usage, quelle apparence que dans le catalogue qu'il nous donne des monuments qu'il a consultés, il eût omis celui qui, par toutes sortes de raisons, devait y tenir le premier rang? Nous ne voyons pas, non plus, que Tite-Live en ait eu connaissance, puisqu'il ne le cite jamais. S'il les avait consultées, il n'aurait pas eu tant de peine à démêler la vérité dans les auteurs qu'il cite, et à lever les difficultés qu'il y rencontrait. Enfin, il ne se peut que ces auteurs n'en eussent appelé très-souvent à ces Annales, comme au garant le plus sûr qu'ils pouvaient donner des faits insérés dans leurs histoires. Ces raisons me paraissent prouver d'une manière évidente que les Annales en question n'existaient pas dans le temps que ces auteurs écrivaient leurs histoires.

1. Lib. I, p. 6.

III. Tout ce que l'on trouve cité dans quelques auteurs, sous le nom de *Grandes Annales*, bien loin de confirmer l'opinion avantageuse que Cicéron et Servius nous en donnent, ne sert qu'à les décrier et à nous les faire considérer comme un ramas de fables et de contes, et par conséquent comme un ouvrage supposé. Si ce que Denys d'Halicarnasse cite sous le nom d'Ἱεραὶ Δέλτοι[1] ou de *Livres sacrés* faisait partie de ces *Annales des Pontifes*, nous n'en concevrions pas une idée fort avantageuse, puisqu'il paraît que ce n'était qu'un recueil de fables, et que c'est aussi sur ce pied-là que cet auteur les cite. Il cite encore ailleurs[2] quelque chose des *Livres des Pontifes;* mais je ne crois pas qu'on en veuille inférer que ce fait soit tiré des *Grandes Annales;* car s'il était vrai que ce fait y eût été inséré, il en donnerait assez mauvaise opinion. L'auteur de l'Origine des Romains cite deux fois le IVe livre des *Annales des Pontifes*[3], et diverses fois les *Livres des Pontifes*, mais ce n'est que sur des faits fabuleux et antérieurs même à la fondation de Rome. Aulu-Gelle cite le XIe livre de ces mêmes Annales[4], mais ce n'est point sur quelque trait d'histoire intéressant, sur quelque fait important. C'est sur des choses fabuleuses, indignes d'occuper une place dans l'histoire. Sénèque cite les *Livres des Pontifes* sur un fait[5], mais il les cite d'une manière qui fait voir qu'il ne les citait que sur la foi d'autrui, et que même il n'y faisait pas grand fond. Convenons donc que ce que nous trouvons cité de côté et d'autre des *Livres* ou *Annales des Pontifes*, non-seulement ne peut convenir à un ouvrage composé avec cette exactitude que Cicéron et

1. Lib. I, p. 58.
2. Lib. VIII, p. 525.
3. Cap. XVII. Vid. cap. VII, IX et XXII.
4. Lib. IV, cap. V.
5. Provocationem ad populum etiam a regibus fuisse, id ita in Pontificalibus libris aliqui putant, et Fenestella. *Epist.* CVIII.

Servius nous décrivent, mais est fort au-dessous de l'idée qu'ils nous en donnent. Il ne sert, au contraire, qu'à confirmer ce que Tite-Live, Clodius et Plutarque nous disent de la perte de l'un, et à prouver la supposition de l'autre, que les pontifes auront substitué au premier.

IV. Il faut surtout nous tenir en garde contre ceux qui voudraient nous faire croire que, toutes les fois que Cicéron ou quelque autre auteur cite des Annales simplement et sans rien ajouter qui détermine, il faut entendre par là les *Annales des Pontifes*. Ils ont recours à cette supposition, pour nous persuader que ce qui existait de ces Annales remontait fort au delà de la prise de Rome par les Gaulois, et qu'on les trouve citées sur divers faits antérieurs à cette époque. Mais ils avancent cela sans la moindre preuve, car on sait que tous les premiers historiens ont donné ce titre d'Annales à leurs ouvrages, et que c'était en général sous ce nom qu'on désignait l'histoire. Nous n'avons donc aucune raison de croire que lorsque Cicéron donne pour garants des faits qu'il rapporte[1] *Annalium monumenta*, il ait voulu désigner par là les *Annales des Pontifes*, plutôt que tant d'autres histoires qui portaient ce même titre. Au contraire, il est aisé de remarquer que tous les auteurs ont soin, toutes les fois qu'ils les citent, d'y joindre les épithètes qui les distinguent, *Annales Maximi* ou *Pontificum Commentarii*, etc. Il faut encore moins s'en rapporter à quelques modernes, qui s'imaginent que toutes les fois que les auteurs citent *de fort anciennes histoires*[2], *des livres d'une grande antiquité*, il faut entendre par là les *Annales des Pontifes*, ou des mémoires d'auteurs contemporains. Je prouverai

1. *De Finib.*, lib. II, cap. XXI. — *De Divinat.*, lib. I, cap. XVII et XLIV.
2. *Annales vetustissimi, antiquissimi, etc.*

ci-dessous qu'il ne faut entendre par là que des ouvrages du sixième siècle de Rome, et qu'au commencement du huitième siècle de Rome on qualifiait souvent de très-anciens des écrits dont les auteurs n'avaient même fleuri que tout à la fin du sixième siècle.

V. Comme tout ce que j'ai dit jusqu'ici tend à prouver qu'on ne peut pas inférer des paroles de Cicéron et de Servius qu'il existât de leur temps en entier un ouvrage tel qu'ils nous décrivent les *Annales des Pontifes*, j'ajouterai, pour éclaircir encore davantage toute cette matière, que nous n'en pouvons pas même conclure que, depuis le premier établissement de cet usage, les pontifes aient eu soin, chaque année, de rédiger par écrit ces Annales. Cicéron fait remonter cet usage jusqu'aux premiers temps de Rome, *ab initio rerum*. Peut-être ne veut-il désigner par là que le règne de Numa, et encore serait-ce en faire remonter l'origine assez haut. C'était, en effet, à ce prince que les Romains attribuaient l'établissement de quantité d'usages qui avaient lieu à Rome. Il n'en faut pas conclure qu'ils eussent de meilleurs mémoires sur ce qui concernait son règne, que sur ceux des autres rois et sur les commencements de la république. Au contraire, comme ils ignoraient entièrement l'origine de plusieurs coutumes, lois et cérémonies religieuses, la seule ressource à laquelle leur ignorance leur permît de recourir était d'en attribuer l'établissement à Numa. C'est Scaliger qui fait cette remarque[1]. Mais enfin, ceux qui voudront que Numa ait été l'auteur de cette coutume, ou même la faire remonter jusqu'à Romulus, pourront encore fortifier leur cause du témoignage de Vopiscus, qui en fait remonter l'origine fort haut[2]. *Quod post*

1. *De Emend. Temp.*, p. 178.
2. In Tacito, cap. I.

excessum Romuli, novellæ adhuc romanæ urbis imperio, factum pontifices, penes quos scribendæ historiæ potestas fuit, in litteras retulerunt. — « Les pontifes, qui « avaient la charge d'écrire l'histoire, rapportent qu'il « arriva après la mort de Romulus, etc. » Je pourrais disputer que ce passage prouve que cette coutume fût aussi ancienne, puisqu'il ne détermine pas que les pontifes, qui rapportent ce fait, fussent contemporains. Je pourrais même pour cela m'appuyer de la leçon d'une ancienne édition des auteurs de l'*Histoire Auguste*, qui, selon le savant Saumaise, porte : *Pontifices, penes quos* (*serius*) *scribendæ historiæ potestas fuit*, — « que ce ne fut que *plus tard* que les pontifes furent chargés du soin d'écrire l'histoire. » Mais je consens que Numa, ou même Romulus, si l'on veut, leur ait donné cette commission ; et je prétends néanmoins démontrer que l'histoire n'y a rien gagné. Supposons donc que Numa, comme il donna charge aux pontifes d'instruire le peuple de la religion, en en exposant les principaux dogmes et devoirs sur une table blanchie, pour que chacun pût s'en instruire, ainsi que le dit Tite-Live[1], leur ait aussi donné la commission d'écrire l'histoire et de la publier. Il y a bien de l'apparence que cette commission n'a pas été exécutée avec plus de ponctualité à un égard qu'à l'autre. Or nous voyons que l'usage de publier ce qui concernait la religion dura si peu, qu'il fut entièrement négligé sous Tullus Hostilius, successeur de Numa. Ancus-Martius, petit-fils de Numa et successeur de Tullus Hostilius, pour honorer la mémoire de son aïeul, voulut faire revivre les lois qu'il avait établies. Ainsi, il ordonna que le pontife exposât de nouveau au peuple, sur une table blanchie, tout ce que son aïeul avait réglé par rapport

1. Lib. I, cap. XXXII.

à la religion. On doit assez naturellement conclure de là que ce qui concernait la religion ayant été négligé, l'histoire n'a pas eu un meilleur sort. Denys d'Halicarnasse[1], qui nous apprend la même chose, ajoute encore que, comme on ne se servait dans ce temps-là que de planches de chêne pour y graver ces monuments, le temps les détruisit bientôt : qu'après que le gouvernement républicain eut été établi à Rome, un certain C. Papirius les avait rétablies du mieux qu'il avait pu ; mais qu'on ne les communiqua plus au peuple. Les patriciens eurent grand soin de lui cacher ce qui était contenu dans les *Livres des Pontifes*, et s'en réservèrent la connaissance à eux seuls, comme nous l'apprenons du même historien[2].

Nous avons vu, dans le passage de Tite-Live que j'ai rapporté, le soin qu'on eut, dans le rétablissement de Rome, de cacher au peuple ce qu'on sauva des *Livres des Pontifes;* et que l'historien s'exprime fort clairement sur la perte de la partie historique de ces mêmes livres. Peut-être que les patriciens furent bien aises de la supprimer, parce qu'elle contenait bien des choses qui ne s'accordaient pas avec leurs intérêts, et qu'ils voulaient cacher au peuple. Quoique j'avance ceci comme une simple conjecture, je ne sais si elle ne pourrait pas se changer en une espèce de démonstration. Les plaintes que Tite-Live met dans la bouche d'un tribun du peuple feraient croire que la chose est très-vraie[3]. « Puisque nous ne sommes admis, dit ce tribun, « ni à la communication des Fastes, ni à celle des *Livres des* « *Pontifes*, ne sommes-nous pas obligés d'ignorer ce que

1. Lib. III, p. 178.
2. Lib. X, p. 627.
3. Lib. IV, cap. III. Si non ad Fastos, ad Commentarios Pontificum, admittimur, ne ea quidem scimus, quæ omnes peregrini sciunt : consules in locum regum successisse, nec aut juris majestatisque quicquam habere quod non antea in regibus fuerit.

« les étrangers mêmes savent : que les consuls ont succédé « aux rois, et que leur pouvoir est le même que celui des « rois ? » Ce passage me paraît renfermer une preuve bien formelle que, dans le quatrième siècle, les pontifes ne rédigeaient et ne publiaient point leurs Annales, de la façon dont Cicéron et Servius le décrivent. On voit, au contraire, que la politique des patriciens, qui alors étaient seuls en possession de toutes les dignités de l'État et de la religion, les portait à cacher au peuple les événements un peu éloignés, et à le tenir dans une ignorance entière de sa propre histoire. S'il se dressait des Annales, il n'y avait que ceux qui avaient intérêt à déguiser la vérité qui en eussent connaissance. Les autres étaient obligés de s'en rapporter à la tradition. Si donc on nie que ces Annales aient été enveloppées dans la ruine de Rome, il faut qu'on reconnaisse que l'intérêt particulier les a fait supprimer, ou tellement falsifier que les historiens n'ont osé en faire usage, puisqu'on ne les trouve jamais citées dans leurs ouvrages. Il faut nécessairement en venir à une de ces alternatives.

Un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1], en rapportant le même passage, ne peut croire que les historiens aient puisé dans ces Annales, puisqu'en ce cas on ne pourrait rendre raison de la contrariété qui se trouve entre eux sur les mêmes faits. Comme c'est cette contrariété des historiens entre eux qui sera le sujet de la seconde partie de cette dissertation, je n'y insiste pas davantage ici.

Tout ce que je viens de dire nous mène à croire que les *Annales des Pontifes* avaient eu le même sort que leurs autres livres, par rapport à la coutume de les exposer à la lecture et au jugement du peuple : et cette coutume, par

1. L'abbé Couture, *Mémoires*, t. I, p. 88.

rapport à ces derniers, ayant souffert diverses interruptions, il est à présumer qu'il en a été de même à l'égard des premiers, qui, dans le fond, n'en étaient que la partie la moins importante. De sorte que, quand nous n'aurions pas le témoignage positif de Tite-Live que ces Annales périrent dans la prise de Rome, nous serions toujours fondés à regarder cet ouvrage comme quelque chose de très-imparfait, et où l'on avait rarement eu égard à la vérité. Mais il est inutile d'en venir là, et je crois avoir prouvé assez clairement que ce monument avait eu le même sort que les autres, et était péri dans les flammes qui détruisirent Rome.

CHAPITRE V

DES AUTRES MONUMENTS QUI ONT PU SERVIR A L'HISTOIRE

Les statues, les inscriptions et tels autres monuments publics, sont d'un très-grand secours pour faire passer à la postérité la mémoire des hommes illustres, et pour perpétuer le souvenir des services qu'ils ont rendus à leur patrie. Dans ces anciens temps, on ne pensait pas qu'il y eût d'autres récompenses dignes de la vertu, que l'honneur et l'immortalité que promettaient des monuments si glorieux, surtout à Rome, où l'on considérait pour rien le prix de la chose laquelle devait tenir lieu de récompense. Elle ne servait qu'à désigner ce que l'action qui l'avait méritée avait de glorieux. Rome ayant produit tant d'exemples d'une vertu désintéressée, et prête à tout sacrifier à l'amour de la patrie, devait être remplie de pareils monuments, lorsqu'elle fut prise par les Gaulois. Mais apparemment que rien ne put les

garantir des ravages que fit le feu, et qu'ils furent enveloppés dans la ruine de la ville. S'il en réchappa quelques-uns, ils furent en très-petit nombre; et la plupart de ceux qu'on montrait à Rome dans le huitième siècle n'étaient appuyés que sur des traditions fabuleuses, qui prouvaient que la perte des monuments véritables avait facilité la supposition de ceux qu'on montrait alors. Car si ces pièces n'avaient pu suffire à rétablir l'histoire, elles auraient, du moins, servi à perpétuer, d'une manière incontestable, la vérité de certains faits importants, et à faire passer sûrement à la postérité la gloire des grands hommes.

Je crois donc qu'il réchappa peu de ces monuments, et je crois même que l'histoire n'en pouvait pas retirer de grands avantages, par une raison qui me paraît bien forte : c'est que les statues érigées dans ces anciens temps n'avaient aucune inscription, rien qui désignât d'une manière bien nette à qui et à quelle occasion elles avaient été dressées. De sorte qu'il n'y avait que la tradition qui en conservât la mémoire ; et on sait à quelles altérations elle est sujette. On voit par Plutarque[1] et par Pline[2] qu'on ne convenait pas sur la statue de Clélie, et qu'il y avait des auteurs qui soutenaient qu'elle était de Valérie, fille du consul Publicola.

Comme on n'y mettait point d'inscriptions, il était facile de s'y tromper : et même, lorsque, dans le sixième siècle, on commença à y en mettre, elles étaient si abrégées et si simples, quelles pouvaient encore convenir à diverses personnes. Cicéron nous en donne un exemple[3] dans Scipion Metellus qui prit une statue de Scipion l'Africain, le

1. *In Publicola*, p. 107.
2. Lib. XXXIV, cap. VI.
3. *Ad Attic.*, lib. VI, epist. I.

destructeur de Numance, pour celle de son bisaïeul, Scipion Nasica, distingué par un troisième surnom de Serapio. L'inscription de cette statue ne portait apparemment que

P. Scipio Cens.

et par conséquent pouvait convenir à tous ceux de ce nom qui avaient été censeurs. Scipion Metellus plaça cette statue parmi celles de ses ancêtres, en y ajoutant le surnom de Serapio, qu'avait porté son bisaïeul, auquel il crut qu'elle appartenait. Cela aurait été pardonnable à un étranger, mais Cicéron ne pardonne pas à Scipion Metellus d'avoir ignoré que son bisaïeul n'avait jamais été censeur, et que, par conséquent, cette statue ne pouvait pas être de lui : outre qu'il aurait pu reconnaître que cette statue, qui était dans le temple d'Ops, ressemblait par la taille, l'habillement et l'anneau, à une autre placée dans le temple de Pollux, qui était incontestablement de Scipion Émilien. Cet exemple suffit pour nous faire juger combien il était facile de tomber dans l'erreur à l'égard des statues anciennes; et que ce qu'on en disait était peu sûr, puisqu'il n'était confirmé par aucune inscription contemporaine. J'en donnerai un autre exemple, que me fournit Tite-Live[1].

Cet historien, suivant, comme il le dit, ceux qui l'avaient précédé, rapporte à l'an 316 de Rome la victoire que les Romains remportèrent sur les Veïens, dans laquelle Cornélius Cossus tua de sa propre main leur roi Tolumnius, et consacra ses dépouilles dans le temple de Jupiter Férétrien, où Romulus avait aussi consacré celles qu'il avait enlevées à Acron, roi des Céniniens.

Il y avait trois sortes de ces dépouilles, que les Romains

1. Lib. IV, cap. xx.

nommaient *Opima spolia*[1]; mais celles que Cossus enleva ne peuvent être rapportées qu'à la première sorte, puisqu'il les consacra dans le temple de Jupiter Férétrien[2], où on ne consacrait que celles qu'un roi, ou un général en chef, avait enlevées au général ennemi, après l'avoir tué de sa main dans le combat. Cela se trouvait confirmé par une cuirasse de toile qui se voyait encore dans ce temple du temps de Tite-Live, auquel Auguste, qui avait fait rebâtir ce temple, la fit remarquer. Il y avait sur cette cuirasse une inscription qui portait que c'était étant consul que Cossus avait remporté cette victoire. Cependant Cossus n'était pas consul dans l'année sous laquelle Tite-Live place cet événement. Il n'était que tribun militaire et ne fut consul que neuf ans après.

Tite-Live, en mettant ce fait sous l'année où il le place[3], suivit toutes les autres histoires qui marquaient que le consulat de Cossus, qu'elles plaçaient neuf ans plus tard, s'était passé sans qu'il y eût eu de guerre, à cause de la peste et de la famine qui affligèrent Rome pendant trois ans. Cependant, d'un autre côté, tous ces écrivains convenaient que Cossus avait consacré ces dépouilles dans le temple de Jupiter Férétrien, où, comme je viens de le dire, on ne consacrait que celles dont le général en chef ou, comme s'exprimaient les Romains, celui sous les auspices et le commandement duquel la guerre se conduisait (*cujus ductu, auspicioque bellum gerebatur*), avait dépouillé le général ennemi.

1. Festus, *in Opima spolia*.

2. Ea rite opima spolia habentur, quæ dux duci detraxerit; nec ducem novimus, nisi cujus auspicio bellum geritur; titulus ipse illos meque arguit, consulem ea Cossum cepisse. Livius, lib. IV, cap. xx.

3. Omnes ante me auctores secutus, A. Cornelium Cossum, tribunum militum, secunda spolia opima Jovis Feretrii templo intulisse, exposui. Livius, *ibid.*

Ces historiens tombent donc dans une contradiction manifeste sur ce fait. Car, selon eux-mêmes, pour que Cossus pût consacrer ces dépouilles dans ce temple, comme Romulus l'avait fait avant lui, et comme Marcellus le fit depuis, il fallait qu'il les eût remportées, étant consul ou dictateur; et cependant, selon eux encore, il n'était que simple officier dans l'armée du dictateur. Quelle inconséquence! Ils posent pour certain qu'il a remporté les dépouilles qu'on nommait *Opima spolia*, les seules qui se consacraient dans le temple de Jupiter Férétrien; et cependant ils nient qu'il ait été revêtu du commandement en chef, sans lequel ils conviennent que ce n'était pas dans ce temple qu'on les consacrait.

Outre cette contradiction si sensible dans ces historiens, ils se trouvaient encore en opposition avec un monument qui paraissait mettre la vérité hors de doute. On peut croire que la plupart d'entre eux n'en ont point eu connaissance; mais Tite-Live est inexcusable. Il convient lui-même [1] que ce monument qui lui avait été indiqué par Auguste était un témoin de la vérité, plus digne de foi que tout le reste et qui devait terminer le différend. Cependant, après avoir si bien découvert sa pensée, il se contredit lui-même peu après [2] : et entraîné apparemment par la foule des historiens, il oublie ce qu'il en a dit et met dans la bouche du dictateur Ancilius une harangue, où il dit que ce fut étant tribun des soldats que Cossus tua Tolumnius, roi des Veïens.

La digression où Tite-Live est entré à ce sujet a donné

1. Sed (ut ego arbitror) vana versare in omnes opiniones licet, quum auctor pugnæ recentibus spoliis in sacra sede positis, Jovem prope ipsum, cui vota erant, Romulumque intuens, haud spernendos falsi tituli testes, sese A. Cornelium Cossum consulem scripserit. *Ibid.*

2. Cap. XXXII, *ejusdem libri.*

de l'exercice à quelques critiques modernes, pour bien pénétrer sa pensée. En effet, il est bien difficile de le mettre d'accord avec lui-même; car, paraissant d'abord se rendre à la décision de ce monument, on voit que, quelques pages plus bas, il n'y a plus aucun égard. Perizonius [1], un des plus savants et des plus judicieux critiques de nos derniers temps, a traité cette matière avec beaucoup d'étendue et d'érudition, et s'est efforcé de justifier Tite-Live de cette contradiction. Quelque déférence que j'aie pour les lumières de cet habile homme, après avoir bien pesé les raisons qu'il allègue sur cette question en particulier et à cette occasion pour établir la certitude de l'histoire romaine, j'ai trouvé qu'elles favorisent plutôt mon sentiment qu'elles ne le combattent. Je dois même avouer ici que ceux qui ont défendu cette histoire avec le plus de chaleur m'ont souvent fourni des armes contre eux-mêmes.

I. Perizonius, pour excuser Tite-Live, soutient que la contradiction qu'on prétend y trouver n'est qu'apparente, et que Tite-Live, n'osant pas réfuter clairement Auguste, s'est contenté de lui opposer le consentement unanime de tous les historiens, comme devant nécessairement déterminer le lecteur en faveur de l'opinion reçue ; que Tite-Live ne considérait pas ce monument comme assez authentique, pour qu'il dût l'emporter sur une tradition générale ; et que même il y a bien de l'apparence qu'il regardait l'inscription comme beaucoup plus moderne, et comme ajoutée dans les siècles postérieurs.

Il me semble cependant qu'il suffit de jeter les yeux sur ce que dit l'historien, et que j'ai rapporté ci-dessus en marge, pour être convaincu qu'il décide d'une manière formelle en faveur de ce monument.

1. *Animadvers. Histor.*, cap. VII.

J'en donne la traduction ici, afin qu'on en puisse mieux juger : «Je crois qu'on ne peut faire que des raisonnements « frivoles sur ces différentes opinions, puisque le vainqueur « lui-même, en consacrant ces dépouilles toutes fraîches « dans ce temple, et en prenant pour témoins de la vérité « Jupiter à qui il les consacrait, et Romulus, desquels il « avait à redouter le châtiment, s'il ne disait pas la vérité, « y a écrit qu'Aulus Cornelius Cossus les avait consacrées « étant consul. » Après un aveu si formel, il est bien difficile de se figurer que Tite-Live ait regardé ce monument comme peu digne de foi et qu'il ait voulu qu'on lui préférât le consentement unanime des historiens. Cependant il est vrai qu'il les suit, et qu'il place ce fait sous la même année où ils le mettent. Mais je crois que ce qui l'a déterminé à prendre ce parti est qu'il ne pouvait déplacer cet événement sans faire quelque dérangement dans la chronologie reçue. Cela ne pouvait se faire sans mettre quelque confusion dans l'histoire, et sans engager l'auteur dans des discussions qui en auraient peut-être trop découvert le faible. Cet historien passe d'ailleurs généralement avec tant de légèreté sur les événements de ces premiers siècles, qu'il donne à soupçonner qu'il ne les croyait pas à l'épreuve d'un examen. Il se déclare en tant d'endroits avec précision là-dessus, qu'on peut, sans trop risquer, étendre jusque sur ce fait ce qu'il répète si souvent, que ces temps sont embarrassés de bien des difficultés, et que l'éloignement dans lequel il voit les événements ne lui permet pas de discerner le vrai d'avec le faux. C'est là, je crois, ce qu'on pourrait alléguer de meilleur pour justifier Tite-Live de la contradiction où il est tombé; à moins qu'on n'aime mieux croire qu'il a oublié lui-même peu après ce qu'il venait d'établir, sur la foi d'un monument authentique.

II. Perizonius juge que le témoignage unanime de ces anciennes histoires (*veterum annalium*) l'emportait de beaucoup dans l'esprit de Tite-Live, et devait l'emporter sur le témoignage de ce monument. Mais c'est dans la supposition que ces histoires étaient contemporaines ou les *Annales* mêmes *des Pontifes*. Or j'ai déjà prouvé que ces *Annales des Pontifes* n'existaient point; et je prouverai bientôt qu'il n'y avait aucune pièce qui pût servir à l'histoire, laquelle fût antérieure à la fin du cinquième siècle de Rome. En sorte que cette raison, fondée sur une supposition si facile à détruire, tombe d'elle-même.

III. Enfin, ce savant refuse de regarder ce monument comme contemporain de Cossus, et prétend que ce n'est point Cossus lui-même, mais quelqu'un de ses descendants qui y a ajouté l'inscription qu'on y lisait du temps d'Auguste. Il croit que c'est la raison qui a empêché Tite-Live d'y déférer, comme il l'aurait dû, s'il l'avait crue aussi ancienne qu'Auguste voulait le lui persuader. Sans m'arrêter ici à discuter s'il y aurait moyen de concilier ce sentiment avec le passage de l'historien que j'ai cité ci-dessus, je me contente de rapporter les raisons sur lesquelles ce critique fonde son opinion. Il prétend que l'usage des lettres était alors si rare à Rome, qu'on n'ajoutait aucune inscription aux statues et aux autres monuments qu'on érigeait à la gloire des grands hommes. « En effet, ajoute-t-il [1], est-il « vraisemblable que dans un temps où l'on était si grossier « et si ignorant à Rome, qu'on ne se servait que de quelques « clous enfoncés dans une muraille pour retenir le nombre « des années, on ait pensé à perpétuer la mémoire des belles « actions des hommes illustres par des éloges et par des

1. *Animadvers. Histor.*, cap. VII, p. 302.

« inscriptions? » Qui est-ce qui jugerait, en lisant ces paroles, qu'elles viennent d'un zélé défenseur de l'histoire romaine?

L'aveu que ce savant fait là est d'autant plus surprenant qu'il détruit d'un coup de plume tout ce qu'il avait dit auparavant pour prouver l'existence des anciennes *Annales*, où il prétend que les historiens pouvaient trouver toutes sortes de secours, pour donner le degré de certitude requise à leurs histoires. Mais si, dans ce siècle d'ignorance, on n'en savait pas assez pour dresser une inscription aussi simple que celle que Tite-Live cite, à plus forte raison n'en savait-on pas assez pour rédiger des *Annales*. Perizonius établit cette opinion lui-même, puisqu'il convient qu'on ne comptait les années que par les clous.

Toute l'érudition que ce savant a étalée dans ce chapitre, pour concilier Tite-Live avec lui-même et pour accréditer l'histoire romaine, ne sert donc qu'à en montrer encore plus évidemment l'incertitude. Quand les raisons qu'il allègue seraient beaucoup meilleures, la principale difficulté resterait toujours; elle roule sur les dépouilles (*opima spolia*) consacrées dans le temple de Jupiter Férétrien, qui ne pouvaient avoir été consacrées que par un général en chef : et cependant les historiens rapportent cet événement à une année où Cossus n'a été ni consul ni dictateur. C'était cette contradiction qu'il s'agissait de lever. Je ne vois pas que Perizonius ait touché à cette difficulté. Ainsi je me crois en droit d'en conclure que, puisqu'un fait aussi intéressant que celui-ci, et que son importance devait garantir de l'oubli, se trouve un des plus incertains et des plus embrouillés de l'histoire romaine, on ne peut faire de fond sur une infinité d'autres faits de moindre importance et destitués de garants.

Pighius a mieux trouvé le nœud de la difficulté que Peri-

zonius, mais il n'a pu la résoudre qu'en déplaçant cet événement, et en le mettant neuf ans plus tard que Tite-Live[1], sous le consulat de Cossus, comme le témoigne ce monument. Il prétend que Tite-Live se déclare formellement en faveur de cette opinion, et que Cossus n'a pu remporter ces dépouilles (*opima spolia*), à moins qu'il n'ait été revêtu du commandement en chef, soit en qualité de dictateur, de consul ou de tribun militaire revêtu du pouvoir consulaire. Grotius touche aussi à cette difficulté dans une de ses lettres à Rutgersius[2]; mais il ne lève la difficulté que par une fausse supposition, qui est que Cossus était tribun militaire revêtu du pouvoir consulaire, c'est-à-dire qu'il avait les auspices. Cependant il n'était que tribun des soldats, c'est-à-dire simple officier dans l'armée du dictateur Emilius, puisque les consuls de cette année furent M. Geganius et L. Sergius.

Il reste toujours vrai qu'il est très-difficile de concilier Tite-Live avec lui-même et avec les autres historiens; car si cette inscription est aussi ancienne qu'Auguste le prétendait, elle sert à convaincre de faux tous les historiens et à prouver leur négligence à consulter de pareils monuments, ou le peu d'attention qu'ils y faisaient quand ils en avaient connaissance. Celui-ci contredit tous ceux qui avaient précédé Tite-Live, et cet historien lui-même n'en aurait eu aucune connaissance si Auguste ne l'en avait instruit. Néanmoins, nonobstant ce qu'il en savait et après avoir lui-même établi les raisons qui rendaient le témoignage de ce monument incontestable et préférable au consentement unanime des historiens, il se laisse de nouveau entraîner par la foule et détruit ce qu'il en avait dit un peu plus haut.

1. Pighii, *Annal.*, ad an. 315 et ad 325.
2. *In Sylloge Epist. Burman.*, t. II, p. 382.

Si cette inscription est postérieure au siècle de Cossus et n'a été ajoutée que longtemps après par quelqu'un de ses descendants, comme le croit Perizonius, fondé sur le peu d'usage qu'on faisait de l'écriture dans ces temps-là, rien ne sera plus propre à confirmer l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine. Il ne sera pas même nécessaire de recourir à l'embrasement de Rome pour prouver la disette des monuments. S'il y avait de fort anciennes statues à Rome, on ne les connaissait que par une tradition incertaine, puisque, comme le reconnaît Perizonius, on n'y ajoutait pas même l'inscription la plus simple. S'il y avait eu des inscriptions aux statues, on n'aurait point flotté dans le doute, comme on faisait sur celle de Clélie. On ne voit pas non plus de caractères sur les anciennes monnaies romaines; ce n'est que vers la fin du cinquième siècle qu'on commence à y en trouver, et encore sont-ils très-imparfaits.

Ce ne fut donc que dans les siècles postérieurs, comme le remarque Perizonius, que la postérité, s'apercevant que la mémoire des plus belles actions se perdait et qu'on ne se souvenait ni à qui ni à quelle occasion telle ou telle statue avait été érigée, on s'avisa de mettre des inscriptions à celles qu'on dressait, et même d'en ajouter aux anciennes, en suivant pour ces dernières une tradition souvent très-incertaine. On peut juger combien il était facile de se tromper et de tromper les autres par ce moyen, et que bien des gens furent charmés d'avoir par là occasion d'orner de titres fastueux des statues qu'ils prétendaient être celles de leurs ancêtres. C'est une des voies, comme on le verra bientôt par des passages de Cicéron et de Tite-Live, par laquelle il s'introduisit beaucoup de falsifications dans l'histoire.

Perizonius soutient, et par des raisons bien fondées, qu'on n'avait point à Rome d'inscription plus ancienne que

celle qu'on dressa à l'honneur de Duillius, qui gagna la première bataille navale sur les Carthaginois, en 493 de Rome, pendant la première guerre Punique. Les Romains, encore peu exercés à la marine, eurent tant de joie de ce premier succès de leurs armes sur mer, que, pour en perpétuer la mémoire, ils élevèrent une colonne ornée des proues des vaisseaux pris sur les Carthaginois, où ils mirent cette inscription à la louange de Duillius, qui avait eu le commandement de leur flotte. C'est à cette inscription que les anciens en appellent quelquefois comme au monument le plus ancien qui existât du langage et des caractères en usage chez leurs ancêtres. Il est hors de doute que s'ils en avaient eu de plus anciens à nous alléguer, ils en auraient fait usage, et n'en auraient pas toujours appelé à cette inscription comme à ce qu'ils avaient de plus ancien.

Tout cela prouve suffisamment qu'on ne retira pas plus d'utilité, par rapport à l'histoire, de cette sorte de monument, que nous avons prouvé qu'on n'en avait retiré des traités de paix et des *Annales des Pontifes*. Il n'est pas même nécessaire, pour prouver la disette de monuments, d'avoir recours à dire qu'ils ont été consumés par le feu des Gaulois. L'inscription que nous venons d'alléguer, et quantité d'autres raisons rapportées ci-dessus, font voir qu'on peut étendre jusque vers la fin du cinquième siècle l'ignorance et la grossièreté des Romains, causes, du moins autant que la prise de leur ville par les Gaulois, de l'obscurité et de l'incertitude de leur histoire, par le peu d'usage qu'ils faisaient de l'écriture, qui cependant est le seul et unique moyen de transmettre les événements à la postérité d'une manière fidèle et sûre.

CHAPITRE VI

DES ACTES DU PEUPLE ET DU SÉNAT

Rien n'aurait été plus propre à faire transmettre à la postérité, d'une manière fidèle et exacte, les événements de quelque importance, que les *Actes de la Ville et du Sénat*[1], ou les journaux qui se dressaient de tout ce qu'il arrivait d'important dans la ville et de ce qui faisait l'objet des délibérations et des résolutions du sénat ; si l'usage de dresser de cette sorte de journaux avait été fort ancien et qu'on en eût conservé des collections qui eussent remonté jusqu'aux premiers temps de Rome.

Suivant l'idée que d'anciens historiens[2] nous donnent de ces *Actes*, ils contenaient un journal exact de tous les événements, tant grands que petits, qui arrivaient journellement à Rome, et par conséquent les recueils qu'on en aurait pu faire auraient bientôt formé des volumes immenses. Tacite, en parlant de la troisième année du règne de Néron[3], dit qu'elle fournissait peu d'événements dignes d'avoir place dans l'histoire, à moins qu'il ne voulût remplir ce vide des éloges de l'amphithéâtre et de la description des poutres et des autres matériaux qu'on avait employés à ses fondements, mais que ces sortes de choses faisaient plutôt la matière de ces *Actes* ou journaux (nommés *Acta diurna*) que de l'histoire.

1. *Acta urbana*, *Acta populi*, *Acta senatus*.

2. *Cicero ad Attic.*, lib. VI, ep. II. — *Sueton. in Claud.*, cap. XLI. — Lips. ad Tacit., *Ann.*, lib. V, cap. IV, exc. A.

3. *Annal.*, lib. XIII, cap. XXXI. Vid. lib. III, cap. III.

Par rapport au sujet que je traite, il s'agit principalement d'examiner jusqu'à quel siècle de Rome on peut faire remonter l'usage de dresser de pareils journaux. A en juger par un passage de Suétone[1], cette coutume doit son origine à Jules César, dans son premier consulat, en l'an de Rome 695, et par conséquent n'est que de la fin du septième siècle. *Inito honore, primus omnium instituit, ut tam senatus quam populi diurna Acta conficerentur et publicarentur.* « Dès que César fut entré dans l'exercice du « consulat, il ordonna qu'on dressât et qu'on publiât des « journaux de tout ce qui se traitait dans le sénat et de ce « qui se passait dans la ville. »

Il est vrai que Dodwell[2] a cru devoir faire remonter beaucoup plus haut l'origine de la coutume de dresser de pareils *Actes*, et qu'il s'est efforcé de prouver que cet usage avait eu lieu dans tous les siècles de Rome. Il se fonde principalement sur deux prétendus fragments de ces *Actes* qui lui furent communiqués par Beverland, qui les avait extraits des papiers d'Isaac Vossius. Le premier de ces morceaux avait déjà été publié par Pighius, dans ses *Annales*, sous l'an de Rome 585. Il le tenait de Susius, qui l'avait extrait des papiers de Louis Vivès. Reinesius l'a aussi inséré dans son recueil d'inscriptions antiques[3]. C'est après eux que Dodwell l'a publié, en y ajoutant un autre fragment que Vossius avait copié sur un manuscrit de Paul Petau. Ce dernier fragment est de l'an 691 de Rome. Dodwell, qui faisait un cas infini de ces morceaux, y a joint une savante dissertation où il s'efforce de prouver l'ancienneté de l'usage de dresser de pareils *Actes* à Rome, et peu s'en faut même qu'il ne le fasse anté-

1. *In Jul.*, cap. xx.

2. Append. Prælect. Cambden. — Vid. Græv. ad Sueton., *in Jul.*, cap. xx.

3. Class. IV, n. 8.

rieur à la fondation de Rome. Il suppose que c'était sur ces *Actes* que le grand pontife dressait ses *Annales*. Quelque vaste qu'ait été l'érudition de Dodwell, on peut dire qu'il l'a étalée ici à pure perte, et qu'il n'a fait qu'embrouiller la matière en entassant citations sur citations sans peser les termes. Il ne pouvait se persuader que ces pièces fussent supposées, et il a fait tous les efforts imaginables pour lever les difficultés qui rendaient leur authenticité très-problématique.

Cependant, à bien examiner les choses, on ne peut citer personne qui ait vu l'original de ces *Actes*. Ceux qui les ont publiés ne les tenaient que de la seconde ou troisième main. Susius, qui communiqua un de ces morceaux à Pighius, l'avait extrait des papiers de Louis Vivès. Beverland, de qui Dodwell tenait l'un et l'autre de ces fragments, les avait tirés des papiers de Vossius, qui lui-même n'avait fait que copier un manuscrit de Paul Petau. Personne n'en peut parler en témoin oculaire, et personne n'a vu l'original; cependant Dodwell prétend que ces *Actes* étaient gravés sur des tables de marbre qui se gardaient au Capitole. C'est une pure supposition, et on voit bien que, quelque récent qu'eût été cet usage, on aurait bientôt eu un si prodigieux amas de ces tables de marbre, vu l'étendue que l'on donnait à ces *Actes*, que tout le Capitole n'aurait pu les contenir.

Mais, sans m'engager à réfuter Dodwell pied à pied, je me contente de remarquer que Reinesius, homme d'une profonde érudition, avait déjà conçu des soupçons assez forts contre l'authenticité du premier de ces fragments, qu'il a inséré dans son recueil d'inscriptions. Mais un très-habile critique[1] vient de donner tant de preuves de la supposition de l'un et de l'autre de ces fragments, qu'on ne

1. Wesseling. *Probab.*, cap. XXXIX.

peut, sans un extrême entêtement, refuser de se rendre à ses raisons. Un savant anglais[1], en embrassant son sentiment, vient d'y ajouter encore une nouvelle preuve de la supposition du dernier de ces fragments.

Il ne s'agit pas de prouver de quelle utilité de pareils journaux auraient pu être. On conçoit assez qu'avec un pareil secours il aurait été très-facile aux historiens de s'assurer de tous les faits et d'en fixer les dates. On peut même dire qu'ils avaient une histoire toute formée, à laquelle il ne s'agissait que d'y donner le tour et d'en orner le style. Si les historiens romains avaient trouvé de pareils secours, il y a bien de l'apparence qu'ils en auraient averti leurs lecteurs et que nous trouverions souvent ces *Actes* cités dans leurs écrits. D'ailleurs, ce que j'ai établi dans les chapitres précédents montre assez que cet usage doit avoir été assez moderne à Rome. Puisque dans le cinquième siècle de Rome on faisait peu d'usage de l'écriture, y a-t-il la moindre apparence qu'on y ait dressé des journaux aussi exacts et aussi circonstanciés que ceux dont on veut qu'il nous reste encore des fragments? Si, dans ce siècle, l'ignorance où ils étaient encore ne leur permettait pas de dresser les inscriptions les plus simples, à plus forte raison ne leur permettait-elle pas de tenir des registres aussi détaillés de tout ce qui se passait à Rome, et de ce qui se traitait dans le sénat.

Rien ne nous empêche donc de nous rendre au témoignage de Suétone, qui nous apprend que César est celui auquel on doit l'établissement de cet usage; usage qui, par conséquent, ne remonte pas fort haut. Il est vrai que jusqu'ici on s'en est peu rapporté au témoignage de cet historien, mais c'était dans la supposition que le premier des

1. Tunstall. *Epist. ad vir. Clariss. Cont. Middlet.*, p. 33.

fragments de ces *Actes*, dont j'ai parlé ci-dessus, était bien authentique. Dès qu'on a prouvé qu'il est supposé, on ne peut refuser de se rendre à l'autorité de Suétone, et par conséquent l'usage de dresser des *Actes de la Ville et du Sénat* n'est que de la fin du septième siècle de Rome.

On nous cite à la vérité un recueil de onze livres que Mucien avait rassemblés, et auquel il avait donné le titre de *Recueil d'actes*. Si les partisans de la certitude de l'histoire des cinq premiers siècles de Rome se croient en droit de nous accabler de titres de livres, de mémoires et d'autres pièces prétendues anciennes, je me flatte qu'ils ne nous contesteront pas le droit d'examiner ce que c'était que ces pièces, à quel temps elles remontaient et si, en effet, elles pouvaient répandre du jour sur l'histoire de ces premiers temps. Souvent, lorsqu'on recherche avec quelque exactitude le temps et le contenu des livres, mémoires ou autres pièces qu'on nous cite, on n'en est que mieux convaincu que c'est faute de meilleures armes qu'on se munit de tout ce qui tombe sous la main.

Si l'on pouvait prouver qu'un recueil d'*Actes* pareils à ceux qui font le sujet de ce chapitre se gardait dans les archives de Rome; que ces actes remontaient jusques aux premiers siècles, et qu'enfin les historiens y ont puisé les événements qu'ils rapportent, je serais le premier à convenir que l'histoire romaine est appuyée des meilleures preuves, et qu'il n'y a aucune raison de douter de la bonne foi des historiens. Mais quand on nous cite un *Recueil d'actes* pareil à celui de Mucien pour nous prouver qu'on avait de bons mémoires sur l'histoire des premiers siècles de Rome, c'est chercher à éblouir ses lecteurs par une vaine conformité de noms, et non pas à les convaincre par des raisons solides.

Quel rapport, en effet, y a-t-il entre les *Actes* de Mucien

et les *Actes de la Ville et du Sénat?* L'auteur qui nous parle de ce recueil[1] nous explique aussi fort clairement en quoi il consistait. On voit que ce n'était qu'un recueil de harangues ou d'oraisons de quelques grands hommes sur les affaires importantes de leur temps : ce qui le confirme, c'est, premièrement, que Mucien avait tiré ces pièces des bibliothèques. Or, ce n'était pas là la place des *Actes de la Ville;* c'était dans les archives qu'il les fallait chercher. Secondement, si c'eût été un recueil de pareils Actes, l'auteur du dialogue n'aurait pas eu occasion d'en parler dans un ouvrage où il ne s'agit que de l'éloquence des orateurs des siècles précédents. Enfin, ce qui prouve encore mieux que ce n'était qu'un recueil de harangues de quelques illustres Romains sur les affaires auxquelles ils avaient eu part, c'est que la seconde partie de ce recueil ne contenait que des lettres. Il est donc évident que le recueil d'*Actes* que Mucien avait compilé n'a aucun rapport aux *Actes* qui font le sujet de ce chapitre.

Il est vrai qu'il importe peu à mon sujet de savoir desquels *Actes* il s'agit dans ce passage; puisque, quand ce recueil d'*Actes* de Mucien aurait, en effet, été un recueil de ces mémoires ou journaux qu'on dressait de tout ce qui arrivait dans la ville ou de ce qui se traitait dans le sénat, il ne remontait pas plus haut que les temps de Pompée, de Crassus, de Lucullus, etc., et qu'il s'agirait toujours de prouver que la coutume de dresser de semblables *Actes* était antérieure au cinquième siècle de Rome. Or c'est ce qui est destitué de toute apparence, et il paraît même qu'on n'en peut fixer l'époque que beaucoup plus tard. En effet, Tite-Live aurait-il dit de ce siècle[2] qu'on y faisait encore peu

1. *Dialog. de Oratoribus*, cap. XXXVII.
2. Lib. VII, cap. III.

d'usage de l'écriture, si dès lors on avait dressé des journaux aussi exacts de tout ce qui arrivait? Cet historien aurait-il dit qu'on ne se servait que de clous pour marquer les années, si l'on avait dressé des mémoires aussi sûrs et aussi complets que l'étaient ces journaux.

Mais enfin, quand on aurait prouvé qu'on avait pris ce soin dès les temps les plus anciens, il s'agirait encore de prouver que ce monument avait échappé à la fureur des Gaulois. A moins qu'on ne nous le puisse prouver, tout nous oblige d'étendre les paroles de Tite-Live et de Clodius jusqu'à ce monument, et de croire qu'il périt avec le reste, puisque nous n'en retrouvons aucune trace dans les anciens écrivains. Ils ne les citent pas sur des temps postérieurs à la prise de Rome, et même ils continuent à nous peindre les Romains comme des gens si ignorants et si grossiers, à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle, qu'ils ne se servaient que de clous pour marquer le nombre des années.

Enfin, si les historiens avaient puisé dans cette source, ne se seraient-ils pas fait honneur de donner des garants des faits qu'ils rapportaient, aussi sûrs que l'étaient ces *Actes?* Et quand même on nous citerait quelque vaste recueil de ces *Actes*, ce qu'on ne peut faire, on n'en pourrait pas conclure qu'ils remontassent fort haut. Le sixième et le septième siècles de Rome sont si fertiles en grands événements, que, vu la manière dont on prétend que se dressaient ces *Actes*, et dont on peut s'instruire dans les fragments que j'ai cités, ils devaient bientôt fournir matière à d'immenses volumes. Il est bien facile à présent de juger si l'on a pu avoir de pareils *Actes* antérieurs au sixième siècle de Rome; et que, si on le suppose, on l'avance sans aucune preuve solide, et que même la chose est destituée de toute vraisemblance.

CHAPITRE VII

DES LIVRES DE TOILE ET DES TABLES DES CENSEURS

On nous allègue, avec un peu plus de fondement, les *Livres de toile* comme un livre fort ancien, et où les premiers historiens ont pu puiser bien des particularités sur les premiers siècles de Rome. Il est vrai que Tite-Live les cite quelquefois, non pas qu'il paraisse les avoir lus lui-même, comme cela se voit assez, puisqu'il ne les cite que sur l'autorité de l'historien Licinius Macer, qui en avait fait beaucoup d'usage. Il ne s'agit que d'examiner en quoi consistaient ces livres et quelle utilité l'histoire en a retirée. Si l'on s'en rapportait aux citations vagues de quelques critiques, on s'en ferait une idée très-fausse. Ils nous accablent souvent de ces citations qui, bien loin de laisser une idée nette dans l'esprit, ne font, la plupart du temps, qu'embrouiller celle qu'on pourrait s'en former naturellement. Je tâcherai donc simplement de donner une idée claire de ce que Tite-Live cite sous le nom de *Livres de toile*, parce qu'ils sont les seuls qui aient pu servir à l'histoire des premiers siècles de Rome.

I. On voit qu'ils se conservaient dans le temple de Moneta [1]; et il y a bien de l'apparence qu'ils sont les mêmes que ceux que cite Denys d'Halicarnasse [2], comme des livres sacrés et peu connus, qu'on gardait avec beaucoup de soin. En effet, il les cite à la même occasion que Tite-Live dit que

1. *Livius*, lib. IV, cap. xx.
2. Lib. XI, p. 736.

les citait Licinius Macer; savoir, pour prouver[1] qu'en l'an 309 on avait eu des tribuns militaires qui, peu de temps après, avaient quitté leurs charges; et qu'on leur avait substitué des consuls, dont les noms ne se trouvaient que dans le traité fait avec les Ardéates, et dans ces *Livres de toile.*

II. On voit dans cet endroit que Tite-Live distingue ces *Livres de toile* des livres des magistrats, puisque les noms des consuls, qui se trouvaient dans les premiers, ne se trouvaient pas dans les livres des magistrats. Cependant, ailleurs[2] il paraît les confondre, et n'en faire qu'un seul et même ouvrage. *Quod tam veteres Annales, quodque Magistratuum libri, quos linteos in æde repositos Monetæ Macer Licinius citat identidem auctores.* Mais je crois qu'un léger changement lèvera toute la contradiction apparente qui se trouve entre ces deux passages. En ajoutant simplement un *et* avant *quos linteos*, dans ce dernier passage, il ne restera plus aucune difficulté, et on lira *Quodque Magistratuum libri, et quos linteos*, etc. On a trop d'exemples de ces façons de parler latines, pour avoir besoin d'en donner ici. Par ce moyen, on ôte toute la contradiction qu'il paraît y avoir entre ces deux passages; et ce simple *et*, ajouté dans le texte, met l'auteur d'accord avec lui-même, et montre que, dans un endroit comme dans l'autre, il distingue les *Livres de toile* des livres des magistrats.

III. Il est donc clair que les *Livres de toile* étaient différents de ceux des magistrats. Il est même à présumer qu'ils ne formaient pas un ouvrage fort étendu, puisque Tite-Live les citant assez souvent, d'après Licinius Macer,

1. Liv., *ibid.*, cap. VII.
2. Cap. XX.

pendant l'espace d'environ dix ans, n'y revient plus après, comme il ne les avait pas cités auparavant.

Je crois encore qu'il y en avait de plus d'une sorte ou, du moins, divers exemplaires, qui n'étaient pas toujours d'accord entre eux; car les historiens Licinius et Tubéron rapportaient différents consuls sous la même année, quoiqu'ils se fondassent tous deux sur l'autorité des *Livres de toile* [1]. *In tam discrepanti editione, et Tubero et Macer libros linteos auctores profitentur.* Ce qui fait voir que ces livres n'étaient pas toujours sûrs; et aussi voit-on que Tubéron ne regardait pas leur autorité comme décisive, quoique Licinius s'y conformât entièrement. *Licinio libros haud dubie linteos sequi placet: et Tubero incertus veri est.* Tite-Live lui-même ne s'en rapporte pas toujours à leur autorité, et il laisse la difficulté, ne croyant pas les *Livres de toile* suffisants pour la lever. *Sed inter altera, vetustate incomperta, hoc quoque in incerto positum.*

En voilà assez pour nous mettre en état, sur le peu que Tite-Live en dit, de juger : 1° que ces *Livres de toile* étaient différents des livres des magistrats; 2° qu'ils n'étaient pas fort étendus, puisque Tite-Live, les citant en quatre différentes occasions pendant l'espace de dix ans, ne les avait jamais cités auparavant, et n'y revient plus dans la suite; 3° que leur autorité n'était pas décisive pour lever toutes les difficultés, puisque Tite-Live n'y défère pas toujours.

C'est ce qui me porterait presque à croire que ce livre n'était qu'un monument particulier, et qui avait fait partie des Mémoires de quelque famille. Du moins Pline nous enseigne-t-il [2] qu'anciennement les pièces qui concernaient

1. Lib. IV, cap. XXIII.
2. Lib. XIII, cap. II.

les affaires d'État s'écrivaient sur des rouleaux de plomb, au lieu que les particuliers écrivaient leurs Mémoires sur de la toile ou sur de la cire. *Postea publica monumenta plumbeis voluminibus, mox et privata linteis confici cœpta, aut ceris.* En effet, on ne voit pas que les monuments publics se soient jamais écrits sur de la toile. Avant que le plomb fût en usage pour cela, on se servait de planches de chêne à Rome comme à Athènes [1]; mais dans la suite on se servit de tables de cuivre. C'est ce qui me ferait presque ranger ces *Livres de toile* entre les *Mémoires des familles*, aussi bien que les *Mémoires des censeurs*, dont Denys d'Halicarnasse fait mention.

Je rapporte les propres paroles afin qu'on ne confonde pas les *Mémoires* avec les *Tables des censeurs*, dont parlent d'autres auteurs. Voici ce que nous trouvons sur ceux-là dans Denys d'Halicarnasse [2] : « Cela se voit encore par des « *Mémoires* qu'on appelle *des censeurs*, que les pères « transmettent aux fils, et ceux-ci de main en main à leurs « descendants avec autant de soin que des héritages sacrés. « Il y a plusieurs hommes illustres dont les familles ont « été honorées de la dignité de censeur, qui conservent de « pareils Mémoires. »

On voit clairement dans ce passage que ces *Mémoires des censeurs* n'étaient que des Mémoires particuliers qui se conservaient dans les familles et non dans les archives. Il faut donc prendre garde de ne les pas confondre, sur quelque conformité de nom, avec d'autres pièces dont il est fait mention dans les auteurs anciens.

1. Dion. Halic., lib. III, p. 187.

2. Δηλοῦται δὲ ἐξ ἄλλων τε πολλῶν καὶ τῶν καλουμένων τιμητικῶν ὑπομνημάτων, ἃ διαδέχεται παῖς παρὰ πατρὸς καὶ περὶ πολλοῦ ποιεῖται τοῖς μεθ' ἑαυτὸν ἐσομένοις ὥσπερ ἱερὰ πατρῷα παραδιδόναι. Πολλοὶ δ' εἰσὶν ἀπὸ τῶν τιμητικῶν εἴκων ἄνδρες ἐπιφανεῖς οἱ διαφυλάττοντες αὐτά. Lib. I, p. 60, *in fine*.

Varron [1], entre autres, parle de *Tables des censeurs* (*Tabulæ censoriæ*), qui n'ont aucun rapport avec les Mémoires, dont il est question dans l'auteur grec. Ces *Tables des censeurs* n'étaient qu'un recueil des formules dont les censeurs devaient se servir dans l'exercice de leurs charges, et elles contenaient les règles qu'ils devaient y observer. Il faut encore distinguer celles dont Cicéron fait mention [2], qui paraissent avoir été des registres que les censeurs tenaient des domaines et des revenus de la République. Il ne faut pas non plus confondre ces dernières avec celles dont le même Denys d'Halicarnasse parle ailleurs [3] et qui contenaient le nombre des citoyens, leurs facultés, leurs enfants, etc. que les censeurs avaient enregistrés dans le cens. Toutes ces pièces se gardaient dans les archives; au lieu que les *Mémoires des censeurs* se conservaient dans les familles où quelqu'un avait été honoré de cette charge. Les *Tables des censeurs* (τιμητικὰ γράμματα) que je viens de citer, d'après Denys d'Halicarnasse, fort différentes de ces *Mémoires*, étaient de même nature que celles que Tite-Live [4] nous apprend avoir été gardées dans le temple de la Liberté.

Voilà donc quatre sortes de pièces qu'il faut avoir soin de ne pas confondre. Celles du dernier genre instruisaient de l'année en laquelle le cens s'était fait, et du nombre des citoyens qui avaient passé en revue devant les censeurs.

Quoique les anciens historiens omettent quelques lustres et quelquefois les noms des censeurs, ainsi que ce nombre des citoyens qui s'était trouvé dans chaque dénombrement, je serais assez porté à croire sur ce qui nous reste de ces revues générales des citoyens de Rome, que c'était un des

1. Lib. V, *De Lingua latina*.
2. *De leg. Agrar. orat.* I, cap. II.
3. Lib. IV, p. 225.
4. L. XLIII, cap. XVIII.

monuments le mieux conservés, et que les historiens avaient le moins négligé de consulter. Ce que Denys d'Halicarnasse en cite remonte jusqu'au premier cens sous Servius Tullius. On serait un peu mieux fondé, si on nous alléguait de pareilles pièces en faveur de l'histoire romaine. Car, si ce que les historiens nous disent des différents cens ou dénombrements qui se sont faits à Rome est fondé sur le témoignage de ces monuments, qui se gardaient dans les archives, on ne peut disconvenir qu'ils n'aient échappé aux flammes, du moins en partie, et qu'ils n'aient été de quelque usage pour l'histoire.

Il s'en faut bien que les pièces que Denys d'Halicarnasse nomme τιμητικὰ ὑπομνήματα, ou *Mémoires des censeurs*, aient été aussi authentiques et aussi sûres. C'étaient des monuments particuliers aux familles et qui, par conséquent, ne peuvent que nous être un peu suspects. En effet, il paraît qu'ils faisaient partie des *Mémoires* que chaque famille conservait avec beaucoup de soin. Une suite d'éloges des hommes illustres qui avaient fait le plus d'honneur à leur maison, et des *Mémoires* de ce qu'ils avaient fait de mémorable dans l'exercice des charges dont ils avaient été revêtus, formaient comme une histoire suivie de la famille, depuis son origine. Les maisons dans lesquelles la dignité de censeur avait passé conservaient de même des *Mémoires* de ce qu'avaient fait de considérable leurs ancêtres dans l'exercice de cette charge; et c'est cette partie de ces *Mémoires* que Denys d'Halicarnasse nomme τιμητικὰ ὑπομνήματα. On voit par ce qu'il en dit que ces pièces se conservaient dans les maisons illustres qui avaient été honorées de la dignité de censeur, et qu'elles se transmettaient de père en fils comme un héritage sacré.

C'était la coutume générale de toutes les grandes maisons de Rome de conserver avec un soin religieux tout ce qui

pouvait contribuer à perpétuer la gloire de leurs ancêtres, et à relever l'éclat de leur famille. Ainsi, outre les titres ou inscriptions qu'ils ajoutaient aux images enfumées de leurs ancêtres, il y avait des tablettes garnies de Livres et de *Mémoires,* qui contenaient les services que chaque membre de la maison avait rendus à l'État dans l'exercice des charges dont ils avaient été revêtus. C'est de Pline que nous l'apprenons [1]. Ceux donc desquels les ancêtres avaient été décorés de la dignité de censeur conservaient de même avec soin des *Mémoires* de tout ce qu'ils avaient fait de remarquable dans l'exercice de cette charge, comme ils en conservaient des autres charges qu'ils avaient exercées. Les Mémoires que Denys d'Halicarnasse nomme *Mémoires des censeurs* sont donc de cette espèce, et c'est pourquoi je les range au nombre des *Mémoires des familles*, dont je traite dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VIII

DES MÉMOIRES DES FAMILLES

Le passage de Pline, que je viens de rapporter dans le chapitre précédent, nous instruit du soin que les Romains avaient de conserver dans ces *Mémoires* le souvenir des belles actions de leurs ancêtres et de tout ce qui pouvait contribuer à relever la splendeur de leurs maisons. Je pourrais confirmer ce qu'il dit de cette coutume par le témoignage de divers auteurs anciens, mais je me contente de mettre encore en marge les paroles de Cicéron [2].

1. Lib. XXXV, cap. II.
2. Ipsæ enim familiæ sua quasi ornamenta ac monumenta servabant, et

Si ces *Mémoires* avaient été dressés avec fidélité, ils auraient été d'une utilité infinie pour l'histoire. Quand on conviendrait de la perte des autres monuments, on serait d'un autre côté obligé de convenir que ces *Mémoires* pouvaient suppléer à ce qui manquait d'ailleurs. On y trouvait des relations de ce que chaque particulier avait fait dans l'exercice des grandes charges dont il avait été revêtu; on y marquait même l'année, si l'on en doit juger par le morceau que nous a conservé Denys d'Halicarnasse. C'étaient autant de vies particulières qui, en conservant la mémoire de toutes les grandes actions de chaque personne et n'omettant rien de ce qui pouvait leur donner du lustre, renfermaient les principales affaires de l'État auxquelles ces personnes avaient eu part. Suétone, dans les premiers chapitres de la *Vie de Tibère*, nous a donné des espèces d'extraits des *Mémoires* que conservaient les familles Claudienne et Livienne. Aulu-Gelle cite aussi[1] le *Livre généalogique* ou les *Mémoires* de la famille Porcienne, dont était Caton.

On peut juger par ces morceaux de quelle utilité de pareils *Mémoires* pouvaient être, et combien de lumière ils auraient répandu sur l'histoire, si la sincérité et la bonne foi en avaient fait le caractère. Mais par malheur on avait eu dans leur composition bien moins d'égard à la vérité que de soin de les orner de tout ce qui pouvait servir à relever la gloire des familles. Il y avait tant de falsifications, la vérité des faits s'y trouvait si souvent altérée, qu'on ne pouvait en faire usage qu'avec beaucoup de précaution. Ils n'avaient même servi qu'à embrouiller l'histoire, si nous en

ad usum, si quis ejusdem generis cecidisset, et ad memoriam laudum domesticarum, et ad illustrandam nobilitatem suam, Cicero, *in Bruto*, cap. XVI.

1. Lib. XIII, cap. XIX.

croyons Tite-Live, qui se plaint de ce qu'ils sont la principale cause de l'incertitude où il se voit obligé de flotter[1]. « Je crois, dit-il, que les oraisons funèbres et les faux « titres mis sous les images ont beaucoup obscurci notre « histoire, chaque famille s'efforçant de s'attribuer toute « la gloire des grandes actions et les principales dignités. « C'est ce qui a le plus contribué à embrouiller et à con- « fondre les actions des particuliers et les monuments pu- « blics, car il n'y a point d'*écrivain contemporain* sur « l'autorité duquel on puisse compter. »

Voilà donc une des sources des plus fécondes, où l'on aurait pu puiser, qui non-seulement est devenue inutile à l'histoire, mais qui, bien loin de lui procurer les avantages qu'on devait s'en promettre, n'a servi qu'à lui nuire infiniment. Tite-Live n'est pas le seul qui s'en plaigne. Cicéron est encore plus fort et plus exprès là-dessus[2]. « Ces orai- « sons funèbres ont, dit-il, beaucoup altéré la vérité de « notre histoire; car combien de choses n'y a-t-on pas insé- « rées qui ne sont jamais arrivées! Combien de triomphes, « combien de consulats supposés! Combien de fausses ori- « gines des familles, comme si elles étaient passées des « patriciens au peuple, parce que bien des gens de basse « extraction s'entaient sur quelque famille illustre qui por- « tait le même nom; comme si, par exemple, je me disais

1. Vitiatam memoriam funebribus laudibus reos; falsisque imaginum titulis, dum familia ad se quæque famam rerum gestarum, honorumque, fallente mendacio, trahunt. Inde certe et singulorum gesta et publica monumenta rerum confusa. Nec quisquam æqualis temporibus illis scriptor exstat, quo satis certo auctore stetur. Livius, lib. VIII, cap. XL.

2. Quamquam his laudationibus historia rerum nostrarum facta est mendosior. Multa enim scripta sunt in eis, quæ facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa, et ad plebem transitiones, cum homines humiliores in alienum ejusdem nominis infunderentur genus: ut si ego me a M. Tullio qui patricius consul, anno decimo post reges exactos, fuit. Cicero, *in Bruto*, cap. XVI.

« descendant de ce Manius Tullius, patricien, qui fut con-
« sul dix ans après l'établissement de la république. »

Il ne se peut rien dire de plus formel pour montrer le peu de fond qu'on pouvait faire sur ces *Traditions des familles*, et combien l'ambition de quelques maisons considérables, ou d'autres qui s'efforçaient de passer pour telles, y avait introduit de faits altérés ou supposés. Ces plaintes de Cicéron, jointes à celles de Tite-Live, nous mettent en état de juger du caractère de ces *Mémoires*, et prouvent qu'une grande partie des faussetés qu'on y avait insérées s'était glissée dans l'histoire. Elles servent encore de commentaire à ce que Plutarque dit sur la foi de Clodius[1] :
« Que tous les monuments ayant péri dans la prise de Rome,
« on en avait supposé d'autres qui avaient été forgés pour
« rendre service à quelques personnes, qui, prétendant être
« de maison illustre, s'entaient sur des familles auxquelles
« elles n'appartenaient en nulle façon. »

On ne peut chercher des auteurs plus propres à nous donner une idée juste et sûre des *Mémoires des familles* que ceux que je viens d'alléguer. On voit que la perte ou la disette de monuments véritables avait ouvert un vaste champ à la fécondité de l'imagination de ceux qui voulurent y substituer des fictions. Diverses familles mirent à profit l'obscurité de leur histoire pour relever l'éclat de leur origine, et supposèrent quantité de pièces qu'il était impossible de convaincre de faux par des monuments authentiques, qui manquaient absolument. Elles ne pouvaient trouver de circonstances plus favorables à leurs prétentions, et elles en usèrent avec si peu de ménagement, qu'après un écoulement de tant de siècles, il nous est encore

1. Τὰς δὲ νῦν φαινομένας οὐκ ἀληθῶς συγκεῖσθαι δι' ἀνδρῶν χαριζομένων τισὶν εἰς τὰ πρῶτα γένη καὶ τοὺς ἐπιφανεστάτους οἴκους ἐξ οὐ προσηκόντων εἰσβιαζομένοις. Plutarch., *in Numa*, p. 59.

facile d'en donner nombre d'exemples : en voici quelques-uns entre plusieurs, qui serviront à nous convaincre de la hardiesse avec laquelle quelques Romains se sont entés sur les maisons les plus illustres et les plus anciennes.

Marcus Brutus, un des principaux chefs de la conjuration contre Jules César, prétendait tirer son origine de ce Brutus qui affranchit Rome de la tyrannie des Tarquins[1]. Cicéron lui-même, qui était trop bien instruit de ce qui regardait l'origine des grandes maisons de Rome pour ignorer ce qui en était, appuie fortement cette prétention en divers endroits, sans doute pour donner plus de relief au parti qu'il favorisait. Cependant, comme le témoignent Plutarque et Denys d'Halicarnasse, la plupart des Romains, surtout ceux qui en avaient recherché la vérité avec quelque exactitude, étaient d'une opinion bien différente, et détruisaient les prétentions de Brutus par les raisons suivantes : 1° les plus anciens monuments attestaient que L. Brutus, ayant fait mourir ses deux fils, n'avait point laissé de postérité. 2° Les Brutus que l'on vit dans la suite élevés dans les dignités de la république ne furent considérés que comme plébéiens, et n'exercèrent que les charges qui appartenaient aux plébéiens; au lieu qu'ils auraient dû être patriciens, s'il avait été vrai qu'ils étaient descendants de ce L. Brutus le libérateur de Rome. 3° Enfin, on ne les voit élevés au consulat qu'après que cette dignité eut été communiquée aux plébéiens. Cependant Atticus[2], qui avait entrepris de dresser une généalogie de la maison Junienne, aurait-il osé réfuter une opinion dont son ami paraissait si fort entêté, et surtout n'ayant entrepris cet ouvrage qu'à sa sollicitation? Il y a bien de l'apparence que Cicéron et Atticus

1. Plutarch., *in Bruto*, p. 984.—Cicero, *in Bruto*, cap. XIV. — Dion. Halic., *Ant. rom.*, lib. V, p. 292.

2. Corn. Nepos, *in Vita Attici*, cap. XVIII.

avaient le même but en flattant Brutus d'une si illustre origine ; qu'ils n'avaient en cela d'autres vues que de réveiller le courage de ce jeune stoïcien, grand zélateur de la liberté, et de l'exciter à marcher sur les traces d'un de ses ancêtres prétendus, qui avait tout sacrifié, même la tendresse paternelle, à l'amour de la patrie.

Dans la généalogie qu'Atticus avait dressée de la famille des Junius Brutus, Marcus Brutus descendait, du côté de son père, de ce Lucius Brutus qui affranchit Rome du joug des Tarquins ; et, du côté de sa mère Servilie, de Servilius Ahala[1], qui, ayant été nommé général de la cavalerie par le dictateur Cincinnatus, en l'an de Rome 314, tua de sa propre main Spurius Mælius, soupçonné d'aspirer à la tyrannie. C'est apparemment cet ouvrage d'Atticus que Cicéron attendait avec impatience[2] et qu'il le presse de mettre au jour. « Où donc reste, lui dit-il dans une de ses lettres, « cet ouvrage favori que j'ai vu dans votre cabinet, où « vous faites descendre M. Brutus de L. Brutus et d'A- « hala? » Brutus devait naturellement embrasser avec joie une opinion qui relevait sa naissance des deux côtés, et qui ne pouvait manquer de lui donner du relief dans les esprits du peuple, particulièrement dans les circonstances où se trouvait la république. Il était glorieux pour lui de tirer son origine de deux libérateurs de la patrie et de marcher sur les traces de ses ancêtres. Les zélateurs de la liberté, entre lesquels Cicéron et Atticus peuvent être mis à juste titre, tâchaient, à la faveur d'un motif si puissant, d'animer Brutus à quelque action hardie et à délivrer sa patrie de la tyrannie de César.

Soit que Brutus ait été persuadé qu'il descendait de ce

1. Tite-Live, liv. IV, chap. XIII.

2. Ubi igitur φιλοτέχνημα illud tuum, quod vidi in parthenone, Ahalam et Brutum? — Cicero, *Epist. ad Attic.*, lib. XII, ep. XL.

fameux libérateur de Rome, soit qu'il ait cru que cette erreur étant divulguée donnerait quelque relief à son parti, il s'efforça de donner cours à cette opinion. A l'exemple de quelques maisons considérables de Rome, les monnaies qu'il fit frapper, étant à la tête des armées, portèrent des empreintes qui immortalisaient une origine si illustre. Il nous en reste encore [1] où d'un côté on voit la déesse Liberté, avec la légende *Libertas;* au revers, un consul romain précédé d'un huissier et suivi de licteurs; à l'exergue, *Brutus*. A cette médaille, que Fulvius Ursinus avait publiée, Vaillant et Morell en ajoutent une autre toute semblable, excepté la légende qu'il y a de plus à cette dernière, qui marque qu'elle a été frappée par l'empereur Trajan, qui a fait renouveler les empreintes d'un grand nombre de médailles consulaires. La légende porte : IMP. CÆS. TRAJAN. AUG. GER. DAC. P. P. REST.

Marcus Brutus était entré par adoption dans une maison patricienne, la maison *Servilia*, dont était sa mère, ayant été adopté par son oncle maternel Q. Servilius Cœpio, dont il prit les noms, selon la coutume, en y ajoutant celui de Brutus, pour conserver la mémoire de son origine. Il prétendait donc descendre, du côté de sa mère, de ce Servilius Ahala, qui signala son zèle pour la liberté en tuant Mælius. Pour montrer combien il se faisait de gloire de descendre de ces deux ennemis de la tyrannie, il fit mettre sur ses monnaies[2], d'un côté la tête de Brutus, et de l'autre celle d'Ahala, et chacun y est désigné par son nom.

C'était en considérant qu'il descendait de ces deux zélés républicains que Brutus, étouffant tous les sentiments d'amitié et de reconnaissance, avait été excité à plonger le

1. Fulvius. — Vaillant, *in Gente Junia*, n. 3 et 4. — Morell, tab. I, n. 2, A.

2. Fulvius. — Vaillant. — Morell, *ubi supra*.

poignard dans le sein de Jules César. C'était un des artifices que Cicéron et Atticus avaient mis en œuvre pour exciter ce jeune courage à entreprendre une action aussi hardie. Cicéron s'exprima bien clairement là-dessus[1] dès qu'il put le faire sans danger. C'est dans sa seconde *Philippique* qu'il dit : « Si nous n'avions pu trouver personne qui eût « voulu entreprendre de délivrer la patrie de l'oppression, « j'y exciterais les deux Brutus, qui ont tous les jours « devant leurs yeux l'image de Lucius Brutus, et desquels « l'un y a, de plus, celle d'Ahala. » Il y avait sans doute moins de bonne foi que d'artifice dans cette conduite de Cicéron; mais, quoi qu'il en soit, il réveilla le zèle des deux Brutus, qui crurent sans doute qu'ils ne pouvaient mieux vérifier une origine si illustre qu'en assassinant César. Aux médailles que j'ai rapportées, et qui marquent combien Brutus était entêté de cette origine, j'en ajoute une autre, qui a été publiée par Vaillant[2]. D'un côté, on voit la tête de L. Brutus dans une couronne de chêne, et autour cette légende : L. BRUTUS PRIM. COS. *L. Brutus premier consul.* Au revers, la tête de M. Brutus, aussi dans une couronne de chêne, avec la légende : M. BRUTUS IMP. COSTA LEGATUS. *M. Brutus imperator, Costa son lieutenant.* Il est évident, par les raisons que j'ai alléguées d'abord, que Brutus ne pouvait descendre de cet ancien Brutus; ce n'était donc que par vanité qu'il le soutenait, ou peut-être par les mêmes raisons de politique qui portèrent Cicéron et Atticus à flatter leur ami et à donner cours à cette opinion. En voilà assez sur la maison Junienne; je passe à celle des Mucius.

1. Etenim si auctores ad liberandam patriam desiderarentur, Brutos ego impellerem, quorum uterque L. Bruti imaginem quotidie videret, alter etiam Ahalæ. — Cicero, *Philipp.* II, cap. II.

2. *In Gente Junia*, n. 2.

Celle-ci, fondée sur la conformité des noms, prétendait être issue de ce Mucius qui entreprit de tuer Porsenna, et, pour trouver l'origine du surnom de Scœvola qu'elle portait, elle inventa une circonstance, laquelle Denys d'Halicarnasse a passée sous silence : c'est que ce Mucius se brûla avec une fermeté étonnante la main droite qui avait manqué son coup, ce qui lui avait fait donner le surnom de *Scœvola*, parce qu'il n'avait plus que la main gauche. J'aurai occasion dans la suite de démontrer la fausseté de ce fait avec plus d'étendue.

C'est apparemment sur les traditions de la famille Furia qu'on a orné l'histoire de tant de victoires éclatantes remportées sur les Gaulois par Camille, par son fils et par son petit-fils, quoique sans doute celles-ci et plusieurs autres n'aient d'autre fondement que la vanité des familles qui s'attribuaient de faux triomphes. Sur la première de ces victoires, les traditions de la famille Furia étaient dans une opposition manifeste avec celles de la famille Livienne. « Ces dernières portaient[1] que celui qui avait fait entrer « le surnom de Drusus dans cette famille avait repris sur « les Gaulois l'or que les Romains leur avaient donné pour « les engager à se retirer, et qu'il était faux que Camille le « leur eût enlevé, comme on le disait. » Je destine un chapitre, dans la seconde partie de cette dissertation, à l'examen tant de ce fait que de diverses autres victoires que les Romains prétendaient avoir remportées sur les Gaulois.

Les ténèbres dont les premiers temps de leur histoire étaient enveloppés donnaient une grande liberté de feindre ce qu'on voulait sur l'origine des familles. C'est ce qui

1. Drusus hostium duce Drauso cominus trucidato, sibi posterisque cognomen invenit. Traditur etiam proprætore ex provincia Gallia retulisse aurum Senonibus olim in obsidione Capitolii datum; nec, ut fama est, extortum a Camillo. Sueton., *in Tib.*, cap. III.

donna de la hardiesse à plusieurs maisons plébéiennes, lesquelles, après s'être élevées aux plus hautes dignités, allèrent se chercher des ancêtres parmi les anciens rois de Rome. Il y en eut qui rapportèrent leur origine à Numa, le successeur de Romulus. Quoiqu'il fût très-incertain qu'il eût laissé des fils, on lui en donna quatre, qui devaient être les prétendues tiges d'autant d'illustres maisons de Rome. Cependant Plutarque[1] et Denys d'Halicarnasse assurent en quelque sorte qu'il ne laissa point de postérité mâle. Il y avait des historiens, et entre autres Cn. Gellius, qui assuraient qu'il n'avait laissé qu'une fille, mère du roi Ancus Marcius. D'autres prétendaient qu'outre cette fille il avait laissé quatre fils, que Plutarque nomme Pompo, Calpus, Pinus et Mamercus : et, en effet, c'était sur la conformité de ces noms avec ceux de quelques familles romaines que celles-ci avaient saisi l'occasion de se donner une origine si illustre. Plutarque ajoute cependant qu'il y en avait qui s'inscrivaient en faux contre ces généalogies, et qui soutenaient qu'elles n'avaient été inventées que pour flatter la vanité de ces familles, en leur attribuant une suite d'images qui remontait jusqu'à Numa. Quoi qu'il en soit, plusieurs familles, à l'exemple de celles dont je viens de parler, adoptèrent ces fausses traditions et s'en firent publiquement honneur.

I. Parmi les médailles de la famille Pomponia, on en voit une[2] où d'un côté est la tête d'Apollon, couronnée de laurier, avec la légende L. POMPON. MOLO. Au revers, on voit le roi Numa, tenant de la main droite le bâton augural et se tenant debout devant un autel sur lequel est allumé le feu pour le sacrifice. Il y a aussi un victimaire qui lui

1. *In Numa*, p. 73 et 74. — *Ant. rom.*, lib. II, p. 136.
2. Fulvius, *in Gente Pompon.* — Vaillant, *ibid*, n. 1.

amène une chèvre, laquelle doit servir de victime; à l'exergue, on lit : NUM. POMPIL. Il est hors de doute que le Pomponius qui a fait frapper cette médaille, a voulu se faire honneur de son origine, qu'il prétendait tirer de ce roi par son fils Pompo, et en même temps faire honneur à Numa de son attachement aux cérémonies religieuses. Cependant Cornelius Nepos, qui a écrit la vie d'Atticus, son ami, qui était de la maison Pomponia [1], se contente de dire que cette maison était très-ancienne et avait toujours été de l'ordre des chevaliers. Aurait-il passé sous silence cette origine si glorieuse de la famille de son ami, s'il avait cru qu'elle pouvait avec fondement la faire remonter jusqu'à ce second roi de Rome? D'ailleurs, cette famille était plébéienne, au lieu que, si elle eût tiré son origine de Numa, elle aurait sans doute été au rang des patriciennes; du moins n'y a-t-il guère d'apparence que les descendants des rois aient été réduits à la condition de plébéiens.

II. De Pinus, autre fils de Numa, on faisait descendre la famille Pinaria. Quoique cette origine ne puisse que faire honneur à cette maison, je ne sais si ces habiles généalogistes ne lui ont pas fait tort, puisque d'autres en ont fait remonter l'origine quelques siècles plus haut. Selon Virgile [2], cette famille habitait déjà Rome, ou du moins la place où Rome fut bâtie depuis, du temps d'Évandre et de la venue d'Hercule en Italie. Ce héros enseigna lui-même à cette famille et à celle des Potitiens les cérémonies du culte qu'il voulait qu'on lui rendît après son apothéose, et il

1. Pomponius Atticus ab origine ultima stirpis romanæ, perpetuo acceptam a majoribus equestrem obtinuit dignitatem. Corn. Nepos, *Vitæ Attici* cap. I.

2. *Æneid.*, lib. VIII, v. 269. — *Serv.*, ad dict. lib. — Liv., lib. I, cap. VII, et lib. IX, cap. XXIX et XXXIV.

ordonna que la prêtrise fût héréditaire dans ces familles et que les fonctions en fussent partagées entre elles. Les Pinarius pouvaient donc faire remonter leur origine à quelques siècles au delà de Numa : aussi ne voit-on pas qu'ils se soient fait honneur de la généalogie qu'on voulait leur prêter; et dans quelques médailles de cette famille, qui sont venues jusqu'à nous, non plus que dans les autres monuments anciens, on ne voit rien qui tende à confirmer cette filiation depuis Numa par Pinus, son fils.

III. La maison des Calpurnius s'est toujours piquée de descendre de Numa par Calpus, son fils. Horace, dans son *Art poétique*[1] adressé aux Pisons, qui formaient une branche de la famille Calpurnienne, ne fait point difficulté de les qualifier *Pompilius sanguis*, ou descendants de Numa. Sur quoi un ancien scholiaste remarque que Calpus, fils de Numa, était la tige de la maison Calpurnienne, conformément à l'opinion de quelques auteurs que Plutarque cite, et auxquels on peut ajouter Festus[2] et l'auteur du *Panégyrique à Pison*, qu'on attribue à Lucain. Aux témoignages de ces auteurs on peut joindre diverses médailles de cette famille, qui prouvent non que cette origine fût bien sûre, mais du moins que les Pisons, qui étaient de la branche la plus illustrée par les dignités, souhaitaient qu'on la crût vraie. Il y en a une[3] où on voit d'un côté la tête du roi Numa ceinte d'un diadème, dans lequel se lit le nom de Numa, et autour CN. PISO. PROQ., c'est-à-dire *Cneius Pison*, *proquesteur*. Au revers, on voit la proue d'un vaisseau avec ces mots : MAGNus PROCOnSuL. On sait que c'était le surnom de Pompée, qui avait alors le

1. V. 292.
2. Voce *Calpurnii*.
3. Fulvius, *in Gente Calpurn.* — Vaillant, n. 18 et 20.

gouvernement d'Espagne; mais il ne pouvait se résoudre de quitter Rome. Pison, qui gouvernait la province en son absence, saisit cette occasion de faire frapper des monnaies qui éternisassent la mémoire de l'origine de sa maison. L'autre médaille a aussi été frappée par un Cn. Pison, qui apparemment était fils du précédent. On y voit de même la tête de Numa ornée du diadème, mais sans son nom; autour on lit : CNEVS PISO CNEI FILIVS III VIR, *Auro*, *Argento*, *Ære*, *Flando*, *Feriundo*. Elle a été frappée sous le règne d'Auguste. Ces deux médailles ne peuvent servir qu'à prouver que cette maison était bien aise de donner cours à une opinion qui relevait si fort son origine. Ce qui cependant me paraît un peu détruire ses prétentions à cet égard, c'est qu'elle ne paraît point parmi les familles patriciennes, mais qu'elle a constamment été rangée entre les plébéiennes, et n'est même parvenue au consulat que près de deux siècles après que l'accès en eût été ouvert aux plébéiens. On n'en voit point de consul avant l'an de Rome 573. Depuis ce temps-là, cette famille fut fort considérée, et se distingua dans les premières charges de la république. Elle fut aussi mise au rang des patriciennes sous les empereurs.

IV. Le quatrième fils de Numa, selon Plutarque, s'appelait Mamercus, et était tige de la famille *Mamercia*. Il ajoute que, pour marquer son origine, elle se distinguait par le surnom de *Rex*. Comme il n'y avait point de famille à Rome du nom de *Mamercia*, on croit que ce nom a été défiguré par les copistes, et qu'on rétablirait le véritable en substituant *Marcus* à *Mamercus* et *Marcia* à *Mamercia*. Outre qu'une branche de la famille Marcia se distinguait par le surnom de *Rex*, elle prétendait aussi faire remonter son origine à Numa Pompilius; mais c'était par sa fille, mère du roi Ancus Marcius, que, sur la conformité du nom,

elle prenait pour tige de son origine. Ce ne peut donc être elle que Plutaque ait voulu désigner ici, puisqu'on ne peut dire qu'elle descendît d'un fils du roi Numa. Il n'y a pas d'apparence non plus que Plutarque ait voulu désigner la maison Émilienne, où le nom de Mamercus a servi tantôt de prénom, tantôt de surnom. Il y avait aussi une branche de cette famille qui portait le surnom de *Regillus;* et d'ailleurs la maison Émilienne était patricienne, et des plus anciennes et des plus illustres, de sorte qu'il n'y avait rien d'incroyable lorsqu'on disait qu'elle tirait son origine d'un roi de Rome. Mais Plutarque lui-même détruit cette conjecture dans la *Vie de Paul-Émile*[1], puisqu'il ne le fait point descendre de Numa, et qu'au contraire il donne pour tige à la maison Émilienne Mamercus, fils de Pythagore. Festus dit la même chose[2], et ajoute que cependant d'autres faisaient descendre cette famille d'Ascagne, fils d'Énée, qui laissa deux fils, Jules et Émile, tiges de deux illustres familles patriciennes de Rome. La maison Émilienne était sans doute une des plus anciennes et des plus considérables de Rome, et elle a paru avec éclat dans tous les temps de la république; de sorte que, quand ce qu'on nous débiterait de son origine serait encore moins vraisemblable, on serait toujours plus porté à le croire que ce que l'on débitait de l'ancienneté de quelques familles plébéiennes qui, n'ayant commencé à s'élever que tard, s'avisèrent de se chercher des ancêtres dans l'antiquité la plus reculée, et ne fondèrent leurs prétentions que sur une légère conformité de noms. Pour ce qui est de la famille Émilienne, soit qu'elle doive son origine à Numa, à Pythagore ou à Ascagne, on ne trouve rien ni sur les médailles, ni dans les anciens écri-

1. *In Æmilio*, p. 255 et seq.
2. Voce *Æmilia*.

vains de Rome, qui décide en faveur de l'une ou de l'autre de ces opinions.

V. Pour continuer ce qui regarde la famille Marcienne, quoique plébéienne, elle portait ses prétentions fort haut, puisqu'elle se disait issue d'Ancus Marcius, quatrième roi de Rome et fils de la fille de Numa. Il était trop beau et trop glorieux pour cette famille de pouvoir dire que le sang de deux rois coulait dans ses veines, pour qu'elle n'ait pas tâché de perpétuer le souvenir d'une si illustre origine. Il est vrai que Plutarque[1] témoigne que la famille des Marcius descendait d'Ancus Marcius, roi de Rome; mais il en parle à l'occasion de Marcus Coriolan, qui était patricien, au lieu que les autres Marcius que l'on voit depuis remplir bien des consulats étaient plébéiens, et ne parvinrent à cette suprême dignité qu'après que les plébéiens s'en eurent ouvert l'accès. Je crois donc qu'on peut fort bien appliquer à ceux-ci les paroles de Cicéron que j'ai déjà rapportées : « Combien de fausses origines des familles, comme si elles « étaient passées des patriciens aux plébéiens, parce que « bien des gens de basse extraction s'entaient sur quelque « famille illustre qui portait le même nom! » Cette famille soutenait sans doute aussi que, patricienne dans son origine, elle n'était devenue plébéienne que par adoption et pour s'ouvrir l'accès au tribunat du peuple. Elle vit en peu de temps les dignités accumulées sur ses divers membres, et, parvenue au comble de la gloire par les dictatures, les consulats, les triomphes, etc., dont elle avait été décorée, elle crut que cela suffisait pour rendre croyable tout ce qu'elle débiterait sur l'antiquité et la noblesse de son origine. Ce qui contribue le plus à distinguer cette maison,

1. *In Coriolan. init.*

c'est la dignité de censeur. C. Marcius Rutilius fut le premier dictateur tiré de cet ordre; honneur qu'il ajouta à quatre consulats et à deux triomphes [1]. Son fils de même nom fut le seul Romain qui ait exercé deux fois la charge de censeur, ce qui lui fit prendre le surnom de Censorinus, qui s'est depuis conservé dans cette branche de la maison Marcienne. Il nous reste encore des médailles d'un C. Marcius Censorinus[2], un de ses descendants, où d'un côté on voit deux têtes ornées de diadèmes : l'une d'un vieillard, l'autre d'un jeune homme, avec cette légende : NUMÆ POMPILI. ANCI. MARCI. Au revers, le port d'Ostie, qu'Ancus Marcius avait fait construire, avec ces mots : Caïus MARCius CENSOrinus. Celui-ci a voulu perpétuer par cette médaille le souvenir de l'origine de sa famille, et montrer qu'elle la tirait de deux rois de Rome; et il rappelle en même temps le souvenir d'un des principaux monuments du règne d'Ancus Marcius : le port d'Ostie, que ce roi fit construire. Nous avons une autre médaille de la même famille[3], mais d'une autre branche, qui n'est pas moins curieuse. Elle représente d'un côté la tête d'Ancus Marcius ceinte du diadème; sur le derrière, un bâton augural, en mémoire du zèle que ce roi avait témoigné pour le rétablissement du culte et des cérémonies religieuses établies par son aïeul, et négligées sous son prédécesseur. Au revers, on voit un aqueduc, et dessus, un homme à cheval, et la légende AQUA MARCIA. PHILIPPUS. Cet aqueduc avait été construit par Ancus Marcius[4], et fut depuis rétabli, en vertu d'un décret du sénat, par un préteur,

1. Plin., *Hist. nat.*, lib. XXXV, cap. XVII.
2. Fulvius, *in Gente Marcia.* — Vaillant, n. 4, 5, 6 et 8.
3. Fulvius, *ibid.* — Vaillant, n. 22.
4. Plin., lib. XXXI, cap. III; lib. XXXVI. cap. XV. — Frontin, *De Aqued.*, edit. Poleni, p. 27.

Q. Marcius Rex, qui était de cette même famille. Pline l'Ancien témoigne que cet aqueduc était un ouvrage digne d'admiration et qui tenait du miracle. Pighius croit[1] que cette médaille est de L. Marcius Philippus, qui fut censeur en 667 de Rome avec N. Perpenna, et conjecture avec fondement que Philippe fit encore quelque réparation à cet aqueduc. Cette famille s'était élevée à un si haut point de grandeur, qu'elle ne craignait guère qu'on contredît ce qu'elle débitait sur son origine; et d'autant moins, qu'étant alliée à toutes les grandes maisons de Rome, elles étaient toutes intéressées à soutenir ses prétentions. Jules César ne disait donc rien qui parût étrange[2] lorsque, dans l'oraison funèbre de sa tante Julie, il fait descendre cette dame des dieux, du côté paternel, et des rois de Rome, du côté de sa mère Marcia. Ovide confirme aussi de son suffrage ce qui se disait d'une origine si illustre :

Marcia sacrifico deductum nomen ab Anco[3].

Mais malgré ces témoignages si favorables aux prétentions de cette maison, il y a bien des difficultés à lever, si l'on doit s'en rapporter à l'histoire[4]. Elle témoigne, à la vérité, qu'Ancus Marcius laissa deux fils; mais ces deux fils, ayant conspiré contre Tarquin Ier et l'ayant fait assassiner, furent bannis de Rome par son successeur. Il est vrai que leurs descendants ont pu y être rappelés ou y être revenus après qu'on en eut chassé les rois, mais il y a toute apparence qu'on les aurait rétablis dans toutes leurs prérogatives et qu'on ne les aurait pas réduits à la condition des plé-

1. *Annal.*, ad ann. DCLXVII.
2. Sueton., *in Jul.*, cap. VI.
3. *Fast.*, lib. VI, v. 803.
4. Dionys. Halicarn., liv. IV, p. 211. — Livius, lib. I, cap. XLI.

béiens, qui étaient exclus, au commencement, des principales dignités de l'État.

VI. Quoique les historiens ne parlent point de la postérité de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, la conformité de nom ne peut manquer de lui en faire trouver dans quelque famille romaine. La maison Hostilia, quoique plébéienne, s'étant vu élever au consulat, vers la fin du sixième siècle de Rome, crut qu'il lui convenait de se chercher quelque ancêtre illustre dans les temps les plus reculés. Le nom de Hostilius, qu'avait porté un roi de Rome, lui parut fort propre à favoriser la prétention qu'elle forma d'être issue de ce roi. Goltzius a publié une médaille[1] où d'un côté est représentée la tête de Tullus Hostilius ceinte d'un diadème. Derrière la tête, on lit : TULLus; sur le devant : L. HOSTILius MANCINus. Ce qui désigne assez clairement que cet Hostilius Mancinus voulait faire remonter l'origine de sa maison jusqu'au roi Tullus Hostilius. C'est ce qui paraît encore mieux par d'autres médailles de la même famille[2], qui portent le nom de L. Hostilius Saserna. Sur l'une on voit une tête hérissée, représentant la Peur; sur l'autre, une tête qui paraît représenter la Pâleur. On sait que Tullus Hostilius, dans la bataille où il vainquit ceux d'Albe, voua un temple à ces deux divinités, qui sans doute lui doivent leur apothéose. La maison Hostilia, en le reconnaissant pour la tige de son origine, a voulu en même temps signaler un des plus singuliers événements de son règne.

VII. Une autre médaille, rapportée par Goltzius[3], ferait croire qu'une famille qui portait le nom de *Tullius* préten-

1. *In Fast.*, ad ann. DCVIII. — Vaillant, *in Gente Hostil.*, n. 2.
2. Fulvius, Vaillant, Morell, *in Gente Hostilia.*
3. *In Fast.*, ad ann. DCLXXII. — Vaillant, *in Gente Tullia*, n. 2.

dait aussi, sur la conformité du nom, se donner le roi Servius Tullius pour père. Il y a bien de l'apparence que c'était avec assez peu de fondement, puisque les historiens ne donnent point d'autre postérité à ce roi que deux filles, mariées aux deux Tarquins. La médaille dont il est question ici représente d'un côté la tête du roi Servius Tullius ceinte du diadème, avec cette légende : SERVIus DECULA ; au revers, un Romain qui conduit son cheval par la bride, et la légende M. TULLIUS M. F. On attribue cette médaille à M. Tullius Decula, dont elle porte les noms, et qui fut consul en l'an de Rome 672. Il a marqué au revers un chevalier romain qui conduit son cheval devant le censeur, en mémoire du cens et de la revue des chevaliers, institués par le roi Servius Tullius, comme nous avons vu sur les médailles précédentes faire allusion à divers événements des règnes des rois qu'elles représentent. L'histoire ne nous fournit aucune particularité sur ce M. Tullius. Il y a eu une famille patricienne de ce nom, mais qui paraît s'être bientôt éteinte; du moins n'a-t-elle fourni qu'un consul dans les premiers temps de la république. Celui dont je parle était incontestablement plébéien, puisque son collègue dans le consulat était patricien. Sa maison était différente aussi de celle dont était Cicéron, quoiqu'elles portassent le même nom de Tullius et qu'elles fussent l'une et l'autre plébéiennes, puisque Cicéron convient souvent qu'il est le premier de sa maison qui se soit vu élevé au consulat, et se moque de ceux qui aimaient à se forger de ces généalogies recherchées. « Comme si moi, dit-il, sur la conformité de « nom, je me disais issu de ce M. Tullius qui fut consul « dix ans après qu'on eut chassé les rois. » Tullius Decula va plus loin, et remonte même jusqu'à un roi de Rome.

VIII. De cette façon, on trouvera des descendants à tous

les rois de Rome. Il est bien juste que Romulus ait aussi sa postérité, car les Tarquins n'entrent point en ligne de compte. Leur nom était si odieux à Rome, que Collatin, à cause de ce nom seul, fut obligé de s'exiler. Ainsi personne n'aurait osé se faire honneur d'une pareille origine. Goltzius produit une médaille d'un P. Sulpicius Quirinus[1] où au revers est représentée une louve qui allaite deux enfants, faisant allusion à Remus et à Romulus. Il y a eu deux Romains de ce nom, dont l'un fut consul subrogé en 717 de Rome, et l'autre en 741. Sur la conformité de nom, ils auront voulu se dire issus de Romulus qui, après son apothéose, fut nommé *Quirinus*, ou du moins marquer que leur famille était plus ancienne que Rome même. Pour juger s'ils étaient fondés dans leurs prétentions, il suffit d'entendre Tacite[2], qui, en rapportant la mort du dernier, ajoute à ce sujet : « Ce Sulpicius n'appartenait point du « tout à l'ancienne famille des Sulpices, qui était patri- « cienne; pour lui, il était originaire de Lanuvium, ville « municipale. »

IX. Il y a quelque apparence, du moins à en juger par les médailles, que la famille Memmia formait les mêmes prétentions que ce Sulpicius Quirinus et voulait rapporter son origine à Romulus : deux médailles qui se trouvent dans le trésor de Morell[3], et dont l'une a été renouvelée par l'empereur Trajan, le feraient croire. On y voit la tête de Quirinus ou de Romulus et la légende C. MEMMIus Caii Filius. QUIRINUS. Soit que ce Memmius ait eu, en effet, le surnom de *Quirinus* et que sur ce léger fondement il ait

1. Ad ann. DCCXLI. — Vaillant, *in Gente Sulpicia*, n. 19.

2. Nihil ad veterem et patriciam Sulpiciorum familiam Quirinus pertinuit, ortus apud municipium Lanuvium. Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. XLVIII.

3. *In Gente Memmia*, n. 1. — Fulvius et Vaillant, *in eadem Gente*, n. 6.

voulu appuyer son origine, soit qu'il ait même été destitué de cette conformité de noms, il est clair qu'il a voulu se donner un ancêtre bien illustre. Cependant Virgile, en faveur de cette maison[1], remonte encore plus haut, car il lui donne pour tige Mnesthée, un des compagnons d'Énée. On ne trouvera rien dans l'histoire qui favorise une origine si illustre; au contraire, cette famille ne commence à paraître qu'au commencement du sixième siècle de Rome. Depuis cela, elle a eu plusieurs tribuns du peuple, ce qui montre qu'elle était plébéienne, et elle n'est même parvenue au consulat que sous Auguste.

X. La maison des Jules était si ancienne et si considérable à Rome, qu'elle pourrait paraître mieux fondée dans ce qu'elle débitait de son origine, si elle ne l'avait fait remonter jusqu'aux temps les plus fabuleux. Comme elle était originaire d'Albe, elle prenait pour tige le fondateur même d'Albe, Ascagne, fils d'Énée, et par conséquent remontait jusqu'aux amours d'Anchise et de Vénus. Outre un grand nombre d'auteurs anciens qui font mention de cette origine illustre, il nous reste plusieurs médailles anciennes[2], qui sont des monuments bien authentiques des prétentions de cette famille. On en a quelques-unes où l'on voit Vénus montée sur un char de triomphe tiré par deux Amours, et à l'exergue : L. JULIus Lucii Filius. Il est clair que ce L. Julius a voulu montrer par là qu'il rapportait son origine à cette déesse. On a encore d'autres médailles de la même famille[3], où d'un côté on voit aussi la tête de la même déesse, et au revers Énée portant sur ses épaules son père

1. Non Italus Mnesteus, genus a quo nomine Memmi. *Æn.*, liv. V, v. 117.

2. Goltzius ad ann. DCLXXXIX. — Fulvius, Vaillant, *in Gente Julia*, n. 5. — Morell, *ibid.*, tab. I, n. 4.

3. Fulvius, Vaillant, *ibid.*, n. 9 et 10. — Morell, *ibid.*, n. 5.

Anchise et conduisant par la main son fils Ascagne. Celles-ci portent le nom de César, et paraissent avoir été frappées par César lorsqu'il était dictateur. L'empereur Trajan les a aussi renouvelées. Je ne parle pas de quantité d'autres médailles de César où toujours on voit la tête de Vénus, et qui prouvent clairement les prétentions des Jules et le soin que les familles prenaient en général d'immortaliser leur origine par de semblables monuments.

Je serais trop long si je voulais rapporter tous les exemples que nous avons de l'entêtement des Romains sur ce sujet. On peut même regarder ceux que je viens d'en donner comme assez modérés, en comparaison de ceux que je pourrais y ajouter, puisqu'il y a peu de nations qui aient donné dans des idées aussi chimériques que les Romains sur l'article des généalogies.

Dès que l'érudition se fut un peu répandue à Rome, on en abusa étrangement sur cette matière, et chacun s'alla chercher des pères jusque dans les temps les plus fabuleux et antérieurs à la fondation de Rome. Les familles illustres, sur la moindre conformité de noms, se trouvèrent des ancêtres dans tous les compagnons d'Énée. Varron lui-même[1], ce savant Varron, avait fait un livre des *familles Troyennes*, c'est-à-dire des familles Romaines, lesquelles allaient chercher leur origine jusque dans Troie. De combien de conjectures hasardées, de combien d'étymologies forcées un pareil livre ne devait-il pas être rempli, si c'est de Varron que Virgile a emprunté l'origine des noms de quelques familles romaines? Ce poëte fait descendre la maison *Memmia* de Mnesthée[2], la maison *Cluentia* de Cloanthe, la maison *Gegania* de Gyas, la maison *Sergia* de

1. Serv., *ad Æneid.*, lib. V, v. 704.
2. *Æneid.*, lib. V, v. 117 et seq.

Sergeste, la maison *Nautia* de Nautes, etc., tous prétendus compagnons d'Énée qui vinrent avec lui s'établir dans le Latium. La maison Julienne était privilégiée, et descendait d'Énée en droite ligne par Jules Ascagne, son fils. Galba[1], qui était de la maison *Sulpicia*, patricienne, après s'être vu élevé à l'empire, plaça dans son vestibule les images de ses ancêtres. On en voyait une suite qui du côté de son père la faisait remonter jusqu'à Jupiter, et du côté de sa mère jusqu'à Pasiphaë, femme de Minos. La maison Antonia[2] prenait pour tige de son origine Anton, un prétendu fils d'Hercule.

Voilà quel était l'entêtement de quelques familles romaines sur l'article de leurs généalogies; et les familles plébéiennes, dès qu'elles se virent admises aux plus hautes dignités de la république, crurent devoir le disputer sur l'antiquité de leur noblesse aux patriciennes mêmes. C'était pour flatter leur vanité sur cet article que, comme le dit Clodius, cité par Plutarque, on avait inventé et forgé quantité de monuments dont la supposition était évidente. C'était en leur faveur, comme le dit Cicéron, qu'on avait inventé de fausses généalogies, afin de faire croire, sur la conformité du nom, que ces familles, originairement patriciennes, avaient passé par adoption dans des maisons plébéiennes pour s'ouvrir l'accès au tribunat du peuple, dont les patriciens étaient exclus. Cicéron, plus réservé que bien d'autres sur cet article, convient que d'autres que lui se seraient, sur la conformité de nom, choisi pour ancêtre un certain Manius Tullius, patricien, qui avait été consul dix ans après l'établissement de la république. La nouveauté de sa famille était peut-être si connue de son temps, qu'elle

1. Sueton., *in Galba*, cap. II.
2. Plutarch., *in Antonio*, p. 917, C.

l'obligeait d'être modeste sur cet article. Mais si on eût laissé passer quelques siècles par-dessus une origine si nouvelle, ses descendants auraient peut-être été plus hardis. J'en emprunterai de l'histoire romaine un exemple bien sensible : c'est la famille *Acilia* qui me le fournit.

Ce nom ne paraît dans l'histoire romaine que bien avant dans le sixième siècle. Manius Acilius Glabrio fut le premier de cette maison qui parvint au consulat; et ayant été chargé du commandement de l'armée romaine contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, il remporta sur ce prince, près des Thermopyles, une victoire complète, qui lui acquit l'honneur du triomphe. Il brigua ensuite la charge de censeur; mais il fut traversé par les patriciens et par quelques plébéiens dont les familles étaient déjà depuis quelque temps en possession des grandes dignités[1]. Tous étaient également choqués, selon le rapport de l'historien, de voir un homme nouveau élevé à une si haute dignité, et ils s'opposèrent si fortement à son élection, qu'ils lui firent donner l'exclusion. Glabrion n'avait apparemment pas encore trouvé cet habile généalogiste qui débrouilla depuis comme, de père en fils, il descendait d'Anchise et de Vénus. Ce ne fut que dans des siècles plus éclairés qu'on découvrit quelques mémoires particuliers qui vérifiaient une origine si ancienne et si illustre. Peut-être fut-ce le savant Varron qui, dans ses recherches sur les familles Troyennes, découvrit cette anecdote aussi bien que quantité d'autres. Quoi qu'il en soit, nous voyons que, dans les siècles suivants, cette famille a voulu aussi être comptée parmi celles qui tiraient leur origine de Troie. Hérodien nous apprend[2] que Pertinax exhorta le sénat, qui le nommait empereur, de lui

1. Tit. Livius, lib. XXXVII, cap. LVII.
2. Lib. II, cap. X.

préférer Glabrion, qui avait été deux fois consul et qui faisait remonter son origine jusqu'à Énée, fils d'Anchise et de Vénus. On avait trouvé ou inventé un *Aquilinus*, fils ou petit-fils d'Énée; et le rapport de ce nom avec celui d'*Acilius* a pu suffire aux généalogistes pour le donner pour père aux Acilius. J'en juge ainsi sur ces vers d'Ausone[1] :

> Stemmate nobilium deductum nomen avorum
> Glabrio, Aquilini Dardanâ progenies.

Cet exemple suffit, je crois, pour achever de montrer jusqu'où les Romains poussaient la vanité sur l'article des généalogies, et qu'ils voulaient à tout prix produire une longue suite de leurs ancêtres, vrais ou supposés. L'ignorance et la barbarie avaient répandu de si épaisses ténèbres sur les premiers siècles de Rome et sur les temps antérieurs à sa fondation, qu'on pouvait feindre et débiter tout ce qu'on voulait là-dessus, sans crainte d'être convaincu de faux, sur des monuments ou des historiens contemporains, puisqu'on n'en avait aucun. Aussi ne manqua-t-on point de généalogistes à Rome, et les savants s'exercèrent à l'envi sur des sujets si frivoles. Nous en avons un exemple en Varron, qui passait pour le plus savant des Romains, et qui cependant avait fait des recherches sur les familles qui tiraient leur origine de Troie. Atticus avait dressé des tables généalogiques de plusieurs familles romaines, comme nous l'apprenons de Cornelius Nepos[2]. C'était à lui qu'on avait obligation d'une généalogie suivie de la maison Junienne, dont était Brutus; de celle des Claudes plébéiens, qui se distinguait par le surnom de Marcellus; de celles des Fabiens, des Cornéliens et des Émiliens. C'était apparemment sur les

1. *In Professor. Burdig.*, n. 24.
2. *In Attico*, cap. XVIII.

mémoires qu'Atticus lui avait communiqués que Cicéron[1] paraît si bien instruit de ce qui concernait la maison *Papiria*. Il est à présumer que, dans ces ouvrages, Atticus ne remontait pas jusqu'à la fable, et qu'il se contentait d'embrasser les opinions qui paraissaient les plus favorables aux prétentions de ses amis, comme il l'avait fait à l'égard de Brutus.

Pline l'Ancien nous apprend[2] que ce fut à l'occasion de la hardiesse avec laquelle on débitait tant de faussetés sur l'origine des familles, que Messala prit la plume pour réfuter ces auteurs fabuleux. On croit qu'il nous reste une partie de cet ouvrage de Messala dans la généalogie de la maison Julienne, qu'il fait descendre de Dardanus, fils de Jupiter. Si ce petit ouvrage est en effet de Messala, il ne forme pas un préjugé bien favorable pour ce que nous en avons perdu, et l'on y voit qu'aussi bien que ses compatriotes, il donne dans le fabuleux le plus outré. Il est vrai qu'on peut croire que, de peur de choquer Auguste, qui était entré par adoption dans la famille des Jules, Messala n'osa attaquer les prétentions de cette maison.

Ces exemples suffisent, à ce qu'il me semble, pour nous convaincre que les Romains donnaient dans les idées les plus chimériques sur l'article des généalogies, et pour nous mettre en état de juger sur ces échantillons du mérite des *Mémoires* que conservaient les familles, et s'il est à présumer qu'ils fussent bien fidèles. Ce chapitre sert donc de preuve à la première proposition de Clodius, de Cicéron et de Tite-Live, qui est que ces *Mémoires des familles* contenaient quantité de faussetés. Il ne s'agit à présent que de prouver la seconde, savoir que ces faussetés se sont glissées dans l'histoire. En effet, si faute d'autres monuments les

1. *Epist. ad Famil.*, lib. IX, ep. XXI.
2. Lib. XXXV, cap. II.

historiens se sont vus obligés de puiser dans ces *Mémoires*, il est clair qu'avec de pareils secours ils ne pouvaient donner que des histoires fort incertaines et fort imparfaites.

CHAPITRE IX

QUE C'EST DES MÉMOIRES DES FAMILLES QU'EST TIRÉ CE QUE NOUS AVONS DE L'HISTOIRE ROMAINE

Je crois avoir démontré assez clairement qu'il n'existait à Rome aucun monument antérieur au cinquième siècle; et que, s'il en existait d'authentiques, bien loin d'avoir servi à répandre du jour sur l'histoire, ils n'avaient, au contraire, servi qu'à la convaincre de faux sur des faits très-importants et que les historiens rapportaient avec une entière confiance. La plus grande partie de ce qui existait d'antérieur au quatrième siècle fut enveloppée dans la destruction générale de cette fameuse ville par les Gaulois. Quoique, pendant le cinquième siècle, la puissance de Rome se soit fort accrue et l'ait mise à l'abri de pareilles catastrophes, l'ignorance où les Romains restèrent plongés et le peu d'usage qu'ils continuèrent à faire de l'écriture, les empêchèrent de perpétuer la mémoire des événements dans le temps même qu'ils arrivaient.

En effet, ce siècle ne nous fournit encore aucun écrivain, pas même d'inscription, si ce n'est celle de Duillius, qui ne fut même gravée que tout à la fin de ce siècle. Il n'est donc pas à présumer que, dans un temps où l'on ne se servait encore que de clous pour marquer le nombre des années, les pontifes aient été fort exacts à dresser leurs *Annales* avec toutes les précautions que Cicéron et Servius nous

décrivent, ou que l'on dressât des actes du peuple et du sénat, ainsi qu'on veut nous le persuader. Ces pièces étaient sans doute beaucoup plus modernes, et ce chapitre en contiendra de nouvelles preuves. Sur quels mémoires, sur quels monuments les premiers historiens, qui n'ont vécu que vers le milieu du sixième siècle, ont-ils donc pu travailler? Destitués de tout autre secours, il faut nécessairement qu'ils aient puisé dans les *Mémoires* que conservaient les familles. Mais je viens de faire voir que ces *Mémoires* étaient peu propres à répandre du jour sur l'histoire, étant remplis de faits tronqués et altérés, de faux titres, et consistant surtout en oraisons funèbres, où on avait peu ménagé la vérité, où les éloges étaient outrés, et dont une bonne partie avait été forgée après coup.

La conséquence est facile à tirer. Une histoire qui ne donne point d'autres garants des faits qu'elle rapporte que ceux mêmes qui sont convaincus d'en avoir altéré la vérité, ou de les avoir supposés, ne peut être que fabuleuse et incertaine. Cicéron et Tite-Live disent positivement que les oraisons funèbres et les faux titres ajoutés aux images ont beaucoup contribué à altérer la vérité de l'histoire, et y ont introduit quantité de faux consulats et de faux triomphes. Clodius nous dit que les monuments qui existaient de son temps avaient été supposés par des faussaires, pour favoriser les desseins de quelques familles nouvelles, qui voulaient s'enter sur les anciennes. Ces pièces supposées ne peuvent avoir été que celles que l'on conservait dans les familles, puisque nous voyons qu'on n'en avait point d'autres à Rome. Les auteurs que j'ai cités ne se plaignent point de la supposition de quelques monuments publics : ils ne se plaignent que des monuments particuliers, et disent que c'est de cette source que partaient tant de traditions fabuleuses. C'est donc ces pièces que les historiens ont con-

sultées, et au témoignage desquelles ils se sont rapportés; sans quoi, elles n'auraient pu causer à l'histoire tout le préjudice dont on se plaint. Leurs plaintes ne peuvent donc être fondées que sur ce que les *Mémoires des familles* ont été la source où les historiens ont puisé; et, en effet, il n'y en avait point d'autre à laquelle ils pussent avoir recours.

La disette des monuments publics ayant été une fois bien prouvée, rend ce que nous disons des *Mémoires des familles* très-croyable. On ne pourra pas douter de la vérité de ce que j'avance, dès que j'aurai fait voir qu'on n'avait à Rome aucun livre, aucun écrit qui fût antérieur à la venue de Pyrrhus en Italie; événement qui ne se place que vers la fin du cinquième siècle de Rome. Pour des historiens, on sait qu'ils ne parurent que dans le siècle suivant.

Cicéron, parlant de ce qu'on avait de plus ancien de son temps, dit que Caton, qui était mort il n'y avait pas plus d'un siècle, était considéré comme un auteur fort ancien : *eum nos perveterem habemus.* « Certes, ajoute-t-il[1], je n'en « connais point de plus ancien, dont je puisse vous citer « les écrits, à moins que l'on ne trouve du goût à la harangue « d'Appius Claudius sur Pyrrhus, et à quelques oraisons « funèbres. Pour de ces dernières, nous n'en manquons « pas. » Mais ce sont elles qui ont altéré la vérité de l'histoire. Pline, parlant aussi du même Caton, mais au sujet d'un de ses ouvrages sur l'agriculture, dit que la langue latine ne fournit rien de plus ancien sur cette matière, « tant nous « touchons de près, ajoute-il, à l'origine des sciences[2]. »

Nous voyons par là qu'on n'avait aucun auteur, aucun

1. Nec vero habeo quemquam antiquiorem, cujus quidem scripta proferenda putem, nisi Appii Cæci oratio hæc ipsa de Pyrrho, et nonnullæ mortuorum laudationes, forte delectant; et, hercules, hæ quidem exstant. — Cic., *in Bruto*, cap. XVI.

2. Nec sunt vetustiora de illa re latinæ linguæ præcepta, tam prope ab origine rerum sumus. Plin., lib. XIV, cap. IV.

écrit du cinquième siècle qui ne fût fort suspect. Tous les monuments qu'on en avait se réduisaient à quelques oraisons funèbres. On voit le peu de cas qu'en fait Cicéron, et qu'il les regarde comme les sources de toutes les faussetés qui s'étaient glissées dans l'histoire. Tite-Live[1] nous dit la même chose sur le même siècle. « Nous n'avons aucun auteur contemporain à qui on puisse s'en rapporter sûrement. »

Ces auteurs nous disent donc assez clairement qu'excepté quelques oraisons funèbres, dont la vérité ne faisait pas le mérite, on ne pouvait alléguer aucun auteur du cinquième siècle. Cependant Perizonius prétend[2] que toutes les fois que les historiens citent de très-anciennes histoires (*Annales vetustissimi*, *antiquissimi*), il faut entendre par là des histoires contemporaines. Il est bien facile de prouver le contraire.

I. J'ai déjà remarqué ci-dessus que cet habile homme convient lui-même[3] que l'usage de l'écriture était si peu commun à Rome dans le cinquième siècle, qu'on ne s'en servait pas même pour ajouter l'inscription la plus simple aux monuments publics. *Raræ per ea tempora litteræ*, dit Tite-Live. A plus forte raison n'en savait-on pas assez pour écrire l'histoire.

II. Ces épithètes de *vetustissimus*, d'*antiquissimus*, ne prouvent pas que l'auteur qu'on en honore soit fort ancien. Nous venons de voir que Cicéron dit de Caton qu'il passait pour fort ancien, *eum nos perveterem habemus;* et, cependant, il n'y avait qu'à peu près un siècle que Caton était mort; et ses ouvrages ne pouvaient être que de la

1. Nec quisquam æqualis temporibus illis scriptor exstat, quo satis certo auctore stetur. Lib. VIII, *in fine*.

2. *Animadv. hist.*, cap. VII, p. 285.

3. *Ibid.*, p. 302.

fin du sixième siècle, puisqu'il ne s'appliqua que tard à l'étude. Tite-Live qualifie Fabius Pictor[1] d'auteur extrêmement ancien, *auctor longe antiquissimus*, quoiqu'il n'avait incontestablement écrit son *Histoire* que vers le milieu du sixième siècle. Aulu-Gelle cite souvent[2] sous le nom de livres très-anciens (*Annales antiqui*, *Libri veterum memoriarum*) des livres qui ne regardent que les guerres Puniques, et par conséquent moins anciens encore que Fabius. Cassius Hemina, historien qui, selon Censorin[3], vivait en l'an 607 de Rome, est qualifié par Pline[4] : *vetustissimus auctor Annalium*. D'où il est naturel de conclure que les Romains qualifiaient du titre de *très-ancien* des auteurs assez modernes par rapport à eux, parce qu'ils étaient les plus anciens qu'ils eussent.

III. Nous avons le témoignage de Denys d'Halicarnasse, que je rapporterai dans le chapitre suivant, qui dit expressément que Fabius Pictor est le premier Romain qui se soit mêlé d'écrire l'histoire, et ce n'est que sur ce fondement qu'il le qualifie παλαιότατος, comme Tite-Live l'a qualifié *longe antiquissimus*.

IV. Enfin, j'ai déjà détruit d'avance la supposition, que ce pourraient être les *Annales des Pontifes*, puisque j'ai prouvé que ce qui pouvait en avoir existé avant la prise de Rome devait avoir péri dans le saccagement de cette ville. Il est vrai que depuis ce temps-là on en avait pu avoir, du moins pour la fin du quatrième siècle et pour le suivant ; mais comme les historiens ne les citent jamais, et qu'on n'en retrouve aucune trace dans les auteurs anciens, il y a

1. Lib. II, cap. XL.
2. Lib. III, cap. XV ; lib. V, cap. V ; lib. X, cap. XXVII.
3. *De Die natali*, cap. XVII.
4. Lib. XIII, cap. XIII.

une forte présomption qu'on peut fort bien étendre le peu d'usage que les Romains firent encore de l'écriture pendant le cinquième siècle, jusque sur ces *Annales*, et que, si on en a recommencé, ce n'a été que depuis ce temps-là.

Tout cela confirme ce que j'ai dit, qu'outre le saccagement de Rome par les Gaulois, et la destruction de quantité de monuments, il y avait encore une autre cause de l'obscurité répandue sur les premiers siècles de l'histoire romaine. Le peu de progrès que les sciences firent à Rome, ou plutôt l'ignorance où le peuple romain demeura plongé pendant tout le cinquième siècle, fut cause qu'on n'avait aucun historien, aucun écrivain contemporain, sur le témoignage desquels la vérité pût être fondée.

La pièce la plus ancienne qu'on connût à Rome du temps de Cicéron était la harangue d'Appius Claudius, surnommé l'Aveugle. Il l'avait prononcée dans le sénat, pour le détourner d'accepter les propositions de paix que Pyrrhus lui faisait faire en l'an de Rome 474. Il est vrai qu'il y avait encore quelques oraisons funèbres, mais il fallait que la tradition suppléât au reste. Ce n'était donc que sur ces deux témoins, les oraisons funèbres et la tradition, que la vérité de l'histoire des cinq premiers siècles était appuyée. En effet, Denys d'Halicarnasse convient que Fabius Pictor avait compilé son *Histoire* sur la tradition, ἐξ ὧν ἤκουσε.

Servius nous apprend[1] qu'anciennement on ne savait ce que c'était qu'*histoire* ou qu'*annales;* qu'on ne connaissait que la tradition; que les vieillards racontaient aux jeunes gens ce qu'ils avaient vu ou entendu raconter, et que c'était le seul moyen qu'on connût de transmettre les événements à la postérité.

Peut-être qu'à la tradition et aux oraisons funèbres, on pourrait ajouter les anciens cantiques, dans lesquels on

1. Ad Virgil., *Æneid.*, lib. VII, v. 206.

célébrait les louanges des héros et de ceux qui s'étaient signalés par quelques actions d'éclat[1].

C'était une coutume usitée chez la plupart des nations, aussi bien que chez les Romains, de célébrer dans leurs festins les louanges des hommes illustres par des cantiques ou hymnes composés en leur honneur. Mais de pareils morceaux ne sont tout au plus propres qu'à nous faire juger du génie, du tour d'esprit et du langage des anciens, et non à instruire de la vérité des faits. On les y déguise si fort, on les accompagne de tant de circonstances merveilleuses et d'un style si ampoulé, qu'il est bien difficile d'y démêler la vérité. Quoi qu'il en soit, ces hymnes n'étant pas écrits et ne se conservant que dans la mémoire des hommes, il ne paraît pas qu'il en restât rien du temps même de Caton, qui n'en parle que comme d'une coutume qui avait été en usage chez leurs ancêtres. On voit bien aussi que ces pièces, étant à peu près de même nature que les oraisons funèbres, et la vérité y étant altérée à peu près de la même manière, elles ne pouvaient être que de très-peu d'usage pour l'histoire.

Dans cette disette générale de monuments et d'autres écrits, à quoi les premiers historiens ont-ils pu avoir recours, si ce n'est à la tradition et aux *Mémoires des familles?* On a pu se convaincre du peu de soin qu'ils avaient eu de certifier les principaux événements sur des monuments authentiques, comme des *traités de paix*, des *inscriptions*, etc., et qu'à en juger par le peu qui restait de ces pièces, on pourrait penser que, quand il en eût existé beaucoup davantage, ils n'en auraient pas tiré les secours qu'elles pouvaient leur fournir. Les *Lois des XII tables*, et ce qui restait des *Livres des Pontifes*, étaient d'un mince secours pour l'histoire. Les *Tables des Censeurs*, outre qu'on n'en

1. Cicero, *Quæst. Tuscul.*, lib. I, cap. II; lib. IV, cap. II.— Val. Max., lib. II, cap. I.

avait apparemment pas une suite bien complète, n'étaient pas suffisantes pour la rétablir. On n'avait aucun historien, ni même aucun auteur contemporain. D'où est-ce donc que l'on a pu tirer cette suite non interrompue d'événements qui forme un corps d'histoire complet pour les cinq premiers siècles de Rome? Dans quelle source ont-ils puisé ce qu'ils ont dit sur des temps que, selon eux-mêmes, couvraient d'épaisses ténèbres, et dont on ne pouvait parler avec aucune certitude? Ce n'a pu être que dans ces *traditions des familles*, puisqu'il n'y avait point d'autre monument auquel ils pussent avoir recours. Et quel fond peut-on faire sur ce qui n'est appuyé que de ce témoignage?

C'était de cette source que partaient tant de faux consulats, de faux triomphes, de fausses origines, que s'attribuaient les familles. *His laudationibus historia nostra facta est mendosior*. « La vérité de notre histoire, dit Cicéron, a été « fort altérée par ces oraisons funèbres. »

Tite-Live[1] dit la même chose. Ils ne seraient pas fondés dans leurs plaintes, si les historiens n'avaient fait beaucoup d'usage de ces pièces, et n'avaient fondé sur elles la plus grande partie de leurs narrés. Ajoutons à cela que dans ces *Mémoires domestiques* on ne négligeait aucune occasion de donner des louanges à sa famille, et de supposer même des faits pour lui faire honneur.

C'est sur ce fondement que Tite-Live refuse d'ajouter foi à Licinius Macer[2], sur un fait que cet historien paraissait n'avoir inventé que pour donner quelque lustre à un personnage de sa famille.

Si nous réfléchissons encore sur le merveilleux qui se

1. Inde certe, et singulorum gesta, et publica monumenta rerum confusa. Livius, lib. II, cap. XL.

2. Quæsita ea propriæ familiæ laus, leviorem auctorem Licinium facit. Lib. VII, cap. IX.

trouve répandu sur toute l'histoire romaine, nous trouverons de nouveaux sujets de regarder la plus grande partie de ce qui nous en reste comme le fruit de l'imagination de ceux qui avaient fait ou supposé les oraisons funèbres, pièces si méprisables, que Cicéron daigne à peine en faire mention, et ne veut pas même qu'on les mette en ligne de compte. Combien de fois l'historien n'aurait-il pas sujet de se récrier sur certains événements dont la vérité n'était apparemment constatée que sur ces oraisons funèbres[1], « qui sont plus « propres au théâtre, où l'on veut du merveilleux, qu'à « l'histoire, » qui ne doit admettre rien que de vrai! Les apparences seules donnent à cette histoire l'air d'un roman et d'un tissu de fictions : et ces apparences se trouvent appuyées du témoignage exprès d'auteurs très-graves et très-versés dans leur propre histoire. Ces soupçons se changent en convictions, et l'on peut assurer, sans témérité, que l'histoire romaine, pour la plus grande partie, a été forgée sur ces traditions des familles et sur des oraisons funèbres, qui, pour la plupart, n'étaient que des pièces supposées, que des faussaires avaient forgées pour favoriser les prétentions que quelques familles formaient à une généalogie illustre.

Quand on poserait que les pièces de cette nature qui ont servi à l'histoire romaine ont été véritables et contemporaines, on sait assez qu'on n'est pas fort scrupuleusement attaché à la vérité, dans une oraison funèbre où l'orateur se croit à peu près autant maître de son sujet qu'un poëte. Il pense bien moins à se renfermer dans les bornes de l'exacte vérité qu'à embellir les louanges du défunt de tout ce qui peut lui faire honneur. A Rome surtout, où on se piquait d'une grande vénération pour ses ancêtres, auxquels même on rendait un culte religieux entre les dieux domestiques,

1. Hæc ad ostentationem scenæ gaudentis miraculis aptiora, quam ad fidem. Lib. V, cap. XXI.

on pardonnait aisément à ceux qui outraient les éloges de leurs pères. On ne trouvait rien là qui ne fût dans l'ordre, et on regardait ces orateurs comme de bons citoyens et des gens de bon naturel.

Pour donner un échantillon de ces oraisons funèbres, je joins ici un fragment de celle que Jules César prononça en l'honneur de sa tante Julie, veuve du fameux Marcius[1]. « Ma tante Julie, dit-il, tire son origine de nos rois, du côté de sa mère (Marcia), et des dieux immortels du côté de son père. Car d'Ancus Marcius descend la famille Marcienne, dont était sa mère; et la maison des Jules, dont nous sommes, tire son origine de Vénus. Notre race porte donc le caractère sacré des rois qui ont puissance sur les hommes, et la vénération due aux dieux, dont le pouvoir s'étend sur les rois mêmes. »

Il n'est donc pas surprenant que l'histoire romaine n'étant composée que sur de pareilles pièces, on y reconnaisse partout ce ton de panégyriste et de déclamateur. M. Bayle l'a bien senti : et il aurait volontiers soupçonné que cette histoire avait été forgée tout entière sur des déclamations de rhétoriciens. Finissons ce chapitre par la réflexion que fait là-dessus ce judicieux critique[2].

« S'il n'y avait eu des annalistes à Rome longtemps avant « qu'on n'y enseignât la rhétorique, je croirais que l'on « aurait converti en relations historiques les déclamations « que les sophistes faisaient faire à leurs écoliers. Car il est « assez probable qu'on permettait aux jeunes rhétoriciens de « feindre tout ce qu'ils voulaient dans un essai de panégy- « rique. On cherchait à voir dans ces fictions s'ils avaient

1. Amitæ meæ Juliæ maternum genus ab regibus ortum, paternum cum Diis immortalibus conjunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater, a Venere Julii, cujus gentis est familia nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et cerimonia Deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges. Suet., *in Jul.*, c. VI.

2. Article *Tanaquil*, *Rem.* (B).

« l'esprit inventif, et s'ils savaient bien tourner et bien ma-
« nier un lieu commun. On ne les blâmait donc pas s'ils sup-
« posaient une origine divine, miraculeuse et tout à fait
« surprenante. Cela eût produit de très-grands abus, si les
« plus jolies pièces de ces jeunes auteurs eussent été con-
« servées dans les archives, et si au bout de quelques
« siècles on les eût prises pour des relations. Que sait-on si
« la plupart des anciennes fables ne viennent pas de la cou-
« tume de faire louer les héros le jour de leur fête, et de
« conserver les pièces qui avaient paru les meilleures? »

Si M. Bayle avait eu sous les yeux les passages de Cicéron, de Tite-Live et de Clodius, que j'ai rapportés, il aurait assuré ce qu'il n'avance ici que comme une simple conjecture, fondée sur les apparences. Il aurait été pleinement convaincu que si Rome n'apprit à parler avec art et à polir son langage que dans le septième siècle, elle n'a jamais manqué de gens propres à farder la vérité, et à embellir l'éloge d'un homme illustre de tous les faits merveilleux que peut fournir une imagination fertile.

CHAPITRE X

DU CARACTÈRE DE FABIUS PICTOR, LE PREMIER HISTORIEN

Après avoir recherché quels monuments il restait encore aux Romains pour donner le degré de certitude nécessaire à leur histoire, je passe à leurs historiens, et au jugement qu'on en doit porter. La perte ou la non-existence de monuments anciens et contemporains aux événements doit avoir déjà prévenu les lecteurs contre la fidélité de leurs histoires; puisque, manquant d'autres mémoires, ils ont été forcés

d'avoir recours à des traditions de famille, où l'on avait eu peu d'égard à la vérité.

Le premier Romain[1] qui ait entrepris d'écrire l'histoire de sa patrie a été Fabius Pictor, qui florissait du temps de la seconde guerre Punique, jusqu'où il a poussé son *Histoire*. Il n'est donc que du sixième siècle, et ne peut avoir rédigé son *Histoire* que vers le milieu du même siècle, aussi bien que Cincius Alimentus, autre historien du même temps. Ce sont là les auteurs les plus anciens que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse puissent nous citer, pour constater la vérité de faits antérieurs de plusieurs siècles.

Pour bien juger du degré de créance que méritent les *Histoires* de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse, il est nécessaire d'examiner sur quoi ils fondaient leurs relations. Nous verrons qu'eux et tous ceux qui avaient écrit des histoires, pendant l'espace de temps qui s'était écoulé depuis Fabius jusqu'à eux, ne croient pas pouvoir donner de garants plus sûrs des faits qu'ils rapportent que ce même Fabius Pictor. On ne peut donc faire de fond sur leurs *Histoires*, qu'autant qu'on en pouvait faire sur celle de Fabius. Ainsi, dès que l'on aura apprécié au juste le mérite de cet historien, on sera en état de porter un jugement sûr de la certitude ou de l'incertitude des relations des autres historiens. D'ailleurs cet examen mettra dans un nouveau jour la disette d'anciens monuments où étaient les Romains, et servira encore à confirmer ce que j'ai dit de la négligence des historiens à consulter le peu qui en restait, et dont ils auraient pu faire usage, pour vérifier quelques faits. Pour mettre le lecteur en état d'en juger, je rapporte en son entier un passage de Denys d'Halicarnasse assez long, que les savants regardent comme un auteur exact et judicieux. Il nous met au fait de tout ce qui avait été écrit sur l'histoire romaine,

1. Vossius, *de Hist. latin.*, lib. I, cap. III.

jusqu'à la fin du sixième siècle ; et, par là, nous met à même de porter un jugement sûr des premiers historiens. Voici ce qu'il en dit[1].

« Jérome de Cardie est le premier, que je sache, qui ait « touché légèrement à l'histoire des Romains, dans son « *Histoire des successeurs d'Alexandre.* Ensuite, Timée « en a parlé aussi dans son *Histoire universelle* et dans l'his- « toire particulière qu'il a écrite des guerres de Pyrrhus. « Ajoutez à ceux-là Antigone, Polybe, Silène, et je ne sais « combien d'autres, qui ont traité les mêmes sujets, mais de « différentes manières. Or, chacun de ces historiens n'a dit « que fort peu de chose des Romains, et encore ce peu est-il « dit sans aucune exactitude, et n'est fondé que sur des « bruits populaires. Or, les histoires que les Romains ont « écrites en grec sur ces premiers temps ne diffèrent en rien « de celles-ci. Leurs plus anciens historiens sont Quintus « Fabius et Lucius Cincius, qui tous deux ont vécu du temps « des guerres Puniques. Ces deux auteurs ont parlé avec « assez d'exactitude de ce qu'ils ont vu, et dont ils ont pu « s'instruire par eux-mêmes ; mais ils n'ont que légèrement « parcouru ce qui était arrivé depuis la fondation de Rome « jusqu'à leur temps. »

1. Πρώτου μὲν, ὅσα κἀμὲ εἰδέναι, τὴν Ῥωμαϊκὴν ἀρχαιολογίαν ἐπιδραμόντος Ἱερωνύμου τοῦ Καρδιανοῦ συγγραφέως ἐν τῇ περὶ τῶν ἐπιγόνων πραγματείᾳ· ἔπειτα Τιμαίου τοῦ Σικελιώτου τὰ μὲν ἀρχαῖα τῶν ἱστοριῶν ἐν ταῖς κοιναῖς ἱστορίαις ἀφηγησαμένου, τοὺς δὲ πρὸς Πύρρον τὸν Ἠπειρώτην πολέμους εἰς ἰδίαν καταχωρίσαντος πραγματείαν· ἅμα δὲ τούτοις Ἀντιγόνου τε καὶ Πολυβίου καὶ Σιληνοῦ καὶ μυρίων ἄλλων τοῖς αὐτοῖς πράγμασιν οὐχ ὁμοίως ἐπιβαλόντων, ὧν ἕκαστος ὀλίγα καὶ οὐδὲ αὐτὰ διεσπουδασμένως (οὐδὲ ἀκριβῶς), ἀλλ' ἐκ τῶν ἐπιτυχόντων ἀκουσμάτων συνθεὶς ἀνέγραψεν· ὁμοίας δὲ τούτοις καὶ οὐδὲν διαφόρους ἐξέδωκαν ἱστορίας καὶ Ῥωμαίων ὅσοι τὰ παλαιὰ ἔργα τῆς πόλεως ἑλληνικῇ διαλέκτῳ συνέγραψαν, ὧν εἰσι πρεσβύτατοι Κόϊντός τε Φάβιος καὶ Λεύκιος Κίγκιος, ἀμφότεροι κατὰ τοὺς Φοινικικοὺς ἀκμάσαντες πολέμους. Τούτων δὲ τῶν ἀνδρῶν ἑκάτερος, οἷς μὲν αὐτὸς ἔργοις παρεγένετο, διὰ τὴν ἐμπειρίαν ἀκριβῶς ἀνέγραψε, τὰ δὲ ἀρχαῖα τὰ μετὰ τὴν κτίσιν τῆς πόλεως γενόμενα κεφαλαιωδῶς ἐπέδραμεν. Dionys. Halicarn., lib. I, p. 5.

Ce passage de Denys d'Halicarnasse nous apprend : 1° que les premiers qui touchèrent à quelques points de l'histoire romaine étaient des Grecs ; et que tout ce qu'ils en dirent était peu fidèle, n'étant fondé que sur des ouï-dire et sur des bruits populaires ; 2° on y voit encore que les premiers historiens romains ne réussirent pas mieux que les Grecs pour ce qui regardait les premiers temps de Rome, et que leurs histoires étaient, en ce point, entièrement semblables : Ὁμοίας δὲ τούτοις καὶ οὐδὲν διαφόρους ἐξέδωκαν ἱστορίας. Par conséquent, elles étaient de même écrites sans exactitude, et n'étaient fondées que sur des bruits populaires, comme celles de Silène et d'Antigone : Οὐδὲ αὐτὰ διεσπουδασμένως, ἀλλ' ἐκ τῶν ἐπιτυχόντων ἀκουσμάτων ; 3° outre le peu d'exactitude qui régnait dans cette partie de leurs ouvrages, et le fond qu'on pouvait faire sur ce qu'ils disaient des siècles antérieurs au leur, étant obligés de suivre une tradition orale qui ne peut qu'être accompagnée de beaucoup d'incertitude, ils n'avaient fait que parcourir sommairement les principaux événements : Τὰ δὲ ἀρχαῖα τὰ μετὰ τὴν κτίσιν τῆς πόλεως γενόμενα κεφαλαιωδῶς ἐπέδραμεν. Que pouvaient-ils, en effet, dire de bien assuré sur des temps sur lesquels ils n'avaient aucun mémoire, aucun auteur contemporain qu'ils pussent prendre pour guides?

C'est ce que Denys d'Halicarnasse dit encore d'une manière bien claire ailleurs[1] : « Il n'y a pas un seul ancien « historien ou autre auteur romain, et tout ce qu'ils disent, « ils l'empruntent de ce qu'on en conserve dans les livres « sacrés. » J'ai déjà parlé de ces livres sacrés en traitant des *Livres des Pontifes*, et j'ai remarqué que ce n'était qu'un recueil de fables qui se contredisaient les unes les autres,

1. Παλαιὸς μὲν οὖν οὔτε συγγραφεὺς οὔτε λογογράφος ἐστὶ Ῥωμαίων οὐδὲ εἷς. Ἐκ παλαιῶν μέντοι λόγων ἐν ἱεραῖς δέλτοις σωζομένων ἕκαστός τι παραλαβὼν ἀνέγραψεν. Dionys. Halicarn., lib. I, p. 59.

comme on le peut voir par ce que cet auteur lui-même en rapporte. Ainsi, leur nom ne doit pas nous en imposer.

Quels secours Fabius Pictor a-t-il donc eus pour la composition de son *Histoire?* Sur quels mémoires, sur quels monuments a-t-il pu vérifier les faits qu'il rapportait? Personne ne peut mieux nous l'apprendre que Denys d'Halicarnasse. Nous ne pouvons suivre de guide plus sûr et mieux instruit sur cette matière, et l'on ne risque rien en s'en rapportant à ce qu'il en dit. Il avait intérêt à faire valoir l'autorité de Fabius, puisqu'il le suit très-souvent et se contente de le donner pour garant des faits qu'il rapporte.

Or, il nous dit lui-même qu'une partie de son *Histoire* n'était fondée que sur des bruits populaires; que, pour le reste, il rapportait ce qu'il avait pu voir et connaître par lui-même. Voici ses propres termes : « Cet auteur, le plus « ancien historien romain, assure ce qu'il rapporte, non- « seulement sur ce qu'il a ouï dire aux autres, mais aussi « sur ce qu'il a pu savoir par lui-même [1]. »

Il faut donc distinguer deux parties dans le travail de Fabius. La première contient l'*Histoire* des cinq premiers siècles de Rome. C'était sur les événements de ces temps éloignés qu'il avait surtout eu besoin de secours pour lui donner quelque certitude. Mais on voit que ce qu'il en disait n'était appuyé que sur ce qu'il en avait ouï dire : Ἐξ ὧν ἤκουσε. Qu'on juge par là du fond qu'on pouvait faire sur cette partie de son *Histoire*.

Quand on supposerait qu'il eût consulté les plus âgés, les mieux instruits et ceux qui avaient le plus d'expérience dans les affaires entre ses compatriotes, leur témoignage

1. Παλαιότατος γὰρ ἀνὴρ τῶν τὰ Ῥωμαϊκὰ συνταξαμένων, καὶ πίστιν οὐκ ἐξ ὧν ἤκουσε μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐξ ὧν αὐτὸς ἔγνω παρεχόμενος. Dion. Halicarn., lib. VII, p. 475.

pourrait-il être suffisant pour donner quelque certitude à des faits dont plusieurs siècles qui s'étaient écoulés depuis leur dérobaient une pleine connaissance? Quel cas faire d'un historien qui n'appuie ce qu'il rapporte des événements antérieurs de trois, quatre et cinq siècles, que du témoignage de ses contemporains? Telle était l'*Histoire* de Fabius Pictor : et ce que Denys d'Halicarnasse en dit nous convainc clairement, qu'on ne pouvait faire aucun fond sur tout ce qu'il disait des premiers siècles de Rome.

Ajoutons à cela les fréquents exemples que nous avons du peu de vraisemblance de bien des faits qu'il rapporte, de son peu de soin à éviter les contradictions, de sa négligence dans la recherche de la vérité, et enfin de son inexactitude en fait de chronologie. Denys D'Halicarnasse s'en plaint quelquefois, et entre autres à l'occasion de l'âge des Tarquins. « Je ne puis me dispenser, dit-il, de reprendre Fabius de son inexactitude en fait de chronologie [1] » : Τό ῥ' ἄθυμον αὐτοῦ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῶν χρόνων; et un peu plus bas : « Tant cet historien, ajoute-t-il, a été négligent, et s'est peu soucié de rechercher la vérité de ce qu'il rapporte. » Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ἀταλαίπωρον.

En voilà suffisamment pour nous faire connaître le peu de créance que mérite l'ouvrage de Fabius sur les premiers temps de Rome. On voit que tout ce qu'il en disait n'était fondé que sur des ouï-dire, sur des traditions populaires, où la vraisemblance n'était pas toujours observée, et que l'historien ne s'était pas même donné la peine d'examiner. Il avait emprunté une partie de ce qu'il disait des commencements de Rome, de quelques auteurs grecs, qui n'avaient jamais été à portée de s'instruire des affaires des Romains, et qui avaient commis de lourdes fautes, toutes les fois qu'ils

1. Lib. IV, p. 134.

en avaient voulu parler, ou n'en avait rien dit que de fabuleux. Il y a du moins beaucoup d'apparence[1] qu'ayant suivi, sur un fait aussi important que l'est la fondation de Rome, un auteur aussi peu connu que Dioclès le Péparéthien, il avait adopté bien d'autres fables qu'il avait trouvées dans les auteurs que Denys d'Halicarnasse nomme, et qui assurément valent bien ce Dioclès.

Encore peut-on dire que Denys d'Halicarnasse est favorable à Fabius Pictor, dans le jugement qu'il en porte; car, en marquant peu d'estime pour ce que cet auteur a écrit sur les premiers siècles de Rome, il ne laisse pas de louer ce qu'il avait écrit sur le temps où il a vécu et où il a eu part aux affaires. Mais si nous nous en rapportons à cet égard à Polybe, on doit encore lui refuser cette louange. Personne n'était mieux en état d'en juger que cet habile historien, qui a vécu peu après ces temps-là, et a mis toute son application à s'instruire avec exactitude de tous les événements de la seconde guerre Punique, à laquelle Fabius avait assisté, et dont il avait écrit l'*Histoire*. C'était même cette seule partie de son *Histoire* sur laquelle on pût faire quelque fond, selon le jugement de Denys d'Halicarnasse, que j'ai rapporté ci-dessus. Cependant Polybe en juge d'une manière bien différente[2].

1. Plutarch., *in Romulo*, p. 19, A.

2. Τίνος δὲ χάριν ἐμνήσθην Φαβίου καὶ τῶν ὑπ' ἐκείνου γεγραμμένων; οὐχ ἕνεκα τῆς πιθανότητος τῶν εἰρημένων ἀγωνιῶν, μὴ πιστευθῇ παρά τισιν· ἡ μὲν γὰρ παρὰ τούτων ἀλογία, καὶ χωρὶς τῆς ἐμῆς ἐξηγήσεως, αὐτὴ δι' αὐτῆς δύναται θεωρεῖσθαι παρὰ τοῖς ἐντυγχάνουσιν· ἀλλὰ τῆς τῶν ἀναλαμβανόντων τὰς ἐκείνου βίβλους ὑπομνήσεως· ἵνα μὴ πρὸς τὴν ἐπιγραφὴν, ἀλλὰ πρὸς τὰ πράγματα βλέπωσιν. Ἔνιοι γὰρ οὐκ ἐπὶ τὰ λεγόμενα συνεπιστήσαντες, ἀλλ' ἐπ' αὐτὸν τὸν λέγοντα, καὶ λαβόντες ἐν νῷ, διότι κατὰ τοὺς καιροὺς ὁ γράφων γέγονε, καὶ τοῦ συνεδρίου μετεῖχε τῶν Ῥωμαίων, πᾶν εὐθέως ἡγοῦνται τὸ λεγόμενον ὑπὸ τούτου πιστόν. Ἐγὼ δὲ φημὶ μὲν δεῖν, οὐκ ἐν μικρῷ προσλαμβάνεσθαι τὴν τοῦ συγγραφέως πίστιν, οὐκ αὐτοτελῆ δὲ κρίνειν· τὸ δὲ πλεῖον, ἐξ αὐτῶν τῶν πραγμάτων ποιεῖσθαι τοὺς ἀναγινώσκοντας τὰς δοκιμασίας. Polyb., lib. III, p. 165.

« On demandera peut-être, dit-il, d'où vient que je fais ici mention de Fabius? Ce n'est pas que je juge sa narration assez vraisemblable pour devoir craindre qu'on n'y ajoute foi. Car ce qu'il écrit est si absurde et a si peu d'apparence, que les lecteurs remarqueront bien, sans que je les en avertisse, le peu de fond qu'on peut faire sur cet homme dont la légèreté se découvre elle-même. Ce n'est que pour avertir ceux qui liront son livre de faire moins d'attention au titre du livre qu'à ce qu'il contient. Car il y a bien des gens qui, faisant plus d'attention à celui qui écrit qu'à ce qu'il raconte, croient devoir ajouter foi à tout ce qu'il dit, parce qu'il a été contemporain et qu'il était sénateur romain. Pour moi, comme je ne crois pas devoir lui refuser toute créance, je ne veux pas non plus qu'on s'y fie tellement qu'on ne fasse aucun usage de son propre jugement; mais plutôt, que le lecteur, sur la nature des choses mêmes qu'il a rapportées, juge de ce qu'il en doit croire. »

Voilà le cas que Polybe faisait de la partie de l'*Histoire* de Fabius qui, selon Denys d'Halicarnasse, était la seule qui eût quelque solidité, puisqu'il y rapportait ce qui s'était passé sous ses yeux. Les jugements réunis de ces deux historiens nous mettent en état de prononcer sur ce corps d'*Histoire*, et de dire que c'était un très-mauvais ouvrage. Leur jugement est décisif sur cette matière. Denys d'Halicarnasse ayant entrepris l'*Histoire* des cinq premiers siècles de Rome, doit être considéré comme juge compétent de ceux qui l'ont précédé dans la même carrière. Or il prononce, comme nous avons vu, d'une manière peu favorable à cette partie de l'ouvrage de Fabius. La seconde partie roulait sur les événements d'une partie du sixième siècle. C'est sur cette partie que prononce Polybe, qui avait passé plusieurs années à Rome, uniquement occupé de la compilation de son *Histoire;* ne songeant qu'à s'instruire à fond de tout

ce qui pouvait y donner une entière certitude. Son *Histoire* roule en grande partie sur les mêmes événements que celle de Fabius : ainsi, il était très en état d'en bien juger aussi.

Il n'y a dans le fond que la première partie de cette *Histoire*, c'est-à-dire celle qui regarde les temps antérieurs à Fabius, qui appartienne à mon sujet. Mais j'ai cru qu'il était bon qu'on connût bien le caractère du premier historien que Rome a produit; parce que ceux qui sont venus après lui n'ont fait que le copier, sans autre examen.

Puisqu'ils se sont presque tous attachés à le suivre dans ce qu'ils ont rapporté des premiers temps de Rome, c'est sur son mérite qu'il faut régler l'estime qu'on doit faire de leurs ouvrages. Or, si Fabius Pictor et L. Cincius, les deux premiers historiens romains, n'ont puisé ce qu'ils ont dit de la fondation de Rome et de ces premiers temps que dans les traditions contenues dans les livres sacrés, comme nous le dit Denys d'Halicarnasse, ou dans des auteurs grecs mal instruits et tous également décriés pour les mensonges et les fables dont leurs *Histoires* étaient remplies : quel cas pouvons-nous faire de ce qu'ils ont écrit; et quel jugement porterons-nous des historiens postérieurs, si nous voyons que c'est sur leur autorité seule qu'ils ont fondé tout ce qu'ils ont écrit sur les premiers temps de Rome? C'est ce que je tâcherai de prouver dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XI

QUE C'EST SUR L'AUTORITÉ DE FABIUS PICTOR QUE TOUS LES HISTORIENS SE SONT FONDÉS, DANS CE QU'ILS RAPPORTENT DES PREMIERS SIÈCLES DE ROME

Les Romains, depuis Fabius Pictor et L. Cincius, ne manquèrent pas d'historiens. Les temps suivants en furent assez

fertiles; mais ce ne fut que fort tard qu'ils en eurent de bons. C'est ce qui a fait dire à Atticus que, de son temps, on n'avait pas encore de bonne histoire[1] : *Ignoratur enim nostris hominibus historia.* On ne s'était pas encore appliqué à débrouiller les difficultés dont l'histoire de ces premiers temps était embarrassée. Les faits fabuleux dont elle se trouvait chargée dégoûtaient Cicéron d'entreprendre ce travail. Il aurait peut-être été obligé de rapporter, comme les autres, que Numa avait eu des entretiens particuliers avec la déesse Égérie, et que cette prétendue déesse lui avait dicté ses lois.

Il n'aurait peut-être pas osé supprimer la circonstance merveilleuse qui accompagna l'arrivée de Tarquin l'Ancien à Rome; qu'un aigle lui enleva son chapeau, et le lui remit ensuite, présage de sa future élévation. Il semblait que, jusqu'alors, on avait fait plus de cas, et qu'on se fût plus attaché à ces sortes de fables qu'à la vérité de l'histoire. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur quelques fragments des anciens historiens, rassemblés par Popma. On y trouve quelques morceaux de Fabius Pictor, de Caton, etc., qui ne roulent que sur des fables et sur des minuties indignes d'avoir place dans l'histoire. De pareils contes ne pouvaient être du goût de Cicéron. Ce grand homme entendait trop bien les règles de l'histoire pour n'en pas bannir toutes les fictions; lui, qui en regardait la vérité comme l'unique fondement.

Si, d'un autre côté, l'on ne se fût arrêté qu'à ce qu'il y avait de certain sur ces premiers siècles, quel corps d'histoire sec et décharné n'en aurait-on pas fait? C'est cette raison qui apparemment obligea Fabius Pictor, pour ne point laisser de si grands vides dans ses annales, d'adopter les

1. Cicero, *de Leg.*, lib. I, cap. II.

mensonges que les auteurs grecs avaient débités sur la fondation de Rome, et d'y joindre ce qu'il trouvait dans les traditions des familles, quelque peu de certitude que tout cela pût avoir. Les historiens qui sont venus après lui ont trouvé tant de difficulté à débrouiller ce qu'il y avait d'obscur dans l'histoire ancienne de leur patrie, qu'ils ont mieux aimé s'en fier à Fabius Pictor et le suivre, que de se donner la peine d'entrer dans de longues et pénibles discussions. En le transcrivant sur les temps anciens, ils se sont contentés d'y ajouter ce qui s'était passé depuis lui jusqu'à eux. C'est ce qu'il s'agit de prouver, et c'est ce que j'entreprends de faire, en m'appuyant principalement de l'autorité de Denys d'Halicarnasse, qui les avait tous lus et relus, puisqu'il avait été uniquement occupé de cette étude pendant plus de vingt ans qu'il avait passés à Rome. C'est contre l'intérêt de sa propre *Histoire* qu'il parle, lorsqu'il ne leur est pas favorable. Il est donc le juge le plus sûr que nous puissions suivre sur cette matière; et il ne peut nous être suspect, puisqu'il était intéressé à relever, autant qu'il le pouvait, des ouvrages dont il avait tiré tout le fond de son *Histoire* de laquelle le mérite ne peut être fondé que sur celui des auteurs qu'il a pris pour ses garants.

On a vu ci-dessus le jugement que cet auteur et Polybe portent de Fabius Pictor. Cependant, ce même Denys d'Halicarnasse[1] nous apprend que Cincius, Porcius Caton, Calpurnius Pison, et la plupart des autres, ne font que le suivre. Denys d'Halicarnasse lui-même, nonobstant le jugement peu avantageux qu'il a porté de cet auteur, et le peu d'exactitude qu'il lui reproche dans tout ce qu'il a écrit sur les premiers temps de Rome, qu'il convient n'être fondé que sur la tradition : Denys d'Halicarnasse[2], dis-je, le cite comme un

1. Lib. I, p. 64.
2. Lib. VII, p. 475.

auteur très-respectable, et dont l'autorité seule lui suffit pour constater la vérité d'un fait qui, d'ailleurs, a tout l'air d'une fable. Tite-Live aussi ne le cite presque jamais qu'avec une espèce de vénération et en l'ornant des épithètes de *vetustissimus*, *longe antiquissimus*. Après ce que j'ai dit dans le chapitre précédent du caractère de l'*Histoire* de ce Fabius, on peut juger si son autorité est, en effet, aussi respectable qu'on pourrait le croire, si on s'arrêtait à ces apparences. Pour rendre la chose encore plus sensible, j'ajouterai ici quelques exemples du peu de jugement de cet historien dans les choses contradictoires qu'il rapporte et du peu de discernement des historiens qui l'ont copié.

Denys d'Halicarnasse[1], après avoir fait voir qu'il est impossible que les deux pupilles que Tarquin l'Ancien laissa sous la tutelle de Servius Tullius fussent ses fils, à cause du grand âge de Tarquin et de sa femme Tanaquil ; après avoir bien établi son sentiment et montré combien il était absurde de les supposer fils de Tarquin, ajoute que l'historien Pison était le seul qui se fût aperçu de la contradiction, et que tous les autres les faisaient fils de Tarquin. C'est cette foule qui a entraîné Tite-Live. Malgré le peu de vraisemblance qu'avait cette opinion, le plus court fut de suivre le grand nombre, sans s'arrêter à prouver que le fait impliquait contradiction[2], *Hic L. Tarquinius Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parum liquet : pluribus tamen auctoribus filium ediderim.*

Ce trait fait peu d'honneur au discernement de quantité d'historiens, entre lesquels on n'en trouve qu'un seul qui se soit aperçu de la contradiction manifeste qu'il y avait de faire laisser des fils en bas âge à un homme âgé de quatre-vingt-dix ans, et dont la femme en devait avoir au moins

1. Lib. IV, p. 241.
2. Lib. I, cap. XLVI.

soixante-quinze lorsqu'il mourut. Pison était le seul qui eût senti la contradiction. De tous les autres, il n'y en a pas eu un seul qui n'ait suivi aveuglément Fabius Pictor, sans se mettre en peine de la vraisemblance ou de la possibilité de ce qu'il rapportait. Quoique Tite-Live, qui est venu longtemps après Pison, paraisse sentir la difficulté, il passe légèrement dessus, et s'en rapporte au grand nombre.

Cet agréable historien n'avait sans doute pas employé plus de soin à examiner la vérité, lorsqu'il a fait combattre Tarquin le Superbe à la bataille de Régille, quoiqu'il dût avoir pour lors au moins cent ans. En cela, Tite-Live suivait les historiens Licinius et Gellius, que Denys d'Halicarnasse critique d'avoir rapporté une chose si peu vraisemblable.

Il serait facile de rassembler bien des traits de cette force, propres à caractériser ces anciens historiens. Car on peut dire, qu'outre leur peu de critique pour des faits qui appartenaient uniquement à leur histoire, ils étaient encore fort négligents à s'instruire des histoires étrangères qui auraient pu répandre du jour sur la leur, par la liaison qu'il pouvait y avoir entre elles. C'est ce qui leur a fait commettre des anachronismes surprenants.

Denys d'Halicarnasse[1] reprend Gellius et Licinius d'en avoir commis un d'environ quatre-vingt-dix ans. C'est sur l'an 262 de Rome, où ces historiens rapportent que, dans une grande disette, le sénat avait envoyé deux députés de son corps en Sicile, pour acheter des blés; et que Denys, roi de Syracuse, leur en avait fait présent d'une grande quantité. Or, ce n'était pas Denys qui régnait alors à Syracuse, c'était Gélon. Denys n'était pas même né, et ce ne fut que quatre-vingt-cinq ans après qu'il envahit la tyrannie.

1. Lib. VII, p. 418.

L'auteur grec, qui remonte à la source de cette bévue, croit que quelqu'un de ces historiens aura trouvé dans quelque histoire plus ancienne que, cette année 262, on envoya chercher des grains en Sicile, et qu'un roi de Syracuse en avait fait libéralité au peuple romain. Eux, sans examiner quel était ce roi, et sans se donner la peine de rechercher son nom dans l'histoire de Sicile, mirent le nom de Denys, comme celui qui leur était le plus connu et qui se trouva le premier au bout de leur plume.

C'est un défaut dont nous avons déjà vu que Denys d'Halicarnasse a blâmé Fabius Pictor, et qu'on peut dire avoir été commun à presque tous les historiens romains, de n'avoir pas apporté tout le soin et toute l'exactitude nécessaires pour bien discerner le vrai d'avec le faux, et pour n'adopter aucun fait contradictoire. J'en pourrais joindre encore ici divers exemples; mais je les réserve pour la seconde partie de cette dissertation, et je passe à présent au caractère de Denys d'Halicarnasse.

CHAPITRE XII

DU CARACTÈRE DE DENYS D'HALICARNASSE ET DU FOND QU'ON PEUT FAIRE SUR SON HISTOIRE

On est généralement prévenu en faveur de Denys d'Halicarnasse, et on est persuadé que, de tout ce qui nous reste sur l'histoire romaine, il n'y a rien de plus sûr que ce que nous en a laissé cet auteur grec. Il avait écrit en vingt livres l'histoire des cinq premiers siècles de Rome, ouvrage dont il ne nous reste qu'une partie. Quelque enraciné que soit le préjugé qui combat en sa faveur; nonobstant l'apparence

d'exactitude et de sincérité qu'il a fait régner dans son ouvrage; nonobstant l'attention qu'il a eue de le revêtir de tous les caractères de la vraisemblance, et de l'entremêler de recherches et de discussions savantes qui l'ont fait regarder comme un critique sûr et judicieux : je crois que cet historien perdra beaucoup à être éclairé de près, et que les preuves sur lesquelles son *Histoire* est fondée ne pourront tenir contre un examen un peu sévère.

J'ai prouvé, qu'outre la perte de quantité de monuments dans le saccagement de Rome par les Gaulois, l'ignorance où les Romains demeurèrent encore pendant le siècle suivant avait été cause qu'on n'avait aucun mémoire, aucune relation historique du cinquième siècle même. Nous ne voyons pas du moins que les auteurs des siècles suivants en appellent à des mémoires contemporains.

Au contraire, Cicéron et Tite-Live nous assurent positivement qu'il n'en existait point. Denys d'Halicarnasse n'en peut pas disconvenir non plus : et quand il n'en conviendrait pas formellement, il suffirait de voir que, dans le catalogue des historiens qu'il a consultés pour la composition de son *Histoire*, il n'y entre absolument que des écrivains du sixième siècle, pour être convaincu qu'il n'y en avait pas d'autres dans lesquels il pût trouver des secours.

« J'ai demeuré à Rome pendant vingt-deux ans, dit cet « historien[1], et j'y ai acquis une pleine connaissance de la

1. Καὶ τὸν ἐξ ἐκείνου χρόνον ἐτῶν δύο καὶ εἴκοσι μέχρι τοῦ παρόντος γενόμενον ἐν Ῥώμῃ διατρίψας, διάλεκτόν τε τὴν Ῥωμαϊκὴν ἐκμαθὼν καὶ γραμμάτων τῶν ἐπιχωρίων λαβὼν ἐπιστήμην, ἐν παντὶ τούτῳ τῷ χρόνῳ τὰ συντείνοντα πρὸς τὴν ὑπόθεσιν ταύτην διετέλουν πραγματευόμενος. Καὶ τὰ μὲν παρὰ τῶν λογιωτάτων ἀνδρῶν, οἷς εἰς ὁμιλίαν ἦλθον, διδαχῇ παραλαβὼν, τὰ δ' ἐκ τῶν ἱστοριῶν ἀναλεξάμενος, ἃς οἱ πρὸς αὐτῶν ἐπαινούμενοι Ῥωμαίων συνέγραψαν Πόρκιός τε Κάτων καὶ Φάβιος Μάξιμος καὶ Οὐαλέριος ὁ Ἀντιεὺς καὶ Λικίννιος Μάκερ Αἴλιοί τε καὶ Γέλλιοι καὶ Καλπούρνιοι καὶ ἕτεροι συχνοὶ πρὸς τούτοις ἄνδρες οὐκ ἀφανεῖς ἀπ' ἐκείνων, etc., etc. Dionys. Halicarn., lib. I, p. 6.

« langue du pays. Pendant tout ce temps-là, j'ai été unique-
« ment appliqué à m'instruire de ce qui concernait le sujet
« de mon entreprise. Je n'ai mis la main à l'œuvre qu'après
« avoir été instruit de bien des choses par des gens fort
« savants avec qui j'avais lié connaissance. Le reste, je l'ai
« tiré des historiens qu'ils estiment, comme Porcius Caton,
« Fabius Maximus, Valerius Antias, Licinius Macer, Ælius,
« les deux Gellius, les deux Calpurnius et divers autres qui
« ont quelque réputation. »

Il y aurait bien des remarques à faire sur ce que nous dit ici cet auteur des secours qu'il a eus pour composer son *Histoire;* mais je me contente de faire une seule réflexion, qui se déduit comme une conséquence naturelle de la vérité de ce que j'ai établi. C'est que l'*Histoire* qu'a écrite Denys d'Halicarnasse, ne pouvant avoir plus de certitude que celles sur lesquelles il fonde la vérité de ses narrations, il s'ensuit que si celles-ci ne méritent que peu ou point de créance, la sienne, qui n'est fondée que sur leur autorité, n'en mérite pas davantage. J'ai établi assez clairement qu'il ne restait aux Romains que bien peu de monuments auxquels leurs historiens pussent avoir recours; qu'il n'y avait guères que les *Mémoires des familles* qu'ils eussent consultés, et que c'était de cette source que partaient tant de falsifications qui avaient altéré la vérité de leur histoire. Ces histoires ne peuvent donc avoir le degré de certitude requis. Et il s'ensuit que celle de Denys d'Halicarnasse, ne s'appuyant que de leur témoignage, est également incertaine. C'est ce qu'il faut que je prouve un peu plus au long.

Il y a bien de l'apparence que si cet historien avait consulté d'autres monuments anciens, il n'aurait pas négligé de nous les indiquer dans cet endroit. Aurait-il omis dans ce catalogue les *Grandes Annales*, les *Actes de la ville et du sénat*, s'il avait eu de pareils secours; puisque ces pièces

étaient ce qui pouvait donner le plus d'autorité à son *Histoire?* Je crois donc que, de son silence, on doit conclure sûrement qu'il n'a point eu de pareils secours, et qu'il n'existait point de Mémoires contemporains sur lesquels il pût constater la vérité des faits contenus dans son *Histoire.* En effet, s'il y en avait eu, auraient-ils échappé à ses recherches et aux soins qu'il se donna pendant vingt-deux ans, lesquels il employa tout entiers à rassembler ses matériaux? Et s'il en avait fait usage, ne se serait-il pas fait honneur d'avoir consulté les pièces les plus propres à donner une entière certitude à son *Histoire?*

Il est vrai qu'on peut objecter qu'il n'est pas croyable qu'un écrivain aussi judicieux que le paraît cet auteur nous ait donné une *Histoire Romaine* où il étale une si grande connaissance des antiquités de cette nation, de son origine, de ses lois, de ses coutumes et de son gouvernement, sans avoir de bons garants de ce qu'il avançait. Il est vrai encore que les détails où il est entré sur ces divers sujets le font communément regarder comme l'auteur le plus instructif et le plus solide de tous ceux qui ont écrit sur les premiers siècles de Rome. Ce fut sans doute l'estime que le célèbre Grotius faisait de cet écrivain, laquelle l'engagea[1], dans une lettre adressée à M. du Maurier, ambassadeur de France auprès des États-Généraux (où il le dirige dans l'étude suivie que cet ambassadeur voulait faire des auteurs anciens), de lui conseiller, lorsqu'il voudrait s'instruire de l'histoire romaine, de préférer les historiens grecs aux romains, parce que ces derniers ne remontaient pas à l'origine de quantité d'usages qui ne les frappaient point à cause qu'ils les avaient tous les jours sous les yeux. Comme on aime à répéter ce qui a été dit par un homme de poids, ce conseil se

1. *Epist. ad Gallos*, ep. CLXXXVIII, p. 498.

trouvé souvent répété. Cependant, je crois qu'on peut dire avec vérité que si nous trouvons quelques éclaircissements sur les coutumes des Romains dans quelques auteurs grecs, souvent aussi ils embrouillent les matières et nous rejettent dans l'incertitude. Il serait facile de vérifier ce que j'avance, par des exemples tirés de Dion et de Plutarque ; mais ils sont assez rebattus, pour que je puisse m'en dispenser, et je me borne à Denys d'Halicarnasse.

La réputation de cet historien paraît, à la vérité, si bien établie, qu'il semble qu'il y ait de la témérité à l'attaquer. Cependant, je crois qu'il n'est pas difficile de montrer que cet auteur tombe dans des contradictions manifestes; qu'il ne donne qu'une fausse idée du gouvernement de Rome sous les rois et sous les consuls ; qu'il ne cherche qu'à flatter les Romains et qu'à exagérer tout ce qu'il rapporte. C'est ce dont on trouvera diverses preuves dans ce chapitre et dans la seconde partie de cette dissertation. C'est aussi ce que reconnaît un très-judicieux critique que j'ai déjà cité, le savant Perizonius. Quelque zélé partisan qu'il fût de l'histoire romaine et des anciens en général, il est obligé de convenir[1] que cet historien, en nous exagérant l'autorité du sénat et des magistrats, par un style hyperbolique et peu naturel, nous donne une idée très-fausse de leur gouvernement. Il reconnaît encore que cet auteur a orné ses narrations de quantité d'épisodes, qui ne sont que le fruit de son imagination. Il en cite pour exemple l'histoire de la grossesse et des couches de Rhéa Silvia, qu'en effet cet historien rapporte avec des circonstances si détaillées, qu'à peine un témoin oculaire aurait pu, en y employant l'exactitude la plus scrupuleuse, en rapporter plus exactement jusqu'aux moindres particularités.

1. Dissertat. VII, § 12.

Je ne serai pas surpris, nonobstant ce que je viens de dire, que bien des gens aient de la peine à se persuader qu'un ouvrage en apparence aussi grave que l'*Histoire* de Denys d'Halicarnasse, et où l'on voit briller bien des recherches curieuses, n'ait dans le fond aucune solidité, et ne soit en quelque sorte qu'un jeu de l'imagination et de l'esprit de l'auteur, qui s'est cru maître de son sujet. Je ne crois cependant pas qu'il y ait rien d'outré dans le jugement que j'en porte.

En effet, malgré cette exactitude et cette candeur apparentes dont cet auteur se pare, voyons-nous qu'il se munisse d'autres autorités que de celles des historiens qui l'avaient précédé? Il est vrai que cet air de sincérité et cette critique exacte en apparence, qu'il affecte de faire régner dans son *Histoire*, donnent au tout un air de vérité qui en impose lorsqu'on ne considère les choses que superficiellement. Comme il a eu soin de ne pas pécher contre la vraisemblance, et d'éviter les anachronismes et les contradictions où sont tombés ses prédécesseurs, on lui accorde aisément la préférence sur eux, sans entrer dans l'examen des preuves sur lesquelles il fonde ses relations.

Mais j'ai prouvé qu'il ne restait point de monuments suffisants pour écrire avec quelque certitude l'histoire des premiers temps de Rome; que les historiens, destitués de tout autre secours, avaient été obligés de recourir à des mémoires peu sûrs, d'après lesquels ils avaient donné des histoires très-imparfaites, et où la vérité se trouvait souvent altérée; que de ces historiens le premier n'avait écrit que vers le milieu du sixième siècle, et que les suivants n'avaient fait que le copier. Cependant, c'est avec ce seul secours, c'est sur ces histoires si imparfaites que Denys d'Halicarnasse nous apprend lui-même qu'il a composé la sienne. Voilà donc un édifice appuyé sur des fondements qu'il est bien facile d'ébranler.

Mais quand cet historien nous donnerait des garants beaucoup plus sûrs de ce qu'il rapporte; quand même il nous citerait d'excellents mémoires, je ne sais si le but qu'il se proposait ne devrait pas nous rendre son *Histoire* plus suspecte que celles des autres!

Les Grecs, jaloux de la gloire des Romains, se faisaient un plaisir de ravaler leur origine, et d'en parler avec mépris. Ils étaient en droit, fondés sur des histoires écrites par des Romains mêmes, de les regarder comme une nation barbare, qui tirait son origine d'une troupe d'esclaves fugitifs, et dont le fondateur, duquel on ignorait l'origine, n'avait été qu'un chef de brigands et de voleurs. Denys d'Halicarnasse[1] fut indigné qu'on témoignât tant de mépris pour une nation qui s'était élevée au plus haut degré de gloire, et qui avait soumis à son empire la plus grande partie du monde alors connu. Il était bon orateur; il avait du génie, et il crut devoir employer sa plume et son esprit à détruire cette opinion. Il s'appliqua donc à relever l'origine des Romains et à en faire concevoir aux Grecs une idée plus avantageuse et fort différente de celle qu'ils en avaient eue jusqu'alors. Il a cependant senti le reproche qu'on pouvait lui faire d'avoir choisi des temps si peu connus, des commencements si vils et si obscurs pour exercer sa plume. Il l'a prévenu, en traitant de fausse l'opinion reçue, et en affectant de ne paraître établir la vérité que sur de bonnes preuves, quoiqu'il soit obligé de convenir qu'il n'y avait aucun écrivain contemporain sur le témoignage duquel il pût fonder la vérité de ce qu'il écrivait.

Son dessein était donc de donner un nouveau lustre à ces commencements de Rome; de chercher une origine commune aux Grecs et aux Romains; et, par là, de faire porter

1. Lib. I, p. 6.

avec plus de patience aux Grecs le joug qu'une nation, qu'ils regardaient comme barbare, leur avait imposé. C'était le but qu'il se proposait, comme il le déclare lui-même dans sa préface, et c'était sans doute un moyen qu'il avait imaginé pour faire sa cour aux Romains. Ce fut dans une vue peu différente que Josèphe entreprit d'écrire l'histoire de sa nation. Il songea bien plus à faire sa cour aux païens, qu'à se conformer à l'exacte vérité, telle que la lui dictaient les livres sacrés. Pour ménager les ennemis de sa nation, il supprima de véritables merveilles, jugeant qu'ils n'y ajouteraient pas foi, et, au contraire, il supposa plusieurs faits absolument faux, parce qu'il les croyait plus de leur goût et plus selon leur portée.

Le but de Denys d'Halicarnasse étant donc de flatter les Romains, il ne lui fut pas difficile de revêtir de quelque probabilité l'opinion qu'il avait dessein d'établir. Plus les temps sur lesquels on travaille sont enveloppés de ténèbres, plus leur éloignement nous en dérobe la connaissance, et plus aussi le champ en est-il ouvert aux conjectures, qui deviennent vraisemblables à proportion que celui qui les fait a l'esprit ingénieux, et qu'il sait les revêtir des apparences de la vérité. C'est sur ce pied-là qu'il faut regarder tout ce que Denys d'Halicarnasse nous débite dans son premier livre sur l'origine des Romains. Tout ce que d'autres auteurs avaient écrit sur le même sujet n'était fondé que sur des traditions fabuleuses qui étaient contenues dans les livres qu'il appelle *sacrés*, et qui paraissent avoir eu assez de rapport à la *Légende dorée*. Il ne s'attacha donc qu'à en choisir tout ce qu'il pourrait rendre vraisemblable, sans se mettre en peine d'en garantir la vérité. Il lui était bien facile d'y donner un tour qui favorisât l'opinion, laquelle il voulait établir. Celles qu'il combattait n'étaient pas mieux fondées que la sienne, à laquelle

il donnait outre cela de l'avantage, en la revêtant des apparences du vrai, et en évitant les contradictions qui avaient été l'écueil de ses prédécesseurs.

Mais, malgré les peines que cet historien a prises pour donner une origine grecque aux premiers habitants de Rome et pour en faire une colonie d'honnêtes gens, le préjugé contraire avait déjà prévalu, et il s'efforça en vain de le détruire. Quelque intérêt qu'eussent les Romains de donner cours à l'opinion de Denys, leurs historiens ont toujours continué de peupler leur ville naissante d'une foule de bandits et d'esclaves fugitifs. Cet auteur a beau nous dire, à la fin de son premier livre, qu'il a réfuté ceux qui ont fait de Rome un asile et un refuge de tous les vagabonds et les banqueroutiers de ce temps-là, et de tous ceux qui n'avaient ni feu ni lieu; il a beau entrer dans le détail le plus circonstancié sur la naissance du prétendu fondateur de Rome, et s'efforcer de les rendre respectables aux Grecs, il n'a pu réussir à détruire l'opinion contraire. Elle avait jeté de trop fortes racines. Tite-Live, qui écrivait à peu près dans le même temps, et les autres historiens ou auteurs, ont continué à se donner des ancêtres peu honorables; et ainsi Juvénal a été en droit d'en parler sur le même pied[1] :

> Et tamen ut longe repetas, longeque revolvas
> Nomen, ab infami gentem deducis asylo.
> Majorum primus quisquis fuit ille tuorum,
> Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

« Et cependant, quelle folie! pour reprendre de bien « haut l'origine de votre race, vous allez remonter jusqu'à « quelque insigne scélérat. Allez, le premier de vos aïeux, « tel que vous prétendez qu'il fut, a été sans doute ou « porcher, ou, le dirai-je? Non, taisons-nous. »

1. Satir. VIII, *in fine*.

Denys d'Halicarnasse ne s'étant proposé pour but que de relever l'origine des Romains et d'en donner une haute idée aux Grecs, les moyens qu'il a employés pour réussir dans ce projet doivent naturellement nous paraître suspects. Nous sommes d'autant mieux fondés à rejeter son témoignage, que nous voyons que non-seulement il n'a pas réussi à mettre son opinion en vogue, mais qu'il n'a même pu la faire goûter à ceux dont elle flattait le plus la vanité, et qui devaient être naturellement portés à la recevoir avec plaisir. Tous ceux qui ont écrit depuis, soit qu'ils ne se soient pas donné la peine de le consulter, soit qu'ils aient cru devoir faire peu de fond sur ce qu'il en disait, ne s'y sont point du tout arrêtés, et ont parlé de l'origine de leur ville à peu près sur le même ton que Juvénal.

Cet auteur grec s'était proposé de donner une tout autre face à l'histoire de ces premiers temps de Rome et de combattre l'idée peu avantageuse que les Grecs avaient conçue des premiers Romains. Pour remplir son dessein, il a ramassé de tous côtés ce qu'il trouvait de plus honorable pour cette nation, et y a donné le tour le plus favorable qu'il a pu. On reconnaît partout que son but n'a été que de flatter les Romains ; et il donne même, à cet égard, dans une adulation si outrée, qu'il doit rebuter beaucoup de ses lecteurs. Les détails où il entre quelquefois sur les faits les plus incertains, comme si on en eût ignoré aucune des circonstances, sont des preuves bien claires du peu de fond qu'on peut faire sur plusieurs de ses narrations. Si l'on ne se laissait pas éblouir par cette sincérité et cette exactitude scrupuleuse qu'il affecte, et par ce qu'il dit lui-même, que la vérité est la première loi de l'histoire, il serait peut-être facile de convaincre les lecteurs que le principal soin de cet historien n'a été que d'écrire avec élégance, de montrer son esprit et son habileté à manier un

sujet, et de ne point sortir de la vraisemblance dans ses narrations. Du reste, peu scrupuleux, si la vérité des faits est bien constatée, il croit pouvoir les donner pour vrais, dès qu'ils ne renferment rien de manifestement contradictoire.

Les historiens romains n'avaient pas toujours eu cette précaution; et, se transcrivant les uns les autres, ils rapportaient, sur la foi de leurs garants, les choses les plus fabuleuses et les plus contradictoires. C'est cet écueil que Denys d'Halicarnasse a eu soin d'éviter. Il a même affecté de relever quantité de bévues des autres historiens, dont nous retrouvons quelque-unes dans Tite-Live. Cela seul a donné un grand avantage au travail de Denys sur celui de ses prédécesseurs. Un lecteur se laisse aisément prévenir par cette apparence d'exactitude, et reçoit pour vrai ce qui dans le fond n'a aucune certitude, mais que cet auteur lui donne pour tel, après l'avoir revêtu de tout l'air de la vraisemblance. Quelques exemples éclairciront la chose.

Si ce que Tite-Live rapporte du fondateur de Rome nous paraît entremêlé de bien des traits fabuleux, nous ne pouvons y trouver à redire, puisqu'il a eu soin de prévenir ses lecteurs sur le jugement qu'ils en devaient porter, et que, de son aveu même, tout ce qu'on en disait était plutôt fondé sur des fictions poétiques que sur la vérité.

Denys d'Halicarnasse suit une conduite bien différente. Après avoir dépouillé l'histoire de la fondation de Rome de tout ce qu'elle a de fabuleux, ou qui tient trop du merveilleux, il n'admet rien de ce qui péche trop manifestement contre la vraisemblance; mais aussi il nous le donne comme vrai[1] et raisonne en conséquence. Suffit-il, cependant, qu'une chose soit vraisemblable et possible, quelque dénuée qu'elle soit d'ailleurs de preuves, pour qu'on lui donne place dans

1. Lib. I, *in fine*.

l'histoire comme vraie? C'est alors écrire un roman et non une histoire, où il ne s'agit pas de ce qui peut être arrivé, mais de ce qui est arrivé en effet, et de ce dont la vérité est attestée par quelque témoin contemporain.

Cet auteur a tenu la même conduite dans tout le reste de son *Histoire;* et, malgré son exactitude affectée, il se découvre assez lui-même pour qu'on s'aperçoive que, ne pouvant s'assurer du vrai, il se contente du vraisemblable. Il l'avoue avec assez de franchise, lorsque, étant prêt à raconter l'histoire du roi Servius Tullius dont le merveilleux avait si bien embrouillé la vérité, qu'il était impossible de la dégager des fables dont elle était enveloppée, il dit[1] : « Voici ce qu'on dit de ce roi, et ce qui m'en paraît le plus digne de foi.» On trouverait bon nombre d'exemples pareils dans son *Histoire;* mais j'en veux donner un plus sensible, qui puisse convaincre que ces relations ne sont pas mieux fondées que celles des autres historiens romains, puisque ce qu'il avance n'est pas appuyé sur de meilleurs mémoires, ni sur des preuves plus solides.

On a vu qu'il ne donnait pas une idée fort avantageuse de cette partie de l'*Histoire* de Fabius Pictor, qui roulait sur les cinq premiers siècles de Rome. Il nous a appris lui-même que cet historien n'avait fait que parcourir sommairement les principaux événements, sans goût, sans discernement, sans exactitude, commettant des bévues très-grossières; et enfin, que tout ce qu'il y rapportait n'était fondé que sur des ouï-dire. Cependant, dans la suite, il semble qu'il n'y ait rien de plus assuré que ce qui se dit sur l'autorité de Fabius[2] : « Mon auteur, dit-il, est Quintus

1. Τὰ μὲν οὖν περὶ τοῦ γένους αὐτοῦ λεγόμενα, οἷς μάλιστα ἔγωγε συγκατατίθεμαι, τοιαῦτ' ἐστίν. Lib. IV, p. 206.

2. Κόιντῳ Φαβίῳ βεβαιότῃ χρῶμενος, καὶ οὐδεμιᾶς ἔτι δεόμενος πίστεως ἑτέρας. Lib. VIII, p. 475.

« Fabius; et je n'ai pas besoin d'alléguer d'autre autorité « que la sienne. » Il est assez surprenant que Denys d'Halicarnasse, après le jugement qu'il a porté de l'*Histoire* de ce Fabius, et ce qu'il en dit en divers endroits et même ici, où il ajoute à ce que j'ai cité ce que j'ai rapporté ci-dessus, que Fabius avait composé son *Histoire* sur ce qu'il avait vu lui-même et sur ce qu'il avait ouï dire; il est assez surprenant, dis-je, qu'il défère ici si entièrement à son autorité, qu'il la croie suffisante pour constater la vérité d'un fait, qui d'ailleurs a tout l'air d'un conte forgé à plaisir. Il me semble que c'est abuser un peu de la confiance de ses lecteurs, que de vouloir qu'ils s'en rapportent à une autorité qu'il a lui-même décriée et qu'il décrie encore en cet endroit. Car je pense que c'est décrier le travail de Fabius que de dire que son *Histoire*, qui comprenait l'espace de cinq siècles et demi, n'était fondée que sur ce qu'il avait ouï dire à d'autres et sur ce qu'il avait pu voir par lui-même.

Denys d'Halicarnasse ne pouvait guère nous donner de plus mauvais garant de ce qu'il rapportait, qu'un auteur qui ne fondait la vérité des faits éloignés de quelques siècles que sur des ouï-dire. Mais il avait dessein de trouver une origine plus relevée aux Romains, et de donner à leur histoire un air de vraisemblance qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors. Il voulait répandre du lustre sur les commencements de leur histoire et rendre cette nation un objet d'admiration pour les Grecs. Pour y réussir, il a puisé dans toutes sortes d'écrivains, même les plus fabuleux, tout ce qui pouvait servir à son but; et, content de ne rien faire entrer dans son ouvrage qui n'eût les apparences du vrai, il s'est dans le fond très-peu mis en peine de la vérité. C'est ce que la réflexion suivante, avec les preuves que j'y ajouterai, mettra dans tout son jour.

J'ai démontré assez clairement que cette partie de l'*Histoire Romaine* que Denys d'Halicarnasse a écrite devait être remplie d'obscurité et d'incertitude. Du moins, je pense que, quelque prévenu qu'on soit en sa faveur, on ne pourra disconvenir qu'elle n'ait ses difficultés. Cependant où paraissent-elles dans l'*Histoire* qu'il nous a donnée? Où le voit-on jamais embarrassé? Content de relever quelque bévue un peu trop grossière, quelque contradiction trop marquée dans les auteurs qu'il consulte, il semble que d'ailleurs tout y soit clair et évident. Cependant combien de faits douteux ne rapporte-t-il pas, sans y former le moindre doute, comme si les auteurs qu'il suit étaient parfaitement d'accord, quoiqu'il y eût une différence entière entre quelques-uns d'eux pour le fond et pour les circonstances? Il n'était apparemment pas fâché d'éviter les discussions où la recherche de la vérité l'aurait engagé, et qui auraient peut-être trop découvert le faible de son *Histoire* à des gens qui en avaient déjà assez mauvaise opinion.

C'est ce qui deviendra bien sensible par deux autres exemples que j'emprunte de Tite-Live. Cet auteur, plus sincère en général que l'historien grec sur l'obscurité de ces premiers temps de Rome, avoue ingénument le peu de certitude qu'il trouve dans quelques événements, sur lesquels les historiens ne s'accordaient point du tout. Cependant on voit Denys d'Halicarnasse rapporter ces mêmes événements sans y former le moindre doute, et sans nous avertir qu'il y eût quelque différence dans la manière dont ils étaient rapportés par d'autres auteurs.

Tite-Live nous apprend[1] qu'il y avait beaucoup de con-

1. Horatios Curiatiosque fuisse satis constat, nec ferme res antiqua alia est nobilior. Tamen in re tam clara nominum error manet : utrius populi Horatii, utrius Curiatii fuerint. Auctores utroque trahunt : plures tamen invenio qui Romanos Horatios vocent. Liv., lib. I, cap. XXIV.

fusion dans l'histoire touchant les Horaces et les Curiaces; non qu'on ne regardât leur combat comme une chose sûre, mais parce qu'on ne savait pas bien pour lequel des deux peuples les Horaces ou les Curiaces avaient combattu. L'une et l'autre de ces opinions se trouvait soutenue par divers auteurs. Tite-Live suivait le grand nombre, selon sa coutume, en faisant les Horaces Romains. Denys d'Halicarnasse, qui rapporte cette histoire avec beaucoup d'étendue[1], et qui l'embellit encore de diverses circonstances qui en relèvent le merveilleux et qu'on chercherait inutilement dans Tite-Live, ne dit pas un mot de la diversité d'opinion de ces anciens historiens sur ce fait. Il était cependant du devoir d'un historien, qui se pique de sincérité et d'exactitude, de nous avertir du moins que la chose se trouvait rapportée différemment, et d'y ajouter les raisons qui le déterminaient à mettre les Horaces du côté des Romains, contre l'opinion de divers auteurs.

Tite-Live nous dit encore sur l'an 294[2], que la plupart des auteurs rapportaient à cette année la révolte des Antiates; et que le consul L. Cornelius, ayant pris cette ville, l'avait châtiée de sa rébellion. « Je n'oserais cependant l'assurer, « ajoute-t-il, parce que les plus anciens écrivains n'en font « aucune mention. » Denys d'Halicarnasse a bien peu déféré, dans cette occasion, à l'autorité de Fabius Pictor et des plus anciens historiens, puisqu'il rapporte comme une chose sûre[3] et sur laquelle il n'y a nulle difficulté, que cette année la ville d'Antium fut châtiée de sa révolte par le consul L. Cornelius. Cependant, pour remplir l'idée

1. Lib. III, p. 150 et seq.

2. Eodem anno descisse Antiates, apud plerosque auctores invenio. L. Cornelium consulem id bellum gessisse, oppidumque cepisse, certum affirmare, quia nulla apud vetustiores scriptores ejus rei mentio est, non ausim. Liv., lib. III, cap. XXIII.

3. Lib. X, p. 648.

qu'il a voulu nous donner de son exactitude, il eût bien fait, à ce qu'il me semble, de nous avertir des raisons qui le portaient à abandonner l'autorité des auteurs les plus anciens, et à leur préférer celle des modernes.

Tite-Live nous apprend[1] que les opinions étaient fort différentes sur le genre de mort de Coriolan. Les uns disaient que, d'abord après qu'il eut fait retirer l'armée des Volsques de devant Rome, on l'avait fait mourir, à cause du mécontentement qu'avait causé sa conduite; d'autres rapportaient sa mort d'une autre manière; et Fabius, le plus ancien historien, disait que Coriolan était parvenu à une extrême vieillesse, et qu'on lui avait souvent ouï dire que l'exil était bien dur pour un vieillard. Denys d'Halicarnasse[2], qui s'étend beaucoup sur ce qui regarde Coriolan, nous dit qu'il périt par les embûches d'Attius Tullus. Il rapporte cette mort d'une manière fort circonstanciée et comme si tous les historiens la rapportaient d'une manière uniforme. On ne voit pas qu'il forme le moindre doute sur ce fait; qu'il y trouve la moindre difficulté : et cependant Tite-Live nous assure qu'il y avait peu d'uniformité dans les historiens sur ce sujet. Je veux croire que l'opinion qu'a suivie Denys est la plus probable et la plus digne de foi; mais je voudrais qu'il nous eût donné quelques raisons de cette préférence, ou que, du moins, il eût touché à la diversité d'opinions. Il l'a négligée en bien des occasions, car, aux exemples que j'en ai donnés ici, j'en ajouterai encore divers autres dans la seconde partie de cette dissertation. Ceux que j'ai rapportés suffisent pour nous convaincre que cet auteur grec songe bien

1. Abductis legionibus ex agro romano, invidia rei oppressum tradunt; alii alio leto. Apud Fabium, longe antiquissimum auctorem, usque ad senectutem vixisse invenio : refert certe hanc sæpe eum exacta ætate usurpasse vocem, multo miserius seni exilium esse. Liv., lib. II, cap. XL.

2. Lib. VIII, p. 528.

moins à être véritablement exact qu'à le paraître; et que, malgré cet air de sincérité et de bonne foi qu'il s'est efforcé de donner à son ouvrage, il fait bon de ne pas s'y fier sans examen, puisqu'on voit que son exactitude n'est qu'affectée, et qu'il rapporte souvent comme certains les faits les plus douteux.

Je me suis particulièrement attaché à montrer que l'*Histoire* qu'a écrite Denys d'Halicarnasse n'est pas aussi parfaite qu'on se l'imagine, parce que l'on fait généralement beaucoup de cas de cet auteur. Le détail dans lequel il entre sur ces premiers temps de Rome fait croire qu'il est bien fondé dans ce qu'il en dit; et, comme il étale de la critique et de l'érudition dans plusieurs de ses recherches et de ses discussions, on se laisse aisément éblouir par une apparence d'exactitude et de bonne foi, qui cependant n'ont rien de réel, dès qu'on les éclaire de près. Pour en être convaincu, il suffit de faire attention à ce qu'il dit lui-même des sources où il a puisé pour composer son *Histoire*. On n'y voit que des historiens peu sûrs et peu exacts, comme il est obligé d'en convenir lui-même en différentes occasions, et qui n'avaient d'autres garants de ce qu'ils rapportaient qu'une *tradition orale* ou des *Mémoires des familles*. C'est ce que j'ai prouvé par l'autorité de cet historien même, et par celle des auteurs les plus célèbres. Il suffit donc d'avoir montré le peu de solidité des preuves dont il s'appuie, pour qu'on soit convaincu que toute cette partie de l'histoire romaine, dont il paraissait le meilleur garant, ne mérite nulle créance, et est remplie d'incertitude et de confusion.

Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de parler de Tite-Live. On lui préfère d'ordinaire, par rapport à ces premiers temps, Denys d'Halicarnasse, à cause que ce dernier a traité ce sujet avec beaucoup plus d'étendue. Ainsi, après avoir

démontré qu'on ne peut faire de fond sur celui que jusqu'à présent on a regardé comme l'historien le plus sûr et le plus digne de foi, je pense qu'il est inutile de s'étendre beaucoup sur Tite-Live. Je crois pouvoir m'en dispenser avec d'autant plus de raison que j'ai rapporté ci-dessus plusieurs traits tirés de cet historien, qui marquent assez ce qu'il pensait de cette partie de son *Histoire*, et que c'est principalement par des preuves que j'en ai empruntées que j'en ai prouvé le peu de certitude. Cependant, afin de ne rien laisser à désirer sur cet article, je vais rapporter quelques passages de cet historien qui découvrent encore mieux ce qu'il en pensait lui-même.

On doit lui rendre cette justice, qu'il est beaucoup plus sincère que Denys d'Halicarnasse, et qu'il nous avertit de la confusion qu'il trouve dans les événements et dans la chronologie de ces premiers temps. Il ne dissimule pas la peine qu'il trouve à concilier les différentes opinions de ses prédécesseurs. Il nous avertit dès le commencement de son *Histoire*[1] qu'il n'a dessein ni de garantir, ni de réfuter bien des choses qu'il rapporte, et qu'il les abandonne au jugement du lecteur. Il nous dit encore ailleurs[2] que le fait qu'il rapporte ne vaut pas la peine qu'il le réfute. Il reconnaît donc ingénument le peu de certitude qu'il trouve dans les premiers temps de l'histoire qu'il écrit. Il avertit ses lecteurs[3] que, lorsque le grand éloignement l'empêche de bien discerner le vrai, il est obligé de s'en rapporter aux bruits populaires. C'est assez nous dire qu'il n'exige pas de nous une créance aveugle ; c'est nous avertir de bonne foi

1. Ea nec affirmare, nec refellere in animo est... Utcunque animadversa aut æstimata erunt, haud in magno ponam discrimine. Liv., *in Præfat.*

2. Ea neque affirmare, neque refellere, operæ pretium est. Liv., lib. V, cap. XXI.

3. Fama rerum standum est, ubi certam derogat vetustas fidem. Liv., lib. VII, cap. VI.

des doutes qu'il avait lui-même sur la vérité de ce qu'il rapportait. Aussi le savant Jacques Gronovius, dans un discours prononcé publiquement à Leyde [1], reconnaît-il que Tite-Live ne cite guère les anciens monuments ou les premiers historiens, dans ses dix premiers livres, que pour les réfuter, et découvrir ou leur supposition ou les bévues grossières qu'ils commettent. Je ne m'arrêterai donc pas à relever les petites négligences qui pourraient lui être échappées en traitant un sujet qui ne lui paraissait pas digne de toute son attention.

Il était d'une tout autre importance de bien établir le degré de créance que mérite Denys d'Halicarnasse. Tite-Live ne s'est pas piqué, comme lui, de nous donner une histoire bien sûre des premiers temps de Rome. Au contraire, il avoue que tout y est rempli de confusion et d'incertitude. Il nous dit quelquefois qu'il est obligé de flotter dans le doute, parce que le grand éloignement dérobe la vérité à ses yeux. Mais j'ai fait voir, et j'en donnerai encore d'autres preuves dans la suite, que Denys d'Halicarnasse rapporte souvent comme certains les faits les plus douteux. Il mérite donc d'autant moins d'indulgence, que l'on voit que cette sincérité et cette exactitude dont il se pare ne sont que pour en imposer aux lecteurs.

Après avoir prouvé la perte ou la non-existence des monuments des cinq premiers siècles, on en doit conclure réellement que des histoires qui ne fondent les faits qu'elles rapportent que sur la tradition ne peuvent avoir le degré de certitude nécessaire. On sait combien ce moyen de transmettre les événements à la postérité est sujet à l'erreur. Les historiens qui ont vécu dans des siècles plus polis, et où l'on n'ignorait aucune des lois de l'histoire, n'ayant point

1. *Dissertat. de Origin. Romuli*, p. 11 et 12.

eu d'autres sources où puiser que ces mêmes histoires, qui n'étaient fondées que sur la tradition, ils n'ont pu donner plus de certitude à ce qu'ils rapportaient des premiers siècles de Rome. Cette partie de l'histoire romaine ne peut donc qu'être accompagnée de beaucoup d'incertitude.

Pour mettre la chose dans un plus grand jour encore, je destine la seconde partie de ce traité à examiner particulièrement les événements les plus importants des cinq premiers siècles de l'histoire romaine. Je dis : *les plus importants*, parce que, si je voulais entrer dans le détail de tous les faits douteux ou incertains, je serais obligé d'écrire une histoire romaine tout entière, accompagnée de longues discussions qui, par là même, seraient fort ennuyeuses. Je me contente donc de m'arrêter aux événements que leur importance paraissait devoir mettre à l'abri de l'oubli ou même de toute altération, et dont l'incertitude ou la fausseté étant bien prouvées, suffiront pour nous mettre en état de juger quel fond nous pouvons faire sur tout le reste.

SECONDE PARTIE

Dans laquelle on prouve l'incertitude des principaux événements de cette histoire

---

CHAPITRE PREMIER

QU'ON NE PEUT RIEN DIRE DE CERTAIN DU FONDATEUR DE ROME

J'ai rapporté les raisons qui me font révoquer en doute l'histoire des cinq premiers siècles de Rome. Elles sont fondées sur la disette de monuments et d'historiens contemporains; de sorte que les premiers historiens que Rome produisit ne purent fonder leurs relations que sur la tradition sujette à altérer beaucoup la vérité des faits. J'en donne de nouvelles preuves dans cette seconde partie, et je les tire de ce que les événements les plus marqués, et que leur importance devait garantir de l'oubli, sont rapportés d'une manière si contradictoire et si pleine d'incertitude, qu'ils nous mettent en droit de douter de tout le reste. Je n'insiste pas sur les fictions dont cette histoire est remplie, ni sur les circonstances manifestement fabuleuses qui accompagnent divers faits. Elles ne méritent pas qu'on se donne la peine d'en prouver la fausseté.

Avant que d'entrer en matière, j'avertis mes lecteurs que, pour ce qui regarde ces premiers temps, je m'en tiens prin-

cipalement à Denys d'Halicarnasse, à Tite-Live et à Plutarque, les trois auteurs qui ont traité ce sujet avec le plus d'étendue et qui sont généralement le plus estimés. Rien ne serait plus difficile que d'entreprendre de concilier leurs narrations. On a même souvent de la peine à y reconnaître la même histoire. Or, si les auteurs les plus accrédités sont si peu d'accord entre eux, à qui nous en rapporterons-nous? L'opposition continuelle où ils se trouvent contribue donc beaucoup à fortifier nos doutes sur l'histoire romaine.

Je commence par la fondation de Rome. Je n'insisterai pas sur cet événement autant que je le pourrais. Ce que l'on débite sur l'origine de cette fameuse ville sent trop la fable, pour que je croie devoir me donner la peine de le réfuter au long. Ce qui m'oblige de m'y arrêter, peut-être plus qu'elle ne le mérite, c'est qu'on pourrait croire que cet événement, quoique altéré dans ses circonstances, est vrai pour le fonds et qu'en le dépouillant de tout ce qui sent la fiction, le reste serait peut-être fondé sur la vérité. Il y en a même qui ajoutent[1] que l'origine des Romains est rapportée d'une manière si humiliante et si flétrissante pour cette puissante nation, qu'il n'y a aucune apparence qu'ils l'aient inventée, ni même qu'ils l'eussent adoptée, s'ils n'y avaient été contraints par la force de la vérité. Sans m'amuser à réfuter ces raisons qui tomberont d'elles-mêmes, je me contenterai d'exposer, le plus en abrégé qu'il sera possible, celle que nous avons de rejeter toute cette histoire. Je prouverai encore qu'on ne peut rien dire de certain du fondateur de Rome, ni même du temps de sa fondation, et que tout ce qu'on débite là-dessus n'est fondé sur aucun témoignage digne de foi.

Plutarque, dans la *Vie de Romulus*, et Tite-Live, dans sa

1. Perizon., *dissertat.* VII, § II et III.

Préface, préviennent le reproche qu'on pouvait leur faire, d'avoir donné place dans leurs histoires à des choses qui sentent si fort la fiction. Ils se servent à peu près des mêmes raisons pour se disculper là-dessus. J'ai rapporté dans la première partie[1] le passage de Tite-Live, où l'on a pu voir qu'il découvre assez ce qu'il en pense. Il y avoue ingénument que ce qu'il rapporte de la fondation de Rome est plutôt fondé sur des fictions poétiques que sur des monuments certains. Mais il croit les Romains autant en droit qu'aucun autre peuple de mettre du merveilleux dans son origine, et de la rapporter à quelque dieu. On voit assez par là qu'il n'a nul dessein de nous en imposer dans ce qu'il rapporte, et qu'il reconnaît formellement que tout en est fabuleux. Ce que dit Plutarque est peu différent[2]. « Il y en a, dit-il, qui « traiteront ceci de fable et de conte inventé à plaisir; mais « si nous considérons bien quel est le pouvoir de la fortune, « nous ne refuserons pas d'y ajouter foi. Principalement, si « nous faisons réflexion que les Romains n'ont pu parvenir « à ce haut degré de gloire et de puissance, sans qu'il y ait « eu quelque chose de divin et d'extraordinaire dans leur « origine. »

Cette raison suffira-t-elle pour nous faire recevoir des faits aussi manifestement fabuleux? Plutarque lui-même sentait trop la faiblesse de cette raison pour y ajouter foi, comme nous le verrons bientôt.

Pour ce qui est de Denys d'Halicarnasse, il n'avait garde de montrer si à découvert ce qu'il en pensait. Le dessein qu'il

1. Chap. XI.

2. ..... Ὕποπτον μὲν ἐνίοις ἐστὶ τὸ δραματικὸν καὶ πλασματῶδες, οὐ δεῖ δὲ ἀπιστεῖν τὴν τύχην ὁρῶντας οἷων ποιημάτων δημιουργός ἐστι, καὶ τὰ Ῥωμαίων πράγματα λογιζομένους, ὡς οὐκ ἂν ἐντοῦθα προῦβη δυνάμεως, μὴ θείαν τινὰ ἀρχὴν λαβόντα καὶ μηδὲν μέγα μηδὲ παράδοξον ἔχουσαν. Plut., *in Romulo*, p. 22, C.

avait formé de réhabiliter cette partie de l'histoire romaine, et de la relever du mépris où elle était tombée de son temps, ne lui permettait pas d'en découvrir toute l'incertitude. Mais, quelque soin qu'il prenne de la cacher, elle se manifeste assez par ce grand nombre de différentes opinions sur l'origine de Rome qu'il a ramassées.

Chacun débitait sur ce sujet ce qui lui venait dans l'esprit, avec d'autant plus de hardiesse qu'il était bien sûr qu'on ne pourrait le convaincre de faux sur le témoignage de quelque monument ou de quelque auteur contemporain, puisqu'il n'en existait point. Les écrivains qu'on pouvait lui opposer n'étaient ni mieux fondés ni plus dignes de foi que lui. C'est là sans doute la cause de cette multitude d'opinions différentes sur la fondation de Rome, qui remplit plusieurs pages dansDenys d'Halicarnasse[1].

On s'aperçoit assez, lorsqu'on y fait attention, que toutes ces différentes opinions ne sont fondées que sur ce qu'on ignorait totalement la vérité, et que ce fut ce qui enhardit les auteurs à donner carrière à leur imagination et à débiter leurs fictions avec tant de hardiesse.

De toutes ces opinions, celle qui a été le plus généralement suivie, et qui a été adoptée par la plupart des historiens, était peut-être celle qui méritait le moins cette préférence. Mais enfin elle a fait fortune, et les autres ont été négligées. Elles devaient, les unes aussi bien que les autres, leur origine à des auteurs grecs auxquels les Romains étaient à peine connus. Denys d'Halicarnasse nous apprend que tout ce qu'ils en avaient écrit n'était fondé que sur des bruits populaires. Pour épargner à mes lecteurs l'ennui de voir répéter ici ce prodigieux nombre d'opinions différentes, toutes aussi fabuleuses et aussi peu fondées les unes que les

1. Lib. I, p. 58 et seq.

autres, je renvoie ceux qui seront curieux de s'en instruire à Denys d'Halicarnasse, à Plutarque, dans la *Vie de Romulus*, à Festus sur le mot *Roma*, à l'auteur de l'*Origine des Romains*, et à Servius sur Virgile[1]. On peut voir toutes ces différentes opinions rassemblées dans un mémoire de M. Boivin[2]. Il suffit d'y jeter les yeux pour être convaincu qu'il n'y a aucune certitude dans ces opinions, et qu'elles sont toutes aussi peu fondées les unes que les autres.

Qu'on lise avec attention ce qu'en rapporte Denys d'Halicarnasse, qui est l'auteur qui entre dans le plus grand détail sur les temps qui ont précédé la fondation de Rome, et sur la fondation même. Je ne crois pas qu'on puisse découvrir qu'il ait eu d'autre raison de donner la préférence à l'opinion qu'il suit, si ce n'est parce qu'elle avait été adoptée par Fabius Pictor[3], le plus ancien historien romain, et qu'il avait été suivi par la plupart des autres historiens. Le préjugé qui combattait en faveur de l'opinion qui attribuait à Romulus la fondation de Rome avait déjà jeté de si fortes racines, que Denys d'Halicarnasse ne crut pas devoir entreprendre de le détruire. Il aima mieux suivre en cela la croyance commune des Romains que d'entreprendre de la combattre par une autre qui ne serait pas mieux fondée.

Pour être convaincu que cette opinion n'était pas appuyée de meilleures preuves que les autres, il suffit de voir dans quelle source Fabius Pictor l'avait puisée. Il avait emprunté ce fait d'un auteur grec si peu connu et si peu digne de foi, que nous ne savons rien ni de ses écrits, ni du temps où il a vécu. Il se nommait Dioclès de Péparèthe. C'était lui qui avait fourni à Fabius toutes les circonstances merveilleuses de la naissance et de l'éducation de Romulus, aussi

1. *Æneid.*, lib. I, v. 277.
2. *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions*, t. III, p. 47.
3. Lib. I, p. 64.

bien que de la fondation de Rome, comme nous l'apprend Plutarque[1]. Nous ne pouvons juger du degré d'estime que méritait cet auteur, puisque nous ne le trouvons nommé qu'à cette seule occasion, et que d'ailleurs nous ignorons le sujet qu'il avait traité. Athénée[2], à la vérité, fait encore mention de ce Dioclès et nous apprend qu'il ne buvait jamais de vin. Je crois que, nonobstant sa sobriété, on peut conclure sur le peu de réputation de cet auteur et sur le peu de vraisemblance de la fable qu'il a inventée, que son mérite était assez mince, et qu'on ne risque rien en le rangeant dans la classe de quelques auteurs grecs qui ont encouru la censure de Denys d'Halicarnasse, pour avoir parlé des Romains avec beaucoup d'ignorance.

Mais sur quoi peut avoir été fondée la prédilection que Fabius a témoignée pour l'opinion de Dioclès? Il est bien difficile de le deviner. Cependant on peut juger, sur le peu qu'on en sait, que n'étant rapportée que par un aussi petit auteur que Dioclès, et ayant d'ailleurs tout l'air d'une fable, c'était apparemment l'opinion qui méritait le moins de faire fortune. La préférence que Fabius lui a donnée fait donc peu d'honneur à son jugement, et à celui des autres historiens qui l'ont suivi sans autre examen. Ce premier historien l'ayant adoptée, elle s'est insensiblement accréditée, surtout lorsqu'on a vu que Cincius, Caton, Pison et quantité d'autres historiens lui donnaient place dans leurs *Histoires*. Ayant copié cette fable, ils ne pouvaient pas être fort difficiles sur le reste. Aussi a-t-on vu qu'ils n'avaient presque fait que transcrire Fabius Pictor. Ainsi

1. Τοῦ δὲ πίστιν ἔχοντος λόγου μάλιστα καὶ πλείστους μάρτυρας τὰ μὲν κυριώτατα πρῶτος εἰς τοὺς Ἕλληνας ἐξέδωκε Διοκλῆς Πεπαρήθιος, ᾧ καὶ Φάβιος ὁ Πίκτωρ ἐν τοῖς πλείστοις ἐπηκολούθηκε. Plut., *in Romulo*, p. 19, A, et p. 22, C.

2. Lib. II, p. 44.

son autorité seule a suffi pour mettre en vogue une opinion si fabuleuse.

A la vérité, on s'est assez aperçu dans la suite du peu de fond qu'on y pouvait faire; mais on a mieux aimé s'en tenir à une opinion qui avait été comme consacrée par tant d'auteurs, et dont les esprits vulgaires étaient imbus, que de se donner la peine de la réfuter [1]. Il était bien plus facile de détruire celle-là que d'en établir solidement une autre, ou de dire quelque chose de certain sur le fondateur de Rome. Peut-être craignait-on aussi de s'exposer à trop de contradictions en entreprenant de faire revenir de ce préjugé des gens qui en avaient été imbus dès leur enfance, et même de choquer leur croyance sur la religion, dont quelques articles et quelques cérémonies étaient fondés sur l'opinion qui attribuait la fondation de Rome à Romulus. Les plus judicieux se sont donc contentés de faire sentir ce qu'ils en pensaient. Quoique Denys d'Halicarnasse se serve du ton le plus affirmatif en rapportant ce qui concerne la fondation de Rome par Romulus, et qu'il l'accompagne de discussions savantes en apparence, je doute que, parmi les raisons qu'il allègue pour l'appuyer, on en trouve une seule qui en prouve la vérité. Tite-Live et Plutarque, bien loin d'assurer ce qu'ils en rapportent, donnent assez à connaître que ce fait est des plus incertains et qu'ils se sont plutôt rendus au préjugé qu'à l'évidence.

Quoique la plupart des historiens aient suivi Fabius Pictor dans ce qu'il racontait, d'après Dioclès de Péparèthe, de la naissance de Romulus et de la fondation de Rome, on commença dans un siècle plus éclairé à reconnaître le peu de solidité des preuves sur lesquelles cette opinion pouvait être fondée. Il paraît même que du temps de Cicéron les

1. Vid. Gronov., *Diss. de Orig. Romuli*, p. 10.

habiles gens étaient si persuadés qu'il n'y avait rien de plus fabuleux que ce qui se débitait sur le sujet de Rémus, de Romulus et de la fondation de Rome, que la chose avait passé en un proverbe que Cicéron prête à Atticus[1] : *Hæc ab isto prædicari malo quam, ut aiunt, de Remo et Romulo.* Jusqu'alors les fables que Fabius Pictor avait empruntées de Dioclès, ayant été adoptées par la plupart des historiens, avaient eu la vogue malgré leur peu de vraisemblance. Mais comme les écrivains qui se sont mêlés d'écrire l'histoire jusqu'à la fin du septième siècle méritaient à peine le nom d'historiens, ceux qui vinrent dans la suite ne se crurent pas obligés de s'en rapporter aveuglément à eux.

Salluste qui, entre les Romains, a paru le premier digne du titre d'historien[2], a été d'une opinion fort différente, et, quoiqu'on paraisse n'avoir fait presque aucune attention à son sentiment, il n'en est pas moins vrai que son autorité sur ce point doit avoir autant de poids qu'aucune des autres. Or il attribue la fondation de Rome aux Troyens[3], qui, sous la conduite d'Énée, se sauvèrent en Italie après la prise de Troie, et qui s'unirent pour cela avec les aborigènes.

Si l'on y fait bien attention, il semble que depuis ce temps-là le système de Fabius Pictor se soit décrié de plus en plus. A la vérité, il a été adopté par Denys d'Halicarnasse, qui a tâché de donner à son récit cet air de vraisemblance qu'il s'efforçait de répandre sur toute l'histoire romaine. Tite-Live aussi lui a donné place dans son *Histoire;* mais il donne assez à connaître ce qu'il en pensait, et qu'il le regardait comme fabuleux. Plus on avance, plus on voit les doutes sur cet événement se multiplier, et l'in-

1. *De Legib.*, lib. I, cap. III.

2. *Crispus romana primus in historia.* — Martial, lib. XIV, ep. CXCI.

3. Urbem Romam, sicut ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani qui, Ænea duce, profugi sedibus incerti vagabantur, cumque his aborigenes. — Sallust., *De Bello Catil.*, cap. VI.

certitude prendre le dessus. Plutarque, en commençant la *Vie de Romulus* [1], reconnaît formellement qu'on ne s'accordait ni sur celui qui avait fondé Rome, ni sur l'origine de ce nom si célèbre. Combien de différentes opinions Festus ne rapporte-t-il pas [2] sans paraître en préférer aucune? Le grammairien Servius [3], qui florissait au commencement du cinquième siècle de Jésus-Christ, aime mieux croire que c'est de la ville de Rome que Romulus a pris son nom, que non pas que ce soit lui qui ait donné le sien à cette ville, dont il croit qu'Évandre a été le véritable fondateur. Isidore de Séville [4], qui est le dernier que je citerai, n'ose rien définir, et avoue franchement qu'on ne peut rien dire de certain ni de l'origine de Rome, ni de son fondateur, tant il y avait de contrariétés d'opinions sur ce point.

On voit d'une manière sensible, par cette suite d'auteurs que je viens de citer, que si l'histoire de la fondation de Rome, telle que la rapportait Fabius, avait été généralement reçue pendant un siècle et demi, elle ne put tenir contre une critique un peu plus exacte dans un siècle aussi éclairé que l'était celui de Cicéron; et que, dans les siècles suivants, elle se vit de plus en plus décriée. Si les Romains eux-mêmes ont reconnu que ce récit avait l'air fort fabuleux, il n'est pas surprenant que de très-savants hommes parmi les modernes se soient inscrits en faux contre une histoire si fabuleuse. Dodwell [5], ce savant critique, a montré clairement qu'il n'y avait rien de plus incertain que l'his-

1. Τὸ μέγα τῆς Ῥώμης ὄνομα καὶ δόξῃ διὰ πάντων ἀνθρώπων κεχωρηκὸς ἀφ' ὅτου καὶ δι' ἣν αἰτίαν τῇ πόλει γέγονεν, οὐχ ὡμολόγηται παρὰ τοῖς συγγραφεῦσιν..... Plut., *in Romulo*.

2. *In Roma*.

3. Ad Virg., *Eclog.*, I, v. 20.

4. Lib. XV, cap. I.

5. *De veteribus Græcor. et Romanor. Cyclis*, dissertat. X, § ult., p. 678.

toire de tous les roi d'Albe, depuis Énée jusqu'à Romulus; puisque tout ce qu'on en dit n'est fondé sur le témoignage d'aucun auteur, d'aucun monument contemporain, qui seuls peuvent être de bons garants des faits qu'ils appuient. Il doute même que ceux d'Albe aient jamais eu l'usage des lettres. Par la même raison, il rejette tout ce qu'on nous raconte de Romulus, comme n'étant appuyé sur aucun monument contemporain, ni sur le témoignage de quelque auteur qui ait été voisin de ces temps-là; puisque, comme je l'ai démontré, les plus anciens écrivains sur lesquels on puisse fonder la vérité de cette histoire n'ont écrit que plus de cinq siècles après.

Avant Dodwell, le savant géographe Cluvier[1], non content de nous faire voir qu'il n'y avait rien de plus douteux que cette fondation de Rome par Romulus, a été encore plus loin et a cru pouvoir prouver qu'Énée n'avait jamais mis le pied en Italie. Bochard a été du même sentiment[2] et l'a appuyé de preuves très-fortes dans une lettre à M. de Segrais, qui fut traduite et publiée en latin par Scheffer. Les raisons par lesquelles Bochard attaquait la venue d'Énée en Italie furent goûtées par la plupart des savants; mais elles ne persuadèrent pas Ryckius, professeur en l'université de Leyde, qui y opposa une savante dissertation qu'il publia avec les notes d'Holsteinius sur Étienne de Byzance. Il a tâché d'y réfuter Bochard et Cluvier; mais comme ceux-ci s'appuyaient du témoignage des auteurs les plus anciens et les plus voisins du siége de Troie, lesquels ne font aucune mention de la venue d'Énée en Italie, Ryckius n'a pu leur opposer que le témoignage d'auteurs beaucoup plus récents et dont, par conséquent, l'autorité a bien moins de poids. Aussi cette dissertation n'a-t-elle pas em-

1. *Italiæ Antiquit.*, lib. III, cap. II.
2. *Républ. des lettres*, juillet 1684.

pêché depuis un savant Allemand[1] de suivre le sentiment de Cluvier et de Bochard, et de l'appuyer encore de nouvelles preuves.

M. Dacier, dans sa traduction de Plutarque, dans une de ses notes sur la *Vie de Romulus*, avoue : « qu'il est étonnant que la plus illustre ville du monde et la reine de « l'univers ait une origine si obscure, qu'on n'en sait rien « de certain. » Le savant M. des Vignoles, dont l'exactitude se fait admirer dans tout ce qu'il écrit, nous dit[2] que : « la venue d'Énée en Italie est apparemment une fable; « qu'il en est de même des rois latins qui lui succédèrent, sans en excepter Romulus ni la fondation de Rome « qu'on lui attribue ; que, dans la succession de ces rois, « il n'y a ni uniformité parmi les auteurs qui nous l'ont « donnée, ni preuve certaine chez quelqu'un d'entre eux, « et qu'avant que Rome fût fondée par Romulus, comme « on le prétend, il y avait en Italie une ville de Rome et « même deux. »

Le savant Jacques Gronovius[3], dans une harangue prononcée publiquement à Leyde, a attaqué aussi par de très-solides raisons l'histoire de la fondation de Rome. Non content de prouver que ce qu'on dit de la venue d'Énée en Italie et que Romulus était un de ses descendants est très-incertain, il soutient même que Romulus n'était pas né en Italie. Fondé sur quelque conformité de nom, il le fait venir d'Orient, et croit qu'il était Syrien d'origine.

Il serait inutile de s'étendre davantage sur ce sujet. On voit bien qu'il n'y a rien de plus problématique que ce qu'on nous débite sur la fondation de Rome ; que les relations des

1. *Observat. select.*, t. III, observ. III.
2. *Chronolog. sacrée*, t. II, p. 848.
3. *Dissertat. de Origine Romuli.*

auteurs anciens ne sont nullement uniformes; et que tous ceux qui en parlent n'ont vécu que plus de cinq siècles après le prétendu fondateur de Rome.

CHAPITRE II

QU'ON NE PEUT FIXER AVEC QUELQUE CERTITUDE L'ÉPOQUE DE LA FONDATION DE ROME

Si l'on ne peut rien dire de certain sur le fondateur de Rome, il n'y a pas plus de certitude dans tout ce qu'on nous débite sur l'époque de sa fondation. Dès qu'on entre dans un examen un peu détaillé sur ce sujet, on est bientôt convaincu que les anciens et les modernes sont aussi peu fondés les uns que les autres dans leur chronologie. Je m'appuie encore de l'autorité de M. des Vignoles, et voici le jugement qu'il en porte[1]. « Le temps fabuleux des Romains, « dit-il, a un autre désavantage. C'est qu'il est impossible « de fixer, avec quelque certitude, l'époque de cette fon- « dation prétendue, qui pourtant a été le fondement de leurs « dates historiques. Ce n'est que sur des suppositions arbi- « traires qu'ils l'ont réglée; et, par cela même, ils ne sont « pas d'accord entre eux. Pour la commodité des calculs, « nos chronologistes modernes ont convenu de s'en tenir au « sentiment de Varron, ou à celui des marbres du Capitole, « qui ne diffèrent que d'un an. Mais quand on veut recher- « cher le fondement de l'un ou de l'autre, on ne découvre « rien dans leurs plus anciennes histoires sur quoi l'on « puisse s'appuyer. Comment le pourrait-on, puisqu'on

1. *Chronolog. sacrée*, t. II, p. 848.

« ignore quantité de choses touchant la manière dont on a « mesuré le temps, depuis le règne de Romulus jusqu'à « l'empire de Jules César. »

Qu'on consulte encore Dodwell, *De veteribus Græcor. et Romanor. Cyclis*, dissert. X, § 74-75 et 109 ; Scaliger, *De Emendat. temp.*, pag. 1, 384 et seq.; Marsham, *Canon. chronic. Ægypt.*, p. 499 et seq., et *Temporarii demonstrationes chronolog.*, lib. III, pag. 199 et seq. Dans tous ces auteurs, on verra de très-fortes raisons de douter de la véritable époque de la fondation de Rome, et qu'ils sont persuadés qu'on ne peut la fixer avec quelque certitude.

L'incertitude où l'on est par rapport à cette époque ne doit avoir rien de surprenant, après ce que j'ai prouvé de la disette où l'on était à Rome de monuments et d'historiens contemporains sur les cinq premiers siècles. Les faits étant très-incertains, il est naturel que les dates en soient encore plus incertaines. C'est donc là la première et la principale cause de ce que la chronologie de Rome est si embrouillée.

I. Puisque, pendant cinq siècles et demi, on n'eut à Rome aucun compilateur, aucun historien, il y a bien de l'apparence que, pendant tout ce temps-là, on s'y embarrassa fort peu de la chronologie. Il paraît aussi que les premiers historiens se mirent fort peu en peine de la débrouiller; et que même ce ne fut que fort tard qu'on s'avisa de rechercher l'époque de la fondation de Rome. Caton fut le premier qui tâcha de la fixer, si nous en croyons Denys d'Halicarnasse[1]. Mais, s'il est permis de juger de l'exactitude des autres historiens par l'exemple de Tite-Live, ils avaient fait bien peu d'attention à la chronologie dans leurs *Histoires*. Cet historien[2], qui devait trouver cette route aplanie, ne nous

1. Lib. I, p. 60.
2. Dodwell, dissertat. X.

avertit en aucun endroit ni de l'ère qu'il suivait, ni de l'époque qu'il assignait à la fondation de Rome. Ce n'est que par la suite de l'histoire que l'on découvre qu'il a suivi l'ère de Caton, aussi bien que Denys d'Halicarnasse. Je crois que Polybe déférait aussi au sentiment de Caton, lorsqu'il dit, avec un air de doute que Denys d'Halicarnasse lui reproche[1], « qu'il semble que Rome ait été fondée vers la seconde « année de la septième olympiade. » Il ne voulait pas prendre le ton affirmatif sur une chose qui lui paraissait accompagnée de tant d'incertitude. Mais Denys d'Halicarnasse, qui paraît peu favorable à ce grand historien (en comparaison duquel cependant il ne peut guère passer que pour un habile faiseur de romans), Denys d'Halicarnasse, dis-je, accoutumé à débiter avec une entière confiance les choses les plus incertaines, ose blâmer Polybe d'avoir parlé avec modestie sur ce sujet. Il voudrait qu'il en eût parlé d'un ton aussi assuré que lui : et cependant nous verrons, lorsque nous examinerons plus en détail l'ère de Caton, qu'elle n'est pas mieux fondée que les autres. Je ne sais si Caton avait déjà écrit son *Histoire* et publié ses recherches sur la chronologie de Rome, lorsque le poëte Ennius, son contemporain et son ami, écrivait ses *Annales* en vers. Ce poëte met sept cents ans d'intervalle entre la fondation de Rome et le temps où il vivait[2] ; quoique, selon les calculs ordinaires, il ne devait pas encore y avoir six siècles entiers. Peut-être ne trouva-t-il pas le sentiment de Caton appuyé sur des preuves assez solides pour se croire obligé d'y déférer ; et on voit plus d'un siècle de différence entre l'opinion qu'il suivait et celle de Caton. Car il faut remarquer

1. Lib. I, p. 60.

2. Septingentei sunt, paulo plus aut minns, anni,
Augusto augurio postquam inclita condita Roma' st.

Varro, *De re Rustica*, lib. III, princip.

qu'entre quelques auteurs anciens qui assignent une époque fixe à la fondation de Rome, il ne s'agit pas d'une petite différence d'une ou deux années, telle qu'est celle qu'on remarque entre les ères de Caton, de Varron et celle des fastes du Capitole. Ils diffèrent souvent de plus d'un siècle. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur un Mémoire de M. Boivin[1], où toutes ces opinions se trouvent rassemblées. J'y renvoie mes lecteurs.

II. Entre les difficultés que rencontrèrent les premiers historiens dans la chronologie de Rome, il y en avait une qui ne pouvait manquer d'y mettre beaucoup de confusion : c'est qu'on n'y avait aucune ère fixe d'où l'on comptât les années. On les comptait par consulat; et comme ces consulats n'ont pas toujours été marqués avec exactitude, et qu'on y en a même intrus de faux, on ne pouvait pas faire assez de fond sur les fastes, qui n'avaient été dressés que longtemps après.

Rome ne jouissait pas à cet égard du même avantage que diverses villes d'Italie qui avaient leur ère, laquelle commençait au temps de leur fondation. On pourrait en alléguer quelques exemples, et Scaliger cite un marbre de la ville d'INTERAMNA[2] où on voit qu'elle comptait les années de l'ère de sa fondation. Fabius Pictor et les historiens qui sont venus après lui ont suivi la méthode des Grecs, qui était de désigner les années par le nom de leurs magistrats. Cette méthode était sujette à bien des inconvénients, et n'était pas à beaucoup près aussi sûre et aussi commode que l'autre.

III. Il faut observer en troisième lieu que, quand les Romains auraient eu des fastes très-exacts depuis le détrônement de Tarquin le Superbe et l'établissement des consuls, on n'en

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. III, p. 40.
2. Scaliger, *De Emendat. temp.*, p. 385.

pourrait pas fixer avec plus de certitude la véritable époque de la fondation de Rome, puisqu'il n'y a rien de plus incertain que la durée des règnes des sept prétendus rois, et même que toute leur histoire. Tout ce qu'on débite sur ce sujet est destitué de preuves et n'est fondé sur aucun monument authentique ni contemporain. Censorin le reconnaît ingénument et avoue qu'on ne peut appuyer d'aucune autorité la durée de deux cent quarante-quatre ans qu'on assignait ordinairement aux règnes de sept rois[1]. C'est une difficulté qui ne se peut lever; et Scaliger convient que ce n'est que pour la commodité du calcul qu'on a adopté le sentiment qui détermine cette durée de deux cent quarante-quatre ans, quoique entièrement destitué de preuves. Le célèbre Newton, en voulant assujettir la chronologie à un calcul réglé et mathématique, a cru devoir diminuer de beaucoup la durée de ces sept règnes, et a prouvé que l'histoire ne fournit point d'exemple que les règnes de sept rois aient duré un aussi long espace de temps que celui qu'on assigne aux sept rois de Rome. Je n'examine point s'il est fondé dans la nouvelle chronologie de Rome qu'il propose. Je me contente de dire qu'on ne l'a peut-être contredit que parce qu'on n'aime pas à voir déranger la chronologie reçue. Mais, quoique l'on refuse de recevoir ses règles sur d'autres faits, elles servent toujours à répandre de nouveaux doutes sur une histoire qui est d'ailleurs accompagnée de tant d'incertitude.

IV. Enfin, la chronologie de Rome est-elle bien sûre depuis l'établissement des consuls? J'ai déjà donné à entendre que je ne la regardais pas comme telle, et je crois qu'il serait aisé d'y trouver encore bien des difficultés.

1. Cum ab urbis primordio ad reges exactos annos 244 factos esse, nemo sit auctor. Censorin., *De Die natali*, cap. XVII.

Premièrement, on ignore si pendant le troisième, le quatrième et même le cinquième siècle, les Romains ont toujours mesuré leur année d'une manière constante et uniforme. On ne sera pas fâché d'entendre là-dessus le savant M. des Vignoles[1]. « On ne peut marquer au « juste, dit-il, les années dont se sont servis les anciens « Romains, comme on ne peut marquer au juste le temps « où ils ont commencé à intercaler[2]. Licinius Macer en at- « tribue l'origine à Romulus[3]; Valerius Antias à Numa Pom- « pilius; Junius à Servius Tullius ou à Tarquin l'Ancien[4]; « Tuditanus et Cassius aux décemvirs, l'an 304. Enfin Flavius « dit que ce fut sous le consulat de M. Acilius Glabrio, l'an « 562 de la fondation. Macrobe réfute ces deux derniers « sentiments par le témoignage de Varron, qui avait cité une « très-ancienne loi gravée sur une colonne par les consuls « Pinarius et Furius, l'an 282 de Rome, où il était fait « mention du mois intercalaire. Ce n'est qu'après le milieu « du sixième siècle de Rome que l'on trouve dans Tite-Live « quelques endroits d'où nous apprenons que le mois inter- « calaire précédait le mois de mars, et commençait vers le « 24 de février, jour anniversaire de l'expulsion des rois[5]. « Cela étant, comment réduire les années romaines aux « années juliennes? Et quand il y aurait quelque certi- « tude dans ce que les auteurs nous disent du temps de sa « fondation, quand il régnerait là-dessus une parfaite uni- « formité entre eux, serait-il plus facile de trouver la véri- « table époque de sa fondation? Dodwell[6] est donc parfaite-

1. *Chronolog. sacrée*, t. II, p. 848.
2. Macrob., *Saturn.*, lib. I, cap. XIII.
3. Censorin., cap. XX.
4. Macrob., *ibidem*.
5. Lib. XXXVII, cap. V; lib. XLIII, cap. II; lib. XLV, cap. LIV.
6. Dissertat. X, § CVIII, p. 672.

« ment bien fondé lorsqu'il reconnaît qu'on ne peut assurer « aucun calcul sur l'espèce d'année qui fut d'abord en usage « à Rome, puisqu'on ne peut fixer précisément le temps où « s'introduisit l'usage d'intercaler. »

Il faudrait, en second lieu, être bien assuré que les fastes sont sûrs et exacts. Or, on a des preuves bien claires du contraire et par les historiens qui les arrangent souvent d'une manière très-différente, et par les difficultés que nous y rencontrons encore aujourd'hui. Tite-Live se plaint si souvent de leur inexactitude, qu'on ne peut douter, sur son témoignage et sur celui de divers autres, qu'il n'y ait eu beaucoup de consulats intrus et beaucoup d'omis. Sur quoi pouvait-on les arranger et redresser ce qu'ils avaient de défectueux? Il paraît assez qu'on n'avait guères de secours pour y remédier. Dodwell croit[1] que, par le moyen des clous qu'on fichait chaque année dans la muraille du temple de Jupiter Capitolin, on pouvait du moins trouver le nombre des années qui s'étaient écoulées depuis la dédicace de ce temple. Cette dédicace s'était faite sous les premiers consuls, et, en comptant le nombre des clous, on avait celui des années qui s'étaient écoulées depuis la révolution qui avait affranchi Rome de la tyrannie de Tarquin. En comparant ce nombre d'années avec les fastes, on pouvait les corriger sur bien des articles. C'est par cette méthode que Dodwell prétend que Cincius Alimentus, un des premiers historiens, vint à bout de débrouiller la chronologie de Rome, depuis les premiers consuls jusqu'au temps où il écrivait. Si on avait été bien exact à ficher un clou chaque année dans la muraille de ce temple, il est certain qu'on aurait pu, par ce moyen, fixer l'époque du régifuge. Mais Dodwell n'a point fait assez d'attention à ce que dit Tite-Live dans

1. Dissertat. X, §§ LXXIV et LXXV.

l'endroit qu'il cite; sans quoi il y aurait vu que ces clous ne pouvaient être d'aucun secours pour la chronologie de Rome. Dodwell suppose une chose que Tite-Live ne dit point[1] : c'est que Cincius Alimentus avait rétabli la chronologie romaine par le moyen de ces clous. Or, Tite-Live se contente de dire que Cincius Alimentus avait fait beaucoup d'attention à ces sortes de monuments, et avait remarqué que cette coutume de marquer les années par des clous avait été fort en usage dans les anciens temps. Mais il ne dit point que Cincius en ait tiré beaucoup d'avantage pour fixer la chronologie. Au contraire, ce qu'il ajoute dans le même endroit montre évidemment que ces clous ne pouvaient plus être d'aucun secours à cet égard dans le siècle où vivait Cincius. Cet historien nous apprend que cet usage de marquer les années par des clous avait été interrompu fort longtemps, et que ce ne fut que sur la tradition des vieillards qu'on le renouvela : *ex seniorum memoria repetitum*. Or, pour qu'on pût ajuster un calcul juste sur le nombre de ces clous, il aurait du moins fallu avoir au juste le temps auquel cette coutume avait cessé; mais si, dès la fin du quatrième siècle, il n'y avait que les vieillards qui se ressouvinssent que cet usage avait eu lieu, peut-on présumer qu'au milieu du sixième siècle on en ait été mieux instruit?

Il faut même ajouter qu'après cette interruption dont on ne peut fixer la durée; après qu'on eut rétabli l'usage de ficher le clou, ce clou ne servit plus à marquer le nombre des années, mais devint une cérémonie religieuse, à laquelle on avait recours dans quelques calamités publiques et pour laquelle on créait souvent un dictateur, *clavi figendi causa :* preuve bien claire qu'on ne pouvait faire aucun fond sur ces clous pour fixer un nombre d'années, et qu'il n'était pas

1. Lib. VII, cap. III.

possible d'en tirer du secours pour redresser la chronologie. Celle des Romains, depuis l'établissement des consuls, n'est donc guère plus sûre que celle qui est antérieure à cette époque; et puisqu'on ne peut pas fixer avec quelque certitude l'année de cette dernière époque, à plus forte raison sera-t-il impossible d'établir, sur des preuves bien sûres, celle de la fondation de Rome.

Après avoir considéré la chronologie romaine en général et avoir démontré, d'une manière qui me paraît évidente, qu'elle ne peut être juste, puisqu'elle n'est fondée sur aucune preuve solide, je passe à l'examen des deux ères qui, ayant été le plus généralement suivies et qui d'ailleurs ne différant que de deux ans, doivent naturellement paraître les mieux fondées : c'est l'ère de Caton et celle de Varron.

On croit connaître l'ère de Caton par Denys d'Halicarnasse[1], qui nous apprend qu'il plaçait la fondation de Rome quatre cent trente-deux ans après la prise de Troie. Comme le temps de cette prise est très-incertain, et qu'on lui assigne presque autant d'époques différentes qu'il y a d'auteurs qui en font mention, il n'est guère possible d'asseoir un calcul un peu sûr sur une chronologie si embrouillée. Denys d'Halicarnasse, ayant ajusté la chronologie de Caton à celle d'Ératosthène, trouve que l'année qu'il assignait à la fondation de Rome concourt avec la première de la VIIe olympiade; et comme il met aussi la fondation de Rome sous cette même année, on en conclut qu'il a suivi l'ère de Caton et qu'il n'a fait que l'ajuster à la chronologie grecque. Je suppose donc aussi que si Denys a suivi la chronologie de Caton et que son système est fondé sur les mêmes principes, ils se trouveront également destitués de preuves.

L'un et l'autre posent pour fondement de leur chrono-

1. Lib. I, p. 60.

logie[1], qu'on sait exactement la durée du règne de chaque roi; et c'est cependant ce qu'il y a de plus incertain. Il aurait fallu commencer par la prouver sur le témoignage de quelque historien ou de quelque monument contemporain. Comme on ne leur en voit alléguer aucun, quel fond peut-on faire sur leur chronologie, puisque tout ce que l'on débite des règnes des rois de Rome est destitué de preuve?

Mais, en accordant que la chronologie de Denys d'Halicarnasse est fondée et qu'elle est appuyée sur des preuves claires et évidentes, dès qu'on examine avec attention son sentiment, on trouve qu'il y a eu de l'erreur dans ses calculs et que les modernes, en adoptant ce qu'il y avait de fautif, l'ont abandonné lorsque son calcul était juste. Après avoir assigné deux cent quarante-quatre ans de durée aux règnes des sept rois, il se sert, pour fixer l'espace de temps qui s'était écoulé depuis le régifuge jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, d'un monument auquel il donne le titre de *Mémoires des censeurs*, et dont j'ai parlé dans la première partie de cette dissertation[2]. Dans un de ces mémoires, il avait trouvé que le cens qui s'était fait sous le consulat de L. Valerius Potitus et de T. Manlius Capitolinus était arrivé l'an 119 après le régifuge. Ce fut l'année suivante que les Gaulois firent leur invasion en Toscane, et Denys d'Halicarnasse remarque que cette année concourait avec l'an premier de la XCVIII^e olympiade et l'archontat de Pyrrhion à Athènes. Ce fut l'année d'après que Rome fut prise par les Gaulois; et cette année, selon Denys d'Halicarnasse, est la cent vingt-unième depuis le régifuge et la seconde de la XCVIII^e olympiade. Ces cent vingt-un ans, ajoutés aux deux cent quarante-quatre assignés à la durée des règnes des sept rois, fixent ce grand événement à

1. Scaliger, *Canon. Isagog.*, lib, III, p. 345.
2. Chap. VII.

l'an 365 de Rome; et cette année concourt avec l'an 390 des olympiades, ou l'an second de la XCVIII^e olympiade. Il s'ensuit donc que Rome a été fondée l'an 26 des olympiades, ou l'an second de la VIIe olympiade, selon le calcul de Denys d'Halicarnasse lui-même. Cependant cet historien met la fondation de Rome à l'an 25 des olympiades, ou la première année de la VIIe olympiade. Il s'est donc trompé d'une année qu'il faut retrancher de son calcul; et c'est à quoi la plupart des modernes n'ont point fait attention.

Petau[1], sans avoir fait attention à cela, reproche une autre faute à Denys d'Halicarnasse. C'est celle d'avoir placé la prise de Rome sous l'an 121, au lieu qu'il devait la mettre sous l'an 126; puisqu'on ne compte que cent dix-neuf consulats dans les *Fastes* jusqu'au tribunat de Fabius, sous lequel Rome fut prise. De sorte que, si l'on suit les *Fastes*, Rome fut prise l'an 122 après le régifuge; au lieu que, selon les *Mémoires des censeurs* que cite Denys d'Halicarnasse, ce ne fut que l'an 121. Il faut donc ou que les *Fastes* soient fautifs, ou que ces *Mémoires des censeurs* fussent peu sûrs. A l'égard des *Fastes*, ce que j'ai dit ci-dessus prouve assez qu'on ne peut y faire beaucoup de fond; et à l'égard des *Mémoires des censeurs*, comme ils faisaient partie des *Mémoires des familles*, ainsi que je l'ai prouvé, on ne peut pas trop s'y fier non plus. Pour lequel des deux qu'on se déclare, il s'ensuit toujours que la chronologie qui précède la prise de Rome est très-incertaine. Je crois même qu'il n'y a point d'époque bien sûre dans l'histoire romaine avant cet événement. Les anciens l'ont marquée de tant de caractères distinctifs que, de tous les événements de l'histoire romaine, il n'y en a pas un dont la date ait été fixée avec plus de précision. Cependant, ce qui est surprenant, les chronologistes modernes n'y ont fait aucune attention et

1. *De Doctrina temp.*, lib. IX, cap. LII.

ont avancé cet événement de deux ou de trois ans; de sorte que, pour le remettre à sa véritable place, il faut renverser toute la chronologie reçue.

Denys d'Halicarnasse[1] nous assure que presque tous les auteurs convenaient que l'invasion des Gaulois dans la Toscane tombait sur l'an premier de la XCVIII^e olympiade, sous l'archontat de Pyrgion ou de Pyrrhion. Cette année, ils attaquèrent Clusium et, l'année suivante, ils marchèrent contre les Romains et détruisirent Rome. Dodwell[2] se trompe donc, de même que Casaubon, lorsqu'ils assurent que Denys d'Halicarnasse place ce grand événement un an plus tôt que Polybe. Ces deux historiens conviennent parfaitement, puisque le dernier nous dit[3] que l'année où les Gaulois se rendirent maîtres de Rome était la dix-neuvième après la défaite des Athéniens auprès de la rivière de la Chèvre, seize ans après la bataille de Leuctres, l'année même que fut conclue la paix d'Antalcidas, entre les Perses et les Grecs, et que Denys, roi de Syracuse, après avoir vaincu les Grecs, assiégeait Reggio. Tous ces caractères se réunissent à l'an second de la XCVIII^e olympiade, qui est le même que celui que Denys d'Halicarnasse assigne à la prise de Rome. Strabon[4] répète les paroles de Polybe. Diodore de Sicile[5] place aussi sous la même année l'archontat de Théodote à Athènes, la prise de Rome et la fameuse paix d'Antalcidas. Trogue-Pompée[6] joint aussi ces deux événements. *Hic annus non eo tantum insignis fuit, quod repente pax tota Græcia facta est; sed etiam eo quod eodem tempore*

1. Lib. I, p. 60.
2. Dissertat. X, § CII, p. 657. — Casaubon, *in not. ad Polyb.* — Vid. etiam *Sam. Petiti Eclogæ Chronol.*, lib. V, cap. I.
3. Lib. I, cap. VI.
4. Lib. VI, p. 439.
5. Lib. XIV, princip.
6. Justin., lib. VI, cap. VI.

urbs Romana a Gallis capta est. « Cette année est fameuse « et par la paix générale qui fut établie dans toute la Grèce, « et parce que la même année la ville de Rome fut prise par « les Gaulois. »

Je crois qu'on ne peut fixer avec plus d'exactitude la date d'un événement que l'ont fait tous ces auteurs. Cet événement n'est point aussi éloigné et ne remonte pas jusque dans les temps fabuleux, comme la fondation de Rome. Polybe, qui en établit la date avec tant de précision, n'écrivait qu'un peu plus de deux siècles après, et son exactitude ordinaire ne nous permet pas de croire qu'il en eût parlé si positivement, s'il ne se fût bien assuré de la vérité. Il ne parle pas d'un ton à beaucoup près aussi décisif lorsqu'il s'agit de fixer l'ère de Rome, et il se contente de dire qu'il semble qu'elle a été fondée l'an second de la VIIe olympiade.

Le temps de la prise de Rome se trouvant si bien établi par Polybe, par Diodore de Sicile, par Denys d'Halicarnasse, par Strabon et par Trogue-Pompée, il doit paraître étrange que les chronologistes modernes n'y aient eu aucun égard dans l'arrangement de leur chronologie. A peine même font-ils mention du sentiment de ces auteurs, et aucun d'eux ne s'est donné la peine de dire les raisons pour lesquelles ils ne déféraient pas à leur autorité sur ce point. Petau n'y a aucun égard[1]; et, sans faire la moindre mention de ce sentiment, il place la prise de Rome par les Gaulois sous la troisième année de la XCVII^e^ olympiade, c'est-à-dire trois ans plus tôt. Scaliger se trompe[2] en disant que Denys d'Halicarnasse place ce grand événement sous l'archontat de Pyrrhion à Athènes, puisqu'on voit clairement qu'il le place un an plus tard. J'ai déjà remarqué

1. *De Doctr. temp.*, lib. X, cap. XXXI.
2. *Ad Eusebii Chronol.*, MDCXXV, p. 122.

que Casaubon et Dodwell avaient commis la même faute; et on peut y ajouter Samuel Petit. Le premier, dans la chronologie qu'il a ajoutée à son édition de Polybe, n'a aucun égard au sentiment de l'auteur qu'il commente, et met la prise de Rome sous l'an quatrième de la XCVII^e olympiade; quoique, dans ses notes sur ce passage de Polybe, il ait confirmé ce que disait son auteur du témoignage de tous les auteurs que je viens d'alléguer, sans donner à connaître qu'il y eût le moindre sujet de révoquer leur témoignage en doute. Dodwell[1] croit que la chronologie de Polybe diffère d'un an de celle de Caton; mais je la crois plutôt la même. Ce qui a fait croire qu'elle en était différente, c'est la faute que Denys d'Halicarnasse a commise dans son calcul. Car, ayant assigné la prise de Rome à l'an second de la XCVIII^e olympiade, qui, selon lui, doit concourir avec l'an 365 de Rome, il s'ensuivrait aussi que Rome a été fondée l'an second de la VIIe olympiade, et non l'an premier de la même olympiade, comme il le dit. Ce qui a été cause que Scaliger et Dodwell ne se sont pas aperçus de la bévue de Denys d'Halicarnasse, c'est la bévue qu'ils ont commise eux-mêmes, en expliquant mal cet auteur et croyant qu'il rapportait la prise de Rome à l'an premier de la XCVIII^e olympiade, au lieu que c'est à cette année qu'il rapporte l'invasion des Gaulois dans la Toscane, qui précède d'un an la prise de Rome. Il s'ensuit donc que Polybe place la prise de Rome sous la même année que Denys d'Halicarnasse; et que, si ce dernier n'avait eu une erreur d'un an dans son calcul, il aurait placé la fondation de Rome sous la même année que Polybe.

Quoi qu'il en soit de cette bévue de Denys d'Halicarnasse, il reste toujours sûr que, dans les quatre premiers siècles de

1. Dissertat. X, § CIV.

l'histoire romaine, il n'y a point d'événement dont l'époque ait été établie avec plus de précision que celle de la prise de Rome par les Gaulois. Quelle peut donc avoir été la cause du peu d'attention que les chronologistes modernes ont fait à cette époque fixée avec toute l'exactitude possible par les anciens historiens? Je crois pouvoir assurer qu'ils ne l'ont abandonnée, quelque certaine qu'elle fût, que parce que, s'ils l'avaient adoptée, il aurait fallu rapprocher de deux ou trois ans l'époque de la fondation de Rome. On a généralement préféré, je ne sais sur quel fondement, la chronologie de Varron à celle de Polybe; et ayant une fois adopté l'époque que Varron assigne à la fondation de Rome, il fallait abandonner celle que les auteurs que j'ai cités assignaient à la prise de Rome. Les fastes Varroniens placent cette prise sous l'an de Rome 364. Si cette année doit concourir avec l'an 390 des olympiades, ou l'an second de la XCVIII^e olympiade, il s'ensuit que Rome aura été fondée, selon Varron, l'an 27 des olympiades ou l'an troisième de la VIIe olympiade. Et cependant Varron commence son ère à la quatrième année de la VIe olympiade. Alors l'an 364 de Rome, auquel il assigne la prise de cette ville par les Gaulois, concourt avec l'an troisième de la XCVII^e olympiade; et, par conséquent, il faut abandoner l'époque fixée à la prise de Rome par les auteurs que j'ai cités, dès qu'on veut suivre celle que Varron a assignée à sa fondation. C'est le parti qu'on a pris, à ce qu'on voit, sans aucune bonne raison; et jusqu'ici on n'a eu aucun égard à la chronologie de Polybe, quoique la seule qui ait quelque exactitude.

Casaubon, Petau, Dodwell et divers autres chronologistes modernes n'ont pu ignorer que plusieurs auteurs dignes de foi avaient fixé la prise de Rome par les Gaulois à l'an second de la XCVIII^e olympiade; et il est à présumer que, s'ils avaient pu leur opposer de bonnes raisons, ils n'auraient

pas négligé de les mettre dans tout leur jour. Dodwell[1], qui d'ailleurs aime assez les discussions, glisse légèrement sur cette difficulté dans sa chronologie romaine. Il s'y arrête davantage dans sa chronologie grecque qu'il a dressée sur les histoires de Thucydide et de Xénophon[2]; mais ce n'est que pour rejeter le témoignage des auteurs grecs qu'il ne croit pas avoir été assez bien instruits de la chronologie romaine. Mais les Romains eux-mêmes y étaient-ils fort habiles? et ne leur préfère-t-on pas la plupart du temps Polybe et Denys d'Halicarnasse?

Je ne vois donc point d'autre raison d'abandonner l'époque assignée à la prise de Rome par Polybe et d'autres auteurs graves, que le dérangement que leur sentiment eût apporté dans la chronologie reçue. Dès qu'on voulait placer la fondation de Rome sous l'an quatrième de la VIe olympiade, selon Varron, ou sous l'an premier de la VIIe, selon l'ère de Caton, il fallait, pour placer la prise de Rome sous l'an 364 de la fondation, abandonner les auteurs que j'ai cités sur l'époque de la prise de Rome et avancer cet événement de deux ou de trois ans pour l'ajuster à l'une ou à l'autre de ces ères. On a donc abondonné ce qu'il y avait de plus sûr dans la chronologie romaine pour s'attacher à l'époque la plus incertaine, savoir celle de la fondation de Rome. Car il semble qu'on pouvait et qu'on devait même être beaucoup mieux instruit du temps d'un événement assez récent que d'un autre qui lui était antérieur de trois ou de quatre siècles, et qui d'ailleurs n'était attesté par aucun auteur, par aucun monument contemporain. Nous voyons donc qu'on a abandonné une époque revêtue de toute la certitude possible et fixée avec toute l'exactitude imaginable, pour suivre les

1. Dissertat. X, § CII, p. 657.
2. Annal., Thucyd. et Xenoph., p. 263.

ères de Caton ou de Varron, qui ne sont fondées que sur des traditions destituées de toutes preuves et sur des calculs arbitraires. Plutôt que de déranger rien à la chronologie reçue, on a avancé la prise de Rome de deux ou de trois ans, sans se mettre en peine de donner des raisons de cette conduite, ni de réfuter ceux qui disaient le contraire, parce qu'on ne le pouvait faire avec quelque solidité.

Qu'on juge à présent du fond que l'on peut faire sur la chronologie qui précède la prise de Rome par les Gaulois.

On a vu que l'ère de Caton n'était fondée que sur la supposition qu'on savait exactement la durée des règnes de chaque roi, supposition entièrement destituée de preuves, et d'où on peut conclure qu'on ne peut faire aucun fond sur cette ère. D'un autre côté, on voit que si on veut s'arrêter au sentiment des auteurs les plus graves sur l'époque de la prise de Rome, qui se trouve fixée par tous les caractères qui peuvent lui donner une entière certitude, on renverse entièrement la chronologie reçue. Que penser, après cela, de cette chronologie, surtout quand on considère que les auteurs modernes ne se mettent point en peine de nous dire les raisons qui leur font abandonner une date marquée avec tant de clarté par les anciens historiens? Il est à présumer qu'ils les auraient réfutés s'ils avaient eu de bonnes raisons à leur opposer. Leur silence forme donc un préjugé qui n'est pas avantageux à leur chronologie. Il s'agissait ou d'abandonner l'ère de Varron ou de récuser le témoignage de divers auteurs graves. Ils ont pris ce dernier parti, sans en donner de raisons, n'en ayant point de bonnes à alléguer. Pour voir si l'ère de Varron méritait, en effet, cette préférence, il faut voir sur quelles preuves elle est fondée.

On a jugé, jusqu'à présent, qu'elle était appuyée de preuves plus sûres que celle de Caton, parce que Varron posait pour fondement de ses calculs des éclipses qui doivent

avoir paru à la conception et à la naissance de Romulus. Mais le malheur veut que ces éclipses ne sont pas attestées par des auteurs contemporains ou par des historiens qui pussent en parler avec quelque certitude. Les calculs astronomiques que Tarrutius Firmanus fit à la prière de Varron le conduisirent à dire, sept siècles après, qu'il devait y avoir eu une éclipse dans le temps de la naissance de Romulus. On voit assez que ce Tarrutius n'assurait cela qu'en supposant vraie l'opinion commune de sa naissance et du temps auquel Rome avait été fondée; et que, dès qu'on a prouvé l'incertitude de cette opinion, les calculs de Tarrutius qui sont fondés là-dessus ne signifient plus rien.

Pour mettre mes lecteurs en état de juger si l'on peut, en effet, se fier avec quelque sûreté à l'époque que Varron a assignée à la fondation de Rome, et pour qu'ils voient sur quoi elle était fondée, je transcris ici un assez long passage de Plutarque, en suivant la version de M. Dacier[1] : « Varron, qui était le plus savant des Romains dans l'histoire, « avait un ami particulier, nommé Tarrutius, qui, étant « grand philosophe et grand mathématicien, se mêlait par « curiosité de tirer des horoscopes par le moyen des tables « astronomiques, et passait pour le plus habile de ce « temps-là. Il lui proposa de trouver le jour et l'heure de « la naissance de Romulus, en remontant depuis les actions « connues, comme on fait par les analyses et par les réso- « lutions des problèmes de géométrie; car il soutenait « qu'un art qui, sur une naissance donnée, peut prédire la « vie qui suivra, peut et doit, à plus forte raison, sur une « vie connue, démêler précisément le point de la naissance « qui a précédé. Tarrutius fit ce que Varron souhaitait. « Après avoir considéré les inclinations et les actions de

1. T. I, p. 114, de l'édit. de Hollande.

« Romulus, le temps de sa vie et le genre de sa mort, et « comparé tous ces accidents ensemble, il prononça har- « diment, comme une chose très-certaine, qu'il avait été « conçu la première année de la seconde olympiade, le vingt- « troisième jour du mois que les Égyptiens nomment « chioak, vers la troisième heure du jour, à laquelle il y « eut une éclipse entière du soleil; qu'il vint au monde « le vingt-unième jour du mois thot, environ le soleil le- « vant; et qu'il fonda Rome le neuvième du mois appelé « parmouthi, entre les deux et trois heures; car ces gens-là « prétendent qu'il y a un certain temps fixe qui gouverne « la fortune des villes comme celle des hommes, et que, par « la position et par le différent aspect des astres, on peut le « découvrir jusqu'au premier moment de leur fondation. »

Je ferai trois remarques sur ce passage : I. La première est que tout ce que Tarrutius fit accroire à Varron sur ce sujet, aussi bien que l'horoscope de Romulus et de la ville qu'il fonda, n'est fondé que sur ce qu'on savait de sa vie et de ses actions. Ainsi, si tout ce qu'on en dit est incertain et fabuleux, on ne peut, quelque confiance qu'on ait d'ailleurs en l'astrologie judiciaire, se fier à un horoscope tiré sur des aventures peu certaines. Or, j'ai prouvé dans le chapitre précédent que tout ce qu'on disait de ce prétendu fondateur de Rome n'avait rien de vrai, et n'était fondé que sur des contes qui étaient le fruit de l'imagination de quelques auteurs grecs.

II. Il est aisé de remarquer que Tarrutius, dans ses calculs, eut grand soin de ne pas trop s'écarter de l'opinion reçue; qu'il y a eu plus d'égard pour le temps qu'il a assigné à la naissance de Romulus qu'aux inductions qu'il pouvait tirer de ce qu'il savait de sa vie et de ses actions. Il avait

suivi l'opinion commune dans le jour auquel il assignait la fondation de Rome, comme il paraît par ce qu'en dit Cicéron[1] qui s'exprime clairement là-dessus, et qui ne s'accorde pas avec Plutarque sur le jour auquel Tarrutius voulait que Rome eût été fondée. Selon Cicéron, c'était le jour des Palilies, c'est-à-dire le vingt-unième d'avril : en quoi l'on voit que ce calcul de Tarrutius cadrait parfaitement avec l'opinion commune. *L. Tarrutius Firmanus... Urbis nostræ natalem diem repetebat ab iis Palilibus quibus eam a Romulo conditam accipimus.* Selon Plutarque, au contraire, c'était au neuvième du mois parmouthi, qui selon Petau, répond au quatrième d'octobre. Quoi qu'il en soit de cette différence entre ces auteurs, elle regarde bien moins notre sujet que le jugement que Cicéron porte sur cette façon de découvrir la véritable époque de la fondation d'une ville. Il se moque agréablement de ce Tarrutius et de son horoscope[2]. « Quel n'est pas le pouvoir de l'erreur? s'é-
« crie-t-il. La lune et les étoiles avaient-elles aussi quelque
« influence sur le jour de la fondation de notre ville?
« Quand nous accorderions qu'il importe beaucoup sous
« quel aspect des planètes un enfant a été conçu, croirons-
« nous qu'elles auront les mêmes influences sur les briques
« et sur le ciment, avec quoi la ville a été construite? »

III. Enfin, ce qui renverse entièrement cette opinion est que, jusqu'ici, les plus habiles chronologistes[3] se sont vai-

1. *De Divinat.*, lib. II, cap. XLVII.

2. O vim maximam erroris! Etiamne urbis natalis dies ad vim stellarum et lunæ pertinebat? Fac in puero referre, ex qua affectione cœli primum spiritum duxerit. Num hoc in latere et in cæmento, ex quibus Urbs effecta est, potuit valere? — Cicero, *ibidem.*

3. Vossius, *De Idol.*, lib. II, cap. XX. — Marshami *Canon. Chronol.*, p. 501. — Petavius, *De Doctr. temp.*, lib. IX, cap. LIV. — *Temporarii demonstr. Chronol.*, lib. III, p. 198.

nement appliqués à trouver par leurs calculs ces prétendues éclipses qu'il doit y avoir eu du temps de la conception de Romulus. Toutes les recherches qu'ils ont faites n'ont servi qu'à convaincre de faux les calculs de Tarrutius. Mais quand cet habile tireur d'horoscopes aurait rencontré beaucoup plus juste, je ne vois pas qu'on en pût fixer l'époque de la fondation de Rome avec plus de certitude. Comme il est facile à tout astronome de prédire les éclipses qui arriveront, en ajustant son calcul au cours réglé des planètes, il lui est facile aussi de rechercher toutes celles qui sont arrivées depuis la création. Cela est d'un très-grand usage pour la chronologie ; et, toutes les fois que les anciens historiens font mention d'éclipses, ils nous mettent en état de fixer avec certitude les dates des événements dont ils parlent. Il n'en est pas de même des calculs de Tarrutius. L'éclipse dont il parle n'est attestée par aucun monument authentique, par aucun écrivain qui soit voisin de ces temps-là. Tarrutius n'a dit qu'il y avait eu une éclipse à la conception de Romulus, que dans la supposition que l'âge de ce prétendu fondateur de Rome était connu ; et ainsi il importerait peu qu'il eût rencontré juste ou non, dès qu'il reste incertain dans quel temps Romulus est né, et même s'il a jamais existé. Il importe donc peu à l'ère de Varron que les calculs de Tarrutius soient justes ou non, et Varron aurait bien mieux fait de se moquer, avec Cicéron, de cette méthode de découvrir le jour de la fondation d'une ville, que de donner ce calcul chimérique de Tarrutius pour une preuve de la certitude de l'époque qu'il assignait à la fondation de Rome.

On voit par là que des deux différentes ères, celle de Varron et celle de Caton, il n'y en a aucune qui soit appuyée de quelque preuve solide, et qu'elles ne peuvent soutenir le moindre examen. C'est cependant pour suivre l'une ou

l'autre de ces ères qu'on a abandonné la seule époque fixée avec quelque certitude par les anciens, et qu'on a déplacé un événement, distingué par tous les caractères de la chronologie qui pouvaient en assurer la date. Le motif qui a engagé les chronologistes modernes à y faire si peu d'attention ne peut avoir été que la crainte de déranger la chronologie des temps postérieurs à la prise de Rome. S'ils avaient suivi Polybe, Strabon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse et Trogue-Pompée, en plaçant cet événement avec eux sous la seconde année de la XCVIII^e olympiade, qui concourt avec l'an Varronien 367, il aurait fallu retrancher trois consulats des Fastes postérieurs à la prise de Rome. Or ces Fastes leur paraissaient plus sûrs que ceux qui sont antérieurs à cette époque. Mais peut-être sont-ils aussi peu sûrs les uns que les autres ; et que, s'il s'agissait de retrancher trois ou quatre consulats des Fastes de la fin du quatrième siècle ou du commencement du cinquième, on y trouverait encore assez d'endroits faibles pour pouvoir les retrancher sans scrupule. J'en donnerai deux preuves.

Il est sûr que tous les Fastes mettent vingt-quatre ans entre la prise de Rome et le premier consul plébéien. Cependant Fabius Pictor, ce père de l'histoire romaine, ne mettait que vingt-deux ans d'intervalle entre ces deux événements[1]. Comme il est le plus ancien historien et le plus voisin de ces temps-là, sur son autorité on pourrait, ce me semble, retrancher deux années aux Fastes ordinaires. Je tire ma seconde preuve de Tite-Live. Cet historien, vers le milieu du cinquième siècle, dit[2] que Pison avait omis deux consulats, soit par oubli, soit qu'il les crût supposés. Voilà donc

1. Quapropter tum primum ex plebe alter consul factus est, duo et vicesimo anno postquam Romam Galli ceperunt. Fabius, *apud Gell.*, lib. IV, cap. V.

2. Liv., lib. IX, cap. XLIV.

encore deux consulats peu sûrs, et qu'on pouvait sans scrupule retrancher des Fastes, pour ne point déplacer un événement dont la date avait été fixée par tous les caractères de chronologie qui peuvent la rendre bien sûre. On voit aussi que les Fastes postérieurs à la prise de Rome ne sont pas encore assez sûrs pour que, sur leur autorité, nous refusions d'ajouter foi à des auteurs aussi graves que ceux que j'ai cités sur l'époque de la prise de Rome. J'en pourrais peut-être donner encore d'autres preuves, mais je crains de ne m'être déjà que trop avant engagé dans des discussions chronologiques.

Je pense, qu'après tout ce que je viens de dire, on ne pourra disconvenir que tout ce qui regarde la fondation de Rome par Romulus ne soit très-incertain et destitué de toutes les preuves nécessaires pour en établir la vérité d'une manière solide. Il en est de même de l'époque de la fondation de cette fameuse ville, dont non-seulement il n'est pas possible de fixer l'année, mais même très-difficile de prouver à quel siècle il la faut rapporter.

CHAPITRE III

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU RÈGNE DE ROMULUS

Il n'y a presque aucun événement, aucune particularité du règne de Romulus, que les anciens historiens rapportent d'une manière uniforme. M. de Pouilly, dans sa *Dissertation sur l'Incertitude de l'histoire romaine*[1], s'est contenté d'indiquer à la marge un assez bon nombre de faits qui se

1. P. 44.

trouvent rapportés fort diversement pour le fond et pour les circonstances. Tels sont la mort de Rémus, le triomphe de Romulus, la manière dont Tarpéia fut traitée, la mort de Tatius, celle de Romulus, etc. Il suffit de jeter la vue sur ce qu'en racontent les historiens, pour être convaincu que l'incertitude où ils étaient à l'égard de tout ce qui concernait ce règne les obligeait d'avoir recours à tout ce qui se débitait sur ce sujet.

Ils ne s'accordent pas mieux sur d'autres faits auxquels, selon eux, diverses cérémonies religieuses devaient leur établissement, et dont par conséquent la mémoire aurait dû passer sans altération à la postérité : sur l'origine des Lupercales, sur celle de Thalassius, sur celle des Vestales, sur celle des nones Caprotines, sur celle des Saturnales, etc., il y a autant de relations différentes que d'auteurs qui en ont écrit. L'examen où je pourrais entrer de ces différents faits me mènerait trop loin et m'engagerait dans des discussions longues et ennuyeuses. Je me contente donc de les indiquer.

Après avoir vu que les Romains avaient adopté et inséré dans leur histoire une fable aussi mal imaginée que l'est celle de la naissance et de l'éducation de Romulus, on ne doit pas trouver étrange que le reste y réponde parfaitement, et que tous les événements du règne de ce prince soient également fabuleux. Tel est l'enlèvement des Sabines, dont le docte Jacques Gronovius a déjà attaqué la vraisemblance[1] par des raisons très-fortes, auxquelles on peut encore en joindre quelques autres.

Si Denys d'Halicarnasse se pique de ne point pécher contre la vraisemblance, ce n'est pas qu'il ait su mettre entre les faits cette liaison nécessaire, laquelle fait que

1. Dissertat., *De Origine Romuli*, p. 23.

les événements forment une suite naturelle, et qu'ils dépendent les uns des autres. C'est ce qu'il ne faut pas chercher chez cet historien, sans quoi il n'aurait pas donné place dans son histoire à un fait aussi fabuleux, et qui est encore plus destitué de vraisemblance dans son système que dans celui des autres auteurs. En effet, si les premiers habitants de Rome étaient tels que cet auteur nous les représente[1]; s'ils étaient une colonie des Albains, dont il y en avait parmi eux des plus illustres familles; si ceux qui s'y joignirent, quand Romulus eut ouvert son asile, étaient tous gens de condition libre, que le malheur des temps, et non aucun crime infâme ou capital, avait contraint d'abandonner leur patrie, est-il croyable que les peuples voisins eussent témoigné tant d'éloignement à s'allier avec eux? Mais les Albains surtout eussent-ils refusé des femmes à une colonie sortie de leur sein, dont le chef était le petit-fils de leur roi? à un prince qui les avait délivrés d'un joug tyrannique et avait rétabli sur le trône leur roi légitime? Enfin y a-t-il la moindre apparence qu'ils aient eu quelque répugnance de s'allier avec leurs frères, leurs parents, leurs amis et d'autres honnêtes gens, que des factions contraires avaient obligés d'aller chercher un asile dans cette nouvelle ville? Tels étaient les premiers habitants de Rome, selon Denys d'Halicarnasse; et par là même sa narration est tout à fait destituée de vraisemblance. Une pareille colonie aurait rendu son alliance désirable; et bien loin de la fuir, ou de la refuser, il aurait été naturel que la plupart des peuples voisins la recherchassent avec empressement.

Il est vrai que le refus des Sabins paraîtrait assez naturel, si, comme le dit Plutarque[2], ceux que Romulus rassembla autour de lui n'avaient été que des scélérats et des bandits,

1. Lib. I, p. 72, et lib. II, p. 88.
2. *In Romulo*, p. 22.

avec lesquels il avait été obligé d'aller chercher fortune et de s'établir ailleurs; parce qu'on ne voulut pas les recevoir à Albe, où on craignait qu'ils n'excitassent des séditions et ne troublassent la tranquillité publique. Tite-Live fait un portrait peu différent des premiers sujets de Romulus.

Mais aussi quelle différence entre ces auteurs, et qui suivre dans cette contrariété d'opinions? Si nous recevons pour véritable une partie du narré de Denys, il n'y a nulle apparence à l'autre, savoir : que les premiers Romains ayant été aussi honnêtes gens qu'il le suppose, aient été obligés d'avoir recours à la violence pour avoir des femmes. Si, d'un autre côté, l'on suit Plutarque et Tite-Live, on trouvera que c'était une entreprise bien téméraire à un peuple naissant et peu nombreux, de s'attirer sur les bras une nation guerrière et puissante, telle que l'étaient les Sabins, qui soutinrent de longues guerres contre les Romains dans le temps que leur puissance était fort accrue. Et cependant Plutarque nous dit[1] que le motif qui porta Romulus à enlever les Sabines ne fut pas la disette des femmes, mais qu'il cherchait un prétexte pour rompre avec les Sabins et une occasion de leur faire la guerre. Quoiqu'il y eût à la vérité plusieurs auteurs qui le dissent, Plutarque reconnaît qu'il n'y avait nulle apparence que Romulus se fût engagé dans cette entreprise par cette raison. On y en trouvera, en effet, bien peu, si on fait attention à ce que pourrait être Rome dans de tels commencements. Il semble que Velleius Paterculus ait senti cette difficulté, et que, pour donner quelque vraisemblance à la narration des auteurs qui l'avaient précédé, il ait cru devoir en abandonner ce qu'elle avait de contradictoire. Sans faire men-

1. *In Romulo*, p. 25.

tion de tout le merveilleux qui accompagne ordinairement la naissance et les actions de Romulus, il se contente de dire[1] qu'il était fils de Mars, qu'il fonda Rome, et qu'il fit toutes ses entreprises soutenu de toutes les forces de son aïeul, le roi Latinus. Il sentait sans doute assez le peu de vraisemblance qu'il y avait à soutenir que Romulus se fût maintenu avec une troupe de bergers et de gens ramassés, contre des voisins aussi puissants que l'étaient les Veïens, les Toscans et les Sabins. Mais, s'il avait été soutenu par un roi puissant, n'aurait-il pas trouvé des femmes dans ses États, ou cette protection n'aurait-elle pas engagé ses voisins à lui en accorder de bonne grâce?

On voit qu'il serait inutile de vouloir concilier ces auteurs sur ce fait, qui se trouvera toujours accompagné de difficultés et de contradictions. Car, enfin, est-il croyable qu'un prince, bien fait et orné de tant de belles qualités, tel que les historiens nous représentent Romulus, eût été réduit à la nécessité de vivre dans le célibat, s'il n'avait eu recours à la violence pour avoir une femme? C'est un de ces épisodes que les premiers historiens ont trouvé propre à embellir l'histoire romaine; et y ayant une fois trouvé place, on a craint qu'elle n'y perdît quelque chose, si on l'en retranchait, quelque destitué qu'il fût de vraisemblance.

Il semble cependant que Romulus, auteur de ce fameux enlèvement, devait bien du moins avoir une de ces femmes enlevées pour sa part. Cependant, cela même est encore douteux. Tite-Live[2], à la vérité, lui donne pour femme une de ces Sabines nommée Hersilie. Plutarque dit que la chose se trouvait rapportée différemment[3] : que les uns disaient que cette Hersilie avait été mariée à Hostus Hostilius, un des

1. Vell. Paterc., lib. I, cap. VIII.
2. Lib. I, cap. II, p. 26, A.
3. *In Romulo.*

plus considérables d'entre les Romains ; que d'autres disaient qu'elle avait été mariée à Romulus, et qu'elle en avait même eu un fils et une fille. Denys d'Halicarnasse[1] ne dit point du tout qu'elle ait été mariée à Romulus. Il dit qu'Hersilie avait une fille, qui fut enlevée, et que, n'ayant pas voulu la quitter, elle la suivit et resta avec elle à Rome. Plutarque convient aussi que quelques auteurs disaient qu'elle avait été la seule femme mariée qui se fût trouvée parmi les Sabines enlevées. Pour Denys d'Halicarnasse, ayant oublié au commencement de son troisième livre[2] ce qu'il avait dit dans le précédent, que cette Hersilie était restée à Rome, sans s'y marier, il la fait femme de Hostus Hostilius et aïeule du roi Tullus Hostilius. Telle est l'uniformité qui règne dans les récits de ces auteurs sur cette Hersilie. On voit que Denys d'Halicarnasse n'est pas seulement d'accord avec lui-même ; comment le serait-il avec les autres? Cependant le pauvre Romulus reste sans femme, du moins est-il très-incertain s'il en a eu une.

Ce qui paraît encore plus étonnant, et montre que ces historiens se mettent aussi peu en peine du vrai que du vraisemblable, c'est qu'ils ne font aucune mention des droits légitimes que Romulus devait avoir sur le royaume d'Albe. Il était petit-fils du roi Numitor, et seul et unique héritier de son royaume. Cependant on ne parle pas seulement du droit qu'il avait à cette succession, et il ne paraît pas même qu'il ait pensé à le faire valoir. Il n'y a que Plutarque[3] qui dise qu'après la mort de Numitor, il renonça à ses droits et permit à ceux d'Albe de s'élire un magistrat pour les gouverner. Mais quelle apparence y a-t-il qu'un prince, qui n'était attentif qu'à empiéter sur ses voisins et qui ne son-

1. Lib. II, p. 110.
2. P. 136.
3. *In Romulo*, p. 34, B.

geait qu'à faire de nouvelles conquêtes, renonçât avec tant de facilité à un héritage qui était si fort à sa bienséance? Peut-on croire qu'uniquement occupé à étendre ses frontières par les armes, il ait consenti d'un autre côté à les borner en renonçant aux droits qu'il avait sur un royaume qu'il pouvait posséder au plus juste titre?

On trouve à peu près les mêmes contrariétés sur le nombre des sénateurs qu'il y avait à la mort de Romulus. On convient à la vérité, assez généralement, que d'abord il en établit cent. Selon Tite-Live [1], ce nombre était encore le même du temps de l'interrègne. Cependant Plutarque nous apprend [2] qu'après le traité qui unit en un seul corps les Romains et les Sabins, on en ajouta un égal nombre de ces derniers, de sorte que le sénat fut composé de deux cents membres. Denys d'Halicarnasse dit aussi [3] que c'était le sentiment de la plupart des auteurs, quoiqu'il y en eût quelques-uns qui disaient qu'on n'en avait augmenté le nombre que de cinquante; mais il est pour le nombre de cent, comme cela se voit peu après [4]. Au contraire, on a lieu d'être surpris de voir que Plutarque, qui a fixé à deux cents le nombre des sénateurs et n'a fait aucune mention de l'opinion de ceux qui disent qu'on n'en avait ajouté que cinquante, fixe leur nombre à cent cinquante, au commencement de la *Vie de Numa* [5], en parlant de l'interrègne. Mais peut-être cette faute doit-elle être attribuée aux copistes, comme l'a déjà remarqué Xylandre.

Le nombre des sénateurs se trouvant donc différent, suivant ces trois auteurs, lors de l'interrègne, il vaut la peine

1. Lib. I, cap. XVII.
2. *In Romulo*, p. 30, B.
3. Lib. II, p. 3.
4. *Ibid.*, p. 119.
5. P. 60, F.

de voir comment ils peuvent dans la suite en revenir au même nombre. Ils conviennent que Tarquin Ier, pour se faire des créatures, en ajouta cent à l'ancien nombre. Après cette addition, le nombre total devrait être différent dans ces trois auteurs. Selon Denys d'Halicarnasse, il devait être de trois cents; selon Plutarque, de deux cent cinquante; et selon Tite-Live, il ne devait être que de deux cents, puisqu'il ne parle dans son *Histoire* que de l'augmentation faite sous Tarquin Ier. Cependant on en trouve également trois cents dans tous les trois lorsqu'ils parlent de la diminution que le sénat avait soufferte sous Tarquin le Superbe, et de ceux qu'on y fit entrer, après la révolution, pour remplir le nombre de trois cents. Mais ce que Tite-Live et, en général, tous les auteurs attribuent à Brutus, d'avoir créé de nouveaux sénateurs, et ce que Denys d'Halicarnasse attribue à Brutus et à Publicola conjointement, Plutarque[1] et Festus[2] l'attribuent au dernier seul, après la mort de Brutus, son collègue. Ce n'est là qu'une petite partie des contrariétés qu'on trouve dans les historiens sur ce règne. Il serait bien facile d'en ajouter beaucoup d'autres, puisqu'on peut dire avec vérité qu'il ne se rencontre pas un seul fait dans l'histoire de ce règne qui soit rapporté d'une manière uniforme. Ces exemples suffisent, je pense, pour nous faire voir qu'on ne peut faire fond sur rien de ce que les historiens nous en disent, et que tout en est également incertain.

1. *In Poplicola*, p. 102, C.
2. Voce : *Qui patres*.

CHAPITRE IV

DE L'INTERRÈGNE QU'IL Y EUT APRÈS LA MORT DE ROMULUS, ET QUELQUES REMARQUES SUR LES RÈGNES SUIVANTS

Si les historiens se trouvent souvent en opposition sur divers événements du règne de Romulus, les temps suivants ne nous fournissent rien de plus certain. Les trois auteurs auxquels je me suis principalement arrêté dans le chapitre précédent ne conviennent pas mieux sur la durée de l'autorité de chaque sénateur et sur la manière dont ils partagèrent le gouvernement entre eux, pendant l'interrègne qu'il y eut après la mort de Romulus.

Plutarque dit[1] que les sénateurs prirent tour à tour les marques de l'autorité royale qu'ils gardaient chacun pendant douze heures, six heures du jour et six heures de la nuit, après quoi leur autorité était finie. Denys d'Halicarnasse[2] et Tite-Live[3], dont le premier fait monter le nombre des sénateurs à deux cents, et dont le second n'en met que cent, disent que les sénateurs furent partagés en décuries ou dizaines, qui tour à tour étaient dépositaires de l'autorité royale, et que, de la décurie régnante, les sénateurs étaient les uns après les autres revêtus des ornements royaux. Denys fait durer cinquante jours l'autorité de chaque décurie, et cinq jours la prééminence de chaque sénateur de la décurie. Il semble que, pour la durée de l'autorité de chaque sénateur, Tite-Live s'accorde plutôt avec Plutarque,

1. *In Numa*, p. 60 et seq.
2. Lib. II, p. 119.
3. Lib. I, cap. XVII.

et qu'il ne fasse durer que cinq jours l'autorité de toute la décurie, ce qui reviendrait à un demi-jour ou douze heures pour chacun des dix sénateurs. Les paroles de cet historien paraissent, à la vérité, susceptibles de l'un et de l'autre sens[1]. Aussi Casaubon et Saumaise les ont-ils expliquées différemment[2]. Le premier croit que Tite-Live s'accorde parfaitement avec Denys d'Halicarnasse sur la durée de l'autorité de chaque décurie et de chaque sénateur. Mais, selon Saumaise, Tite-Live restreint à cinq jours l'autorité d'une décurie entière, et n'accorde que pour douze heures à chaque sénateur les marques de la dignité royale, de même que Plutarque.

Ces auteurs conviennent du moins sur la durée de l'interrègne, laquelle, selon eux, ne fut que d'un an. Vopisque, dans la *Vie de l'empereur Tacite*, y donne une plus longue durée; car il ne croit pas que chaque sénateur ait été revêtu de l'autorité royale pendant un temps égal, mais que les uns l'exercèrent pendant trois jours, d'autres pendant quatre, et d'autres enfin pendant cinq jours, de manière que l'interrègne ne finit que lorsque chaque sénateur eût goûté de la souveraineté. Il y a donc encore bien des difficultés sur cet interrègne.

Il est vrai qu'on pourrait objecter que, Vopisque étant un auteur beaucoup plus récent que les trois autres, son autorité ne peut contrebalancer celle de Denys d'Halicarnasse, de Tite-Live et de Plutarque. Outre qu'il est à présumer qu'il avait aussi des garants de ce qu'il avançait, il y a toute apparence que, dans le siècle où il vivait, on pouvait

1. Itaque rem inter se centum patres, decem decuriis factis, singulisque in singulas decurias creatis, qui summæ rerum præessent, consociant. Decem imperitabant, unus cum insignibus imperii et lictoribus erat, quinque dierum spatio finiebatur imperium, ac per omnes in orbem ibat: annuumque intervallum regni fuit. Liv., lib. I, cap. XVII.

2. Vide Casaub. et Salmas., in *Vopisci Tacit.*, cap. I.

avoir autant de lumière sur l'histoire des rois de Rome que dans le septième ou huitième siècle de l'ère romaine. On ne peut, d'ailleurs, faire beaucoup valoir l'autorité de ces trois historiens, puisqu'on voit qu'il est bien rare qu'ils soient d'accord sur quelque fait. Il régnait une prodigieuse différence entre toutes les histoires romaines, et c'est, je crois, la cause des inconséquences qui nous frappent encore dans celles qui nous restent. Leurs auteurs consultant différentes histoires qui se contredisaient sur tous les faits qu'elles rapportaient, et empruntant tantôt quelque chose de l'une et tantôt quelque chose de l'autre, les mêmes faits devenaient méconnaissables, tant ils se trouvaient altérés dans leurs circonstances. Ces faits prenaient en quelque sorte une nouvelle forme et ne convenaient plus avec aucune des relations précédentes. Mais revenons-en à l'interrègne.

Le peuple, las de changer si souvent de maîtres et voyant qu'au lieu d'un roi il y en avait des centaines, résolut de mettre fin à ce gouvernement. Ses murmures obligèrent le sénat de consentir à l'élection d'un roi, et il permit au peuple d'y procéder. C'est ainsi que le raconte Tite-Live [1]. Mais, selon Denys d'Halicarnasse [2], le sénat donna le choix au peuple d'établir tel gouvernement qu'il jugerait à propos, soit qu'il voulût être gouverné par des magistrats dont l'autorité ne durât pas au delà d'une année, soit qu'il préférât de se remettre sous la domination d'un roi. Le peuple, satisfait de la déférence du sénat et content qu'il eût reconnu son droit dans cette occurrence, s'en remit entièrement à la volonté du sénat pour la forme de gouvernement qu'il jugerait à propos d'établir. Le sénat se détermina pour la royauté, et il ne fut plus question que de savoir sur qui le choix tomberait.

1. Lib. I, cap. XVII.
2. Lib. II, p. 112.

Il faut remarquer que Denys d'Halicarnasse est le seul qui dise que l'on ait délibéré si l'on établirait des magistrats annuels, ou si l'on s'en tiendrait au gouvernement monarchique. On ne voit rien de pareil dans Plutarque ni dans Tite-Live. Il y est dit simplement que le peuple, craignant que le sénat ne prît goût à se voir maître du gouvernement et ne perpétuât l'interrègne pour ne pas donner de successeur à Romulus, l'obligea de consentir à l'élection d'un roi. Mais Plutarque diffère encore ici de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse ; car il ne dit pas, comme le premier, que le sénat reconnut le droit du peuple dans l'élection, ni, comme le second, qu'il remit au choix du peuple d'établir telle forme de gouvernement qu'il trouverait convenable ; pas un mot, par conséquent, de ce que disent ces deux auteurs que le peuple, content que le sénat eût reconnu son droit d'élire un roi, ne voulut pas lui céder en générosité et le laissa maître de l'élection. Plutarque paraît, au contraire, établir[1] que le droit d'élire un roi appartenait pleinement au sénat et que le peuple ne songea pas seulement à le lui disputer. On voit donc que ces auteurs ne convenaient guère mieux sur ce qui regarde les lois fondamentales de l'ancien gouvernement de Rome que sur les événements, et que tout y est également incertain.

Ils conviennent tous trois qu'il y eut de la jalousie entre les Romains et les Sabins pour savoir dans laquelle des deux nations on élirait le nouveau roi. Les Sabins prétendaient que Romulus ayant régné seul après la mort de Tatius, c'était à leur tour de donner un roi à Rome. Denys d'Halicarnasse ne s'exprime pas bien clairement sur cette prétention des Sabins[2]. Mais lorsqu'il en vient à la résolution qui fut prise d'élire un roi, il parle, aussi bien que Plutarque, de la diffi-

1. *In Numa*, p. 61, B.
2. Dion. Halic., lib. II, p. 120.

culté qui survint, si on le prendrait d'entre les Romains ou d'entre les Sabins, et de la convention qui se fit entre les anciens et les nouveaux sénateurs : que si l'élection d'un roi était remise aux anciens sénateurs, ils le prendraient d'entre les Sabins ; et qu'au contraire, si le choix en appartenait aux Sabins, ils éliraient un Romain. Enfin les Sabins ayant donné aux Romains à opter de ces deux conditions, ceux-ci aimèrent mieux se donner un roi Sabin qui leur eut obligation de son élection, que d'en recevoir un Romain de la main des Sabins, et ils élurent Numa Pompilius.

Tite-Live, qui n'a point dit qu'on eut admis dans le sénat un nombre de Sabins égal à celui des Romains qui le composaient avant la réunion des deux peuples, ne pouvait pas non plus parler de ce partage qu'il y eut entre les deux partis, ni de la convention qui les réunit, ni de la politique des sénateurs romains qui préférèrent de se donner un roi Sabin à leur choix. Selon lui, les grandes qualités de Numa et son mérite reconnu déterminèrent le sénat en sa faveur, et lui firent vaincre la répugnance qu'il avait à se donner un roi Sabin.

Nous trouvons dans Plutarque[1] deux particularités remarquables touchant Numa, sur lesquelles les autres écrivains gardent un profond silence. La première, qu'il était né le jour même de la fondation de Rome. La seconde, que le roi Tatius, en considération de son mérite, lui avait donné en mariage sa fille unique Tatia. Il ajoute même qu'elle vécut treize ans après son mariage, que Numa passa ce temps-là à Rome; mais qu'après la mort de sa femme, il se retira à la campagne où il demeura jusqu'à son élection. Il est surprenant que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse aient omis deux particularités si dignes de remarque; surtout le dernier,

1. *In Numa*, p. 61, E.

qui a écrit l'histoire de ce règne avec beaucoup d'étendue, et qui n'aurait pas sans doute manqué d'en orner son histoire, si, dans le grand nombre d'auteurs qu'il consultait, quelqu'un en avait fait mention. Cependant la circonstance du mariage de Numa avec la fille de Tatius ferait croire qu'outre son mérite on avait encore eu égard, dans son élection, à son alliance avec un roi de Rome.

On s'accorde encore moins sur les enfants que laissa Numa. Tite-Live n'en parle point du tout. Il se contente de dire[1] qu'Ancus Martius, quatrième roi de Rome, était son petit-fils par sa fille, mais il ne dit nulle part qu'il ait laissé des fils. Plutarque[2] et Denys d'Halicarnasse[3] disent que, selon quelques auteurs, il en avait laissé quatre; mais ils donnent en même temps à connaître qu'ils regardaient la chose comme très-incertaine, quoique quatre maisons considérables de Rome prétendissent tirer leur origine de ce roi par ses quatre fils. J'ai prouvé assez au long, dans la première partie de cette dissertation, que c'était encore là une de ces falsifications que les familles tâchaient d'introduire dans l'histoire pour se donner des origines illustres.

J'ai déjà remarqué que le combat des Horaces et des Curiaces étant un des événements les plus célèbres de l'histoire romaine, et dont, par conséquent, la mémoire aurait dû être transmise à la postérité d'une manière sûre, était cependant aussi accompagné de beaucoup d'incertitude, puisqu'on ne savait pas bien[4] pour quel parti les Horaces ou les Curiaces avaient combattu. Outre que Denys d'Halicarnasse ne fait nulle mention de cette diversité, il entre dans un si grand détail sur ce sujet, que, quand il aurait été

1. Lib. I, cap. XXXII.
2. *In Numa*, p. 73, E.
3. Lib. II, *in fine*.
4. Livius, lib. I, cap. XXIV.

témoin oculaire de tout ce qui s'était passé à cette occasion, il n'en aurait pas mieux pu recueillir jusqu'à la moindre particularité. Pour y donner encore un air plus romanesque, il nous apprend[1] que les Horaces et les Curiaces étaient fils de deux sœurs qui se marièrent et accouchèrent, dans le même temps, chacune de trois jumeaux. Tite-Live a eu tort, en vérité, d'omettre des particularités si singulières et si merveilleuses. Du reste, ces auteurs ne s'accordent sur presqu'aucune des circonstances de la ruine d'Albe, ni sur la manière dont Tullus Hostilius en transporta les habitants à Rome.

Mais Tite-Live a omis des choses bien plus importantes du règne de Tarquin Ier et qui, si elles sont vraies, le rendent coupable d'une négligence inexcusable. Car, selon Denys d'Halicarnasse[2], ce roi remporta de grandes victoires sur les Toscans; et les douze villes de cette riche province furent obligées de se soumettre à sa domination et de reconnaître leur dépendance en lui envoyant les marques de la souveraineté, qui consistaient en un siége d'ivoire, un sceptre au bout duquel s'élevait une aigle, etc. Cependant l'historien latin ne dit pas un mot des avantages que Tarquin remporta sur les Toscans; il ne dit pas seulement qu'il leur ait fait la guerre. Il ne paraît pas naturel qu'il eût passé sous silence un événement si considérable qui soumettait aux Romains une province fort étendue, et des villes riches et puissantes, s'il avait cru que la chose fût bien véritable.

Elle méritait d'autant plus d'être remarquée qu'elle nous donne une idée de la puissance et de l'étendue de ce royaume, bien différente de celle qu'on s'en forme ordinairement. Cependant, ce qui devrait faire croire que Rome était alors

1. Dion. Halicarn., lib. III, p. 150.
2. Lib. III, p. 196.

bien plus puissante qu'on ne se le figure, en resserrant ses bornes au petit territoire de Rome, ou de quelques petites villes des environs, ce sont les ouvrages que Tarquin l'Ancien entreprit et qui étaient dignes d'un grand roi.

Ce fut lui qui entreprit et qui acheva les cloaques de Rome[1], ouvrage qui, malgré l'usage sale auquel il était destiné, se faisait encore admirer dans le comble de la grandeur et de la magnificence romaines. On peut juger de ce que devait en avoir coûté la construction, par le prix auquel les censeurs s'accordèrent avec des entrepreneurs, auxquels on paya mille talents pour les réparer et les nettoyer. Ce fut encore Tarquin Ier qui fit environner Rome de fortes murailles de pierres de taille. Ce fut lui qui bâtit le grand cirque qui contenait cent cinquante mille personnes, et dont Denys d'Halicarnasse nous donne la description. Il entreprit encore de bâtir le Capitole; mais la mort le prévint avant qu'il pût en jeter les fondements. Tous ces ouvrages font croire qu'il devait avoir élevé bien haut la puissance romaine, et que Rome devait être dès lors très-peuplée et très-riche pour pouvoir fournir à de si grandes dépenses, si l'on pouvait faire fond sur ce qu'en rapportent les historiens. Tite-Live attribue[2] à Tarquin le Superbe la construction de la grande cloaque; mais Denys d'Halicarnasse et Pline[3] en donnent l'un et l'autre la gloire à son aïeul; et, selon Tite-Live[4] lui-même, il en avait déjà fait une partie.

Quoiqu'il en puisse être du véritable auteur de ces ouvrages somptueux, je pense que ce qu'on nous dit du haut degré de gloire et de puissance auquel Tarquin l'Ancien est parvenu, et de la magnificence des bâtiments qu'il entreprit,

1. Dion. Halicarn., lib. III, p. 200.
2. Lib. I, cap. LVI.
3. Lib. XXXVI, cap. XXXVIII.
4. Lib. I, cap. XXXVIII.

peut servir d'une nouvelle preuve de l'obscurité et de l'incertitude de l'histoire des premiers siècles de Rome, et nous convaincre que les historiens ne voyaient pas bien clair dans ces temps reculés.

En effet, les dépenses qu'exigeaient de pareils bâtiments ne pouvaient être fournies que par une ville riche et puissante, et ne conviennent point du tout à l'état de pauvreté où on nous dit que Rome resta pendant cinq siècles, qu'on n'y vit point de monnaie d'or ni d'argent. Pline nous apprend[1] que ce ne fut que vers la fin du cinquième siècle et pendant la guerre contre les Tarentins, qu'on commença à y frapper de la monnaie d'argent. Quand on accorderait qu'il est très-possible que Rome, de l'état où on la peint sous Romulus, ait pu s'accroître à ce point en un siècle et demi, on aurait toujours de la peine à comprendre qu'elle soit retombée sitôt après dans cet état de pauvreté; de sorte que sous Servius Tullius, successeur de Tarquin, les plus riches de Rome étaient ceux dont les biens montaient à la somme d'environ six mille livres, sur le pied où la monnaie de France est aujourd'hui.

CHAPITRE V

DU RÈGNE DE SERVIUS TULLIUS

Si c'est avec raison qu'on se moque des fables dont on a embelli la naissance de Romulus et de Rémus, des prétendus entretiens de Numa avec la déesse Égérie, et de divers autres traits fabuleux qui ont trouvé place dans l'histoire

1. Lib. XXXIII, cap. II.

romaine, on n'aura pas beaucoup meilleure opinion de tout le merveilleux qui se trouve répandu dans les aventures de Servius Tullius, jusqu'à son avénement à la couronne. Tout ce qu'on nous en raconte jusqu'à ce temps-là tient trop du roman pour que j'y insiste. Je ne m'arrête donc qu'à ce qui ne pèche pas directement contre la vraisemblance.

Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ne sont point du tout d'accord sur les moyens que Servius Tullius employa pour parvenir au trône et pour s'en assurer la possession. Selon le premier[1], il ne pensa qu'à s'assurer du sénat; et, appuyé de son autorité, il se vit bientôt tranquille possesseur du royaume, et en état de mépriser les suffrages du peuple. *Primus, injussu populi, voluntate patrum, regnavit.* Au contraire, Denys d'Halicarnasse nous dit[2] que, désespérant de pouvoir mettre les patriciens dans ses intérêts, il s'appliqua uniquement à gagner les suffrages du peuple; et que, dès qu'il s'en vit assuré, il se fit élire roi, malgré l'opposition du sénat, qui ne voulut jamais ratifier par un sénatusconsulte son élection, laquelle sans cette formalité ne pouvait être valide.

Quoique Denys d'Halicarnasse s'étende beaucoup, à son ordinaire, et comme un écrivain qui avait connaissance de toutes les intrigues les plus secrètes des commencements de ce règne, et de tous les ressorts que Servius Tullius avait fait jouer pour s'assurer la couronne, je crois que les changements que ce roi introduisit dans le gouvernement rendent l'opinion de Tite-Live beaucoup plus soutenable. Il est très-naturel de regarder avec cet historien ces changements comme une récompense de la chaleur avec laquelle les grands avaient pris ses intérêts. Il mettait par là entre leurs mains tout le gouvernement de l'État, et ne laissait au peuple

1. Liv., lib. I, cap. XLI.
2. Dion. Halicarn., lib. IV, p. 213 et seq.

que l'apparence du pouvoir dont il avait joui. Servius, en lui ôtant par là la supériorité que son nombre lui avait donnée jusqu'alors sur les patriciens dans les assemblées générales, trouva en même temps moyen de le gagner, et de s'en faire aimer, en le soulageant considérablement dans les charges et le service qu'il devait auparavant à l'État. Le peuple, ébloui par les avantages réels qu'il retirait de ces changements, fit peu d'attention à ce qu'il perdait de son autorité, dans les assemblées générales où jusqu'alors il avait été maître dans les délibérations les plus importantes de l'État. Peu sensible à cela, cette multitude reçut avec joie des changements qui tendaient à la décharger d'un pesant fardeau, qu'on faisait retomber sur les riches. Les patriciens, au contraire, comprirent tout ce qu'ils y gagnaient. Leur ambition se trouva satisfaite; et, s'ils devaient porter presque toutes les charges de l'État, ils s'en voyaient amplement dédommagés par l'influence qu'ils allaient avoir sur le gouvernement, auquel le peuple n'avait plus de part que pour la forme. Par ce moyen, Servius Tullius vint en même temps à bout de deux choses : la première, de récompenser et de s'attacher encore plus fortement tous les patriciens qui avaient favorisé ses brigues pour la couronne; la seconde, de gagner les cœurs du peuple, qui, d'abord, lui avait été contraire, et qui depuis le regarda comme un bon père qui pensait au bien de tous ses sujets et qui prenait un soin tout particulier du soulagement des pauvres.

Si la narration de Denys d'Halicarnasse est véritable, l'habileté et la profonde politique de Servius Tullius mériteraient bien moins d'être admirées. Au contraire, on trouvera qu'il fallait plus de bonheur que de prudence pour réussir par de pareils moyens. Y a-t-il, en effet, la moindre apparence que si le sénat lui avait été aussi contraire que cet historien le prétend, il se fût servi d'un expédient aussi

dangereux pour le gagner que l'était celui de le rendre maître absolu dans les assemblées générales et d'y ôter tout pouvoir au peuple, duquel il tenait sa couronne? Il n'est donc pas croyable qu'il ait été assez imprudent pour mettre ses ennemis en état, en les rendant maîtres du gouvernement, de le priver d'une autorité dont il s'était emparé malgré eux. Si, au contraire, on suppose avec Tite-Live que le sénat tenait son parti, on conviendra qu'il ne risquait rien, en augmentant l'autorité de cette compagnie et en tâchant de gagner le peuple par le soulagement que lui procuraient ces nouveaux arrangements.

Il était assez naturel que le peuple se laissât éblouir par les avantages réels qu'il trouvait dans le nouveau gouvernement; de sorte qu'il fut facile à Servius de le gagner par ce moyen et de l'empêcher de s'apercevoir de la diminution de son autorité dans les assemblées générales. Le peuple y conservait toujours son droit de suffrage et ne fit que peu d'attention à la supériorité que les patriciens acquéraient par la nouvelle manière de recueillir les suffrages. Aussi Tite-Live nous apprend-il que, dès que Servius vit qu'il avait gagné le peuple par là, et qu'il se fût encore assuré de ses suffrages par la distribution qu'il lui fit des terres conquises, il ne pensa plus qu'à se faire assurer la couronne contre les brigues, qu'il s'aperçut que Tarquin le Superbe, son gendre, commençait à faire contre lui; et jamais roi ne vit une plus parfaite unanimité de suffrages dans son élection. Tout ce qu'en dit Tite-Live, dans la suite, s'accorde parfaitement avec ce qu'il en a dit au commencement; et sa narration est beaucoup mieux liée et plus naturelle en ce qui concerne ce règne, que celle de Denys d'Halicarnasse.

Selon ce dernier[1], les patriciens favorisaient les brigues

1. Lib. IV, p. 246.

de Tarquin le Superbe contre son beau-père, parce qu'ils étaient mécontents du dessein qu'il avait formé d'abolir la monarchie, et d'établir un gouvernement démocratique. Mais y a-t-il la moindre vraisemblance, et ce que dit cet historien ne se détruit-il pas de soi-même, dès qu'on réfléchit sur la forme de gouvernement que ce roi venait d'établir peu auparavant? Elle prouve bien clairement qu'il jugeait le gouvernement aristocratique préférable au démocratique, puisqu'il venait de l'établir d'une façon que le peuple n'y avait de part qu'en apparence et pour la forme, et que les patriciens étaient maîtres de toutes les résolutions qui se prenaient dans les assemblées générales. Il y a donc de la contradiction à supposer que Servius Tullius ait voulu détruire sitôt son ouvrage; et que, venant d'abolir presque tout ce qu'il y avait de démocratique dans l'ancien gouvernement, il ait pensé à établir une république, où le peuple eût la principale autorité. Si cet historien suppose que ce roi ait eu dessein de laisser le gouvernement à peu près sur le pied sur lequel il venait de le mettre, d'où pouvait provenir le mécontentement des nobles, puisqu'il y avait tout à gagner pour eux? Ils se voyaient en quelque sorte dépositaires de l'autorité royale, puisque tous les autres étaient exclus des dignités; et que, de la façon dont se recueillaient les suffrages par le nouveau règlement de Servius, le peuple n'en pouvait encore disposer que selon la volonté des nobles.

Tous les beaux raisonnements de Denys d'Halicarnasse n'ont donc ni conséquence, ni liaison, et j'aime beaucoup mieux suivre Tite-Live. Il nous apprend que le mécontentement des nobles et du sénat contre leur roi provint de ce que la distribution des terres conquises aux pauvres citoyens s'était faite contre leur avis; et que Tarquin le Superbe profita de la disposition où il les trouva pour les aigrir encore

davantage contre lui et pour mettre une partie dans ses intérêts.

A la vérité, Tite-Live reconnaît[1] que Servius Tullius avait eu dessein d'abdiquer la couronne, et d'établir un gouvernement républicain. « Il l'aurait fait, dit cet histo- « rien, si une mort violente n'eut prévenu l'exécution du « projet qu'il avait formé de rendre la liberté à sa patrie, « en abolissant le gouvernement monarchique. » *Idipsum tam mite ac tam moderatum imperium, tamen quia unius esset, deponere eum in animo habuisse quidam auctores sunt; ni scelus intestinum liberandæ patriæ consilia agitanti supervenisset.* Mais il n'y a pas la moindre apparence qu'il ait pensé à établir un gouvernement démocratique, comme le veut Denys d'Halicarnasse. Au contraire, il est clair qu'il ne voulait changer que peu de chose à la forme de gouvernement qu'il venait d'établir; et que, craignant l'abus que pouvait faire de son autorité un seul homme, qui se voyait revêtu pour toute sa vie de la puissance souveraine, il voulait partager l'autorité royale entre deux consuls qui ne seraient qu'annuels. Ce gouvernement n'était donc point un gouvernement purement démocratique, qui pût exciter le mécontentement des nobles. Ce fut ce plan même que suivirent ceux qui affranchirent Rome de la domination des Tarquins, comme nous l'apprend Tite-Live[2]. *Duo consules inde comitiis centuriatis a præfecto urbis ex Commentariis Servii Tullii creati sunt.* Ces paroles de l'historien montrent bien clairement que ce fut des mémoires que ce roi avait dressés que les Romains empruntèrent l'idée du gouvernement qu'ils établirent d'abord après avoir chassé Tarquin le Superbe; et qu'en substituant à l'autorité royale

1. Lib. I, cap. XLVIII.
2. Lib. I, *in fine.*

celle de deux consuls, ils ne firent que suivre le plan que Servius en avait dressé. Je sais bien que Sigonius prétend[1] que ce n'est qu'en ce qui concerne les comices des centuries qui devaient leur établissement à Servius, qu'on suivit ses mémoires, et que cela ne regarde pas la création des consuls. Mais assurément ce savant homme n'avait point fait assez d'attention à ce que Tite-Live avait dit plus haut du dessein qu'avait formé Servius d'établir un gouvernement républicain. Mais M. Crévier a fort bien remarqué la liaison qu'il y a entre ces deux passages.

Tite-Live et Denys d'Halicarnasse conviennent du moins en ce qu'ils attribuent l'un et l'autre à Servius le dessein d'abdiquer la couronne et de substituer le gouvernement républicain au monarchique. Mais ils diffèrent en ce que l'auteur grec prétend que Servius avait projeté d'établir un gouvernement démocratique; au lieu que, selon Tite-Live, ce gouvernement tenait beaucoup plus de l'aristocratie, quoiqu'il y entrât un peu de démocratie; parce que le peuple donnait ses suffrages pour la création des magistrats, pour l'établissement des lois, etc., mais d'une manière que les nobles, lorsqu'ils étaient unis, prédominaient toujours dans les assemblées générales. Enfin, c'était cette même forme de gouvernement que Brutus, après avoir chassé les rois, proposa, fit approuver et établit à Rome, et qui, dans le fond, ne différait de celui que Servius avait établi de son vivant qu'en ce que l'autorité royale était confiée à deux consuls qui se changeaient tous les ans, au lieu que la dignité royale était à vie; car, du reste, le pouvoir fut d'abord le même.

Toute cette narration est suivie et liée, au lieu que celle de Denys d'Halicarnasse est absolument destituée de vrai-

1. Sigonius, *ad hunc locum*.

semblance. Il faudrait, selon lui, que Servius Tullius eût été bien inconstant dans ce qu'il entreprenait, si, après avoir établi un gouvernement aristocratique, approuvé par tous les membres de l'État, il avait formé le dessein de le changer aussitôt après, et de mécontenter le sénat et les patriciens, pour rendre au peuple une autorité dont il venait de le dépouiller, sans exciter le moindre mécontentement.

Ce fut donc plutôt, comme nous le dit Tite-Live, sur le plan que Servius Tullius en avait tracé, que fut établi le gouvernement que Brutus fit recevoir à Rome. Cela devient d'autant plus croyable, qu'il est difficile de concevoir autrement comment les Romains auraient pu convenir sitôt d'une forme de gouvernement, et comment elle aurait pu s'établir en deux jours, sans aucune contradiction. C'est ce qui devrait être arrivé, selon Denys d'Halicarnasse, qui fait tenir à Brutus un discours où il étale une connaissance parfaite de l'ancien gouvernement des principales républiques de la Grèce. C'est de ce qu'il y avait de meilleur dans les gouvernements d'Athènes et de Lacédémone, que Brutus compose celui qu'il conseille d'établir à Rome. A peine a-t-il proposé son sentiment, qu'il est approuvé et suivi sans la moindre opposition; et il nomme un entre-roi qui préside à l'élection de deux consuls. En ceci, Denys d'Halicarnasse diffère encore de Tite-Live, car celui-ci dit que ce fut le gouverneur de Rome qui présida aux comices des centuries qu'on assembla pour l'élection des consuls. Mais cette différence est peu considérable au prix du reste.

En effet, si nous suivons Denys d'Halicarnasse, il ne paraît pas concevable que, dans une révolution qui fit entièrement changer de face à l'État, après qu'on eût chassé les Tarquins, tout se soit passé aussi tranquillement qu'il nous le représente; qu'on voie les Romains dans un temps qui devait naturellement être rempli de troubles et de

défiances, délibérer avec autant de sang-froid que si l'on avait été en pleine paix. On y voit un de leurs chefs étaler avec beaucoup d'érudition et d'éloquence, dans un discours étudié, une vaste connaissance de tous les gouvernements étrangers, et en choisir les plus sages maximes pour en composer le gouvernement de Rome. Son discours persuade aussitôt qu'il est prononcé, et son plan est aussitôt mis en exécution. Ce n'est pas le seul endroit où le caractère romanesque de l'*Histoire* de Denys d'Halicarnasse éclate, et où l'on voit que cet auteur s'est bien plutôt attaché à faire montre de son savoir et de son éloquence, qu'à se renfermer dans les bornes de l'exacte vérité. On y voit encore une preuve des inconséquences que j'ai dit ci-dessus se retrouver dans la plupart des *histoires romaines*, mais surtout dans celle de Denys d'Halicarnasse, qui, consultant différents auteurs, dont les relations ne s'accordaient point, a fait du mélange de ces différentes opinions un tout qui n'a ni liaison ni suite.

Pour peu que l'on veuille faire attention à ce que Tite-Live nous donne à entendre que Brutus et Valerius Publicola, les principaux auteurs de la liberté, avaient leur plan tout formé dès auparavant, et qu'ils ne faisaient que suivre celui qu'un roi, dont la mémoire devait être extrêmement chère aux Romains, leur avait tracé, et qu'il avait même eu dessein de mettre lui-même en exécution, on y trouvera beaucoup plus de vraisemblance et tout y paraîtra naturel. Les Romains ne crurent pas qu'on pût leur proposer rien qui vînt de meilleure main, et ils ne firent aucune difficulté de le recevoir. D'ailleurs, le changement qu'on introduisait dans l'État était peu sensible, on ne faisait que substituer à l'autorité royale celle de deux consuls, que le peuple était maître de se choisir tous les ans. L'expérience venait de les convaincre, que le pouvoir des rois dégénérait

aisément en tyrannie; et ils n'avaient pas à craindre le même inconvénient dans une autorité égale, mais partagée entre deux personnes, et dont la durée n'était qu'annuelle. On comprend de cette façon comment cette révolution n'entraîna point après elle les troubles et l'agitation qui en sont les suites ordinaires, et comment un état monarchique prit sitôt la forme d'une république et put s'y maintenir.

Il y a une chose qui rend la narration de Tite-Live encore plus digne de foi : c'est que nous y entrevoyons que ce fut ce même dessein de Servius qui, étant parvenu à la connaissance de Tarquin, l'engagea à se défaire, par la violence, d'un homme, dont d'ailleurs le grand âge ne l'éloignait pas pour longtemps du trône. Mais voyant que si Servius exécutait ses projets, le chemin lui en serait fermé pour toujours, il ne crut pas devoir attendre tranquillement que le sort en décidât.

Peut-être aussi Servius, qui était d'un esprit doux et qui avait gouverné avec beaucoup de modération, n'avait-il songé à établir un gouvernement républicain, et à exclure par là son gendre du trône, que parce qu'il le connaissait naturellement violent et impérieux, et qu'il craignait qu'il n'abusât de l'autorité souveraine dès qu'il s'en verrait revêtu. De là vient que celui-ci, dès qu'il se fut défait de son beau-père et qu'il se vit maître du royaume, fit casser toutes les lois de son prédécesseur, sans doute parce qu'elles favorisaient le penchant que les Romains avaient à l'indépendance. Il n'était pas possible que le dessein que Servius avait eu de les mettre en liberté fût demeuré si secret, qu'il ne l'eût communiqué à quelques-uns de ses confidents, et qu'il n'en eût transpiré quelque chose qui, par les espérances qu'elle avait fait naître, avait fortifié dans les Romains ce désir naturel qui les portait à la liberté. C'est pourquoi Tarquin, lorsqu'il se vit la force en main, ne crut pas même devoir entreprendre de faire confirmer par leur suffrage le

pouvoir qu'il venait d'usurper, quoique jusqu'alors le peuple eut eu le droit d'élire ses rois, et le sénat de confirmer l'élection. Mais il aima mieux négliger cette formalité que de s'exposer à essuyer un refus qui aurait rompu toutes ses mesures. Si l'on ne suppose dans les Romains un désir formé de s'affranchir de l'autorité royale, il n'est pas facile de comprendre pourquoi Tarquin eût négligé une formalité qui pouvait lui assurer le trône et le faire considérer comme un roi légitime. Il y a toute sorte d'apparence que, s'il n'avait pénétré les dispositions où était le peuple romain, il n'aurait pas méprisé ses suffrages, et qu'il serait aisément venu à bout de se faire reconnaître roi dans une assemblée générale. Mais voyant ce peuple irrité de l'action qu'il venait de commettre, et de ce qu'il l'avait frustré des espérances de liberté que Servius lui avait fait concevoir, il ne voulut pas risquer d'essuyer les marques de son ressentiment, et négligea une formalité que les tyrans les plus injustes ne méprisent pas, à cause de l'impression qu'elle fait sur les esprits faibles du peuple, qui se laisse toujours éblouir par les apparences.

Tarquin prit donc un parti tout à fait opposé. Il voulut qu'on regardât un royaume, qui avait toujours été électif, comme son patrimoine qui lui appartenait par le droit de la naissance, et qu'on regardât Servius comme un usurpateur qui le lui avait retenu injustement. Se voyant également haï du peuple et du sénat, il ne consulta pas seulement celui-ci, et se mit peu en peine du droit dont le peuple avait joui jusqu'alors d'élire ses rois. Aussi Tite-Live reconnaît-il[1] qu'il ne possédait pas la couronne à juste titre, puisqu'il ne l'avait obtenue ni des suffrages du peuple, ni de l'autorité du sénat. *Neque enim ad jus regni præter vim quicquam*

1. Lib. I, cap. XLIX.

habebat; ut qui, neque populi jussu, nec auctoribus patribus regnaret.

Il ne pensa donc qu'à maintenir par la force un droit qu'il avait fait valoir par le même moyen. Voyant bien que le gouvernement que Servius avait établi était peu compatible avec ses desseins, il cassa toutes ses lois qui tendaient au soulagement du peuple, et qui le rassuraient contre les entreprises des patriciens. Il n'eut pas plus d'égard pour ceux-ci, et fit périr une partie du sénat, sans la remplacer, afin de faire tomber cette illustre compagnie dans le mépris; et, contre ce qui s'était pratiqué jusqu'alors, il gouverna l'État, sans prendre les avis du sénat sur les affaires les plus importantes. Enfin, il ne pensa qu'à établir le despotisme sur les ruines de l'ancien gouvernement, dont il ne laissa plus aucune trace; et, pour se maintenir sur le trône, il ne songea plus qu'à chercher de l'appui chez les étrangers.

Tarquin n'était pas destitué des qualités nécessaires pour bien gouverner un État; et il y a bien de l'apparence qu'étant petit-fils et gendre de roi, il n'aurait pas eu de peine à obtenir la couronne des suffrages du peuple, et à se faire considérer comme un maître légitime, si quelque raison particulière ne s'y fût opposée. Il est même très-vraisemblable qu'il aurait préféré cette voie, si toute espérance de réussir de ce côté-là ne lui eût été ôtée par les semences du désir de la liberté que Servius avait jetées dans l'esprit des Romains, et qui produisirent dans la suite leur effet.

Si on ne suppose cela, comment pourra-t-on se figurer que, dans une révolution, on ait trouvé le moyen, en deux ou trois jours de temps (car les historiens n'en mettent pas davantage), d'établir une forme de gouvernement ferme et durable, et qu'une révolution qui devait naturellement remplir la ville de troubles et de défiances mutuelles n'altère pas plus la tranquillité intérieure de l'État que si l'on n'avait

eu à se défendre que contre un ennemi étranger? Mais si l'on suppose qu'on avait un plan de gouvernement républicain, formé par Servius, qui avait été communiqué à quelques-uns de ses confidents et goûté par la plupart des Romains, comme conforme au zèle que ce peuple eut toujours pour la liberté, tout devient facile à convevoir, et toute cette suite d'événements découle naturellement de cette cause comme de sa source.

Les premiers de Rome, surtout Brutus et Publicola, n'attendaient qu'une occasion favorable pour faire éclater leur ressentiment contre Tarquin. Ils avaient apparemment pris ensemble leurs mesures et les avaient communiquées à quelques personnes, sur la fidélité desquelles ils pouvaient compter. Ils avaient jugé à propos de suivre le plan de gouvernement que Servius leur avait tracé, et ils attendaient seulement que quelque circonstance favorable leur permît d'exécuter ce dessein. Ils savaient le mécontentement de tous les ordres de l'État contre Tarquin, et que ce prince était généralement haï. L'horreur que causa la brutalité de Sextus et la violence qu'il avait faite à Lucrèce, suivie de la mort tragique de cette dame, leur parurent le sujet le plus propre à émouvoir les esprits du peuple et à le soulever contre le tyran. Ils profitèrent de la disposition où ils le trouvèrent pour établir leur nouveau gouvernement. Ils en proposèrent le plan et le firent recevoir dans la première chaleur; et comme il venait d'un roi dont la mémoire devait être chère aux Romains, il mérita par cette raison même leur approbation. Si on ne suppose cela, il n'est pas concevable que, dans un temps où tout devait être dans une confusion et dans un désordre extrêmes, tout se passe pourtant à Rome avec autant d'ordre que s'il avait été réglé et prémédité de longue main.

C'est ce qui m'a fait suivre en cette occasion Tite-Live,

dont la narration paraît plus naturelle et plus suivie que celle de Denys d'Halicarnasse. A la vérité, Tite-Live ayant écrit fort en abrégé sur ces premiers temps, il n'a pas assez développé ses pensées, ce qui est cause qu'on ne fait pas toujours attention à tout le sens que renferment ses paroles. Denys d'Halicarnasse, au contraire, s'est beaucoup étendu sur le même sujet; mais tout ce qu'il dit de ce règne n'a ni suite, ni liaison, et si on compare sa narration à celle de Tite-Live, on trouvera celle de ce dernier beaucoup plus vraisemblable. Il est vrai qu'on pourra reprocher à Tite-Live d'y avoir laissé quelque obscurité, pour avoir voulu être trop concis; mais je crois avoir dissipé cette obscurité par les explications que je viens de donner.

Tout cela sert encore à nous confirmer dans l'idée que j'ai donnée, dès le commencement, des historiens romains, et à nous convaincre qu'ils étaient peu instruits de leur propre histoire, soit qu'ils n'y aient pas apporté toute l'application nécessaire, soit que ces anciens temps leur aient paru couverts de si épaisses ténèbres, qu'ils aient désespéré de pouvoir les dissiper, quelque travail qu'ils y apportassent.

Cependant ce règne méritait toute leur attention, puisque c'était à Servius Tullius, en quelque sorte, qu'ils avaient toute l'obligation de la liberté dont ils jouirent pendant plusieurs siècles. Ils adoptèrent la même forme de gouvernement qu'il avait établi, excepté que deux consuls, qui se renouvelaient tous les ans, y exerçaient l'autorité royale. Le dessein de Servius, de rendre la liberté aux Romains, fut ce qui facilita l'entreprise de Brutus de les affranchir de la tyrannie de Tarquin. Brutus gagna d'abord la confiance du peuple romain en proposant de rétablir l'ordre que Servius avait introduit dans l'État, et que Tarquin avait aboli comme peu compatible avec le pouvoir absolu dont il était entêté.

Je ne puis finir ce qui concerne le règne de Servius Tullius sans faire quelques remarques sur un épisode tout à fait destitué de vraisemblance dont on a orné son histoire [1]. Selon les historiens, il avait deux filles qu'il avait mariées aux deux Tarquins. Il avait donné à Aruns Tarquin, qui était d'un caractère doux et modéré, sa fille Tullie, dont l'humeur était altière et ambitieuse. L'autre, dont l'humeur était assez conforme à celle d'Aruns, fut mariée à Tarquin le Superbe, dont le caractère est assez connu. Servius avait espéré que ces mélanges d'humeurs et de caractères opposés adouciraient ce qu'il y avait d'altier et de féroce d'un côté. Il se trompa. Tullie et Tarquin ne s'accommodèrent pas de ces vues politiques; ils trouvèrent qu'ils se convenaient mutuellement, et, pour réunir deux caractères qui sympathisaient si bien, ils résolurent de se défaire, par le poison, Tarquin de sa femme et Tullie de son mari, afin de pouvoir ensuite se marier ensemble; et l'exécution de ce détestable crime fut en effet suivie de leur mariage. Tout cela se passe du vivant de Servius qui, non-seulement laisse ces crimes impunis, mais voit même d'un œil tranquille le mariage de ces empoisonneurs.

Il n'y a guère de vraisemblance dans ce conte, et il ne méritait assurément pas de tenir place dans l'histoire. Cependant nous le voyons rapporté par tous les historiens, qui eussent sans doute craint de faire tort à leurs histoires s'ils avaient omis un épisode si intéressant. Comme ils étaient assez maîtres de leur sujet, je leur aurais conseillé de renvoyer du moins jusqu'après la mort de Servius le mariage de ces assassins. Il aurait été mieux placé, et n'aurait pas démenti le caractère qu'ils donnent à ce prince, qui ne manquait ni de courage ni de fermeté, et qui réunissait toutes les qua-

1. Dion. Halicarn., lib. IV, p. 232. — Livius, lib. I, cap. XLVI.

lités d'un grand roi. Cependant quelle faiblesse dans ce prince, s'il permet, non-seulement que des crimes si énormes restent sans punition, mais s'il ne paraît pas même s'opposer au mariage des assassins de sa fille et de son gendre, et les laisse jouir tranquillement du fruit de leurs crimes!

CHAPITRE VI

DIFFICULTÉS SUR LE NOMBRE DES TRIBUS ET SUR L'AGE DES TARQUINS

L'établissement des tribus n'est pas le point le moins obscur de l'histoire romaine. Je ne veux cependant pas y insister autant que je le pourrais. Quelques citations suffiront pour faire sentir les contrariétés qui se trouvent là-dessus dans les auteurs anciens, et pour se convaincre qu'on ne peut y asseoir un jugement bien certain. Il suffit, quant à cette matière, de jeter les yeux sur les ouvrages de quelques modernes pour se convaincre qu'en entreprenant de concilier les anciens, ils n'ont fait que s'engager dans des labyrinthes de difficultés dont ils ont de la peine à se tirer.

Les auteurs conviennent assez généralement que ce fut Romulus qui établit trois tribus, et croient même que c'est de ce nombre qu'elles ont emprunté leur nom; mais ils ne sont pas d'accord sur le temps de leur établissement. Selon Denys d'Halicarnasse[1], ce fut dès le commencement de son règne et avant l'enlèvement des Sabines. Cependant Varron[2], Plutarque[3] et Tite-Live[4] conviennent que deux de ces trois premières tribus empruntèrent leurs noms de Romulus et de

1. Lib. II, p. 82.
2. *De Lingua latina*, lib. IV.
3. *In Romulo*, p. 30, B.
4. Lib. I, cap. XIII.

Tatius, l'une étant nommée *Ramnenses*, et l'autre *Tatienses;* ce qui en devrait faire reculer l'établissement jusqu'après la paix faite entre ces deux rois. L'origine du nom de la troisième est fort obscure, et ne fait rien à mon sujet. Quand je dis que Tite-Live nomme ainsi ces tribus, j'en dis peut-être trop. Car il ne parle point du tout de tribus sous le règne de Romulus; il paraît même[1] en attribuer le premier établissement à Servius Tullius. Il désigne, à la vérité, les trois compagnies de cavalerie que Romulus forma, par les mêmes noms par lesquels Varron et Plutarque désignent les tribus établies par Romulus.

Il est sûr que Servius en augmenta le nombre; mais c'est aussi sur ce point que les auteurs, tant anciens que modernes, ne s'acordent guère entre eux. Tite-Live ne parle que des quatre tribus de la ville; et cependant il semble insinuer qu'il y en avait davantage, quoiqu'il ne parle pas de celles de la campagne. Car il dit que le nombre des tribus avait été doublé, parce que depuis longtemps elles étaient au nombre de trente-cinq : ce qu'il n'aurait pu dire s'il eut supposé qu'il n'y en avait eu que quatre sous Servius. Denys d'Halicarnasse dit[2] que ce roi partagea la ville en quatre tribus, au lieu qu'elle n'avait été divisée jusqu'alors qu'en trois tribus. Mais ce qu'il ajoute montre qu'on ne convenait point du tout du nombre des tribus de la campagne; et c'est la cause apparemment du silence que Tite-Live a gardé là-dessus. Selon Fabius Pictor, le territoire de Rome avait été partagé en même temps en vingt-six autres tribus, qui, ajoutées aux quatre de la ville, formaient le nombre de trente. Denys d'Halicarnasse ajoute que, selon Caton, il y avait eu trente tribus, dès avant le règne de Servius. Mais

1. Lib. I, cap. XLIII.
2. Lib. IV, p. 220.

il paraît préférer l'opinion de Vennonius, qui fixait à trente et une celles de la campagne : ce qui, avec les quatre de la ville, faisait le nombre de trente-cinq qu'elles ne passèrent pas depuis. Ce passage est fort embrouillé ; et il y a grande apparence que les fautes des copistes nous empêchent de découvrir le véritable sens de cet auteur ; du moins ne peut-on croire qu'il soit tombé dans une contradiction si manifeste : car, paraissant s'arrêter ici à l'opinion qui fait monter le nombre des tribus à trente-cinq, du temps même de Servius, on voit qu'ailleurs[1] il fixe leur nombre à vingt et une.

Pour Tite-Live, quoiqu'il n'ait fait mention, sous le règne de Servius, que des tribus de la ville, il paraît assez par ce que j'en ai dit et par un autre endroit de cet historien, qu'il en mettait le nombre en tout à dix-sept ou à dix-huit ; puisqu'il marque sous l'an de Rome 259[2] que leur nombre fut augmenté jusqu'à vingt et une. Il est vrai qu'il ne dit pas combien on en ajouta, de sorte qu'on ne peut conclure au juste le nombre qu'il en supposait auparavant. Depuis cela, il a eu assez de soin de marquer dans son *Histoire* toutes les fois qu'on en ajouta de nouvelles, jusqu'à ce qu'il y en eut trente-cinq, nombre qu'elles ne passèrent pas. Car, quoiqu'on en ait ajouté huit depuis[3], ce fut pour peu de temps, et elles revinrent bientôt à l'ancien nombre.

J'ai touché en passant, dans ma première partie, les fautes que divers historiens anciens avaient commises sur l'âge des Tarquins. On peut dire qu'ils en ont entassé un grand nombre, et qu'ils sont tombés sur ce sujet dans des contradictions si grossières qu'elles font peu d'honneur à leur

1. Lib. VII, p. 469.
2. Liv., lib. II, cap. XXI.
3. Velleius Paterc., lib. II, cap. XX.

jugement. On a démontré[1] qu'il était impossible que Tarquin le Superbe fût fils de Tarquin l'Ancien, comme le disaient tous les historiens romains. L'âge de Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien, laquelle même, en la supposant aussi jeune qu'il est possible, devait avoir au moins soixante-quinze ans à la mort de son mari, ne permet pas de croire qu'il ait laissé des enfants en bas âge. En effet, Tarquin l'Ancien vint s'établir à Rome, pour le plus tard, la huitième année du règne d'Ancus Marcius, son prédécesseur. On ne peut pas placer plus tard son arrivée à Rome, puisque ce fut dès l'année suivante, selon Denys d'Halicarnasse, que ce roi lui confia le commandement de l'armée contre les Latins : ce qui ferait même croire, yliuq vint beaucoup plus tôt et même dès la première année de ce règne, comme quelques historiens le prétendent; car il n'y a guère d'apparence qu'Ancus Marcius ait confié le commandement de ses armées à un étranger, si peu de temps après son arrivée, et sans avoir eu le temps de s'être bien assuré de sa fidélité et de sa capacité.

Quoi qu'il en soit, pour suivre le calcul le plus favorable, je ne mets le temps de sa venue à Rome que la huitième année du règne d'Ancus Marcius. Il y avait alors déjà du temps qu'il avait épousé Tanaquil à Tarquinies; et, vraisemblablement, il y avait attendu quelques années pour voir si, à la faveur de ce mariage, il pourrait entrer dans le gouvernement de cette ville, avant que de se rebuter et de se déterminer à aller chercher fortune ailleurs. On suppose donc que Tanaquil ne pouvait avoir moins de vingt ans lorsqu'elle arriva à Rome avec son mari. Le règne d'Ancus Marcius dura environ dix-sept ans, puisqu'il en régna en tout vingt-quatre. Tarquin, qui lui succéda, en régna trente-

1. Dion. Halicarn., lib. IV, p. 234. — Laurent Valla et Bayle, *Dict.*, art. *Tanaquil*, rem. (F).

huit; et ces dix-sept ajoutés aux vingt qu'on suppose que Tanaquil avait, quand elle vint à Rome, la feraient âgée au moins de soixante-quinze ans, à la mort de son mari.

Par conséquent, il est impossible que Tarquin l'Ancien ait laissé des fils en bas âge; puisqu'en supposant que Tanaquil soit accouchée de son dernier fils à l'âge de cinquante ans, il en aurait eu vingt-cinq à la mort de son père, et son frère aîné vingt-six ou vingt-sept. De sorte qu'à la mort de Servius, il aurait dû avoir plus de soixante-dix ans, au lieu que les historiens nous le représentent comme un homme à la fleur de l'âge. Ajoutez à ces soixante-dix ans vingt-cinq ans de règne, et le temps qu'il fut occupé à faire des efforts inutiles pour se rétablir, et il aura vécu jusqu'à un âge qu'il y a bien peu d'apparence qu'il ait atteint.

Voilà les difficultés dans lesquelles la plupart des historiens se sont embarrassés en faisant Tarquin le Superbe fils de Tarquin l'Ancien. Il y en a eu même qui ont été jusqu'à le faire combattre à la bataille de Régille [1], quoiqu'alors il dût être âgé de plus de cent ans. Tite-Live les a suivis en ceci et en tout le reste, et a copié fidèlement toutes leurs fautes.

Il est surprenant que, parmi ce grand nombre d'historiens que Rome a produits pendant le sixième et le septième siècle, aucun d'eux ne se soit aperçu de la contradiction qu'il y avait de faire laisser des fils en bas âge à un vieillard plus qu'octogénaire, dont la femme en avait passé soixante et quinze; et qu'il n'y ait eu que Lucius Pison Frugi qui ait dit que les deux enfants mineurs que Tarquin laissa sous la tutelle de Servius étaient ses petits-fils. Il y en a cependant eu qui, s'étant aperçus de la difficulté qu'il y avait à les faire fils de Tarquin et de Tanaquil, ont tâché de la

1. Livius, lib. II, cap. XIX. — Vid. Dion. Halicarn., lib. VI, p. 349.

lever, en supposant que Tarquin avait épousé une seconde femme, nommée Géganie, de laquelle il avait eu les deux Tarquins qu'il laissa en bas âge. Denys d'Halicarnasse réfute cela par une raison qui n'est pas tout à fait convaincante : c'est qu'en supposant cela, il faudrait aussi supposer que Tarquin l'Ancien a eu des enfants à l'âge de quatre-vingts ans : chose qui, cependant, n'est pas sans exemple. Ce qui réfute beaucoup mieux ce conte, c'est que les historiens conviennent généralement que Tanaquil vivait encore à sa mort, et que ce fut principalement à son adresse que Servius fut redevable de la couronne.

C'est de Denys d'Halicarnasse que j'ai emprunté les principales raisons par lesquelles on réfute l'opinion que la plupart des historiens romains ont suivie dans la généalogie des Tarquins. Il me semble qu'on pourrait y en ajouter encore une, tirée des lois romaines, qui défendaient le mariage d'un oncle avec sa nièce. Car Servius ayant épousé, selon ces historiens, la sœur des Tarquins, leur fit épouser dans la suite les deux filles qu'il avait eues de ce mariage, qui, par conséquent, étaient leurs nièces. Cependant tous les historiens conviennent qu'avant le règne de l'empereur Claude on n'avait point vu à Rome de pareils mariages, et que ces noces avaient toujours été regardées comme incestueuses.

Denys d'Halicarnasse, en relevant ces bévues des historiens romains, a montré qu'il avait du jugement; mais il n'a pas laissé de s'engager lui-même dans d'autres difficultés[1], en faisant Brutus fils de la tante de Tarquin le Superbe. Il n'est pas possible de le justifier là-dessus, puisqu'il tombe dans une contradiction pareille à celle qu'il vient de blâmer dans les autres historiens. Je renvoie au

1. Lib. IV, p. 264.

dictionnaire de Bayle[1] ceux qui voudraient voir les difficultés qui se rencontrent dans ce sentiment.

On peut dire en général qu'il n'y a rien de plus embrouillé que toute cette généalogie des Tarquins, et par rapport à ce que j'en ai dit jusqu'ici, et par rapport encore à Collatin, mari de Lucrèce, que Tite-Live[2], suivant apparemment en cela Fabius Pictor, a fait fils d'Egerius, neveu de Tarquin l'Ancien, quoiqu'il eût été bien plus naturel de le faire son petit-fils, comme le remarque Denys d'Halicarnasse[3].

Tite-Live et lui conviennent en ce qu'ils donnent l'un et l'autre trois fils à Tarquin le Superbe, mais ils ne sont pas d'accord sur le rang de leur naissance. Selon Denys d'Halicarnasse[4], Sextus était l'aîné. Tite-Live[5] le fait le cadet. Selon ce dernier[6], Sextus était mort longtemps avant la bataille de Régille; car s'étant retiré à Gabies, après avoir été chassé de Rome, il y avait été massacré par les habitants de cette ville qui s'étaient vengés par là des mauvais traitements qu'ils en avaient essuyés. Denys d'Halicarnasse le fait vivre[7] jusqu'à la bataille de Régille, où il dit qu'il fut tué en combattant vaillamment.

Voilà les contradictions qui se trouvent dans cette histoire sur la généalogie et sur l'âge des Tarquins. J'ai passé là-dessus le plus légèrement qu'il m'a été possible; et si j'ai choisi ce qu'il y avait de plus vraisemblable, ce n'est pas pour cela qu'il y ait plus de certitude. Au contraire, on en sent d'autant mieux qu'on ne marchait qu'à tâtons

1. Art. *Tanaquil*, rem. (G), et art. *Brutus*, rem. (C).
2. Lib. I, cap. LVII.
3. Lib. IV, p. 261.
4. *Ibid*, p. 254.
5. Lib. I, cap. LIII.
6. *Ibid.*, cap. ult.
7. Liv. VI, p. 350.

dans cette histoire de ces siècles reculés, et que rien n'y était attesté sur des mémoires ou sur des monuments contemporains. Si l'on veut voir de combien de différentes manières les auteurs anciens ont raconté l'aventure de LUCRÈCE, je renvoie à ce que M. Bayle en a dit dans son *Dictionnaire*, dans l'article de cette illustre Romaine, remarque (B).

CHAPITRE VII

DE LA CONFUSION QUI RÈGNE DANS L'HISTOIRE DES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉPUBLIQUE. DIFFÉRENTES OPINIONS SUR LE PREMIER DICTATEUR

Si l'histoire des rois de Rome a paru pleine d'incertitude par la manière différente dont les principaux événements en sont rapportés par les auteurs anciens, les temps suivants demeurent encore longtemps embarrassés de difficultés qui ne sont guère moindres. Il y règne une extrême confusion, soit pour le temps auquel les événements se doivent rapporter, soit pour les événements mêmes que les auteurs rapportent rarement d'une manière uniforme. Il ne règne pas moins de confusion dans les noms des consuls qui servent à marquer les années et qui se trouvent différents dans presque tous les auteurs. En confrontant Denys d'Halicarnasse avec Tite-Live, on y reconnaît à peine la même histoire. Excepté ce qui se passa d'abord après qu'on eut chassé les Tarquins, le siége de Rome par Porsenna et la venue d'Appius Claudius à Rome, on ne les trouve d'accord presque sur rien. Encore ces événements varient-ils beaucoup dans quelques-unes de leurs circonstances. Car, selon Tite-Live[1] et Plutarque[2], Porsenna met le siége devant

1. Lib. II, cap. IX.
2. *In Poplicola*, p. 105, C.

Rome dès la seconde année après qu'on eut secoué le joug de la domination de Tarquin, sous le second consulat de Valérius Publicola et celui de Titus Lucretius. Denys d'Halicarnasse ne met ce siége qu'en l'année suivante, sous le troisième consulat de Valérius Publicola et le second de M. Horatius. Au lieu de ce dernier, Tite-Live met P. Lucretius comme collègue de Publicola dans son troisième consulat.

Je passe légèrement là-dessus; car si je voulais faire sentir toutes les différences qu'il y a entre ces auteurs, je ne pourrais passer de page entière sans en relever quelqu'une. Il y aurait souvent lieu d'être étonné de voir que Tite-Live passe si légèrement sur quelques événements, ou même les omet entièrement, pendant que Denys d'Halicarnasse les charge de détails aussi circonstanciés que s'il en eût été le témoin oculaire. Tite-Live a prévenu les reproches qu'on pourrait lui faire à cet égard, en rejetant toute la faute sur le manque d'éclaircissements nécessaires pour démêler la vérité dans ce chaos d'opinions différentes; chacun rapportant les événements à sa manière, sans convenir ni sur le temps, ni sur les circonstances. « Ces temps[1], « dit-il, sont embarrassés de tant de difficultés, les uns ran- « geant les consulats d'une manière toute différente des « autres, que dans un si grand éloignement et des évé- « nements et des auteurs qui nous les ont transmis, on ne « peut bien dire ni quels ont été les consuls, ni ce qui est « arrivé chaque année. » Cet historien ne nous cache pas les difficultés qu'il rencontre, et il nous avertit de l'incertitude de bien des événements que Denys d'Halicarnasse

1. Lib. II, cap. XXI. — Tanti errores implicant tempora, aliter apud alios ordinatis magistratibus, ut nec qui consules, secundum quosdam, nec quid quoque anno actum sit, in tanta vetustate, non rerum modo, sed etiam auctorum digerere possis.

rapporte avec autant de confiance que si on n'avait pu y former le moindre doute. Ainsi Tite-Live, sur l'an 280 de Rome[1], nous donnant pour consuls de cette année L. Æmilius et Virginius, nous avertit en même temps que quelques Annales nomment Vopiscus Julius au lieu de Virginius; mais il ne décide pour aucun des deux. Denys d'Halicarnasse[2] donne aussi Vopiscus Julius pour collègue à Æmilius, mais sans nous avertir qu'il y eût la moindre différence là-dessus dans les histoires.

Il en est de même pour le reste de l'histoire. Il ne paraît pas que Denys d'Halicarnasse y rencontre la moindre difficulté, rien qui l'arrête; au contraire, tout y paraît clair et de plain-pied.

Il rapporte, dans un détail fort étendu, bien des choses dont nous ne trouvons rien dans Tite-Live; et les années que celui-ci nous dit n'avoir été marquées par aucun événement digne d'avoir place dans l'histoire, en fournissent à Denys d'Halicarnasse de quoi remplir plusieurs pages. Il est facile de vérifier ce que j'avance, en comparant les narrations de ces deux historiens. Si nous trouvons quelquefois ces deux auteurs d'accord sur un fait, nous les trouverons d'un autre côté contredits par d'autres; et ce même fait, qui nous paraissait certain sur le témoignage de ces deux historiens, redevient douteux et incertain. Ils conviennent sur le nom du premier dictateur, que l'un et l'autre nomment Titus Lartius, mais ils diffèrent pour l'année. Car Tite-Live[3], qu'Eusèbe, Eutrope et Cassiodore ont suivi, place la première dictature sous l'an de Rome 253, sous le consulat de Posthumus Cominius et de Titus Lar-

1. Vopiscum Julium in quibusdam pro Virginio Annalibus invenio. Hoc anno (quoscumque consules habuit), etc. Lib. II, cap. LIV.

2. Lib. IX, p. 594.

3. Lib. II, cap. XVIII.

tius; au lieu que Denys d'Halicarnasse la met trois ans plus tard, sous le consulat de Q. Clœlius et de T. Lartius. Mais Tite-Live nous assure[1] que cette année et les deux suivantes se sont passées sans qu'on fût assuré de la guerre ou de la paix, et par conséquent sans fournir d'événements remarquables. Il ajoute cependant que c'est à cette année que bien des auteurs rapportent la bataille de Régille. C'est, en effet, sous cette même année que la rapporte Denys d'Halicarnasse[2]; mais Tite-Live l'avait rapportée trois ans plus tôt.

L'historien grec ne donne pas à connaître qu'il y ait la moindre difficulté sur le temps auquel cette bataille fut livrée, ni sur le nom du premier dictateur; au lieu que Tite-Live reconnaît qu'on ne convenait sur aucune de ces choses[3]. Il ajoute les raisons qui le portaient à croire que Titus Lartius avait été le premier dictateur, plutôt que Manius Valérius, que d'autres disaient avoir le premier exercé cette suprême dignité; et, en effet, nous le trouvons ainsi nommé par Festus[4], qui ne fait pas seulement mention de Lartius, non plus que Denys d'Halicarnasse n'en avait fait de M. Valérius. Tite-Live, au contraire, nous explique les raisons qui l'ont déterminé en faveur de Lartius plutôt que de Valérius: c'est qu'il y avait bien plus d'apparence qu'on avait revêtu de cette haute dignité un consulaire et un homme âgé que Valérius, qui était encore un jeune homme et qui n'avait pas encore exercé le consulat. On n'aurait point à se plaindre de Denys d'Halicarnasse si, à l'exemple de Tite-Live, il nous eût du moins averti que

1. Lib. II, cap. XXI.

2. Lib. VI, p. 342.

3. Nec quo anno, nec quibus consulibus, nec quis primum dictator creatus sit satis constat. Lib. II, cap. XVIII.

4. *In optima lex.*

l'on ne convenait pas tout à fait là-dessus, et s'il nous eût communiqué les raisons qui l'avaient déterminé à préférer une opinion à l'autre. Si Tite-Live a trouvé les historiens qu'il consultait peu uniformes dans ce qu'ils rapportaient, Denys d'Halicarnasse, qui a puisé dans les mêmes sources, doit y avoir trouvé les mêmes difficultés, et devait en avertir ses lecteurs. C'est ce qu'il néglige la plupart du temps, et on lui voit rapporter comme clair et bien avéré ce qu'il y a de moins certain et de plus obscur.

Sur bien des années, on est surpris de trouver les événements renversés d'une si étrange manière dans ces deux historiens, qu'on a de la peine à y reconnaître la même histoire; ou plutôt, à peu de chose près, on ne la reconnaît point du tout. Peut-on porter un jugement favorable sur une histoire qui se trouve écrite d'une manière si peu uniforme par les deux historiens les plus célèbres, qui écrivaient à peu près dans le même temps et qui doivent avoir puisé dans les mêmes sources?

Il est vrai qu'un de ces historiens convient d'assez bonne foi qu'il marche à tâtons dans les ténèbres d'une antiquité si reculée; qu'il ne trouve point de bons guides auxquels il puisse s'en rapporter; qu'il ne veut point décider sur certaines difficultés, et qu'il ne veut point garantir ce qu'il rapporte. Il découvre donc assez clairement que, s'il a omis bien des choses ou passé légèrement sur d'autres, c'est parce qu'il n'en pouvait parler avec aucune exactitude.

L'autre, au contraire, rapporte avec une confiance entière les plus douteuses, et en impose aisément par là à ses lecteurs, qui croient qu'il n'avance rien sans preuve. On s'y laisse tromper d'autant plus facilement, que cet auteur affecte en quelques endroits une critique et une exactitude qui feraient croire qu'il n'a admis aucun fait qu'après l'examen le plus scrupuleux. Cela étant, nous ne pouvons refuser

d'ajouter foi à Tite-Live, et de croire qu'il est très-bien fondé dans ses plaintes sur les difficultés qu'il rencontre dans son entreprise ; et nous pouvons conclure de la prodigieuse différence qui se trouve entre les narrés de ces auteurs, qu'il était impossible d'écrire avec quelque certitude l'histoire des premiers siècles de Rome.

En ajoutant les remarques que je viens de faire dans ce chapitre à celles que j'ai faites dans le dernier chapitre de la première partie de cette dissertation, où j'ai traité du jugement qu'on doit porter de l'*Histoire* de Denys d'Halicarnasse, on sera convaincu que je n'ai rien avancé sur le caractère de cet historien qui ne soit fondé sur de bonnes preuves. Puisque, nonobstant l'étendue qu'il a donnée à son *Histoire*, et les détails superflus où il entre sur des circonstances dont il était impossible qu'il fût bien instruit; et que, nonobstant cette exactitude affectée en quelques occasions, il glisse sur les difficultés essentielles et donne pour certaines les choses les plus douteuses, il ne mérite certainement pas la réputation d'historien sûr et exact.

CHAPITRE VIII

DU SIÉGE DE ROME PAR PORSENNA

Il n'y a point d'événement qui tienne une place plus honorable dans l'histoire romaine que le siége de Rome par Porsenna, roi d'Étrurie. Si l'on en croit les historiens, les deux partis acquirent bien moins de gloire par les actions de valeur auxquelles cette guerre donna occasion, quelque éclatantes qu'elles aient été, que par les sentiments de gé-

nérosité qu'ils firent briller de part et d'autre. Le merveilleux dont toutes les circonstances de ce siége sont accompagnées leur donne un air si fabuleux, qu'on peut dire sans témérité qu'elles seraient plus dignes d'avoir place dans quelque ancien roman de chevalerie que dans une histoire où on ne doit rien mettre que de bien avéré. « Ce fut ce temps-là, dit Florus[1], qui produisit ces pro-« diges de valeur, les Horatius, les Mucius, les Clélie, que « nous rejetterions comme des fables, si on ne leur avait « donné place dans l'histoire. » Il me semble que Florus, par cet aveu, nous autoriserait presque à les regarder comme des fables; mais la place qu'on leur a donnée dans l'histoire et l'antiquité qui les rend recommandables ne permettent pas de rejeter ce qu'on en dit sans de bonnes raisons. C'est ce qui m'oblige d'entrer dans quelque détail sur ce sujet.

De tous les auteurs dans les ouvrages desquels l'histoire de ce siége entrait naturellement, nous n'en trouvons pas un seul qui nous apprenne que la ville de Rome se soit rendue à Porsenna. Ils avouent en général que la ville était fort pressée et même réduite à l'extrémité lorsque Porsenna, charmé de la valeur des Romains, abandonna ce siége par une générosité. Cependant Tacite, déplorant l'incendie du Capitole, où le feu fut mis par ceux du parti de Vitellius qui y assiégaient Sabinus, frère de Vespasien, lequel s'en était emparé, ajoute[2] : « Que Rome n'avait pas souf-« fert un pareil malheur, ni lorsqu'elle fut rendue à Por-

1. Tum illa Romana prodigia atque miracula, Horatius, Mucius, Clælia, quæ nisi in annalibus forent, hodie fabulæ viderentur. Lib. I, cap. x.

2. Sedem Jovis Optimi Maximi, auspicato a majoribus pignus imperii conditam, quam non Porsenna, dedita urbe, neque Galli capta, temerare potuissent, furore principum exscindi. *Hist.*, lib. III, cap. LXXII.

« senna, ni lorsqu'elle fut prise par les Gaulois. » Il est vrai que Tacite est le seul auteur où nous trouvions cette particularité, et que tous les autres historiens gardent le silence sur un événement si mémorable. Mais aussi Tacite est un auteur trop judicieux et trop exact pour qu'on puisse croire qu'il ait avancé un fait de cette nature sans en avoir de bons garants. Je ne puis croire qu'il ait dit cela au hasard ; et peut-être avait-on découvert quelque pièce originale qui, jusqu'à ce temps, était restée ensevelie dans la poussière, et où il avait puisé la connaissance d'un fait ignoré par les anciens historiens, ou qu'ils avaient passé sous silence à dessein. Ce qui sert à favoriser cette conjecture, c'est que Pline cite un traité fait entre Porsenna et les Romains, où on trouve de quoi appuyer ce qu'avance Tacite. Voici ce qu'en rapporte cet auteur[1] : « Dans le traité « que Porsenna accorda aux Romains, après qu'on eut « chassé les rois, nous voyons qu'il y est stipulé expressé- « ment qu'ils ne feraient usage du fer que pour l'agricul- « ture. » C'était apparemment dans ce traité que Tacite s'était instruit de la vérité, et qu'outre la condition insérée qui désarme les Romains, il y avait divers autres articles qui montraient clairement qu'on avait rendu la ville à ce roi.

Cependant l'article que Pline nous en a conservé suffit pour confirmer ce que dit Tacite. Si Porsenna s'est vu en état de prescrire aux Romains une condition par laquelle il les désarmait, ce n'était sans doute qu'après les avoir domptés et qu'après les avoir obligés de se rendre. Car *défendre* à un peuple *l'usage du fer en toute autre chose que dans l'agriculture,* n'est-ce pas le désarmer? Pour im-

1. In fœdere, quod, expulsis regibus, populo Romano dedit Porsenna, nominatim comprehensum invenimus, ne ferro nisi in agricultura uterentur. Lib. XXXIV, cap. XIV.

poser une condition si dure aux Romains, il fallait bien que Porsenna se vît en état de leur donner la loi, et les Romains tellement énervés et affaiblis, qu'ils fussent obligés de se soumettre à toutes les conditions qu'il voudrait leur prescrire. Celle-ci est telle, qu'on ne peut l'imposer à un peuple, qu'on ne l'ait assujetti et contraint de recevoir la loi du vainqueur. L'Histoire sainte nous fournit un exemple qui convient parfaitement ici [1]. Les Philistins, ayant subjugué les Israélites, poussèrent la sévérité encore plus loin que Porsenna. Pour ôter aux Juifs tout moyen de se procurer des armes, ils avaient banni tous les forgerons du pays; de sorte que pour avoir les instruments nécessaires à l'agriculture, et même pour les faire raccommoder, ils étaient obligés d'aller dans le pays des Philistins. Si les Romains se virent obligés d'accepter la paix à une condition à peu près pareille, ils ne restèrent pas un peuple libre, tel que les historiens nous les représentent. Ils étaient sujets de Porsenna, puisque l'usage des armes leur ayant été interdit, ils n'avaient plus droit de faire ni la guerre, ni la paix : ce qui est la marque d'un peuple libre et indépendant.

Nonobstant le silence de tous les historiens sur la prise de Rome par Porsenna, peut-être y trouvera-t-on leurs narrations accompagnées de diverses circonstances, auxquelles eux-mêmes ne paraissent pas avoir fait attention, et qui cependant favorisent l'opinion de Tacite et de Pline, qui soumettent les Romains à Porsenna. Peut-être même y trouvera-t-on qu'ils ont reconnu sa souveraineté. Nous apprenons de Denys d'Halicarnasse [2] que le sénat envoya à ce roi la chaire d'ivoire, le sceptre, la couronne d'or et la robe triomphale, qui étaient des présents par lesquels,

1. *I Samuel*, chap. XIII, v. 19.
2. Lib. V, p. 303.

selon le même historien, les Toscans avaient, quelque temps auparavant, reconnu la souveraineté de Tarquin l'Ancien. Quoique le sénat ait fait, dans la suite, très-souvent de pareils présents à des rois, dans lesquels, bien loin de reconnaître aucune supériorité, il ne considérait qu'une dépendance servile, cependant il semble que dans ces temps c'était un aveu par lequel on reconnaissait la souveraineté d'un roi. Et, en effet, si l'on veut que la démarche des Toscans, en envoyant les marques de la royauté à Tarquin l'Ancien, ait signifié qu'ils se soumettaient à l'autorité de ce roi, d'où vient qu'on n'expliquerait pas de la même manière la démarche des Romains à l'égard de Porsenna, puisqu'elle n'en diffère en rien?

A la vérité, il est étrange qu'on ne se soit pas expliqué plus clairement sur un événement de cette importance. Le silence de tous les historiens ne doit-il pas l'emporter sur l'autorité de Tacite qui n'en a parlé qu'en passant, et peut-être sans faire beaucoup d'attention à une circonstance qui ne regardait qu'indirectement son sujet, et qu'il ne s'était pas donné la peine d'examiner? Mais il me semble que c'est faire tort à cet historien, que de croire qu'il ait avancé à la légère, et trompé par sa mémoire, un fait de cette importance, lui qui, dans beaucoup d'occasions, remonte à l'antiquité la plus reculée, et montre qu'il était assez bien instruit de l'histoire ancienne de sa patrie, pour ne pas ignorer ce que les historiens avaient écrit sur le siége de Rome par Porsenna. D'ailleurs, on pouvait, dans le siècle où il vivait, avoir fait quelque découverte qui avait échappé aux anciens historiens. Apparemment qu'on avait découvert, depuis quelque temps, l'original du traité que Porsenna avait accordé aux Romains, et dont Pline rapporte une des conditions, qui sert merveilleusement à confirmer ce que dit Tacite de la prise de Rome, et à réfuter ce que nous

trouvons sur ce siége et sur son issue, dans les autres historiens. Le premier de ces historiens n'entreprit son *Histoire* qu'environ trois siècles après cet événement; et il n'appuyait sa narration que du témoignage de la tradition, témoignage peu propre à y donner la certitude requise. C'était cependant sur le témoignage de cet historien que ceux qui ont écrit après lui se sont appuyés, comme je l'ai fait voir. Pline, au contraire, appuie ce qu'il dit du témoignage d'une pièce authentique qu'il a lue et examinée : *Nominatim comprehensum invenimus*. On ne peut donner de garant plus sûr de ce qu'on avance, et on ne peut révoquer en doute un fait appuyé sur une pareille preuve, contre laquelle les relations des historiens ne peuvent avoir de force.

Peut-être ce traité humiliait-il trop l'orgueil des Romains, pour que leurs historiens pussent se résoudre d'avouer qu'un peuple si belliqueux, qui n'avait presque d'autre métier que celui des armes, eût été contraint de souffrir qu'on le désarmât? Plutôt que de se voir réduits à faire cet aveu, ils ont enseveli dans l'oubli une circonstance si flétrissante. Ils ont tâché d'éblouir leurs lecteurs par l'intrépidité d'un Horatius Coclès, par la fermeté d'un Mucius Scævola et par la hardiesse d'une Clélie; et par là leur ont fait détourner la vue de dessus un objet qui avait quelque chose de trop humiliant pour eux. Pour leur donner encore mieux le change, ils les ont arrêtés sur quelques circonstances plus glorieuses pour les Romains et qui, quelque destituées qu'elles fussent de preuves et de vraisemblance, devenaient croyables par la gloire qu'ils s'étaient acquise par cette suite de victoires qui leur avait soumis la plus grande partie du monde alors connu. On nous représente donc Porsenna charmé de la vertu et du courage des Romains, et content de trouver un prétexte honnête de lever le siége, se lais-

sant en quelque sorte donner la loi. Pas un mot de la reddition de la ville, ni du joug que ce roi imposa aux Romains, quoiqu'on ne pût dissimuler qu'il ne les eût réduits à la dernière extrémité.

On pourrait objecter que, si Porsenna obligea les Romains de se rendre et de subir les conditions qu'il voulut leur prescrire, il eût sans doute rétabli Tarquin sur le trône. Car tous les historiens conviennent que ce ne fut que par ce seul motif qu'il entreprit la guerre contre les Romains. Il n'est pas fort difficile de répondre à cette objection. Le prétexte que Porsenna prit pour colorer son entreprise contre les Romains fut, en effet, le rétablissement de Tarquin; et c'en était un fort spécieux que celui de prendre en main la cause d'un roi allié qui se voyait dépouillé de son royaume. Mais on connaît assez la coutume des princes, de colorer leurs desseins de semblables prétextes et de les faire servir à l'avancement de leurs propres affaires, pour que l'exemple de Porsenna ait ici quelque chose de singulier. Peut-être que Porsenna, se voyant maître du sort des Romains, aima mieux en faire ses sujets et profiter pour lui-même de l'avantage qu'il pourrait retirer de cette guerre, que de les remettre sous la domination de Tarquin. Peut-être aussi que, voyant l'extrême aversion qu'ils témoignaient de retomber sous le joug qu'ils venaient de secouer, il craignit de révolter une nation naturellement féroce et de la rendre intraitable, s'il insistait trop sur le rétablissement de Tarquin. Peut-être, enfin, que, voyant qu'il n'y aurait pas moyen de porter les Romains à se remettre sous un joug dont ils connaissaient toute la pesanteur, et considérant d'un autre côté qu'ils ne refusaient pas de se soumettre à sa domination, pourvu qu'il ne rétablît pas les Tarquins, il ne crut pas devoir négliger une conquête si avantageuse, et se mit peu en peine de mécontenter ces derniers.

Tous les historiens[1] donnent les plus grands éloges à Porsenna, parce qu'il usa avec beaucoup de modération des avantages qu'il avait sur les Romains, et ils reconnaissent que ceux-ci eurent tout lieu de se louer de la manière dont il les traita. Mais Denys d'Halicarnasse et Plutarque y ajoutent que les Tarquins se retirèrent fort mécontents, après avoir fait d'inutiles efforts pour faire rompre la négociation entamée avec les Romains. Selon Plutarque[2], ces derniers ne refusèrent pas de prendre Porsenna pour arbitre de leurs différends avec les Tarquins, et consentirent même qu'il décidât si ce n'était pas avec justice qu'ils l'avaient déclaré déchu de la couronne. Peut-être qu'avant que d'en venir là, les Romains s'étaient bien assurés des intentions de Porsenna, et qu'il leur avait donné parole qu'il ne déciderait pas en faveur des Tarquins. La suite du récit de Plutarque fait voir que Porsenna s'était rendu très-suspect à Tarquin. La hauteur et la fierté avec laquelle ce roi détrôné refusa de s'en remettre à la décision de son allié, pour le différend qu'il avait avec le peuple Romain, fait croire qu'il se doutait bien que le jugement de Porsenna ne devait pas lui être favorable. Denys d'Halicarnasse[3] dit bien aussi que les Romains consentirent de prendre Porsenna pour arbitre de leurs différends avec les Tarquins; mais selon cet auteur, ce ne fut que par rapport aux biens patrimoniaux de ce prince, dont Porsenna demandait tout au moins la restitution. Comme cet historien ne songeait, comme je l'ai déjà remarqué, qu'à flatter les Romains, il n'avait garde de convenir qu'ils eussent été réduits à subir des lois si dures. Il paraît même par sa narration que Por-

1. Livius, lib. II, cap. XIV.— Dion. Halic., lib. V, p. 303.— Plutarch., *in Poplicola*, p. 107, C.

2. *In Poplic.*, p. 106, E.

3. Lib. V, p. 301.

senna, ayant perdu toute espérance de pouvoir rétablir Tarquin sur le trône, se borna à demander qu'il fût remis en possession de ses biens patrimoniaux.

Cependant Tarquin, mécontent de la paix qui se traitait entre Porsenna et les Romains, entreprit pour rompre la négociation d'enlever les otages qu'ils envoyaient à Porsenna. Ce roi en fut si irrité, qu'il ordonna à Tarquin et à Mamilius, son gendre, de sortir de son camp dès le jour même. C'est ce que raconte Denys d'Halicarnasse, car Tite-Live et Plutarque ne disent mot de cette dernière circonstance. Le premier[1] ne dit rien non plus ni du dessein de Tarquin d'enlever les otages, ni que Porsenna ait dès lors abandonné la cause de ce roi fugitif. Au contraire, il veut que Porsenna ait encore insisté sur ce que Tarquin fût compris dans le traité; et même, l'année suivante, il sollicita encore les Romains de le recevoir.

Les récits de ces historiens, qui doivent avoir puisé dans les mêmes sources, se trouvant si peu uniformes, on voit aisément qu'on n'y peut faire aucun fond. Au contraire, Tacite et Pline paraissent seuls mériter qu'on ajoute foi à ce qu'ils disent, puisqu'il se trouve confirmé par une pièce originale, un traité fait entre Porsenna et les Romains, autorité à laquelle on ne peut opposer rien de solide. Car enfin, de quelles preuves la narration de ces historiens se trouve-t-elle appuyée, si ce n'est de traditions incertaines, et de Mémoires de familles qui ne méritaient aucune créance? Le peu de conformité qui se trouve entre les narrés de ces auteurs nous fournit des doutes très-légitimes sur leurs *histoires;* à combien plus forte raison en douterons-nous, lorsque nous les voyons convaincus de faux par un traité original que Pline l'Ancien avait lu et dont il rapporte un des articles?

1. Lib. II, cap. XIII et XV.

Il serait donc inutile de travailler à concilier les historiens. Il est plus sûr de s'en tenir au témoignage de cette pièce, qui nous montre que Porsenna réduisit les Romains à une telle extrémité qu'ils furent obligés de se soumettre à lui, à des conditions assez dures, et que sans doute on lui rendit la ville, comme le dit Tacite. Si Porsenna ne remplit pas les engagements qu'il avait contractés avec Tarquin, c'est que, voyant l'aversion que les Romains avaient de retomber sous le joug d'un roi, duquel la sévérité et la dureté avaient rendu le gouvernement insupportable, et que ses malheurs avaient encore aigri, il ne voulut pas irriter leur désespoir, en les forçant, comme il le pouvait, à le recevoir; surtout voyant qu'ils ne témoignaient aucune répugnance de se soumettre à lui, il ne crut pas devoir négliger ses propres intérêts. Il profita donc pour lui-même des avantages qu'il avait eus sur eux, et plutôt que de perdre une conquête facile pour lui, en s'opiniâtrant à maintenir les droits de Tarquin, il accepta les offres des Romains. Ils consentaient de lui rendre leur ville, de subir la loi du vainqueur; et, à l'exception du rétablissement de Tarquin, de souscrire à toutes les conditions qu'il voudrait leur prescrire.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que dès lors Porsenna n'en usa plus avec les Romains comme avec des ennemis, et qu'au contraire il les traita en anciens alliés ou en bons sujets[1]. Comme c'était la famine qui les avait forcés de se rendre, son premier soin fut de les pourvoir de vivres et de faire succéder l'abondance à la disette; selon les historiens, il abandonna aux Romains son camp qui était abondamment fourni de vivres. Du reste, la manière dont il usa de sa victoire et la douceur du joug qu'il leur imposa leur rendi-

1. Dion. Halic., Livius et Plutarch., *ubi supra*.

rent sa mémoire si chère, qu'on lui dressa une statue[1] qui subsista à Rome pendant plusieurs siècles.

Il paraît à la vérité difficile de concilier ce que dit ce traité, que Porsenna avait interdit l'usage des armes aux Romains, avec ce qu'on trouve dans leur histoire, où l'on voit que, deux ans après, ils étaient en guerre avec les Sabins, et que même ils remportèrent des avantages assez considérables sur cette nation. Mais comme Porsenna, d'abord après avoir conclu le traité en question, tourna ses armes contre ceux d'Aricie, guerre qui eut une malheureuse issue, puisque ses troupes, sous la conduite de son fils Aruns, furent entièrement défaites, il se peut que les Romains aient saisi cette occasion de secouer le joug, et que Porsenna affaibli par cet échec ne se soit pas trouvé en état de les châtier de leur révolte; peut-être aussi que, touché de reconnaissance de la manière pleine d'humanité dont les Romains avaient recueilli les débris de son armée, et avaient fourni toutes sortes de secours aux malades et aux blessés, il les remit en liberté et leur rendit le droit de faire la paix et la guerre.

Mais il est inutile d'entreprendre de concilier les historiens avec ce traité sur les circonstances de cette guerre, qui varient presque en autant de manières qu'il y a d'auteurs qui les rapportent. Il suffit de remarquer que, sur le point le plus essentiel, les historiens se trouvent en opposition avec une pièce originale, dont le témoignage ne peut être récusé; leur silence sur un événement si marqué ne peut contrebalancer le témoignage de Pline et de Tacite, dont la vérité se trouve attestée par le traité authentique qui fut conclu à cette occasion, et dont Pline avait lu l'original. Cette opposition avec une pièce de cette

1. Plutarch., *vbi supra.*

nature forme un préjugé bien fort contre la vérité de l'histoire romaine; et si les historiens nous trompent sur un fait si important, quel fond pourrons-nous faire sur le reste de leur narration? Si le fond de l'histoire est faux, il n'est plus surprenant que les auteurs varient sur les circonstances. Maîtres de leur sujet, chacun l'ornait de tout ce qu'il croyait propre à relever la gloire de sa nation. Pour qu'on soit encore mieux convaincu de l'incertitude qui y règne, je m'arrêterai sur les trois circonstances les plus brillantes de cette guerre, lesquelles, en s'attirant toute l'attention des lecteurs, les éblouissent sur le reste.

I. Il n'y a guère d'action[1] qui réveille plus notre admiration que celle d'Horatius Coclès, qui, seul, soutint assez longtemps l'effort des ennemis, pour donner aux Romains le temps de rompre le pont qui était derrière lui. La valeur d'un Romain si illustre aurait dû mettre son sort à couvert de l'oubli. Nous trouverons cependant qu'on varie du moins autant sur ce fait que sur les autres[2]. Tite-Live, Florus, Valère Maxime et Sénèque nous le représentent comme sortant victorieux de ce combat, sans avoir reçu la moindre blessure. Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Dion Cassius et Servius sur Virgile nous apprennent qu'il fut blessé à la cuisse; et les deux premiers assurent même qu'il en resta boiteux pendant le reste de sa vie. Mais ces auteurs conviennent du moins en ce qu'Horace, après avoir soutenu seul avec la plus grande intrépidité les efforts de toute l'armée ennemie, jusqu'à ce qu'on eût rompu le pont, se jeta dans le Tibre, se sauva à la nage, et reçut les récompenses que méritait sa valeur. Cependant

1. Livius, lib. II, cap. x. — Dion. Halicarn., liv. V, p. 296. — Plutarch., *in Popl.*, p. 104, E.

2. V. Diction. de Bayle, art. *Publius Horatius.*

Polybe qui, sans contredit, est l'auteur le plus sûr qu'on puisse suivre, puisqu'il apportait le soin le plus scrupuleux à examiner les faits qu'il insérait dans son *histoire*, ne convient pas avec eux sur cette dernière circonstance. Faisant l'éloge de cet attachement que les Romains avaient pour leur patrie, à l'amour de laquelle ils sacrifiaient leurs vies et leurs biens, il en donne un exemple en Horatius Coclès, dont il rapporte l'histoire d'une manière assez circonstanciée; mais il ajoute[1], qu'après avoir soutenu longtemps, avec une valeur surprenante, l'effort des ennemis, « il se jeta tout armé dans le Tibre et qu'il y périt. » Il est vrai que Polybe est le seul auteur qui dise qu'Horace succomba dans cette entreprise, et que, si la chose doit se décider par la pluralité des suffrages, Horace doit avoir survécu à la gloire qu'il avait acquise dans cette occasion. Mais, si l'on pèse les voix, je crois que l'autorité de Polybe seule contrebalance celle de tous les autres historiens, et que l'on tiendra pour très-suspecte une narration, où l'on voit qu'on a la plupart du temps préféré le merveilleux au vrai. Tite-Live, qui généralement reconnaît avec assez d'ingénuité l'incertitude de divers faits qu'il rapporte, convient aussi que celui-ci est plus célèbre que digne de foi : *Rem ausus plus famæ habituram ad posteros, quam fidei.*

II. Je crois qu'il y a encore moins de vérité dans ce qu'on nous raconte de l'action de Mucius, laquelle, à ce qu'on prétend, lui acquit le surnom de *Scævola*. Ce fut de se brûler la main, qui ne l'avait pas servi selon sa volonté, lorsqu'il entreprit d'assassiner Porsenna. Cette circonstance

1. Ὁ δὲ Κόκλης ῥίψας ἑαυτὸν εἰς τὸν ποταμὸν ἐν τοῖς ὅπλοις, κατὰ προαίρεσιν μετήλλαξε τὸν βίον. Lib. VI, cap. LIII.

se trouve dans Plutarque[1] et dans Tite-Live[2]; mais Denys d'Halicarnasse[3] n'en fait aucune mention, quoiqu'il entre dans un détail assez étendu sur tout ce qui concerne l'entreprise de ce Mucius, et que même il soit informé de quel pays était sa nourrice. Il ne dit point qu'il se soit brûlé la main droite, et ne parle point du tout du surnom de Scævola.

Cette particularité était cependant assez remarquable, pour qu'on ait dû convenir tant là-dessus que sur quelques autres circonstances qui se trouvent rapportées très-différemment. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse disent que Mucius, avant que de partir pour exécuter le dessein qu'il avait formé sur la personne de Porsenna, le communiqua au sénat, et qu'il n'en vint à l'exécution qu'après s'être assuré de son approbation. Plutarque ne dit point que le sénat en ait eu connaissance. Mais il ne doit pas paraître étrange qu'on ne convienne pas sur les circonstances d'une pareille aventure, puisque Plutarque nous apprend[4] qu'elle avait été célébrée par plusieurs auteurs, mais qu'il y avait peu d'uniformité dans leurs narrations.

Peut-être ne serait-il pas difficile de découvrir la source de cette fable, et qu'il y a beaucoup d'apparence que c'est des *Mémoires des Familles* qu'elle s'est glissée dans l'histoire. J'en ai déjà dit quelque chose dans la première partie de cette dissertation, et j'ajouterai ici quelques preuves de ce que j'y ai avancé, que je croyais que le surnom de Scævola, qui distinguait une branche de la famille, avait pu donner occasion au conte que l'on nous fait que ce Mucius se

1. *In Poplicola*, p. 106.
2. Lib. II, cap. XII.
3. Lib. V, p. 298.
4. Τὸ δὲ περὶ Μούκιον εἴρηται μὲν ὑπὸ πολλῶν καὶ διαφόρως. Plutarch., *in Poplicol.*, p. 106.

brûla la main. On a voulu faire croire par la conformité des noms et des surnoms que cette famille tirait son origine de ce Mucius qui entreprit de tuer Porsenna.

On ignorait l'origine du surnom de Scævola, et on ne croyait pas pouvoir en trouver une plus propre à illustrer cette maison, qu'en la dérivant de cet intrépide Mucius, auquel, pour surcroît, on attribue cette fermeté étonnante de se voir tranquillement brûler la main qui avait manqué de le servir à sa volonté. Le silence de Denys d'Halicarnasse sur cette particularité dont non-seulement il ne fait aucune mention, non plus que du surnom de Scævola, me paraît former un préjugé bien fort contre la vérité de ce fait. Cet historien aime assez le merveilleux, et aime trop à adopter tout ce qui peut faire honneur aux Romains, pour avoir omis une circonstance aussi singulière. Il faut qu'il l'ait regardée comme absolument fausse, puisqu'il ne lui a point donné place dans son *Histoire*, d'où il ne bannissait que ce qui était absolument contradictoire ou impossible. Il ne se peut que lui, qui avait lu tous les historiens romains, n'y ait point trouvé cette circonstance, et il faut qu'il l'ait regardée non-seulement comme trop fabuleuse pour être insérée dans son *Histoire*, mais même pour mériter d'être réfutée. Le silence de Valère Maxime me confirme dans cette pensée. Cette action de Mucius Scævola devait naturellement tenir place dans le recueil de cet auteur, qui n'était pas extrêmement difficile sur le choix des matières, puisqu'il nous raconte bien des choses moins vraisemblables que celle-ci.

C'est ce qui me fait croire que le conte de cette main brûlée a été tiré des Mémoires de la famille Mucia, laquelle, voulant se trouver quelque origine illustre, prétendit qu'elle descendait de ce Mucius que Denys d'Halicarnasse ne désigne que par le surnom de Cordus. Afin de trouver en même

temps une origine au surnom de Scævola qu'elle portait, elle inventa le conte dont j'ai fait mention. La fermeté et la constance que ce Mucius fait paraître, en se brûlant lui-même la main qui l'avait mal servi, parut aux historiens un de ces épisodes propres à exciter l'admiration des lecteurs, et quelques-uns d'entre eux lui donnèrent place dans l'histoire, sans en examiner fort scrupuleusement la vérité. Ce qui me confirme dans ce soupçon, c'est qu'il me semble que cette famille ne fondait cette prétention que sur la conformité du nom de famille; car elle était plébéienne. Or, nous voyons, par Denys d'Halicarnasse, que Mucius Cordus était patricien. « Nous sommes, dit Mucius, s'adressant à Porsenna, trois cents jeunes Romains, tous du même âge, « tous patriciens[1], qui avons juré votre mort. » Ce que Tite-Live confirme aussi en les appelant les Principaux de la Jeunesse Romaine, *Principes Juventutis Romanæ;* ce qui ne peut convenir qu'à des patriciens.

Cependant, il est certain que la famille Mucia était plébéienne, puisqu'il y en a eu des tribuns du peuple, et qu'elle ne fut admise au consulat que vers la fin du sixième siècle de Rome, et près de deux cents ans après que l'accès en eut été ouvert aux plébéiens. D'ailleurs, les deux premiers consuls de cette maison ont eu pour collègues des patriciens, dans un temps où jamais deux patriciens n'étaient revêtus en même temps du consulat. J'ai fait voir ci-dessus, assez au long, combien les Romains donnaient dans la chimère des généalogies, et combien leur passion de se forger des origines illustres avait contribué à altérer la vérité de l'histoire. On peut considérer comme partant de la même source l'action de ce Mucius, et qu'on n'a inventé le conte qui lui a fait brûler la main droite que pour trouver une

1. Ἐκ τοῦ γένους τῶν πατρικίων ἅπαντες. Lib. V, p. 299.

origine au surnom de Scævola, que portait une famille, laquelle était bien aise de faire croire qu'elle était issue de lui.

III. Les hommes ne furent pas les seuls qui se distinguèrent dans cette guerre[1]. Clélie, jeune dame romaine, y montra un courage au-dessus de son sexe. Elle était du nombre des otages qu'on avait donnés à Porsenna; et, ayant trouvé le moyen de tromper ses gardes, elle se sauva en passant le Tibre à la nage, après avoir exhorté ses compagnes à suivre son exemple. Cette action est célèbre dans l'histoire romaine. Cependant, on n'y trouve pas plus de certitude que dans tout le reste.

Sans m'arrêter à examiner combien cette histoire varie dans les circonstances, dans les trois auteurs que j'ai cités en marge, je me contenterai de remarquer, après Plutarque, qu'il est très-incertain si cette courageuse fille passa le Tibre, à cheval ou non, sans quoi cependant on ne voit pas pourquoi on lui aurait élevé une statue équestre. Aussi Denys d'Halicarnasse ne dit-il point que cette statue ait été équestre; il dit simplement une statue de bronze. Il n'est pas bien sûr non plus que ç'ait été à Clélie qu'on ait érigé cette statue. Il y en avait qui prétendaient qu'elle avait été érigée à Valérie, fille du consul, qui s'était trouvée parmi les otages. C'est ce que témoignent Pline[2] et Plutarque[3]. Selon Pline, Annius Fecialis voulait aussi que c'eût été Valérie, et non Clélie, qu'on avait honorée d'une statue équestre. Un des Pisons soutenait que ce n'était pas l'État, mais les compagnes de Clélie qui avaient été en otage avec

1. Livius, lib. II, cap. XIII.— Dion. Halic., lib. V, p. 302.— Plutarch., *in Poplicola*, p. 107.

2. Lib. XXXIV, cap. VI.

3. *In Poplicola.*

elle, qui lui avaient dressé cette statue. Un autre Pison prétendait que tous les otages étaient péris dans les embûches que Tarquin leur avaient dressées, et que Clélie seule s'était sauvée. Valère Maxime[1] rapporte ce fait tout autrement que Tite-Live et que Denys d'Halicarnasse. Le père Rapin[2] croit que ces historiens sortent tout à fait de la vraisemblance en attribuant à cette Romaine une entreprise aussi téméraire que celle de passer à la nage une rivière dont les bords sont aussi escarpés que ceux du Tibre. Ajoutons qu'il paraît assez étrange de donner de jeunes filles en otage.

Il y aurait encore bien d'autres différences à relever dans les historiens sur ce fait, de même que sur tout le reste; mais je les passe, de peur d'être trop long, et je ne m'arrête qu'à ce qu'il y a de plus essentiel. Il semble que ce soit le sort de toute cette histoire des premiers siècles de Rome, qu'à peine il s'y trouve un seul fait qui soit rapporté d'une manière uniforme.

CHAPITRE IX

DE LA DÉFAITE DES FABIENS, DE L'ORIGINE DES QUESTEURS ET DES PREMIERS TRIBUNS DU PEUPLE

Denys d'Halicarnasse nous apprend[3] qu'on rapportait de deux manières très-différentes la défaite où périt presque toute la famille Fabienne. La première était moins glorieuse à cette maison, puisque les Fabiens, allant à un sacrifice solennel dans les terres ennemies, n'avaient pris aucune des

1. Lib. III, cap. II, n. 2.
2. *Comparaison des Grands Hommes*, p. 234.
3. Lib. IX, p. 577.

précautions nécessaires, et étaient tombés, par leur imprudence, dans les embûches de leurs ennemis, qui n'en laissèrent pas échapper un seul. L'autre narration a été suivie par presque tous les historiens et est plus glorieuse pour cette famille.

Le peuple romain se voyant obligé de soutenir plusieurs guerres à la fois[1], la famille Fabienne se chargea de soutenir seule et à ses dépens la guerre contre les Véiens et à défendre la frontière de ce côté-là. Après plusieurs exploits glorieux, les Fabiens tombèrent dans une embuscade où ils furent tous taillés en pièce, sans qu'il en réchappât un seul de trois cent six qu'ils étaient. De toute cette illustre et nombreuse famille, il ne resta qu'un jeune enfant[2] qu'on avait laissé à Rome, parce qu'il n'était pas encore en âge de porter les armes, et ce fut lui seul qui continua la postérité. On aurait sans doute craint de faire tort à l'histoire romaine, si l'on en eût retranché cet épisode. Les historiens, qui cherchaient moins à instruire leurs lecteurs de la vérité qu'à les amuser, n'ont pas voulu se donner la peine de réfuter ce conte, voyant qu'il était généralement reçu. Denys d'Halicarnasse a du moins tâché de lui donner un peu de vraisemblance, en en écartant ce qu'il y avait de contradictoire ou de manifestement fabuleux.

C'est une chose absolument impossible, dit cet historien, et tout à fait incroyable, que, dans une famille si nombreuse, il ne se soit trouvé qu'un seul garçon en bas âge. Il faudrait pour cela que tous ceux qui furent tués par les Véiens eussent été sans femmes et sans enfants : chose à laquelle il n'y a nulle apparence, puisque les Fabiens n'ont pu être

1. Livius, lib. II, cap. L.

2. Trecentos sex periisse satis convenit; unum prope puberem ætate relictum stirpem genti Fabiæ, dubiisque rebus populi romani sæpe domi bellique vel maximum futurum auxilium. Liv., lib. II, cap. L.

exempts d'une loi qui obligeait tous les Romains à se marier dès leur jeunesse et à donner des citoyens à l'État.

Mais quand on accorderait que, dans ce grand nombre, il ne s'en soit trouvé qu'un seul qui ait eu un fils, ne s'en devait-il pas trouver quelques-uns qui eussent des frères en bas âge et par là dispensés d'avoir part à cette expédition? N'y en devait-il pas avoir dont les pères, exemptés par leur âge de prendre part au péril, étaient restés à Rome, et pouvaient encore travailler à continuer leur race? Telles sont les objections que fait Denys d'Halicarnasse contre ce que rapportent les autres historiens.

On pourrait ajouter aux raisons de l'auteur grec qu'il n'y a pas plus d'apparence que, dans une si nombreuse famille, il ne s'en soit pas trouvé quelques-uns que quelque défaut de corps ou quelque maladie ait retenu dans la ville. Enfin, de quelque côté qu'on tourne ce conte, il n'est pas naturel que, dans une famille composée de trois cents et six personnes, à la fleur de l'âge et en état de porter les armes, il ne s'y en trouve pas du moins autant que leur âge ou leurs maladies en dispensent : soit des pères trop âgés pour partager les dangers de la guerre, soit des frères ou des enfants en bas âge, enfin des femmes grosses. On compte, en général, que le nombre d'hommes en état de porter les armes ne fait tout au plus que la sixième partie d'un État. Comment pourra-t-on donc croire que dans une famille si nombreuse, composée de plus de trois cents personnes en état de porter les armes, il ne s'en trouve qu'un seul que son âge dispense d'aller à la guerre?

Denys d'Halicarnasse croit donc que ce qui a pu donner lieu à inventer ce conte est que, de trois frères qui formaient la branche la plus illustre de cette famille, et dans laquelle le consulat avait été continué pendant sept années consécutives, il n'y en avait eu qu'un qui eût laissé un fils en

bas âge. Comme ce fils soutint seul depuis la gloire de sa maison, et que les autres branches demeurèrent dans l'obscurité sans se distinguer par aucune action d'éclat, on se sera accoutumé peu à peu à regarder celui-ci comme le seul rejeton de sa race, ayant moins d'égard à la naissance des autres qu'à la vertu de celui-ci. C'est ainsi que cet auteur prétend débarrasser la vérité des fables dont on l'avait enveloppée.

Cette solution n'est pas du goût de Perizonius[1]. Il trouve, à la vérité, aussi peu de vraisemblance que Denys d'Halicarnasse dans ce que rapportent les historiens que, dans une famille composée de plus de trois cents hommes en âge de porter les armes, il ne s'en soit trouvé qu'un seul que son âge ait exempté d'aller à la guerre. Il trouve cependant encore moins de vraisemblance dans la conjecture de l'historien grec qui croit qu'il en réchappa plusieurs; mais que, comme il n'en resta qu'un de la principale branche qui, par les dignités où il se vit élever, soutint seul la splendeur de cette maison, on n'a fait attention qu'à lui. Il est en effet bien difficile de s'imaginer que s'il en fût resté autant qu'on doit le croire, dès qu'on suppose avec Denys d'Halicarnasse que cette famille était si nombreuse, le peuple romain eut borné sa compassion à un seul et n'eut eu aucun égard aux services que les pères ou les ancêtres des autres avaient rendus à l'État. D'ailleurs, la tradition constante qu'il n'en était réchappé qu'un seul affaiblit beaucoup la conjecture de l'historien grec. C'est ce qui fait chercher à Perizonius quelque autre solution qui ait plus de vraisemblance.

Il ne trouve pas la moindre apparence que, dans le troisième siècle de Rome, il y ait pu avoir dans cette ville une fa-

1. *Animadv. Hist.*, cap. v, p. 185 et seq.

mille patricienne assez nombreuse pour fournir à la fois trois cents et six combattants, telle qu'on nous représente la famille Fabienne. Il croit même que toutes les familles patriciennes, prises ensemble, auraient eu de la peine à former ce nombre d'hommes en âge de porter les armes. Lors de la défaite des Fabiens, il ne s'était encore écoulé qu'un peu plus de trente ans depuis le règne de Tarquin le Superbe, qui avait si fort diminué le nombre des patriciens par ses cruautés, que Brutus ou Valérius Publicola, pour remplir le nombre de trois cents sénateurs, furent obligés d'y faire entrer un nombre de chevaliers et de plébéiens[1] qui excédait celui des patriciens. Or si, un peu plus de trente ans auparavant, il ne se trouva pas cent cinquante patriciens à admettre dans le sénat, comment peut-on se figurer qu'ils se fussent multipliés au point qu'au temps dont nous parlons une seule famille fût en état d'en armer plus de trois cents.

Les deux points essentiels que Perizonius, sur la tradition constante des historiens, veut qu'on reçoive pour vrais sont : que la famille Fabienne se chargea seule de la guerre contre les Véiens, et que de toute cette famille il n'en est réchappé qu'un seul, que sa jeunesse avait retenu à Rome. Pour ce qui est du nombre auquel on dit que montait cette famille, il croit qu'on y a compris les clients qu'elle avait armés, et que le nombre de toute cette famille doit être restreint aux trois frères qui avaient été continués pendant sept années consécutives dans le consulat, et peut-être à quelques autres, mais en très-petit nombre. Tout périt dans cette expédition, et il n'y eut que le fils d'un des trois consulaires qui ne fut point enveloppé dans la destruction de sa famille et qui continua la postérité.

Dès qu'on suppose cette famille peu nombreuse, il n'y a

1. Festus, *in Qui patres.*

plus rien d'incroyable à la voir réduite à un seul enfant, et l'explication de Perizonius lève toutes les difficultés. Mais cet exemple de la légèreté avec laquelle les historiens adoptaient tous les contes qui couraient de leur temps, et leur donnaient cours en les insérant dans leurs histoires, n'en est pas moins frappant. Ils aimaient le merveilleux; et, peu attentifs à le revêtir des apparences de la vérité, ils tombent dans des contradictions grossières. Celle-ci est des plus sensibles, et Perizonius a fort bien prouvé qu'il était impossible qu'une seule famille, dans ce temps-là, fût composée de trois cents hommes en âge de porter les armes, comme il l'est, d'un autre côté, qu'il ne s'y trouve pas un égal ou plus grand nombre de vieillards, d'enfants, d'infirmes ou de malades, que diverses causes exemptent de partager le péril ou obligent de rester chez eux.

Je passe à l'origine de la questure, sur laquelle nous trouverons à peine deux auteurs qui s'accordent. On ne trouve rien dans Tite-Live ni dans Denys d'Halicarnasse qui puisse nous faire juger à quels temps ils assignaient l'époque de son institution. Tite-Live ne parle[1] de questeurs que sous l'an de Rome 269. Denys d'Halicarnasse en fait mention[2] dès le temps du siége de Rome par Porsenna. Mais ils en parlent l'un et l'autre d'une manière à faire juger que cette charge était d'une institution plus ancienne. Plutarque, dans la *Vie de Publicola*[3], en attribue l'établissement à ce consul. Il dit que, se voyant seul à la tête du gouvernement après la mort de Brutus, il établit deux questeurs pour prévenir les abus que les consuls pourraient commettre dans le maniement des finances, s'ils en étaient seuls les maîtres. Ce fut par les suffrages du peuple que cette charge

1. Lib. II, cap. XLI.
2. Lib. V, p. 303.
3. P. 103, C.

fut conférée, et les premiers qui l'exercèrent furent P. Veturius et M. Minutius. Il se trouve contredit en tout par Tacite[1], qui nous apprend : 1° qu'il y avait déjà des questeurs du temps des rois; 2° que ce fut Brutus qui, après avoir chassé les Tarquins, fit confirmer cette charge par le peuple; 3° que la nomination des questeurs appartint depuis ce temps-là aux consuls pendant soixante et trois ans; 4° qu'alors cette charge commença à être aussi conférée par les suffrages du peuple, et que les premiers qui y furent élevés se nommaient Valérius Potitus et Æmilius Mamercus.

On voit bien qu'il n'y a guère d'uniformité entre ces deux auteurs; mais ils s'accordent encore moins avec les autres écrivains qui font mention de l'origine de la questure. Tite-Live[2] et Denys d'Halicarnasse[3] nomment les questeurs de l'an 269 : Kœso Fabius et Valérius Potitus; ce dernier est surnommé Publicola par Denys. Le nom de Valérius ferait presque croire qu'il est le même que celui que Tacite nomme le premier questeur créé par les suffrages du peuple; mais le nom de son collègue étant différent, et, d'ailleurs, le terme de soixante et trois ans que met Tacite, et pendant lesquels les questeurs furent à la nomination des consuls, n'y convenant point du tout, il n'y a aucun moyen de les concilier. Il est encore remarquable que dès lors le pouvoir des questeurs était si grand qu'ils avaient droit de convoquer l'assemblée du peuple, selon Denys d'Halicarnasse; de sorte qu'il est bien difficile de croire qu'ils dépendissent encore de la nomination des consuls.

Il y a encore une différence entre Tite-Live et Tacite, en ce que ce dernier dit que les questeurs furent créés pour accompagner les consuls dans leurs expéditions militaires;

1. *Annal.*, lib. XI, cap. XXII.
2. Lib. II, cap. XLI.
3. Lib. VIII, p. 544.

au lieu que Tite-Live ne rapporte l'établissement des questeurs militaires qu'à l'an 383, ce qui ne s'accorde pas non plus avec les soixante-trois ans de Tacite. Plutarque dit aussi que les questeurs établis par Publicola furent commis à la garde du trésor public, qui était mis en dépôt dans le temple de Saturne.

Junius Gracchanus, cité par Ulpien[1], fait remonter l'origine de la questure jusqu'au premier temps de Rome; car il dit que Romulus et Numa ont eu deux questeurs, et que même ils étaient créés par les suffrages du peuple. En quoi il contredit manifestement Tacite. Car si, dès lors, cette charge se conférait par les suffrages du peuple, il n'y a pas la moindre apparence qu'elle ait jamais été à la nomination des consuls, comme le dit cet historien. Le même Ulpien ajoute[2] qu'il est peu certain que Romulus et Numa aient eu des questeurs; mais que l'opinion la plus généralement reçue était que la questure devait son origine à Tullus Hostilius, et qu'il était sûr que, depuis ce temps-là, il y avait toujours eu des questeurs à Rome. Je ne parle point du jurisconsulte Pomponius, qui paraît rapprocher beaucoup l'origine de cette charge, puisqu'il paraît croire que les questeurs ne furent établis qu'après les tribuns du peuple.

Je n'ai pas dessein d'entreprendre de concilier toutes ces différentes opinions. Outre que je regarde la chose comme impossible, il suffit au but que je me propose de faire voir la confusion qui règne dans l'histoire des cinq premiers siècles de Rome, et que, par le peu d'uniformité qui s'y trouve, on ne peut faire aucun fond sur les points les plus essentiels et sur lesquels on devrait le moins varier.

Si les historiens conviennent mieux sur le temps de

1. *Leg. un. pr. ff. de officio Quæstor.*
2. *Ibid.*, § 1.

l'établissement des tribuns du peuple, on y voit régner la même diversité par rapport au nom et au nombre de ceux qui furent les premiers revêtus de cette charge. Tite-Live s'exprime là-dessus d'une manière à faire voir que la chose était remplie d'incertitude. Voici ses paroles [1] : « On créa donc deux tribuns du peuple, C. Licinius et « L. Albinus. Ceux-ci s'en associèrent trois autres, entre « lesquels fut Sicinius, l'auteur de la sédition. On ne con- « vient pas du nom des deux autres. Il y en a qui pré- « tendent qu'on ne créa d'abord que deux tribuns sur le « mont sacré. » Tite-Live est le seul qui nomme ainsi les deux premiers tribuns du peuple. Denys d'Halicarnasse, Plutarque, et Asconius Pædianus s'accordent à les nommer L. Junius Brutus et Sicinius Bellutus ou Vellutus. Encore le dernier [2] donne-t-il à Junius le surnom de Paterculus, au lieu de celui de Brutus que les autres lui donnent. D'un autre côté, il confirme ce que dit Tite-Live, qu'on différait beaucoup sur le nombre des tribuns qui avaient été établis d'abord; que quelques-uns croyaient qu'on en avait établi cinq, tirés des cinq classes dans lesquelles le peuple romain était partagé; mais que d'autres, comme Tite-Live et Tuditanus, disaient que le peuple en avait d'abord élu deux, qui s'étaient eux-mêmes choisi trois collègues. Atticus, suivi par Cicéron en cet endroit, était pour le nombre de deux, et suivait apparemment en cela l'opinion de Pison [3]. Celui-ci soutenait qu'il n'y avait eu que deux tribuns

1. Ita tribuni plebeii creati duo, C. Licinius et L. Albinus. Hi tres collegas sibi creaverunt. In his Sicinium seditionis auctorem; de duobus qui fuerint, minus convenit. Sunt qui duos tantum in sacro monte creatos dicant. Lib. II, cap. XXXIII.

2. *In Cicer. Orat. pro C. Cornelio.*

3. Tum primum tributis comitiis creati tribuni sunt; numero etiam additos tres perinde ac duo ante fuerint Piso auctor est. Livius, lib. II, cap. LVIII.

du peuple jusqu'en l'an 283 de Rome, mais qu'alors le peuple obtint en même temps, et que ces magistrats seraient créés dans les comices des tribus et que leur nombre serait augmenté jusqu'à cinq. C'était aussi cette opinion que Plutarque avait suivie[1], puisqu'il ne parle que de deux tribuns du peuple. Il est surprenant que les savants qui ont eu soin de corriger les ouvrages de Cicéron, aient tous laissé le nombre de dix dans le texte, quoiqu'on voie par Asconius que c'est une faute et qu'il est pour le nombre de deux. Suidas dit aussi que les tribuns du peuple ne furent que deux dans leur origine. Mais le jurisconsulte Pomponius[2] est pour le nombre de trois, opinion qui paraît aussi avoir eu ses partisans, puisque nous voyons qu'Ausone met le même nombre[3].

Denys d'Halicarnasse[4] rapporte avec beaucoup d'étendue la sédition au moyen de laquelle le peuple vint à bout d'obtenir des magistrats particuliers. Le détail où il entre ferait croire qu'il ne lui a pu échapper aucune des particularités qui concernent leur création; cependant il ne s'accorde entièrement avec aucun des auteurs que je viens de citer. Nous avons vu que de ceux qui croyaient que d'abord on avait créé cinq tribuns du peuple, les uns tenaient qu'on s'était réglé pour cela sur le nombre de classes dans lesquelles se divisait le peuple romain, et que de chacune de ces classes on avait tiré un tribun; les autres, que le peuple n'ayant créé d'abord que deux tribuns, ceux-ci s'étaient eux-mêmes choisis trois collègues. On ne voit rien de tout cela dans cet historien. Il dit simplement que le peuple

1. *In Coriolano*, p. 216, C.

2. Lib. II, § xx, *ff. de Orig. Juris.*

3. Martia Roma triplex equitatu, plebe, senatu,
Hoc numero tribus, et sacro de monte tribuni.

Auson., *in Grypho ternarii numeri*, v. 79.

4. Lib. VI, p. 410.

créa d'abord cinq tribuns, sans faire mention qu'il y eût la moindre variation là-dessus. Il passe de même sous silence l'opinion de Pison et de divers auteurs qui n'en mettaient d'abord que deux, et qui croyaient que leur nombre n'avait été augmenté jusqu'à cinq que plus de vingt ans après. Il rapporte de même les noms des cinq premiers tribuns du peuple, comme s'il n'y avait pas eu la moindre variation entre les auteurs sur ce point, bien que nous voyions par Tite-Live qu'on ne convenait guère mieux sur leurs noms que sur leur nombre. Ce critique, en cette occasion, comme en plusieurs autres, ne remplit pas l'idée qu'il veut nous donner de son exactitude. Il aurait au moins dû nous avertir qu'on ne convenait pas là-dessus, ou nous instruire des raisons qui lui faisaient préférer son opinion aux autres, et il ne devait pas nous donner comme certain et avéré ce qui était encore sujet à bien des difficultés!

Je ne dois pas cependant passer outre, sans faire remarquer le profond silence que Tite-Live garde sur ce L. Junius Brutus, ou Paterculus, que le grand nombre d'auteurs s'accordent à mettre au rang des premiers tribuns du peuple, et qui fait une si belle figure dans l'histoire de Denys d'Halicarnasse, comme le principal auteur de la sédition. Tite-Live ne nous dit rien non plus de la création des édiles plébéiens; magistrats qui étaient choisis d'entre les plébéiens, et que le peuple obtint en même temps que les tribuns, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse[1] et d'Aulu-Gelle[2]. Tite-Live, à la vérité, en fait mention[3] comme d'une charge déjà établie du temps des décemvirs; mais on n'y trouve rien qui puisse faire juger de l'époque de leur institution.

Ceux qui voudront s'instruire plus à plein des diffé-

1. Lib. VI, p. 410.
2. Lib. XVII, cap. XXI.
3. Lib. III, cap. V.

rents sentiments des auteurs anciens sur l'origine de ces magistratures, peuvent consulter Pighius dans ses *Annales*, où ils trouveront toute cette matière discutée fort au long. Je me contente d'ajouter cette remarque : c'est que les auteurs qui nous paraissent le plus dignes de foi et le plus judicieux, et qui doivent avoir été le plus à portée de s'instruire à fond des faits qu'ils rapportaient, se trouvant dans une continuelle opposition les uns avec les autres, nous en devons conclure qu'il n'y a aucun fond à faire sur tout ce qui se raconte de tant de différentes manières. Ce n'est donc pas une témérité de regarder l'histoire des premiers siècles de Rome comme incertaine, puisqu'on la trouve chargée de tant de contradictions et de faits manifestement fabuleux.

CHAPITRE X

DE LA DÉFAITE DES GAULOIS PAR CAMILLE, ET DES DIVERSES AUTRES VICTOIRES QUE LES ROMAINS SE VANTAIENT FAUSSEMENT D'AVOIR REMPORTÉES SUR LES GAULOIS.

Tite-Live, arrivé aux temps qui suivirent la destruction de Rome par les Gaulois, après s'être répandu en plaintes sur les ténèbres qui enveloppaient les temps qui précédaient cette époque et dont l'obscurité ne lui avait pas permis de parler avec certitude, s'arrête quelques moments, comme pour reprendre haleine, au commencement de son sixième livre. Destitué jusqu'alors de monuments sûrs et fidèles, à cause que la plupart avaient été consumés dans l'embrasement de Rome[1], il se prépare à parler avec plus de

1. Clariora deinceps certioraque ab secunda origine gesta domi militiæque exponentur. Liv., lib. VI, cap. I.

certitude des temps suivants, dont la mémoire avait pu se conserver dans les archives ou dans d'autres monuments publics que la prospérité continuelle des Romains avait mis à l'abri d'une pareille catastrophe. Je ne sais, cependant, s'il s'est bien acquitté de ce qu'il nous promet dans cet endroit, et s'il ne nous sera pas facile de découvrir encore bien des exemples de la vanité des Romains, laquelle leur faisait saisir, sans autre examen, tout ce qui pouvait contribuer à relever la gloire de leur nation.

A la vérité, si les temps qui ont précédé la prise de Rome devaient naturellement être obscurs et incertains par la perte des monuments qui seuls pouvaient donner quelque certitude aux événements, la même raison ne subsiste plus à l'égard du siècle suivant. Cependant, nonobstant la facilité que les historiens doivent avoir eue de s'instruire des événements postérieurs à la prise de Rome par les Gaulois, nous en trouverons encore beaucoup d'entièrement fabuleux, ou du moins fort douteux, dès que nous y porterons le flambeau de la critique. Nous y reconnaîtrons souvent la vérité de ce que dit Plutarque, que le saccagement de Rome par les Gaulois a répandu l'incertitude et l'obscurité sur divers événements postérieurs à cette époque. Il veut même qu'on ne puisse pas bien fixer celle de ce fameux événement[1]. « Brennus, dit-il, prit Rome, un peu plus de trois « cent soixante ans après sa fondation; si tant est qu'on « puisse affirmer avec quelque certitude le temps de cette « prise, la confusion qu'elle a causée dans l'histoire s'éten- « dant même sur beaucoup d'événements plus récents. »

On a vu, dans la première partie de cette dissertation,

1. Εἷλε τὴν Ῥώμην ἑξήκοντα καὶ τριακοσίων ἐτῶν πλείονα βραχὺ χρόνον ἀπὸ τῆς κτίσεως ἔχουσαν, εἴ τῳ πιστὸν ἀποσώζεσθαί τινα τῶν χρόνων ἀκρίβειαν, οἷς καὶ περὶ νεωτέρων ἄλλων ἀμφισβήτησιν ἡ σύγχυσις ἐκείνη παρέσχε. Plut., *in Camillo*, p. 139, F.

qu'on ne pouvait citer aucun monument, aucun écrivain du milieu du cinquième siècle, et que ce ne fut même que vers le milieu du siècle suivant que les Romains commencèrent à avoir des historiens. Je crois donc pouvoir étendre jusqu'à la fin du cinquième siècle l'incertitude et la confusion qui règnent dans l'histoire romaine. Ce n'est pas que je veuille révoquer en doute généralement tous les événements de ce siècle, pour quelques traits fabuleux dont ils se trouvent accompagnés, ou parce qu'il y en a plusieurs qui sont manifestement faux. Mon intention est seulement de faire voir que divers faits des plus marqués et des plus importants se trouvant faux, et le fruit de la vaine gloire des Romains, les autres nous doivent être fort suspects. J'en tire encore de nouveaux motifs de douter de l'histoire des siècles précédents, laquelle, à plus forte raison, doit paraître fabuleuse et forgée après coup.

Ce sera surtout dans les victoires que les Romains se vantent d'avoir remportées sur les Gaulois, qu'on trouvera des exemples de leur hardiesse à feindre, pour se faire honneur, ce qui n'est jamais arrivé. C'est sur ce pied-là qu'on peut regarder la prétendue victoire qu'ils attribuent à leur Camille, et que Tite-Live rapporte avec autant de confiance que si la chose eût été sûre et avérée. Cependant, il y a de fortes raisons de révoquer en doute cette victoire comme des plus douteuses et inventée dans la suite. Il était trop honteux pour les Romains, parvenus au plus haut comble de gloire, d'avouer qu'après que leur armée avait été défaite et taillée en pièces par les Gaulois, leur ville saccagée et brûlée, les restes de la nation n'avaient pu échapper à leur fureur qu'en se rachetant à prix d'argent. On fait donc survenir Camille le plus à propos du monde [1] pour rompre

1. Livius, lib. V, cap. XLIX.

un marché si ignominieux et pour tirer vengeance de l'état déplorable auquel les Gaulois avaient réduit sa patrie. Pour rendre cette vengeance encore plus éclatante, on nous assure que leur défaite fut si complète, qu'il n'en échappa point un seul Gaulois qui en pût porter la nouvelle dans son pays. C'est de cette manière que Tite-Live rapporte ce grand événement, et il est suivi en cela par tous les historiens romains et par la plupart des historiens grecs.

Cependant Plutarque, qui dans la *Vie de Camille*[1] suit en ceci Tite-Live, rapporte la chose d'une manière bien différente dans son *Traité de la Fortune des Romains*[2]. Car il y attribue la délivrance des Romains uniquement à leur bonne fortune. C'est sur l'autorité de Polybe qu'il dit que les Gaulois, ayant reçu la nouvelle que les Vénètes avaient fait une invasion dans leur pays qu'ils ravageaient en leur absence, consentirent d'accorder la paix aux Romains et s'en retournèrent chez eux. Je crois que dans ce cas ici l'autorité de Polybe vaut bien celle de Tite-Live; le premier ayant été beaucoup plus voisin de ces temps-là, apportant une exactitude scrupuleuse à vérifier tout ce qu'il écrit, et d'ailleurs n'étant porté par aucun motif à déguiser la vérité. Cet auteur, en deux ou trois endroits de son *Histoire*, s'exprime avec tant de précision sur les causes de la retraite des Gaulois, qu'on voit bien ou qu'il ignorait absolument la prétendue victoire de Camille, ou qu'il la regardait comme un conte qui ne méritait pas seulement qu'il se donnât la peine de le réfuter.

« Les Gaulois, dit cet historien, étaient alors maîtres de « Rome, excepté du Capitole. Cependant les Romains, « contre toute espérance, recouvrèrent leur patrie, et fi-

1. P. 144.
2. T. II, p. 325, C.

« rent un traité avec les Gaulois, où ils se soumirent aux « conditions que ceux-ci voulurent leur prescrire [1]. »

Cet historien se serait-il exprimé ainsi, s'il était vrai que Camille, les armes à la main, leur eût enlevé l'or qu'on était déjà occupé à leur peser? Lui qui écrivait à Rome, sous les yeux des Romains, aurait-il osé passer sous silence une victoire aussi mémorable, si, de son temps, elle eût été regardée comme bien certaine? Ne devait-il pas craindre qu'on lui reprochât qu'il supprimait un événement des plus glorieux pour les Romains? Apparemment donc que, de son temps, on n'avait pas encore inventé ce conte, ou que, du moins, on ne l'osait pas encore débiter avec tant de hardiesse.

Ce fut donc volontairement que les Gaulois abandonnèrent Rome; et bien loin que les Romains les aient inquiétés dans leur retraite, ils leur laissèrent emporter tout le butin qu'ils avaient fait, avec les mille livres d'or au prix desquelles ils avaient racheté leur ville. C'est ce que le même historien nous apprend lorsque, rapportant les différentes guerres qu'il y eut entre les Romains et les Gaulois, il s'exprime de la manière suivante : « Quelque temps après, « les Gaulois ayant remporté une victoire complète sur « les Romains et sur leurs alliés, et après avoir mis trois « jours à poursuivre les fuyards, ils marchèrent vers Rome, « qu'ils prirent, excepté le Capitole. Peu après, les Vénètes « ayant fait irruption dans leur pays, cet accident les rap- « pela chez eux, et ils y retournèrent, après avoir fait la « paix avec les Romains et leur avoir rendu leur ville [2]. »

1. Γαλάται δὲ κατὰ κράτος ἑλόντες αὐτὴν τὴν Ῥώμην κατεῖχον πλὴν τοῦ Καπιτωλίου. Πρὸς οὗς ποιησάμενοι Ῥωμαῖοι σπονδὰς καὶ διαλύσεις εὐδοκουμένας Γαλάταις, καὶ γενόμενοι πάλιν ἀνελπίστως τῆς πατρίδος ἐγκρατεῖς, etc. Polyb., lib. I, cap. VI, p. 7.

2. Μετὰ δέ τινα χρόνον, μάχῃ νικήσαντες Ῥωμαίους καὶ τοὺς μετὰ τού-

Ce n'est pas tout. Cet historien est encore plus exprès là-dessus un peu plus bas; et, bien loin de parler du carnage affreux que Camille fit de ces Gaulois, dont il ne doit pas être échappé un seul à l'épée des Romains, il nous apprend[1] que ce ne fut que par pure grâce qu'ils remirent les Romains en possession de leur ville, et qu'ils se retirèrent dans leur pays chargés du butin qu'ils avaient fait sur eux et de l'or qu'on leur avait donné pour les engager à se retirer, sans avoir fait la moindre perte. Que se peut-il de plus exprès et de plus fort, pour démontrer la fausseté de cet événement, que le silence de ce judicieux historien, qui, dans le détail où il entre sur les différentes guerres entre les Romains et les Gaulois, n'aurait sans doute pas omis une victoire si mémorable si elle avait été fondée sur la vérité? Ce que j'en ai rapporté suffit donc pour réfuter tout ce qu'en disent divers historiens, et pour prouver que ce conte n'a d'autre fondement que la vanité des Romains.

J'ajoute que tous les Romains n'ont pas regardé non plus ce fait comme bien certain. Suétone nous cite les *Mémoires* de la famille Livienne, qui réfutent absolument cette prétendue victoire de Camille. « Ces traditions portaient[2] que « celui qui avait acquis le surnom de Drusus et l'avait « transmis à ses descendants, l'avait pris à cause qu'il avait

των παραξαμένους, ἑπόμενοι τοῖς φεύγουσι τρισὶ τῆς μάχης ἡμέραις ὕστερον κατέσχον αὐτὴν τὴν Ῥώμην, πλὴν τοῦ Καπιτωλίου. Γενομένου δ' ἀντισπάσματος, καὶ τῶν Οὐενέτων ἐμβαλόντων εἰς τὴν χώραν αὐτῶν, τότε μὲν ποιησάμενοι συνθήκας πρὸς Ῥωμαίους, καὶ τὴν πόλιν ἀποδόντες, ἐπανῆλθον εἰς τὴν οἰκείαν. Polyb., lib. II, cap. XVIII, p. 148.

1. Τέλος ἐθελοντὶ καὶ μετὰ χάριτος παραδόντες τὴν πόλιν, ἄθραυστοι καὶ ἀσινεῖς, ἔχοντες τὴν ὠφέλειαν, εἰς τὴν οἰκείαν ἐπανῆλθον. Polyb., lib. II, cap. XXII, p. 153.

2. Drusus, hostium duce Drauso cominus trucidato, sibi posterisque suis cognomen invenit. Traditur etiam proprætore, ex provincia Gallia retulisse aurum, Senonibus olim obsidione Capitolii datum, nec, ut fama est, extortum a Camillo. Suet., *in Tiberio*, cap. III.

« tué de sa propre main le chef des ennemis nommé Drau-
« sus; qu'on y trouvait encore que le même, étant propré-
« teur, avait rapporté de la Gaule l'or que les Romains
« avaient autrefois donné aux Gaulois pour les engager à
« lever le siége du Capitole, et qu'il était faux que Camille
« le leur eût enlevé, comme cela se disait communément.»
Outre Suétone, nous voyons encore Trogue-Pompée, ou son abréviateur Justin, qui insinue que ce n'est que par argent que les Romains sont venus à bout de se délivrer des Gaulois. C'est ce qui leur est reproché en deux endroits[1] par les Étoliens et par Mithridate. Tite-Live lui-même[2] met des reproches tout semblables dans la bouche des Samnites. Il se contredit encore plus manifestement ailleurs; car, quoiqu'il nous ait dit que Camille avait enlevé aux Gaulois l'or que les Romains leur avaient donné pour les engager à lever le siége du Capitole, il nous dit dans la suite[3] que ce ne fut que deux ans après qu'on restitua aux dames le prix des bijoux qu'elles avaient donnés pour fournir à la quantité d'or qu'on était convenu de payer aux Gaulois. Mais, si Camille avait repris cet or avant même que les Gaulois l'eussent eu entre les mains, comme nous le dit cet historien, pourquoi ne pas rendre ces bijoux en nature, et pourquoi ce délai de deux ans? J'ajoute que cet or même fut fourni aux Romains par la ville de Marseille. Elle avait envoyé des députés à Delphes, qui à leur retour, passant par l'Italie, apprirent le désastre des Romains et en apportèrent la nouvelle à Marseille. Tout le monde y fut si touché de la catastrophe des Romains, que l'État et les particuliers s'empressèrent à l'envi de contribuer de leurs biens à la somme que

1. Lib. XXVIII, cap. II, et lib. XXXVIII, cap. IV.
2. Lib. X, cap. XVI.
3. Lib. VI, cap. IV.

les Romains avaient été obligés de fournir aux Gaulois[1]. Concluons-en que les Gaulois ont emporté cet or chez eux, et qu'outre les diverses autorités que j'ai alléguées et qui rendent la victoire de Camille très-douteuse, la contradiction où Tite-Live tombe prouve clairement que cette prétendue défaite des Gaulois ne doit son origine qu'à la vanité des Romains.

Ce peuple était parvenu à un si haut degré de gloire et de puissance, qu'il ne put souffrir qu'un événement si humiliant pour lui eût place dans son histoire. Ayant soumis à sa domination la plus grande partie du monde alors connu, pouvait-il se résoudre d'avouer qu'il descendait d'une poignée de gens échappés à l'épée des Gaulois, et qui ne s'étaient sauvés d'une entière destruction qu'en se rachetant moyennant mille livres d'or? Cette tache était insupportable au nom romain, et il y avait peu de gens qui fussent assez hardis pour oser dire la vérité, à moins qu'ils ne fussent des ennemis déclarés, tels que les Samnites, les Étoliens, ou Mithridate. Il fallait donc tirer le rideau sur une circonstance si flétrissante. Il fallait que la fiction suppléât à la vérité de l'histoire, et les aidât à tirer vengeance de ces ennemis qu'ils n'avaient pu vaincre les armes à la main.

On voit, par le passage de Tite-Live que je cite en marge[2], quelle peine il avait à digérer l'affront que c'eût été pour les Romains s'ils se fussent rachetés à prix d'argent. C'est sans doute ce motif seul qui a donné cours à cette fausseté qui peut-être ne se trouvait que dans les mémoires de la famille Furia, où quelqu'un des descendants de Camille avait fourré cette victoire, pour augmenter le nombre des triom-

1. Justin., lib. XLIII, cap. v.— Vid. Rupert. *ad Flor.*, lib. I, cap. XIII.

2. Mille pondo auri pretium populi gentibus mox imperaturi factum. Rei fœdissimæ per se..... sed Dii deæque prohibuere redemtos vivere Romanos. *Liv.*, lib. V, cap. XLVIII et XLIX.

phes de ce grand homme. Les historiens romains n'y étaient pas difficiles; et dès qu'un événement était glorieux pour leur nation, ils souhaitaient trop qu'il fût vrai pour se donner la peine de l'examiner à la rigueur. J'ai déjà fait voir, dans la première partie de cette dissertation, combien ces mémoires des familles ont introduit de faussetés dans l'histoire romaine; et il y a beaucoup d'apparence que c'est de la même source que partent non-seulement cette victoire de Camille, mais encore plusieurs autres que les Romains se glorifiaient avec aussi peu de fondement d'avoir remportées sur les Gaulois, et qui disparaîtront bientôt, dès qu'elles seront éclairées de près. En effet, combien de triomphes n'effacera-t-on pas des fastes, si l'on confronte la narration de Polybe avec celle de Tite-Live?

Quoi qu'il en soit, avant que de passer outre, nous pouvons remarquer que Tite-Live, et les autres historiens romains, ont adopté un peu à la légère ce fait, parce qu'il flattait la vanité de leur nation. Quand on n'opposerait à leurs narrations que les contradictions et les différences qui s'y trouvent, dans l'examen desquelles je n'entre point, de peur d'être trop long, elles suffiraient pour les rendre très-douteuses. Maintenant qu'elles se trouvent démenties par Polybe sur un événement si marqué, on peut en conclure hardiment que ce qu'elles contiennent sur cette victoire est faux et inventé à plaisir. Il suffit de connaître Polybe pour juger que son témoignage est préférable, sur un fait de cette nature, à celui de tous les historiens latins.

Cet auteur a écrit son histoire un peu plus de deux siècles après la prise de Rome. Il avait passé une partie de sa vie dans cette ville, uniquement occupé de l'histoire qu'il avait dessein de publier. Il était d'une naissance, d'un mérite, et d'un rang, à pouvoir lier commerce avec tout ce qu'il y avait de personnes illustres à Rome. Aussi fut-il ami in-

time de Scipion l'Africain, le destructeur de Carthage et de Numance.

Il y a bien de l'apparence qu'il a été mieux au fait de l'histoire des temps sur lesquels il a écrit, que Tite-Live qui n'a vécu qu'environ un siècle et demi plus tard. Il était donc plus à portée que lui de s'en instruire, et on sait qu'il ne négligeait rien pour cela. Au contraire Tite-Live ne passe pas pour fort exact; et j'ai donné déjà quelques exemples de la légèreté avec laquelle il adoptait tout ce qui faisait honneur à sa nation, et cela d'une manière qui souvent fait peu d'honneur à son discernement. Comme Polybe n'avait aucun intérêt à déguiser la vérité, et qu'au contraire il montre dans toute son *Histoire* une impartialité et un discernement peu communs, il paraîtra toujours plus croyable que Tite-Live; et le récit des guerres entre les Gaulois et le Romains se trouvant totalement différent dans ces auteurs, on ne peut se dispenser de donner l'avantage à l'historien grec. Pour mettre les lecteurs en état de juger de cette différence, je rapporterai les narrations de ces auteurs le plus en abrégé que je pourrai. Voici celle de Polybe[1].

Les Gaulois, après avoir pris Rome et en être restés en possession pendant sept mois, rendent cette place aux Romains; et, leur ayant accordé la paix, ils s'en retournent dans leur pays, chargés de butin et sans avoir souffert aucune perte. Trente ans après cette expédition, ils reviennent avec une nombreuse armée et s'avancent jusqu'à Albe, sans que les Romains, qui n'étaient pas encore revenus de la frayeur que leur causait le seul nom des Gaulois, osent se montrer devant eux. Douze ans après, les Romains ayant eu avis que les Gaulois se préparaient à faire une nouvelle irruption dans leur pays, se préparèrent de leur côté à les

1. Lib. II, cap. XVIII et seq.

bien recevoir ; et, ayant rassemblé tous les secours de leurs alliés, ils leur vinrent présenter bataille. Les Gaulois, à leur tour, surpris de la contenance fière des Romains, et la division s'étant mise parmi eux, firent, de nuit, une retraite qui avait tout l'air d'une fuite. Treize ans après, voyant l'accroissement de la puissance des Romains, ils conclurent avec eux une paix qu'ils observèrent pendant trente ans. Au bout de ce temps, les Gaulois d'Italie se voyant menacés d'une invasion des Gaulois d'au-delà des Alpes, pour détourner l'orage prêt à fondre sur eux, leur proposèrent une ligue pour envahir ensemble le territoire des Romains. Ils traversèrent la Toscane; et, après s'être regorgés de butin, sans avoir trouvé aucune opposition, ils retournèrent dans leur pays avec leur proie. Quatre ans après, c'est-à-dire quatre-vingt-neuf ans après la prise de Rome, ils firent une ligue avec les Samnites, et défirent entièrement les Romains près de Clusium. Mais ceux-ci, ayant rassemblé toutes leurs forces, en tirèrent revanche dès la même année, et remportèrent une victoire complète sur les Gaulois. Dix ans s'étant encore écoulés, les Gaulois revinrent avec une nombreuse armée, et mirent le siége devant Arezzo. Les Romains, sous la conduite du préteur Lucius, s'étant avancés pour secourir la place, ils furent entièrement défaits et leur général fut tué. Manius Curius, qui lui fut subrogé, lava la honte de cette défaite, et défit à son tour les Gaulois; et les ayant chassés de leur pays, il se vit en état d'y établir des colonies romaines.

Voilà, selon Polybe, le détail des guerres qu'il y eut pendant un siècle entre les Gaulois et les Romains. Si nous le comparons avec *l'Histoire* de Tite-Live, nous y trouverons une différence totale; et, afin qu'on la puisse mieux sentir, je joins ici une table chronologique des narrations de ces deux auteurs.

OLYMPIADES	ANS DE ROME	POLYBE	TITE-LIVE
CVIII. 2.	365	Les Gaulois prennent Rome. Ils font leur paix avec les Romains et se retirent sans aucune perte.	Les Gaulois prennent Rome. Camille les attaque dans Rome et les met en fuite. Il les atteint à huit milles de Rome, et les taille en pièces de manière qu'il n'en échappe pas un seul. L. V, c. XLIX.
	387	.....	Camille remporte une victoire complète sur les Gaulois. L. VI, c. XLII.
	394	.....	Les Gaulois attaquent les Romains. Combat singulier de Manlius avec un Gaulois. Ils passent dans la Campanie. L. VII, c. X, XI.
	395	Les Gaulois courent les terres des Romains sans que ceux-ci osent se montrer.	Le dictateur Servilius remporte une victoire signalée sur les Gaulois.
	397	.....	Le dictateur C. Sulpicius taille en pièces l'armée des Gaulois. *Ibid.*, c. XV.
	405	.....	Le consul Popilius remporte une victoire sur les Gaulois. C. XXIII et XXIV.
	406	.....	Le fils du grand Camille les défait entièrement. C. XXVI.
CVIII. 4.	407	Les Gaulois font une irruption sur les terres des Romains; mais, étonnés de leur contenance, ils se retirent sans coup férir.	.....

OLYMPIADES	ANS DE ROME	POLYBE	TITE-LIVE
CXII. 1.	420	Ils font la paix avec les Romains et l'observent pendant trente ans.	.....
	426	.....	Alarme des Romains qui se croient menacés d'une invasion des Gaulois. L. VIII, c. XX.
CIX. 3.	450	Ils pillent les terres des Romains.	....
CXX. 3.	454	Ils remportent une victoire sur les Romains, qui les battent à leur tour.	....
	457	.....	Ils taillent en pièces L. Scipion avec la légion qu'il commandait. L. X, c. XXVI. Ils perdent une bataille contre les consuls Fabius et Décius. Décius se dévoue. C. XXVIII, XXIX.
CXXIII. 1.	464	Ils assiégent Arezzo, battent les Romains et sont battus à leur tour. Colonies établies dans leur pays.	Livius, epit. XI et XII.
	465	Ils sont entièrement défaits par Dolabella, près du lac Vadimon.	.....

Quelle différence entre ces deux récits! Et si l'on reçoit celui de Polybe qui met quatre-vingt-neuf ans entre la prise de Rome et la première victoire que les Romains obtinrent sur les Gaulois, que deviendront tous les triomphes dont Tite-Live parle avec tant d'emphase? Non-seulement la

première victoire de Camille passera pour fausse, mais on ne jugera pas plus favorablement de celle que Plutarque[1] et Tite-Live[2] nous disent qu'il remporta vingt-deux ans après, sur la même nation. En examinant un peu de près cette dernière, peut-être trouverons-nous qu'il n'y a pas plus de certitude que dans la première.

Plutarque et Tite-Live ne suivent pas la même opinion sur cette bataille, touchant laquelle on voit qu'il y avait beaucoup de diversité entre les historiens. Claudius rapportait[3] que cette bataille s'était livrée près de la rivière anciennement appelée Anio; et c'est son sentiment que Plutarque a suivi dans la vie de Camille. Claudius croyait encore que c'était dans cette occasion que Manlius s'était battu en combat singulier et avait tué un Gaulois en présence des deux armées, et qu'il l'avait dépouillé d'un collier d'or, qui lui mérita le surnom de Torquatus. Pour Tite-Live, accoutumé à suivre le nombre, sans s'embarrasser beaucoup de rechercher la vérité, il aime mieux encore en cette occasion suivre la pluralité des auteurs, et différer cette victoire de dix ans. Il veut donc que ç'ait été près d'Albe, et non auprès de l'Anio, que Camille acquit l'honneur d'un second triomphe sur les Gaulois. Cette victoire fut complète, selon lui, et coûta peu aux Romains.

On voit donc, par la manière dont Tite-Live rapporte la chose, qu'on ne convenait ni du temps ni du lieu où l'action s'était passée; et par là même elle devient très-douteuse. Polybe n'en dit mot, et, outre cela, il met quatre-vingt-neuf

1. *In Camillo*, p. 150.

2. Lib. VI, *cap. ultimo.*

3. Bellatum eo anno cum Gallis apud Anionem flumen Claudius auctor est... Pluribus auctoribus magis adducor, ut credam, decem haud minus post annos ea acta; hoc autem anno, in Albano agro, cum Gallis, dictatore M. Furio, signa collata, nec dubia nec difficilis victoria Romanis fuit. Livius, lib. VI, *cap. ultimo.*

ans entre la prise de Rome et la première victoire que les Romains aient remportée sur les Gaulois. Il nous autorise donc pleinement à mettre celle-ci au même rang que la précédente, dont je crois avoir prouvé clairement la supposition.

On a pu remarquer, dans le passage de Tite-Live que j'ai cité en marge, que cet historien rapproche de dix ans l'expédition des Gaulois où leur armée et celle des Romains en vinrent aux mains auprès de la rivière d'Anio, et où se passe le combat singulier de Manlius Torquatus avec un Gaulois[1]. Cependant on la lui voit rapporter cinq ans après; et, l'année suivante, il met encore une sanglante bataille entre ces deux peuples, qui se passe sous les murailles de Rome, près de la porte Colline, où les Romains, qui combattaient sous les yeux de tout ce qu'ils avaient de plus cher, mirent en fuite les Gaulois[2]. Le peu d'exactitude de l'historien, la confusion qui règne dans les faits et le triomphe adjugé au consul Pétélius, quoique ce fût au dictateur créé à l'occasion de cette guerre qu'appartînt tout l'honneur de cette victoire, montrent assez qu'il n'y avait qu'incertitude dans ces événements. On ne peut ajouter foi à des récits accompagnés de tant de contradictions et de marques de doute dans l'historien romain, pour la refuser au narré simple et uni de l'auteur grec. Ce dernier nous dit que, lorsque trente ans après la prise de Rome les Gaulois vinrent faire des courses jusqu'à Albe, les Romains n'osèrent se montrer, et que ce ne fut que quarante-deux ans après cette prise qu'ils osèrent se présenter en bataille devant les Gaulois, et qu'ils furent quatre-vingt-neuf ans avant que de pouvoir les vaincre. Il n'avait aucun intérêt à déguiser la vérité, et je crois que, sur son autorité, nous pouvons har-

1. Lib. VII, cap. x.
2. *Ibid.*, cap. xi.

diment effacer des fastes et ces deux triomphes et divers autres, qui ne doivent le jour qu'à la vanité des Romains.

Je regarde donc comme partant de la même source la victoire dont le même Tite-Live fait honneur au dictateur Sulpicius[1] en l'an de Rome 397, et qui selon cet historien fut la plus complète qu'on eut encore remportée sur les Gaulois depuis Camille. Le stratagème auquel ce dictateur en fut redevable n'est peut-être pas plus fondé sur la vérité. Je crois que nous pouvons rayer pareillement les victoires des années 405 et 406 de Rome et les triomphes des consuls Popilius et Furius. Ce dernier était fils du grand Camille. Le combat singulier et miraculeux de Valerius, surnommé Corvus, pourra paraître aussi fabuleux que celui de Manlius Torquatus; puisque, jusqu'à ce temps-là, les Romains n'eurent pas la hardiesse de se montrer en campagne devant les Gaulois, si nous en croyons Polybe. Ces traits si propres à embellir l'histoire étaient fort du goût des Romains; et, les trouvant dans quelques traditions des familles, ils se mettaient peu en peine d'en examiner la vérité, et ne faisaient point de difficulté de leur donner place dans l'histoire. Polybe, qui ne puisait pas dans de pareilles sources, se sera peu arrêté à de pareils contes.

Peut-être pourrait-on concilier ces historiens, du moins sur quelques faits, et montrer que Tite-Live, à la victoire près qu'il attribue aux Romains, s'accorde en quelque chose avec Polybe : car les quarante-deux ans que Polybe met entre la prise de Rome et la troisième invasion des Gaulois, où les Romains furent assez hardis pour leur présenter la bataille, finissent à l'an 407 de Rome, et par conséquent conviennent assez au temps où Tite-Live a placé cette dernière bataille. On pourrait donc croire qu'outre la surprise

1. Lib. VII, cap. xv.

que causa aux Gaulois la contenance hardie avec laquelle les Romains vinrent au-devant d'eux, ils tirèrent mauvais augure du désavantage que le champion de leur nation avait eu dans le combat singulier contre Valerius Corvus, et que ce fut encore une des causes de leur retraite précipitée. D'un autre côté, les Romains crurent peut-être devoir regarder comme une victoire la retraite de cette nation dont le nom seul les avait fait trembler jusqu'alors.

Quoi qu'il en soit, comme Polybe passe sous silence tous ces trophées imaginaires des Romains, Tite-Live ne fait de même aucune mention de la paix conclue entre ces deux nations, cinquante-cinq ans après la prise de Rome. Cet historien trouve une abondante moisson de lauriers pour sa nation dans les victoires qu'elle remporta sur les Samnites. Uniquement occupé de ces guerres, il épargne pendant quelques années de honteuses défaites aux Gaulois. Polybe, comme nous l'avons vu, dit que les Gaulois observèrent exactement la paix qu'ils avaient conclue avec les Romains pour trente ans; que ce terme étant expiré, ils firent une irruption dans leurs terres, en traversant la Toscane, et qu'après les avoir pillées sans rencontrer d'obstacle, ils revinrent chez eux, chargés d'un riche butin. Les historiens romains ont tâché d'ensevelir dans l'oubli cette circonstance comme peu glorieuse pour leur nation, et ont gardé là-dessus un profond silence.

Polybe nous apprend que les Gaulois ayant fait alliance avec les Samnites revinrent quatre ans après, et qu'ils remportèrent une victoire complète sur les Romains près de Clusium, mais dont les derniers tirèrent revanche peu de jours après, taillèrent en pièces la plus grande partie des Gaulois et mirent le reste en fuite. C'est là, selon Polybe, le premier avantage que les Romains pussent se vanter d'avoir eu sur les Gaulois. Il met cet événement quatre-vingt-neuf

ans après la prise de Rome : ce qui répond à l'an 454 de la fondation de Rome et à l'an 3 de la CXX^e olympiade, selon la chronologie de Polybe. Tite-Live convient assez avec Polybe pour le fait, mais il le place un peu plus tard. Du reste il raconte que Scipion, ayant été chargé du commandement de l'armée en l'absence des consuls, se laissa surprendre par les Gaulois qui assiégeaient Clusium; que la légion qu'il commandait fut taillée en piéces par les ennemis [1]. Mais il rapporte cet événement d'une manière confuse; et il paraît qu'on variait tant sur ce sujet, qu'on en peut tirer une nouvelle preuve de l'incertitude qui règne encore dans l'histoire de ce siècle, et du peu de fond qu'on peut faire sur les historiens. Du reste Tite-Live et Polybe conviennent, et sur la jonction des Samnites et des Gaulois, et sur le lieu où se donna la bataille, et en ce que les Romains furent d'abord battus, mais qu'ils s'en vengèrent peu de jours après, et firent un grand carnage des Gaulois. Tite-Live nomme les consuls Q. Fabius Maximus et P. Décius, l'un pour la cinquième et l'autre pour la quatrième fois; et ce fut dans cette occasion que le dernier se dévoua à la mort, pour mettre la victoire du côté des Romains. Polybe, à la vérité, n'en fait aucune mention; mais, comme il ne parle de ces guerres que fort en abrégé, on peut croire qu'il a regardé cette action de Décius comme étrangère à son sujet.

Polybe ajoute que dix ans après les Gaulois vinrent mettre le siége devant Arezzo, et que le préteur Lucius, qui s'avançait pour secourir la place, fut entièrement défait et tué. Manius, qui lui fut subrogé, lava la honte de cette défaite; et, vengeant la mort de son prédécesseur, il punit les

1. Deletam quoque ibi legionem, ita ut nuncius non superesset, quidam auctores sunt. Sunt qui Umbros, non Gallos, fuisse tradunt, nec tantum cladis acceptum... Similius vero est a Gallo hoste quam Umbro eam cladem acceptam. Lib. X, cap. XXVI.

Gaulois de la perfidie dont ils avaient usé à l'égard de ceux qu'il leur avait envoyés pour traiter de la rançon des prisonniers, lesquels ils avaient fait mourir contre le droit des gens. Cette défaite affaiblit si fort les Gaulois Sénonais (car c'est particulièrement de ceux-ci qu'il est question dans les premières guerres des Romains et des Gaulois, et non de tous ceux de cette nation qui étaient établis en Italie), que Manius, profitant de sa victoire, fit la conquête de leur pays, et se vit en état d'y établir des colonies.

Comme il ne nous reste que des abrégés de la seconde décade de Tite-Live, on ne peut pas bien juger de la différence qu'il y avait entre sa narration et celle de Polybe. Cependant, autant qu'on le peut deviner par ce qui nous en reste dans ces abrégés, ils ne seraient guère mieux d'accord en ceci que dans tout le reste; ou du moins Tite-Live aurait extrêmement embrouillé les événements.

Le temps où Polybe les place tombe sur l'an 464 de Rome, qui, selon la chronologie de cet historien, tombe sur l'an 1 de la CXXIII^e olympiade, quatre-vingt-dix-neuf ans après la prise de Rome. Il est bien difficile de le concilier avec les autres historiens, aussi tous les modernes l'ont-ils abandonné. Cependant, comme Polybe fixe la date de ces événements à la quatre-vingt-dix-neuvième année après la prise de Rome, je ne crois pas qu'on doive l'abandonner sans de fortes raisons. Il est vrai que, selon les abrégés de Tite-Live[1], selon Florus[2], Aurélius Victor[3] et Orose[4], Manius Curius triompha des Samnites et des Sabins, sans qu'il soit fait aucune mention des Gaulois. Selon ces auteurs, il mit fin à la guerre des Samnites et vainquit ensuite les Sabins,

1. Epit. XI.
2. Lib. I, cap. xv.
3. *De vir. illus.*, cap. XXXIII.
4. Lib. III, cap. XXII.

qui s'étaient révoltés; et, selon Florus, il soumit une vaste étendue du pays. Il paraît, par Tite-Live, qu'immédiatement après ces victoires, il envoya des colonies à Castrum, à Séna et à Adria, villes qui n'ont jamais appartenu aux Sabins, mais qui étaient dans le territoire des Gaulois Sénonais. Il y a donc beaucoup plus de vraisemblance au narré de Polybe, et l'établissement des colonies romaines dans le pays des Gaulois paraît une suite toute naturelle de la défaite de cette nation, que Manius Curius avait chassée de ses terres. C'étaient eux, apparemment, qui avaient engagé les Sabins dans la révolte, et non les Samnites, comme on le trouve dans le texte de Tite-Live, quoique immédiatement auparavant il eût dit qu'on venait de renouveler le traité avec les Samnites[1]. C'est ce qui me fait croire que, dans ce passage, au lieu de *Samnitibus cæsis et Sabinis*, il faut lire *Senonibus cæsis*. Les paroles qui précèdent immédiatement celles-ci confirment cette conjecture. On y voit que les Romains venaient d'accorder la paix aux Samnites, et qu'ils avaient renouvelé l'ancien traité. Manius Curius, après avoir vaincu les Samnites et les avoir obligés de se soumettre, marcha contre les Sénonais et les Sabins. Ce léger changement dans le texte de Tite-Live rend naturel l'établissement des colonies romaines dans le pays des Sénonais. Il fallait pour cela qu'ils eussent été vaincus et mis hors d'état de défendre leur territoire. Il fallait que la victoire de Manius Curius eût été des plus complètes, puisqu'il les avait chassés de leurs villes et s'en était mis en possession.

Je ne sais cependant s'il faut faire aucun changement

1. Cum Samnitibus pacem petentibus fœdus quarto renovatum est. Curius Dentatus consul, Samnitibus cæsis, et Sabinis, qui rebellaverant, in deditionem acceptis, bis in eodem magistratu triumphavit. Coloniæ deductæ sunt Castrum, Sena, Adria. Epit. XI. — Velleius Paterculus, lib. I, cap. XIV, ne parle point du tout de l'établissement de ces deux premières colonies; mais il place quelques années plus tard l'établissement de la dernière.

dans le texte de Tite-Live, car tous les auteurs s'accordent à ne nommer que les Samnites et les Sabins dans cette guerre, sans faire mention des Sénonais. Il est vrai qu'en examinant leurs narrés, on s'apercevra aisément que c'est faute d'avoir fait attention à ce qu'ils rapportaient qu'ils ont omis une chose si essentielle. Orose, Florus, Aurélius Victor[1] disent que, dans le rapport que Manius Curius fit au sénat de ses victoires, il dit qu'il avait conquis une si grande étendue de pays qu'elle serait devenue une vaste solitude, s'il n'eût en même temps fait prisonniers un nombre d'hommes proportionnés. Ils disent aussi que les conquêtes de Manius Curius s'étendaient jusqu'à la mer Adriatique. Or, ni le pays des Samnites, ni celui des Sabins ne s'étendaient jusque-là. C'était donc sur les Gaulois Sénonais qu'il avait fait une grande partie de ses conquêtes; et ces historiens auront confondu ici les Samnites avec les Sénonais. Il se pourrait donc que cette erreur ait été générale, et que Tite-Live l'eût suivie comme les autres, ne faisant pas attention que l'établissement des colonies à Castrum, à Séna et à Adria ne pouvait être qu'une suite de la défaite des Gaulois Sénonais. Ainsi, en ne changeant rien dans les textes de ces auteurs, on est obligé de convenir qu'ils ont absolument ignoré la victoire de Manius Curius sur les Sénonais, et qu'ils lui en ont substitué une sur les Samnites avec qui les Romains venaient de faire la paix.

Il reste encore quelques difficultés sur le véritable temps de cet événement et sur la défaite du préteur Lucius, que Polybe place sous l'an de Rome 464. On reconnaît à la vérité en partie la même histoire dans l'abrégé du livre XII de Tite-Live et dans Orose; mais l'ordre des événements y est entièrement renversé, car la défaite du préteur L. Cæcilius, lequel est apparemment le même que le préteur Lucius

1. *Ubi supra*, 385.

de Polybe, y est précédée par la violation du droit des gens en la personne des envoyés des Romains; et ces événements ne sont placés qu'après les victoires de Curius et l'établissement des colonies romaines, au lieu qu'ils les précèdent dans la narration de Polybe. Voici ce qu'on trouve dans l'abrégé de Tite-Live[1] : « Les Gaulois Séno-« nais ayant tué les envoyés des Romains, ceux-ci leur dé-« clarèrent la guerre. Le préteur L. Cæcilius fut taillé en « pièces avec son armée. » Il y a bien de l'apparence que le préteur L.. Cæcilius de Tite-Live est le même que le Lucius de Polybe, et les envoyés des Romains tués par les Gaulois les mêmes que ceux qui leur furent envoyés par Manius Curius : ce qui ne fut, selon Polybe, qu'après la défaite et la mort de Lucius. Tite-Live et Orose ont déplacé cet événement, qui, comme nous le voyons dans Polybe, devait précéder les victoires de M. Curius et l'établissement des colonies romaines dans le pays des Sénonais. Il est bien plus naturel que cela se soit passé dans l'ordre où Polybe le raconte, et où l'on reconnaît un enchaînement de faits qui sont comme des conséquences du premier événement qui y donna lieu.

Pour ce qui est du temps auquel ces événements doivent se rapporter selon Polybe, il convient assez avec le premier consulat de Manius Curius; mais la grande difficulté est de le concilier avec Tite-Live et Orose sur le préteur Cæcilius. Il y a eu un L. Cæcilius consul six ans après le consulat de M. Curius; et c'est ce qui a fait abandonner Polybe par la plupart des modernes[2], et leur a fait placer la défaite et la mort de Cæcilius sept ans plus tard que l'éta-

1. Quum legati Romanorum a Gallis Senonibus interfecti essent, bello ob id Gallis indicto, L. Cæcilius prætor ab iis cum legionibus cæsus est. Ep. XII.

2. Pighius *ad An.* CDLXX. — Petavius *ad An. mundi*, 3701. — Gronov. *ad Polyb.*, t. III, p. 406. — Freinsheim. *in Suppl. ad Liv.*, lib. XII, cap. XXII, et Drakenb. *ad Livii ep.* XII.

blissement des colonies romaines. Mais l'autorité de Tite-Live et d'Orose ne me paraît pas devoir contrebalancer celle de Polybe sur ce sujet, et les modernes ne me paraissent pas avoir eu d'autre raison de l'abandonner que parce qu'ils ne voyaient pas qu'il fût possible de le concilier avec les deux premiers. La confusion qui règne dans leurs histoires sur ces événements me fait préférer la narration de Polybe, qui est beaucoup mieux liée et plus suivie.

En effet, il place la fin des guerres des Romains et des Gaulois à la troisième année avant la venue de Pyrrhus en Italie, qui n'y passa que dix ans après le premier consulat de M. Curius. Or Polybe rapporte encore deux grandes victoires des Romains sur cette nation dans cet intervalle. Car les Boïens, peuple gaulois établi dans les environs du Pô, irrités de ce qu'on avait chassé les Sénonais de leurs terres, se liguèrent avec les Toscans, et, s'étant avancés jusqu'au lac Vadimon, ils y furent si totalement défaits qu'il n'en réchappa qu'un très-petit nombre. Comme Florus et Orose attribuent cette victoire à Dolabella, on la place sous son consulat, en l'an de Rome 470. Il ne paraît pas par les abrégés de Tite-Live qu'il en ait seulement fait mention. Polybe parle encore d'une dernière prise d'armes de ces peuples qui doit avoir suivi l'autre de près. Ils n'y furent pas plus heureux que dans la précédente, et ils furent forcés de demander la paix aux Romains. Tel est le récit que Polybe fait des guerres que les Romains ont eu à soutenir contre les Gaulois avant la venue de Pyrrhus en Italie. Je ne le suivrai pas plus loin; et ce que j'en ai rapporté suffit pour nous convaincre de la confusion qui règne encore dans l'histoire romaine de ce siècle, par rapport à divers faits des plus marqués sur lesquels il est impossible de concilier les historiens.

Je ne crois pas que la différence qui se trouve entre le

récit de Polybe et celui des autres historiens de Rome fournisse une raison suffisante pour révoquer en doute la vérité de sa narration. Cet historien est exact et judicieux, et était à portée de s'instruire des faits qu'il rapporte. D'ailleurs, en l'abandonnant, on ne lève pas toutes les difficultés; au contraire, il régnera dans l'histoire tant de confusion, il y aura si peu de liaison entre les événements, qu'on n'y gagnera rien. Ajoutons que Polybe écrivait dans un temps où les guerres des Romains et des Gaulois étaient encore d'assez fraîche date; qu'il écrivait sous les yeux des premiers de Rome dont les ancêtres avaient eu part à ces guerres, et qu'ils n'auraient jamais gardé le silence sur le tort qu'il faisait à leur nation, s'il avait, en effet, supprimé tant de victoires des Romains sur les Gaulois.

Quoique ces raisons me paraissent assez fortes pour nous faire décider en faveur de Polybe, j'y en ajouterai encore deux autres, qui achèveront de mettre tout l'avantage de son côté. Je tire la première des historiens romains eux-mêmes. Ils nous parlent souvent de la frayeur que causa pendant longtemps aux Romains le seul nom des Gaulois, et de la consternation où ils étaient toutes les fois qu'ils furent menacés de quelque invasion de la part de cette nation. Il n'y a nulle apparence que, si Camille eût vengé sur eux la ruine de sa patrie d'une manière aussi éclatante que le prétend Tite-Live, et que, si lui et divers autres généraux romains eussent érigé tant de trophées aux dépens des Gaulois; il n'y a point d'apparence, dis-je, qu'ils eussent été si longtemps un objet de terreur pour les Romains. Cette terreur, au contraire, se serait bientôt convertie en mépris pour une nation dont ils triomphaient avec tant de facilité, et qui leur avait fourni matière à tant de trophées.

La seconde raison qui me fait préférer la narration de Polybe à celle de Tite-Live, je la tire d'un passage de Cicé-

ron[1] que j'ai déjà rapporté dans la première partie. On y a vu que la vanité des familles romaines avait beaucoup contribué à altérer la vérité de l'histoire; qu'elle y avait fait entrer bien des faux triomphes, des faux consulats dont ces familles se faisaient honneur. On peut donc mettre au rang de ces triomphes supposés une partie de ces victoires que les Romains se vantaient d'avoir remportées sur les Gaulois, et qui ne devaient leur origine qu'à l'orgueil de quelques familles qui les avaient inventées pour en orner leurs mémoires. Tite-Live paraît avoir cru qu'il ne devait point y avoir dans son *Histoire* d'année qui ne fût marquée par quelque bataille ou par quelque événement considérable, et a transcrit sans autre examen ce que les anciens historiens avaient puisé dans les mémoires de quelques familles. C'est apparemment ce qui est cause qu'il y a donné place à quantité de faits qu'il regardait lui-même comme très-incertains. C'est encore ce qui me fait juger que, si quelque historien, aussi judicieux que Polybe, nous eût donné sur de bons mémoires une histoire suivie des premiers siècles de Rome, il n'en aurait pas moins rabattu des triomphes sur les Éques, sur les Volsques et sur les Samnites (que, malgré leurs fréquentes défaites, nous voyons continuellement reparaître sur la scène) qu'il en a retranché des trophées que les Romains s'étaient élevés aux dépens des Gaulois.

Je crois ces raisons suffisantes pour nous convaincre qu'il n'y a rien de plus incertain que tous ces triomphes que les Romains s'attribuent sur les Gaulois, qu'ils furent cependant près d'un siècle sans oser regarder en face. Ce ne fut que depuis que le haut degré de gloire auquel ils étaient

1. His laudationibus historia rerum nostrarum facta est mendosior. Multa enim in eis scripta sunt, quæ facta non sunt. Falsi triumphi, plures consulatus, etc. *In Bruto*, cap. XVI.

parvenus rendait tout croyable de leur valeur, qu'ils commencèrent à effacer de l'histoire tout ce qui pouvait diminuer leur réputation, et qu'ils y substituèrent ces victoires imaginaires. Cicéron nous indique la source de ces faussetés, et nous apprend que l'orgueil de quelques familles considérables avait beaucoup contribué à altérer la vérité de l'histoire, en y introduisant de faux consulats, de faux triomphes et bien des choses qui n'étaient jamais arrivées. Nous voyons aussi que, malgré la promesse que Tite-Live nous a faite au commencement de son sixième livre, l'obscurité et l'incertitude de l'histoire des premiers siècles de Rome s'étend encore plus d'un siècle au delà du ravage qu'y firent les Gaulois. Comme les Romains ne commencèrent à avoir des historiens que pendant la seconde guerre Punique, ce n'est proprement qu'avec le sixième siècle que leur histoire commence à avoir quelque certitude. Afin de ne rien avancer sans preuves, j'en donnerai encore quelques exemples qui mettront la chose hors de doute.

CHAPITRE XI

DE L'AVENTURE QUI FIT ADMETTRE LES PLÉBÉIENS AU CONSULAT, ET DE QUELQUES AUTRES FAITS.

Tite-Live, qui, en bien des occasions, montre beaucoup d'esprit et de jugement, aurait eu toutes les qualités qui forment un bon historien, si la plupart du temps il n'avait écrit avec trop de précipitation. Il semble que, content de répandre sur son sujet tous les agréments du style et d'amuser ses lecteurs, il donne d'ailleurs un peu trop dans le merveilleux, et qu'il se plaît à donner un air de roman à son histoire. C'est ce qui est cause qu'adoptant sans beau-

coup d'examen divers faits, il y a souvent donné place à des fables peu dignes d'y figurer. Peut-être qu'un peu trop attaché à consulter les traditions des familles, il n'a pas eu assez de soin d'en écarter toutes les fictions dont elles fourmillaient, comme il en convient lui-même[1].

C'est, je crois, sur ce pied-là que nous devons regarder le conte qu'il nous fait de la jalousie de deux sœurs, qui fournit aux plébéiens une occasion de s'ouvrir le chemin au consulat dont les patriciens avaient été jusqu'alors seuls en possession. Il y avait longtemps que les prétentions des plébéiens, qui voulaient être admis à cette dignité, et l'obstination des patriciens à la leur refuser, avaient mis la discorde entre ces deux ordres et avaient excité divers troubles dans l'État. C'est ce qui rendait cet événement très-intéressant, et lui faisait mériter une attention particulière.

Comme ce fut une femme qui fut cause qu'on chassa les rois de Rome et qu'on y établit la liberté, et que ce fut encore une femme qui donna occasion d'abolir la domination des décemvirs qui se préparaient à envahir l'autorité souveraine, ce sexe était, en quelque sorte, en possession de donner le branle aux principales révolutions de l'État. Les patriciens, chagrins de se voir enlever un consulat, et d'être obligés de partager cette dignité avec les plébéiens, regardèrent ce changement comme une révolution considérable, et cela fut cause peut-être que, dans la suite, on voulut donner part à une femme dans cet événement, et qu'on inventa le conte de la jalousie des deux filles de Fabius. Ce conte courait apparemment du temps de Tite-Live, et cet historien l'inséra dans son *Histoire* sans autre examen. En effet, pour peu qu'il y eût donné d'attention, il aurait bien remarqué qu'il ne méritait point d'y avoir

1. Lib. VIII, cap. ult.

place, puisqu'il est entièrement dépourvu de vraisemblance. C'est ce qu'il ne sera pas difficile de prouver. Voici ce conte, tel que nous le donne Tite-Live.

M. Fabius, patricien, avait deux filles qu'il avait mariées : l'aînée à Servius Sulpicius, patricien; la cadette à Licinius Stolon, homme considérable, mais qui était de famille plébéienne. Un jour que la cadette était venue faire visite à son aînée, et qu'elles causaient ensemble, un licteur vint frapper avec violence avec sa verge à la porte, pour la faire ouvrir à Sulpicius, qui alors était tribun militaire, dignité substituée au consulat. Ce bruit causa de la surprise et quelque effroi à la cadette, et sa sœur n'y répondit que par un souris malin, qui semblait lui reprocher qu'elle ignorât une coutume qui s'observait toujours à l'égard des consuls et des tribuns militaires. La foule des gens qu'elle vit encore venir faire leur cour à sa sœur lui fit regarder avec un œil d'envie son mariage et le rang où il l'élevait au-dessus d'elle. Le chagrin que cela lui causa fut si violent qu'elle ne put le cacher à son père; et il la pressa si fort de lui en découvrir la cause, qu'elle ne put s'en dispenser. Il entra dans la passion de sa fille, lui promit de mettre tout en œuvre pour la contenter, et d'employer tous ses soins et tout son crédit pour que son mari eût accès aux mêmes dignités, et qu'il ne cédât en rien à son beau-frère. Il communiqua ses vues à Licinius, son gendre, et à L. Sextius, plébéien aussi, mais ambitieux et entreprenant, et qui ne pouvait souffrir qu'il y eût quelque dignité au-dessus de ses espérances. Ils prirent des mesures ensemble pour faire admettre les plébéiens au consulat; et enfin, après dix ans de troubles et de disputes, la cadette Fabia eut lieu d'être satisfaite ; et ils firent passer en loi que, des deux consuls, il y en aurait toujours un plébéien.

Tout ce conte n'est fondé que sur une supposition mani-

festement fausse, qui est que Servius Sulpicius, le mari de l'aînée de ces deux sœurs, était revêtu d'une dignité dont la qualité de plébéien excluait le mari de la cadette. Or Sulpicius était tribun militaire, dignité à laquelle les plébéiens étaient admis aussi bien que les patriciens. Elle n'avait même été introduite que pour les satisfaire. Les patriciens, voyant les efforts que faisaient les plébéiens pour s'ouvrir l'accès au consulat, ne pouvant se résoudre à leur en faire part, et craignant qu'enfin ils ne vinssent à bout de le leur arracher, imaginèrent ce moyen de les contenter en quelque manière, et il y avait près de cinquante ans qu'on n'avait créé que fort rarement des consuls. Licinius n'était donc point exclu de la dignité dont son beau-frère était revêtu, et rien ne l'empêchait de la briguer et de l'obtenir. Plusieurs autres du même nom et de la même famille avaient été tribuns militaires avant lui. Le nombre de ces tribuns n'était pas fixe, et il n'était pas déterminé combien il devait y en avoir de patriciens. Il était même déjà arrivé[1] que de six il n'y en avait eu qu'un patricien; et même, trois ans après, ils furent tous six plébéiens. Il est vrai que la plupart du temps les patriciens l'emportaient sur les plébéiens; mais aussi il n'est pas moins vrai que ceux-ci, en se saisissant de quelques circonstances favorables, pouvaient l'emporter sur les patriciens, comme l'expérience le prouvait.

La jalousie de la cadette Fabia était assez mal fondée, puisque rien n'excluait son mari Licinius de la charge de tribun militaire dont son beau-frère Sulpicius était revêtu. Disons plus : elle n'avait aucun sujet d'envier cette dignité au mari de sa sœur, puisque le sien avait exercé la charge de tribun militaire l'année d'auparavant. Tite-Live[2] nous

1. Livius, lib. V, cap. XIII et XVIII.
2. Lib. VI, cap. XXXIX. — Vid. lib. X, cap. VIII.

apprend que le Licinius, qui fut nommé général de la cavalerie peu après par le dictateur Manlius, était le même qui avait été tribun militaire quelque temps auparavant. Or il le nomme aussi ailleurs C. Licinius Stolo, en disant qu'il avait été le premier plébéien élevé à la dignité de général de la cavalerie. Ce qui achève de lever tous les doutes de ce sujet, et prouve que ce Licinius était le même que le gendre de Fabius, c'est que Plutarque dit bien expressément[1] que ce fut ce même Licinius Stolon, auteur de la sédition, que Manlius nomma général de la cavalerie.

Licinius Stolon, mari de la cadette Fabia, avait donc été revêtu de la dignité de tribun militaire, et par conséquent sa femme devait être accoutumée à voir, dans sa maison, tout ce qui causa sa surprise chez sa sœur et réveilla sa jalousie contre elle. Mais, quand la supposition sur laquelle ce conte est fondé serait vraie, savoir que Licinius n'avait jamais été tribun militaire, et que même il était exclu de cette charge par sa naissance, la surprise de la cadette Fabia ne pouvait venir que de ce qu'elle ignorait l'usage qui y donna lieu, et de ce qu'elle n'était pas accoutumée à ce qui se pratiquait chez les gens qui étaient revêtus de cette dignité. Il faudrait donc encore supposer, pour que cela eût quelque vraisemblance, qu'elle était d'une maison où ces dignités n'étaient pas ordinaires.

Cependant nous voyons qu'elle était d'une famille patricienne des plus illustres de Rome, où les principales dignités étaient comme héréditaires, et que son père même y avait exercé cette charge. D'ailleurs une maison si considérable ne pouvait manquer d'avoir de grandes alliances; et Fabia avait sans doute bien d'autres parentes que sa sœur, où elle aurait pu voir pratiquer la même formalité. Quelle

1. *In Camillo*, p. 150, B.

apparence y a-t-il donc qu'elle ait trouvé rien d'étrange à ce qui se passait chez sa sœur, et que ce soit à la jalousie qu'elle conçut de la voir élevée à un rang auquel elle ne pouvait prétendre, que l'on doive attribuer l'ardeur avec laquelle les plébéiens travaillèrent à arracher un consulat aux patriciens et le succès avec lequel ils vinrent à bout de vaincre leur obstination?

Ces raisons suffisent pour nous faire regarder ce conte comme un de ces épisodes intéressants dont les anciens aimaient à orner leurs histoires. Plutarque, qui, dans la *Vie de Camille*, a suivi Tite-Live en plusieurs choses, n'a pas cru devoir le suivre en ceci; et, parlant des troubles qu'excitèrent Sextius et Licinius, tribuns du peuple, pour ouvrir aux plébéiens le chemin du consulat, il n'a garde de dire que le motif qui les fit agir ait été une aventure aussi peu vraisemblable.

En effet, ce trait d'histoire fait peu d'honneur au jugement de Tite-Live; et, pour peu qu'il l'eût examiné en critique, il en aurait aisément découvert la fausseté.

J'ai donné diverses preuves de l'ingénuité avec laquelle cet historien reconnaît, en d'autres occasions, que l'*Histoire* qu'il écrivait était accompagnée de beaucoup d'incertitude. Pour ne pas passer pour trop crédule, il aurait bien dû avertir ses lecteurs qu'il n'ajoutait pas foi à de pareils contes, comme il l'a dit à l'égard de la fondation de Rome. Quoi qu'il en soit, il me serait facile de rassembler encore divers traits, tirés de cet historien, qui montrent combien l'histoire du cinquième siècle est incertaine. Il parle, à la fin de son septième livre, d'une sédition qui s'éleva dans l'armée, et qui eut de si grandes suites qu'il semble qu'on devait en savoir jusqu'aux moindres circonstances. Cependant, apres avoir rapporté assez au long l'histoire de la sédition, telle qu'il l'avait trouvée dans quelques auteurs, il

convient que, dans d'autres écrivains, elle se trouvait rapportée d'une manière entièrement différente, et pour le fond et pour les circonstances. De sorte qu'il est obligé d'avouer[1] qu'il n'y avait rien de certain dans tout ce qu'on en disait, sinon qu'il y avait eu une sédition, et qu'elle avait été apaisée. Il est cependant surprenant qu'on eût si peu de lumière sur un événement de cette importance, car on voit que cette sédition avait eu de grandes suites et avait donné occasion à des changements considérables dans le gouvernement. Je renvoie à l'historien lui-même, de peur d'être trop long. Du moins cet événement, qu'il place sous l'an 413 de Rome, montre-t-il que l'incertitude régnait encore dans l'histoire romaine; et je pourrais y en ajouter encore d'autres exemples sur le reste de ce siècle; mais je me contente de les indiquer[2], et de ce que j'ai rapporté des guerres des Gaulois dans le chapitre précédent.

Je passe à deux faits dont la mémoire nous a été conservée par des historiens étrangers, et qui ne se trouvent point dans l'*Histoire* de Tite-Live, soit qu'il n'en ait point eu connaissance, soit qu'il n'ait point trouvé à propos de les rapporter. Le premier se trouve dans Théophraste[3]. Il s'agit d'une expédition des Romains dans l'île de Corse, où ayant voulu faire une descente, les mâts de leurs vaisseaux se brisèrent, s'étant engagés dans les branches des arbres dont d'épaisses forêts bordaient les rivages de cette île. Il semble que la perte que les Romains firent dans cette occasion et cette expédition même, qui fut apparemment la première entreprise qu'ils firent sur cette île, étaient des événements assez remarquables pour mériter une place dans

1. Adeo nihil, præterquam seditionem fuisse eamque compositam, inter antiquos rerum auctores constat. Lib. VII, cap. ult.

2. Vid. lib. IX, cap. XLIV; lib. X, cap. III, IX, XXVI, XXX, XXXVII.

3. *Hist. Plantar.*, lib. V, cap. IX.

l'histoire. On n'en voit cependant aucune trace dans l'*Histoire* de Tite-Live, bien que les dix premiers livres qui nous en restent aillent au delà du temps auquel Théophraste écrivait son livre, et qui était l'an 460 de Rome, comme nous l'apprend Pline l'Ancien[1]. Le fait que Théophraste rapportait devait être, du moins, de quelques années antérieur, et par conséquent devait trouver place dans la première décade de Tite-Live que nous avons encore tout entière.

On pourrait croire que Théophraste, étant étranger et assez éloigné de Rome, n'était pas bien instruit, et n'avait rapporté ce fait que sur quelque bruit vague et sans en avoir approfondi la vérité ; mais le témoignage que Pline lui rend détruit cette supposition. Cet auteur dit[2] que Théophraste est le premier étranger qui ait écrit avec quelque exactitude de ce qui concernait les Romains. Il est clair que Pline n'aurait pas loué son exactitude, s'il se fût trompé dans cette occasion, la seule où il paraît avoir fait mention des Romains.

Peut-être est-ce à l'occasion de ce naufrage de la flotte romaine que la tempête fut déifiée à Rome, et qu'on lui éleva un temple. Ce qu'il y a de sûr est que, la flotte romaine ayant essuyé une furieuse tempête dans la mer de Corse, où elle pensa périr, on crut devoir à Rome se concilier cette nouvelle divinité en lui consacrant un temple. C'est ce qu'Ovide nous apprend dans ces deux vers[3] :

> Te quoque, Tempestas, meritam delubra fatemur,
> Cum pene est Corsis obruta classis aquis.

Il est vrai que ses commentateurs rapportent à une autre occasion la consécration du temple de la Tempête,

1. *Hist. nat.*, lib. III, cap. v.

2. Theophrastus qui primus externorum aliquâ de Romanis diligentius scripsit. *Ibid.*

3. *Fastor.*, lib. V, v. 193.

et qu'ils appuient leur sentiment du témoignage d'une inscription ancienne trouvée à Rome[1]; mais je ne sais si le passage de Théophraste ne déterminerait pas à donner une origine encore plus ancienne au culte qu'on rendit à cette nouvelle déesse à Rome. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une conjecture sur laquelle je n'insisterai pas davantage.

Il est toujours visible par le silence que Tite-Live garde sur ce fait, qu'outre les péchés de commission, on pourrait lui en reprocher beaucoup d'omission. Tel est encore celui dont je vais faire mention, et où il est facile de découvrir la raison du silence que cet historien garde sur une démarche qui n'est pas des plus honorables. Théophraste[2] ajoute que Clitarque, autre historien grec, disait que les Romains avaient envoyé une ambassade à Alexandre, et que ce n'était qu'à cette seule occasion qu'il avait fait mention d'eux. On ne trouve rien de semblable dans aucun historien romain. Tite-Live, bien loin de convenir que les Romains aient fait une pareille démarche, croit[3] que le bruit des exploits d'Alexandre n'avait pas même pénétré jusqu'à eux. Il n'avait donc garde de dire que les Romains, dans la crainte qu'il ne tournât ses armes contre eux, l'avaient prévenu par une ambassade. Il n'y avait point de romain qui aurait voulu avouer que sa nation eût fait cette démarche, et qu'elle eût envoyé jusqu'à Babylone féliciter Alexandre sur ses conquêtes. Il n'y avait que des étrangers ou quelques Grecs qui osassent dire la vérité, dès qu'elle n'était pas à l'avantage des Romains. C'est sans doute cette raison qui a empêché Quinte-Curce de faire

1. Reines., *Inscript. class.* VI, n. 34.

2. Clitarchus ab eo (Theophrasto) proximus legationem tantum ad Alexandrum missam scribit. Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. V.

3. Alexandrum ne fama quidem notum illis arbitror fuisse. Lib. IX, cap. XIX.

mention de cette particularité qui se trouvait aussi rapportée par Ariste et par Asclépiade, deux historiens grecs qui avaient écrit l'histoire d'Alexandre. C'est d'Arrien que nous l'apprenons[1], qui paraît cependant douter de la vérité de cette ambassade.

Mais, en faisant attention aux caractères de Tite-Live et de Clitarque, il ne sera pas difficile de décider de quel côté se trouve la vérité. Comme nous avons vu que l'historien romain a ignoré une particularité que le seul Théophraste nous a conservée, on pourrait croire que de même il n'a pas su que les Romains eussent fait cette démarche envers Alexandre. Mais, quand il en aurait eu connaissance, à en juger par la manière dont il s'exprime à l'égard de ce conquérant, on voit assez que son amour-propre eût souffert d'un pareil aveu, et qu'il eût trouvé quelque chose d'humiliant pour sa patrie dans cette démarche qui aurait un peu trop marqué qu'elle redoutait les armes d'Alexandre. Au contraire, ce que Clitarque en dit ne doit pas nous être suspect, parce que c'est la seule chose qu'il dise des Romains. Parmi cette foule de nations qui envoyèrent féliciter Alexandre à Babylone sur ses conquêtes, il nomme les Romains, qui apparemment ne lui étaient connus que par cette ambassade. Nonobstant le jugement que Quintilien fait de Clitarque[2] dont il loue l'esprit, mais dont il dit que la fidélité était fort décriée, sa bonne foi ne peut nous être suspecte sur cet article. Si cet historien, qui accompagna Alexandre dans son expédition et qui en écrivit l'histoire, avait imaginé cette ambassade contre la vérité, pour la gloire de son héros, il n'y a pas d'apparence qu'il se fût contenté simplement de nommer les Romains; pour faire plus d'honneur à Alexandre, il se serait étendu

1. Lib. VII, cap. xv, p. 294, edit. Gronov.
2. Clitarchi probatur ingenium; fides infamatur. Lib. X, cap. I.

sur cette circonstance, et aurait fait remarquer qu'il fallait que sa réputation eût répandu la terreur jusqu'au bout du monde, puisqu'un peuple aussi éloigné et aussi belliqueux que l'étaient les Romains l'avait prévenu en lui envoyant des ambassadeurs jusqu'à Babylone. Cependant nous voyons, par le rapport de Pline, qu'il disait simplement que les Romains avaient envoyé des ambassadeurs à Alexandre : *legationem tantum ad Alexandrum missam*. Il semble donc qu'ils ne lui étaient connus que par cet endroit, et il n'y a point d'apparence qu'il ait inventé ce fait. Il n'y en a point non plus que Pline eût rapporté ce que disait Clitarque, sans y ajouter quelque correctif, s'il avait cru que la chose fût fausse.

CHAPITRE XII

DE L'HISTOIRE DE CN. FLAVIUS, DE CELLE DE PAPIRIUS PRÆTEXTATUS, ET DU SUPPLICE DE RÉGULUS

La qualité la plus rare dans les historiens romains est l'exactitude. On ne les voit point entrer dans un examen un peu rigoureux de certains faits, ni s'engager dans quelque discussion pour discerner le vrai d'avec le faux. Pourvu qu'un fait ne soit pas entièrement destitué de vraisemblance, qu'il ait été rapporté par quelque ancien historien et qu'il soit accompagné de quelques circonstances qui puissent intéresser et amuser les lecteurs, ces historiens se croient en droit de l'adopter, sans avoir besoin d'examiner les preuves sur lesquelles leurs garants s'appuient. Que la vérité du fait eût été attaquée, qu'on eût mille raisons d'en révoquer la vérité en doute, ils ne laissaient pas de le

rapporter avec une confiance aussi entière que s'il avait été bien avéré. Combien de ces faits, ou douteux ou manifestement faux, n'ai-je pas déjà relevés? Et combien n'y en pourrait-on pas ajouter, si l'on entrait dans un examen détaillé de tous les événements des cinq premiers siècles de l'histoire romaine? On n'aurait pas sujet de se plaindre de ces historiens, si, toutes les fois qu'ils jugeaient à propos de donner place dans leurs histoires à des faits douteux, ils eussent averti leurs lecteurs que la chose n'était pas bien avérée, ou eussent répondu aux difficultés qu'on y opposait. Je termine cette dissertation par l'examen de quelques faits qui, ayant été réfutés, n'ont pas laissé d'être rapportés par les historiens tant anciens que modernes, comme s'il n'y eût pas eu la moindre incertitude.

I. L'histoire de Cn. Flavius nous en fournira un exemple[1]. Ce Romain, selon Tite-Live, dans le temps que le peuple était assemblé pour l'élection des édiles curules, faisait les fonctions de secrétaire d'un édile; emploi assez bas chez les Romains, et qui fort souvent était exercé par des affranchis. Voyant qu'il avait les voix de sa tribu qui le voulait faire édile curule, et que l'édile qui présidait aux comices refusait de recevoir son nom et d'admettre à une charge si honorable un homme qui exerçait actuellement un emploi si bas, Cn. Flavius déclara qu'il quittait sa charge de secrétaire, et, ayant eu la pluralité des suffrages, il fut fait édile. Pour se venger des nobles, qui avaient traversé son élection de tout leur pouvoir et qui le traitaient avec un extrême mépris, il publia les *Formules de droit* et les *Fastes*, qu'il exposa publiquement à la lecture du peuple,

1. Livius, lib. IX, cap. XLVI. — Val. Max., lib. II, cap. V, n. 2. — Plinius, lib. XXXI, cap. I. — A.-Gell., lib. VI, cap. IX.

pour qu'il pût s'instruire et de la forme dans laquelle il devait poursuivre son droit devant le juge, et des jours auxquels il lui était permis de le faire. Les patriciens et les principaux de Rome s'en étaient jusqu'alors réservé la connaissance à eux seuls, et tenaient par là le peuple dans une entière dépendance.

La première partie de ce récit n'est pas bien sûre, comme Tite-Live le reconnaît lui-même. Il suivait cependant presque mot à mot Lucius Pison, qui, dans le troisième livre de ses *Annales*, rapportait la chose de la même manière, comme nous le voyons par le fragment qu'Aulu-Gelle nous en a conservé[1]. Licinius Macer, autre historien, ne convenait pas avec Pison, et rapportait que Flavius avait abandonné, longtemps avant que de devenir édile, l'emploi de secrétaire, et qu'il avait exercé diverses charges plus considérables qui l'avaient conduit, comme par degrés, à celle d'édile curule.

S'il y avait quelque diversité d'opinion là-dessus entre ces auteurs, Tite-Live nous assure qu'on était parfaitement d'accord sur le reste, savoir sur la divulgation des *Formules* et des *Fastes*. *Ceterum id quod haud discrepat*, etc. Cependant Atticus, qui était un des Romains les plus versés dans l'histoire de sa patrie, et qui en avait fait une étude toute particulière, reproche à Cicéron d'en avoir parlé comme d'un fait certain et avéré. Celui-ci s'en excuse sur ce qu'il avait pour lui l'autorité de la plupart des écrivains. Il reconnaît pourtant qu'Atticus attaquait par de très-bonnes raisons la vérité de cette circonstance : « Si je me « suis trompé, dit-il, dans ce que j'ai dit de Flavius et de « la publication des *Fastes*, je me suis trompé avec beau- « coup d'autres. Vous avez de fort bonnes raisons d'en

1. Lib. VI, cap. IX.

« douter; mais, pour moi, j'ai suivi une opinion presque « générale[1]. »

Atticus, étant entré dans l'examen de ce qui se disait sur ce sujet, avait apparemment trouvé qu'il n'y avait rien de plus incertain que cette divulgation des *Fastes* et des *Formules* par Flavius. Nous ne pouvons pas deviner les raisons que ce savant homme avait de rejeter ce fait; mais nous devons juger qu'il était bon juge dans ces matières, et que Cicéron défère lui-même à son jugement. Qui sait si une des raisons qui lui faisaient révoquer en doute la vérité de ce fait n'était pas le silence que Pison Frugi, historien assez ancien, gardait là-dessus? Car, dans le fragment de cet historien qu'Aulu-Gelle nous a conservé[2], où cette histoire de Flavius se trouve rapportée, il n'est point du tout fait mention de la publication des *Fastes* et des *Formules*, circonstances trop importantes pour qu'on puisse croire qu'Aulu-Gelle les eût retranchées, s'il les avait trouvées dans cet historien. Nous voyons cependant qu'on a fait peu d'attention au jugement d'Atticus, et que tous les auteurs, tant anciens que modernes, qui ont eu occasion de parler de ce Flavius, ont continué de lui attribuer la divulgation des *Fastes* et des *Formules* comme une chose certaine et avérée.

II. Je passe à l'histoire de Papirius, qui fut surnommé Prætextatus à cause des marques de prudence et de discrétion qu'il donna dans une grande jeunesse. Voici comme la chose se trouve racontée par Aulu-Gelle[3] et Macrobe[4]. An-

1. Nec vero pauci sunt auctores, Cn. Flavium scribam Fastos protulisse, actionesque composuisse..... Nam illud de Flavio et Fastis, si secus est, commune erratum est : et tu belle ἠπόρησας, et nos publicam prope opinionem secuti sumus. Cic. *ad Attic.*, lib. VI, epistol. I.

2. Lib. VI, cap. IX.

3. Lib. I, cap. XXIII.

4. *Saturn.*, lib. I, cap. VI.

ciennement les sénateurs romains avaient coutume, pour former de bonne heure leurs fils aux affaires, de les mener dès leur jeunesse au sénat, et ils y assistaient aux délibérations les plus importantes. Un jour qu'on y avait agité une affaire des plus épineuses et sur laquelle on n'avait pas pu prendre de résolution avant que de se séparer, le sénat recommanda fort le secret sur cette affaire, et défendit qu'on n'en divulguât rien avant que le décret en eût été passé. Le jeune Papirius, qui avait accompagné son père au sénat, étant de retour chez lui, eut à essuyer les plus fortes instances de la part de sa mère, qui fit tout ce qu'elle put pour tirer de lui ce qui s'était passé dans le sénat. Plus celui-ci s'en défendait, sur ce que le silence lui avait été ordonné, plus il piquait la curiosité de sa mère. Elle le pressa tant que ce jeune enfant, pour se délivrer de son importunité, inventa le mensonge suivant. Il lui dit que le sénat avait délibéré s'il serait plus de l'intérêt de l'État de permettre aux hommes d'avoir deux femmes, ou aux femmes d'avoir deux maris. Également surprise et émue de ce qu'elle venait d'entendre, elle sort aussitôt et court communiquer à ses amies cette importante nouvelle. Le lendemain, une troupe de femmes s'assemble devant le sénat, et, arrêtant les sénateurs qui s'y rendaient, elles les conjurent avec larmes d'accorder plutôt deux maris à une femme que de permettre qu'un homme eût deux femmes. Les sénateurs, surpris de l'impudence de ces femmes, ne savaient ce que signifiait cette demande, lorsque le jeune Papirius, s'étant avancé au milieu du sénat, raconta la chose comme elle s'était passée, l'importunité de sa mère et ce qu'il lui avait fait accroire pour s'en délivrer. Le sénat, après avoir loué la prudence et la discrétion de cet enfant, fit un décret, dont il l'excepta, par lequel il fut défendu aux pères d'amener à l'avenir leurs enfants dans le sénat.

Il semble qu'il suffit d'entendre raconter la chose pour être convaincu que ce n'est qu'un conte fait à plaisir, et qui ne mérite pas qu'on se donne la peine de le réfuter. Cependant, si on fait réflexion que c'est de Caton le Censeur, auteur grave s'il en fut jamais, qu'Aulu-Gelle l'a emprunté[1], on aura de la peine à se persuader qu'un homme de ce caractère l'ait débité sans avoir été bien assuré de la vérité. Le peu de vraisemblance qu'on y trouve n'empêche pas que le nom de Caton n'en impose, et on a de la peine à rejeter ce qui est appuyé d'une autorité si respectable. C'est par cette raison que M. Bayle n'a osé traiter de fable ce qui se disait de ce Papirius Prætextatus[2]. « La seule autorité « d'Aulu-Gelle, dit-il, ne m'empêcherait pas de m'ima- « giner que c'est un conte fait à plaisir; mais je n'ose me « persuader cela, quand je considère que c'est une chose « que le grave Caton le Censeur a débitée dans une haran- « gue. » C'est pourquoi M. Bayle a tâché d'éluder ou d'affaiblir les raisons tirées du peu de vraisemblance de ce conte, et dont on se sert pour le réfuter.

Si l'autorité de Caton le Censeur doit nous empêcher de rejeter trop à la légère un fait auquel il avait daigné donner place dans un de ses ouvrages, elle ne doit pas nous empêcher de remonter jusqu'à la source de ce conte; et lorsque nous verrons de quels auteurs il l'avait emprunté, nous trouverons que l'autorité d'un homme de poids comme lui ne suffit pas pour le mettre à l'abri de la critique. Dans un passage de Polybe, que je vais citer, nous allons voir et la réfutation de ce conte et le cas qu'on doit faire des historiens qui les premiers l'ont débité, et desquels Caton l'avait

1. Historia de Papirio Prætextato dicta scriptaque est a M. Catone in oratione qua usus est ad milites contra Galbam. Au.-Gell., lib. I, c. XXIII.

2. Diction., article *Prætextatus*, rem. B.

emprunté. « N'est-ce pas une absurdité, dit Polybe [1], que ce « qu'ils ajoutent, que les sénateurs avaient mené dans le « sénat leurs fils qui avaient au-dessus de douze ans, et « qui, étant instruits du secret des affaires d'État, n'en « avaient rien communiqué à leurs parents, quoique tout « cela soit contraire à la vérité et manifestement faux; « à moins qu'on ne veuille que la Fortune, entre autres « choses, n'ait accordé aux Romains d'avoir, dès leur en- « fance, toute la prudence des vieillards? Mais en voilà assez « pour réfuter des écrits tels que ceux de Chéréas et de « Sosile, qui, à mon avis, ne méritent pas le nom d'*His-* « *toires*, mais plutôt de contes sortis de la boutique d'un « barbier et dignes de la plus vile populace. »

Ces auteurs, que Polybe traite d'une manière si cavalière, étaient, sans doute ceux qui avaient fourni ce conte à Caton le Censeur; et il se trouve enveloppé dans la critique qu'il en fait. En effet, je crois qu'on ne peut disconvenir que Polybe n'ait eu ici en vue ce qu'on débitait de ce Papirius Prætextatus, et qu'il n'ait regardé ce conte comme indigne d'avoir place dans l'histoire. Il ne faut pas, cependant, s'imaginer que Caton mérite d'être traité aussi sévèrement que les historiens Chéréas et Sosile, que Polybe traite avec tant de mépris. Ce n'était point dans son *Histoire* que Caton avait débité ce conte. C'était dans une *harangue* adressée à des soldats, qui n'y regardent pas

1. Πῶς δὲ, καὶ τίνα τρόπον, ἅμα μὲν τὴν στυγνότητα τοῦ συνεδρίου παρεισάγουσι θαυμάσιον· ἅμα δὲ, τοὺς υἱεῖς ἀπὸ δώδεκα ἐτῶν ἄγειν, φασὶ, τοὺς πατέρας εἰς τὸ συνέδριον· οὓς, μετέχοντας τῶν διεβουλίων, οὐδὲ τῶν ἀναγκαίων οὐδενὶ προεῖσθαι τῶν ἀπορρήτων οὐδὲν; ὧν οὔτ' εἰκὸς, οὔτε ἀληθές ἐστι τὸ παράπαν οὐδέν· εἰ μὴ, νὴ Διὰ, πρὸς τοῖς ἄλλοις, ἡ τύχη καὶ τοῦτο προσένειμε Ῥωμαίοις, τὸ φρονεῖν αὐτοὺς εὐθέως ἐκ γενετῆς. Πρὸς μὲν οὖν τὰ τοιαῦτα τῶν συγγραμμάτων, οἷα γράφει Χαίρεας καὶ Σώσιλος, οὐδὲν ἂν δέοι πλέον λέγειν· οὐ γὰρ ἱστορίας, ἀλλὰ κουρεακῆς καὶ πανδήμου λαλιᾶς, ἐμοί γε δοκοῦσι τάξιν ἔχειν καὶ δύναμιν. Polyb., lib. III, cap. xx, p. 243.

de si près. D'ailleurs on sait que généralement, dans ces sortes de pièces, on ne se pique pas toujours d'une exacte vérité, et il y a bien de l'apparence que Caton cherchait plus à divertir ses auditeurs qu'à les persuader. Ainsi ce conte pouvait très-bien trouver place dans la harangue de Caton, d'où Aulu-Gelle nous avertit qu'il le tire, sans que cette autorité puisse servir à en appuyer la vérité. Je ne crois donc faire aucun tort à la réputation de Caton, en rejetant ce conte sur l'autorité de Polybe qui l'a si solidement réfuté. J'ajoute que le silence de Valère Maxime, qui a recueilli un si grand nombre de faits, forme encore un préjugé peu favorable à celui-ci. Il faut qu'il l'ait cru entièrement fabuleux et destitué de toute ombre de vérité, puisqu'il ne lui a point donné place dans son recueil, où l'on en trouve bien d'autres qui ne valent peut-être guère mieux.

III. Ce qu'on nous raconte de la mort de Régulus et des cruels tourments que les Carthaginois lui firent essuyer n'est peut-être pas mieux fondé que le conte que je viens de réfuter. Plusieurs raisons assez fortes me font douter de la vérité de ce fait.

1. La première est le peu d'uniformité qu'il y a dans les narrations de divers auteurs, sur la nature du supplice qu'on lui fit souffrir après son retour à Carthage. A peine en trouvera-t-on deux qui s'accordent sur les circonstances, de sorte qu'il y a à peu près autant d'opinions différentes sur ce point, que d'auteurs qui en parlent.

Aulu Gelle[1] nous a conservé les fragments de deux anciens historiens romains dont les ouvrages ne sont pas parvenus

1. Lib. VI, cap. IV.

jusqu'à nous. Sempronius Tuditanus, c'est ainsi que se nommait le plus ancien des deux, raconte que les Carthaginois, avant que d'envoyer Régulus à Rome sur sa parole, lui avaient donné un poison lent qui le minait insensiblement, afin qu'il ne vécût qu'autant de temps qu'ils supposaient qu'il en fallait pour qu'on fît l'échange des prisonniers. Ce fut, selon cet historien, une des raisons que Régulus allégua au sénat pour le détourner de l'échange que proposaient les Carthaginois. Il ajoute que Régulus étant de retour à Carthage, on l'y fit mourir à force de veilles. C'est aussi l'opinion de Cicéron[1], qui à la vérité renchérit beaucoup sur Tuditanus. Car il dit que les Carthaginois avaient coupé les paupières à Régulus, et l'avaient enfermé dans je ne sais quelle machine, apparemment un coffre, armée de pointes de fer en dedans. Ælius Tubéron, autre historien à peu près comtemporain de Tuditanus, et dont Aulu-Gelle nous donne le fragment dans le même chapitre, ne parle point de ce coffre armé de pointes, quoiqu'il exagère fort la cruauté des Carthaginois. Il dit qu'ils enfermèrent Régulus dans une fosse fort profonde où le jour ne pouvait pénétrer, et qu'après l'y avoir laissé assez longtemps, on l'en retirait pour l'exposer aux rayons du soleil le plus ardent; que là on l'obligeait d'ouvrir les yeux et de fixer ses regards sur le soleil, et qu'afin qu'il ne pût fermer les yeux, on lui avait cousu les paupières au-dessus et au-dessous.

Voilà trois auteurs d'opinions assez différentes. Tite-Live rapportait sans doute ce fait avec quelques nouvelles circonstances; mais, dans l'abrégé qui nous reste de son dix-huitième livre, on ne détermine pas le genre du supplice de Régulus; il y a simplement que les Carthaginois le firent mourir. *Supplicio a Carthaginiensibus de eo sumpto*

1. *De offic.*, lib. III, cap. XXVII. — *In Pisone*, cap. XIX.

periit. Peut-être est-ce son sentiment que Florus[1], qu'on croit auteur des sommaires de Tite-Live, a suivi. Il dit que les Carthaginois, après avoir fait souffrir une dure prison à Régulus, le mirent en croix, qui était le supplice ordinaire chez eux. *Nec ultimo, sive carceris, sive crucis, supplicio, deformata majestas*. Aurélius Victor dit[2] qu'il fut mis dans un coffre garni en dedans de pointes de fer. C'est à peu près ce qu'en dit Appien d'Alexandrie[3], et c'est cette même espèce de supplice que Silius Italicus décrit au long dans son sixième livre. Eutrope a renchéri par-dessus tous ces auteurs[4], en disant, en peu de mots, que Régulus était mort après avoir essuyé toutes sortes de tourments. *Omnibus suppliciis extinctus est*. Je serais trop long si je voulais rapporter encore les paroles de Valère Maxime, de saint Augustin, de Zonare, etc. En voilà bien assez pour faire voir que les anciens ne s'accordaient guère sur la nature de ce supplice. Pour les concilier, M. Rollin a fait à peu près comme Eutrope, et a réuni tous ces différents genres de supplices dans les tourments que les Carthaginois firent souffrir à cet illustre romain[5]. « Ils le « tenaient, dit-il, longtemps enfermé dans un noir cachot « d'où, après lui avoir coupé les paupières, ils le faisaient « sortir tout à coup pour l'exposer au soleil le plus vif et « le plus ardent. Ils l'enfermèrent ensuite dans une espèce « de coffre tout hérissé de pointes, qui ne lui laissaient « aucun moment de repos ni jour ni nuit. Enfin, après « l'avoir ainsi longtemps tourmenté par une cruelle in- « somnie, ils l'attachèrent à une croix, qui était le supplice

1. Lib. II, cap. II.
2. *De vir. illus.*, cap. XL.
3. Libyc., p. 14, edit. Rob. Steph.
4. Lib. II, cap. XXVII.
5. *Hist. anc.*, t. , p. 267.

« ordinaire chez les Carthaginois et l'y firent périr. » M. Rollin a rassemblé ici plus de circonstances qu'aucun auteur ancien. Il n'y a oublié que de lui faire coudre les paupières; mais, comme il les avait fait couper, il n'y avait pas moyen de concilier ces deux circonstances. Si ce conte passe encore par quelque autre main, on y ajoutera sans doute encore quelque chose. *Vires acquirit eundo.* Il aurait été bien plus naturel de conclure de cette diversité d'opinions, qu'on ne savait rien de bien sûr de la mort de Régulus, et que ces fables ne devaient leur origine qu'à la haine que les Romains portaient aux Carthaginois.

2. La seconde raison qui me fait rejeter ce conte, c'est le silence de Polybe sur ce prétendu supplice et sur tout ce qui concerne Régulus, depuis qu'il se fut rendu prisonnier aux Carthaginois. Ce judicieux historien, qui a écrit assez au long l'histoire de la première guerre Punique, aurait-il passé sous silence un fait aussi intéressant? Écrivant sous les yeux des plus illustres citoyens de Rome, aurait-il osé supprimer ce trait si marqué de la perfidie et de la barbarie des Carthaginois? Le silence de cet historien me ferait presque mettre le voyage de Régulus à Rome au même rang que son supplice, et me ferait croire que l'un n'est pas mieux fondé que l'autre. Je ne puis me persuader qu'un fait aussi singulier lui eût échappé, s'il eût été véritable; et sans doute que, de son temps, il n'y avait que les esprits vulgaires qui ajoutassent foi aux bruits qu'on en avait répandus. Il ne crut donc pas seulement nécessaire de réfuter ceux qui couraient sur ce sujet, parce que les plus sensés d'entre les Romains ne balançaient pas sur ce qu'ils en devaient croire. Polybe rangeait sans doute ce fait au nombre des faussetés[1] que la passion avait fait adopter à

1. Lib. I, cap. XIV et seq.

Fabius Pictor, pour avoir occasion de décrier la conduite et la bonne foi des Carthaginois. Les historiens romains n'y furent pas si difficiles : accoutumés à transcrire tout ce qu'ils trouvaient dans ce père de l'histoire romaine, ils s'en seront rapportés à lui sur ce fait, comme sur le reste, et lui auront donné cours, quoiqu'il ne fût fondé que sur des bruits populaires.

3. Si l'on entre bien dans la situation où se trouvaient les Romains et les Carthaginois, on verra que toutes les apparences concourent à détruire tout ce que nous débitent les historiens romains sur les tourments qu'on fit souffrir à Régulus. Quel était le but des Carthaginois en envoyant Régulus à Rome, sur sa parole? Ils demandaient la paix, et, au défaut de la paix, l'échange des prisonniers. C'était à la délivrance de ces prisonniers, qui appartenaient aux principales maisons de Carthage, que tout le sénat de cette république s'intéressait. On voulait, à quelque prix que ce fût, les tirer de la captivité où ils gémissaient; et c'est pour cette raison que Régulus dissuade l'échange au sénat de Rome [1]. « Vous tenez parmi vos prisonniers cartha-« ginois, dit-il, treize officiers considérables, jeunes et « capables de commander un jour les armées.— D'ailleurs « le nombre des prisonniers que vous avez fait sur Carthage « surpasse infiniment celui que les Carthaginois ont fait « sur vous. » Les Carthaginois n'avaient donc rien de plus à cœur que d'obtenir des Romains qu'ils leur permissent d'échanger ou de rançonner ces prisonniers; et ils croyaient parvenir à leur but par le moyen d'un prisonnier aussi considérable que Régulus, qu'ils espéraient que les Romains délivreraient de la captivité à tout prix. N'y ayant pas réussi, il

1. *Hist. rom.* de Catrou et de Rouillé.

était contre leur intérêt de faire subir aucun mauvais traitement à cet illustre prisonnier. Quelque perfides et barbares qu'on se figure les Carthaginois, on conviendra qu'il n'y a aucune apparence qu'ils aient fait souffrir de si cruels tourments à Régulus pendant qu'ils avaient eux-mêmes treize des principaux officiers de leurs armées et des plus grandes maisons de Carthage entre les mains des ennemis, qui pouvaient exercer de cruelles représailles sur eux. Il n'y a pas plus de vraisemblance à ce que rapporte Valère Maxime[1] des cruautés que les Carthaginois exercèrent sur les autres prisonniers qu'ils avaient faits sur les Romains. On sent assez que, recherchant avec empressement les moyens de retirer leurs prisonniers des mains de leurs ennemis, ils n'avaient garde de les exposer à la fureur des Romains par une conduite telle qu'on la leur suppose, et qui implique manifestement contradiction. N'ajoutons pas trop légèrement foi aux invectives des Romains contre leurs ennemis; puisque cette occasion même nous fournira des preuves assez claires, que c'est eux-mêmes qui ont été les auteurs de ces supplices recherchés, et qui ont exercé sur leurs prisonniers toutes les cruautés qu'ils ont ensuite mises sur le compte des Carthaginois.

4. Sempronius Tuditanus et Ælius Tubéron, ces deux anciens historiens dont Aulu-Gelle nous a conservé les fragments que j'ai cités ci-dessus, ne disent point que Régulus ait été enfermé dans une armoire toute hérissée de pointes. L'un dit simplement qu'il mourut à force de veilles; l'autre décrit de la manière qu'on l'a vu les tourments que lui firent souffrir les Carthaginois, sans qu'il soit fait mention de ce fameux coffre ou armoire. Mais Tuditanus nous ap-

1. Lib. IX, cap. II.

prend que, lorsque la nouvelle de la mort de Régulus fut venue à Rome, le sénat mit entre les mains de ses fils deux des principaux d'entre les prisonniers que les Romains avaient faits sur les Carthaginois. Les fils de Régulus enfermèrent ces prisonniers dans des coffres garnis de pointes de fer en dèdans, où ils firent périr ces pauvres malheureux dans les tourments les plus cruels.

Qui est-ce qui ne voit à présent que ce fragment de Tuditanus nous découvre la source d'où part cette armoire, ou ce coffre armé de pointes de fer, dans lequel on prétend que fut enfermé Régulus à Carthage? On y voit clairement que ce ne sont pas les Carthaginois qui ont été les inventeurs de ce barbare supplice, mais plutôt les Romains, ou du moins les fils de Régulus. Car, pour ce qui est des Romains, on verra bientôt qu'ils désapprouvèrent hautement la conduite des fils de Régulus, et qu'ils en témoignèrent beaucoup d'indignation. Il est donc clair, selon deux des plus anciens historiens, que les Carthaginois n'ont point enfermé Régulus dans un coffre hérissé de pointes. On voit au contraire, par le témoignage formel d'un de ces historiens, que ce furent les fils de Régulus qui mirent ces tourments en œuvre contre les prisonniers carthaginois. Voyons à présent s'il est effectivement vrai que les Carthaginois aient été les auteurs de la mort de Régulus.

5. Un autre fragment d'un historien grec prouve manifestement le contraire. Il est de Diodore de Sicile[1] et se trouve entre les extraits publiés par M. De Valois. On y voit que le sénat de Rome ayant mis entre les mains de la femme et des fils de Régulus deux illustres Carthaginois nommés Bostarès et Hamilcar, qui avaient été faits prison-

1. *Ex Diodor.*, lib. XXIV, p. 272 et seq.

niers de guerre, ils les traitèrent d'une manière si inhumaine, que l'un des deux expira dans les tourments. La chose s'étant divulguée et le peuple romain ne pouvant soutenir de voir traiter ces prisonniers avec tant de barbarie, quelques particuliers allèrent la dénoncer aux tribuns du peuple. Cette cruauté leur parut odieuse et insupportable. Les fils de Régulus furent cités devant les magistrats, pour y rendre compte de la conduite qu'ils tenaient envers leurs prisonniers, et peu s'en fallut qu'on ne leur en fît un crime capital, parce que la honte en rejaillissait sur tout le peuple romain.

On leur ordonna donc, sous de rigoureuses peines, d'en user mieux à l'avenir avec le prisonnier qui leur restait. Les fils de Régulus, ayant rejeté toute la faute sur leur mère, tâchèrent de la réparer autant que cela se pouvait. Ils brûlèrent le corps de Bostarès qui était mort dans les tourments, et envoyèrent ses cendres à ses parents; et, à force de soins, ils firent revenir Hamilcar du triste état où leur cruauté l'avait mis.

Il est, en effet, facile de juger sur ce fragment que tout ce que l'on débite du supplice de Régulus n'est que pure fiction, et que ce ne fut que le chagrin que la femme et les enfants de Régulus conçurent de sa mort qui leur fit charger les Carthaginois de ce blâme. Si les Carthaginois avaient, en effet, fait souffrir à Régulus des tourments aussi cruels que le prétendent quelques historiens, le peuple romain n'aurait pas conçu tant d'indignation contre les fils de Régulus. On leur avait rendu deux des principaux prisonniers carthaginois, soit pour les échanger contre leur père, soit pour empêcher les Carthaginois de maltraiter Régulus par la crainte des représailles. S'il avait donc été vrai que les Carthaginois l'eussent fait mourir dans les tourments, le peuple romain ne pouvait qu'approuver que les fils de Régulus usassent de représailles; ou, du moins, il ne pouvait

blâmer que l'excès de cruauté auquel ils s'étaient livrés dans leur vengeance. On voit, au contraire, le peuple romain indigné de voir violer, au milieu de Rome, le droit des gens, d'une manière si criante. Il prend hautement la protection de ces infortunés Carthaginois, et peu s'en faut qu'il ne fasse essuyer à leurs persécuteurs les peines les plus rigoureuses. On voit qu'il n'y avait alors personne à Rome, ni parmi le peuple, ni entre les magistrats, qui ne crût que Régulus était mort de mort naturelle. Il est donc visible, par le fragment de Diodore de Sicile, qu'il est faux que les Carthaginois aient exercé sur Régulus toutes les cruautés qu'on leur reproche. Si cela avait été vrai, le peuple romain n'aurait pas si hautement pris le parti des prisonniers carthaginois contre les fils de Régulus. Il aurait trouvé leur ressentiment juste, et n'aurait blâmé que l'excès de leur vengeance sans leur en faire un crime.

Il n'y aura rien de plus aisé à présent que de développer la vérité au milieu de ce tas de fables dont on l'a obscurcie. Il ne s'agit que de comparer la narration de Diodore de Sicile et de Tuditanus. L'un et l'autre nous apprennent que le sénat avait remis entre les mains de la femme et des fils de Régulus deux des plus considérables d'entre les prisonniers qu'on avait faits sur les Carthaginois; non pour qu'ils usassent de représailles sur eux, comme le suppose l'historien romain, mais plutôt, selon l'historien grec, pour leur faciliter les moyens de délivrer de la captivité Régulus, qui sans doute vivait encore alors, en proposant de l'échanger contre ces deux Carthaginois; ou du moins pour obliger les Carthaginois à le bien traiter, par la crainte des représailles. Sur ces entrefaites Régulus étant venu à mourir de mort naturelle, sa femme s'imagina, peut-être, que la dureté de la prison où l'avaient tenu les Carthaginois avait contribué à avancer sa mort. Sur cela, ne consultant que sa

passion de se venger, elle fit essuyer aux prisonniers qu'on avait remis entre ses mains les tourments les plus cruels, et les fit enfermer dans un coffre tout hérissé de pointes, comme le décrit Tuditanus. Cependant le peuple romain, averti de la barbarie qu'on exerçait sur ces infortunés Carthaginois, prit connaissance de l'affaire assez à temps pour sauver la vie à l'un des deux. L'autre, apparemment moins vigoureux que son compagnon, avait succombé aux cruels traitements qu'il avait essuyés et était mort dans les tourments au bout de cinq jours. Le peuple romain et les magistrats furent si irrités contre les fils de Régulus, que peu s'en fallut qu'ils ne les condamnassent à la mort. Ceux-ci, couverts de confusion et manifestement convaincus d'avoir violé le droit des gens, semèrent le trait qu'ils n'en avaient usé ainsi que par représailles et pour venger la mort de leur père. On n'ajouta pas d'abord foi à ces bruits; mais la haine qu'on portait à une nation rivale et contre laquelle on avait eu de si dangereuses guerres à soutenir, les accrédita insensiblement. Des historiens en formèrent un épisode intéressant et par là donnèrent cours à cette fable. Mais comme ce qu'ils en disaient n'était fondé que sur des bruits populaires, de là le peu d'uniformité qu'il y a dans leurs récits. Bientôt même il ne fut plus question de la vengeance que les fils de Régulus avaient tirée de la mort de leur père. On tira le rideau là-dessus et on ne parla plus que de la barbarie des Carthaginois.

Ceux qui sont un peu versés dans l'histoire romaine auront eu souvent occasion de remarquer avec combien de passion les historiens parlent des ennemis de Rome, surtout des Carthaginois qui sont toujours traités de fourbes et de perfides. Cependant, quand on lit dans Polybe l'histoire des guerres Puniques, on ne sait lequel de ces deux peuples avait de plus justes reproches à se faire à cet égard.

Ne voit-on pas de même les historiens se déchaîner contre le grand Annibal et nous le représenter partout comme un homme qui n'avait ni foi, ni loi, quoiqu'on n'en trouve pas la moindre preuve dans les histoires qu'ils ont écrites eux-mêmes.

Je ne puis donc aussi regarder que comme une pure calomnie tout ce qu'on nous débite si pompeusement des cruautés exercées par les Carthaginois contre Régulus. Malgré la perte que nous avons faite d'un si grand nombre de monuments anciens qui eussent répandu beaucoup de lumière sur ce sujet, quelques fragments, échappés à l'injure du temps, nous en fournissent assez pour découvrir la vérité et pour remonter jusqu'à la source de l'erreur. Je ne suis pas le premier qui ait entrepris de démontrer la fausseté de ce fait. Le fameux M. de Grentemenil[1] m'a fourni une partie des armes dont je me suis servi pour en combattre la vérité.

Je borne ici les remarques que j'ai eu dessein de faire sur l'histoire romaine. Je crois avoir démontré d'une manière très-claire l'incertitude qui règne sur le temps lequel a précédé la prise de Rome par les Gaulois et la destruction de ses monuments, qui en fut une suite naturelle. Il est vrai que cela ne prouve rien à l'égard du siècle suivant sur lequel j'ai cru pouvoir étendre cette incertitude, à cause de la confusion qui y règne encore par rapport à divers événements. On n'en peut attribuer la cause qu'à la disette de monuments, qui n'est provenue que de l'ignorance où les Romains restèrent encore pendant tout le cinquième siècle, et du peu d'usage qu'ils firent de l'écriture. Comme il n'y avait peut-être que les gens du premier ordre

1. *Palmerii exercit. in auctores græcos*, p. 151. Toland a aussi traité ce sujet dans une dissertation intitulée : *La Mort fabuleuse d'Attilius Regulus*. Voy. la *Bibliothèque anglaise*, t. XIV, part. II, p. 295.

qui sussent écrire, leur vanité leur fit inventer divers faits absolument faux, auxquels les historiens ont donné cours en les insérant dans leurs *histoires*. L'ignorance de la plupart des Romains facilita la supposition de diverses pièces qui favorisaient l'ambition de quelques familles, lesquelles attribuaient à leurs ancêtres des consulats qu'ils n'avaient jamais exercés et des triomphes imaginaires; et ces pièces formaient ce qu'on appelait les *mémoires des familles*. Destitués de tous autres monuments, ce fut à ces pièces que les historiens, vers le milieu du sixième siècle, furent obligés d'avoir recours. Ils n'apportèrent à ce travail ni le temps, ni le jugement nécessaires pour discerner le vrai d'avec le faux, et mirent en œuvre indifféremment tous les matériaux qui leur tombèrent sous la main. D'ailleurs, quand ils auraient senti la fausseté de divers faits que contenaient ces *mémoires*, ils n'avaient aucun auteur, aucun monument contemporain, sur le témoignage desquels ils pussent appuyer leur réfutation.

Les raisons par lesquelles je prouve cette incertitude sont donc fondées sur une disette totale de monuments contemporains aux événements. Cette disette a deux causes: l'une, la destruction de Rome par les Gaulois, la seconde et la plus forte, le peu d'application que les Romains donnèrent aux sciences pendant les cinq premiers siècles et le peu d'usage qu'ils firent de l'écriture. Il ne commencèrent à avoir des historiens qu'au milieu du sixième siècle, et ces historiens ne purent appuyer la vérité de leurs narrations que sur des traditions fabuleuses. C'est ce qui a fait le sujet de la première partie de cette dissertation. Dans la seconde, j'ai achevé de prouver l'incertitude de cette histoire par les exemples de quantité de faits manifestement faux, ou du moins douteux, qui se trouvent rapportés comme bien certains. J'ai montré que les faits les plus marqués, et que

leur importance devait mettre à l'abri de toute altération, sont souvent ceux dont la vérité nous doit être la plus suspecte. Je ne vois pas qu'on puisse opposer quelque chose de solide à ces raisons. Cependant, si j'avais poussé trop loin mes doutes, je ne refuserai jamais de me rendre aux preuves qu'on pourra me donner de la certitude de cette histoire; et je serai le premier à abandonner l'opinion que j'ai défendue, dès que je la trouverai réfutée par des raisons solides.

FIN.

REMARQUES

sur l'écrit d'un certain Allemand, intitulé CHRISTOPHORI SAXII, A. M., Ἐπίκρισις φιλολογική, *sive Stricturæ in nuperum Franci cujusdam Libellum de incerto Historiæ Romanorum antiquissimæ, etc.;* et publié dans les *Miscellanea Lipsiensia*, vol. I, p. 40-79; vol. II, p. 409-495 et 620-712, et vol. III, p. 225-329 et 743-749.

Caractère de l'auteur de cette critique

Tel est le titre de la critique qu'un auteur allemand a publiée de mon ouvrage, il y a quelques années. L'occasion d'y répondre dans le corps de ma dissertation se serait présentée quelquefois; mais, pour ne pas interrompre le fil du discours, j'ai mieux aimé remettre à faire ici quelques remarques générales sur cet ouvrage. Son titre annonce d'abord un savant; et si une vaste lecture, et une façon de penser des plus singulières, caractérisent les véritables savants, on peut assurer que mon critique est de ce nombre.

Selon lui, les Français ont le goût mauvais.

Le malheur veut qu'il ait conçu contre la nation française, en général, une antipathie dans laquelle je me trouve enveloppé. Il se plaint que ce sont les *Français* qui ont absolument banni le *bon goût* des sciences[1]; et que le mauvais goût de notre siècle est parvenu à ce point, que l'on ne se soucie plus des bons livres, au lieu que les petits

1. His præsertim temporibus ubi indicium rectæ doctrinæ, et gustus quædam elegantia (le bon goût) vilescit. Vol. I, p. 74.

ouvrages des *Français* ont la vogue[1]. C'est cette nation qui a entièrement corrompu le goût des bonnes choses, et, depuis qu'un *Lamothe le Vayer*, un *Saint-Évremond*, un *Bayle*, un *Le Clerc*[2], se sont avisés de s'ériger en juges des anciens, tout est gâté, tout est perdu. Cette vénération, ce respect profond pour l'antiquité, qui caractérisent la solide érudition, ont fait place à une démangeaison de critiquer, et de vouloir astreindre les *anciens* aux règles de petite raison des *modernes*[3].

ient à charger marges de ci-

Ce sont donc les *Français* qui ont banni le *bon goût* des sciences. Depuis que cette nation s'est mêlée d'écrire des journaux, de publier des discours académiques et autres pièces de pareille étoffe, on a vu disparaître entièrement le goût de la solide érudition[4]. Ce n'est sans doute que chez notre critique, et chez quelques-uns de ses semblables, que le *bon goût* s'est conservé. Car, pour les *Français*, ces bonnes gens, au dire de notre critique, croient que, pour qu'on les admire, il leur suffit de charger leurs marges de citations[5]. Ce n'est pas que ce savant ne cite beaucoup lui-même. Il répand, de temps à autre, l'érudition avec une profusion qui pourra paraître hors d'œuvre à quelques ignorants de logiciens, lesquels, toujours prêts à argumenter, n'ont

1. Meris librorum Gallicorum crepundiis contineantur adolescentes, etc. *Ibid.*, p. 77.

2. *Ibid.*, p. 43.

3. Erit forte dialecticus aliquis præclarus, qui volet rerum gestarum veritatem suis metiri ratiunculis. Vol. I, p. 41.

4. Quo plures nobis Commentariorum Gallicorum, Ephemeridum, Disputationum academicarum, et aliorum haud raro nullius pretii libellorum indiculos, tanquam fumum, vendunt. *Ibid.*, p. 71.

5. Magni quidem sibi videntur aliquot Franci, quod et ipsi Antiquarum rerum Memoriæ pro virili parte consulentes, nobis in margine Historiarum fontes sollicite enarraverint; verum si vel maxime omnes chartarum plagulæ testimoniis scriptorum tanquam torrenti inundentur. Vol. I, p. 71.

aucune idée de ce *goût fin et délicat*, dont mon antagoniste et ceux qui pensent comme lui sont restés les seuls dépositaires.

Et sont dules.

Les *Français* sont de plus fort *crédules*, et on ne peut rien opposer à la preuve que notre savant en donne. Elle est tirée de Martial, qui a reproché aux Gaulois, il y a plus de seize siècles, qu'ils étaient crédules[1]. Les Français d'aujourd'hui, sans avoir hérité des vertus des anciens Gaulois, ont hérité de leur crédulité. Peut-être même que c'est par une espèce de don prophétique que Martial a prévu qu'il se trouverait un jour quelques Français qui révoqueraient en doute l'histoire de Romulus, et qui ajouteraient foi à ce qui se passe sous leurs yeux ; car c'est là ce que mon critique appelle être *crédule*. Les anciens avaient, selon lui, une sagacité et une supériorité de génie si grande, qu'il paraît fort tenté de leur attribuer aussi quelque connaissance de l'avenir.

Tort que losophie a sciences, sel tique.

Après s'être ainsi plaint des *Français*, mon savant antagoniste déplore le tort que la philosophie a fait aux sciences, surtout depuis qu'on a fait usage de la dialectique, et qu'on a voulu astreindre les anciens aux règles qu'elle prescrit. Rien ne lui paraît plus dangereux, plus téméraire ; rien enfin ne porte, selon lui, des marques plus sûres d'une ignorance crasse. Au contraire, une admiration aveugle pour tout ce qui est fort ancien, admiration qui doit être proportionnée au nombre de siècles, et une foi implicite pour tous les faits que rapportent les histoires les plus antiques, caractérisent selon lui le solide savoir : sur ce pied-là, on doit assurément le regarder comme un des plus savants hommes qu'il y ait jamais eu.

1. Tanti tamen Galla credulitas, jam a Martiale notata, apud eruditos non sit. *Ibidem.*

surtout la logi-

Il est tout naturel, après ce que je viens de dire, que de son côté, il me regarde comme un franc ignorant. On trouvera peut-être plus étrange qu'il me qualifie souvent de logicien. Je lui en ai bien de l'obligation, et cela compense en partie la mauvaise opinion qu'il témoigne partout avoir de mon érudition. Ce qui diminue cependant un peu de ma gratitude, c'est qu'il est aisé d'apercevoir combien cette logique lui est odieuse.

Un homme qui, dans ce dernier siècle, a infiniment nui aux sciences, selon notre savant critique[1], c'est un certain *Le Clerc*, qui, infatué de sa logique, voulait toujours faire le raisonneur, et juger des anciens selon les règles du bon sens, au lieu d'admirer tout ce qui a quinze ou vingt siècles d'antiquité. C'est son exemple, ou ses leçons, qui ont fait naître dans quelques petits esprits la démangeaison de se concilier les suffrages des ignorants, en osant s'arroger le droit de censurer les anciens. C'est à l'abri d'une mauvaise logique que des quarts-de-savant assassinent, pour ainsi dire, la véritable érudition qu'ils n'oseraient attaquer ouvertement. C'est cette pernicieuse logique qui, selon notre savant, m'a gâté l'esprit et m'a enhardi à attaquer la vérité d'une histoire que je ne connais, dit-il, que par l'*Abrégé de Struve*. C'est apparemment par là que ce docte personnage a commencé ses études.

ouveaux princi-
de logique.

Cependant il n'a pas dessein de bannir entièrement la logique des sciences; au contraire il la croit très-utile, pourvu qu'on se borne à suivre quelques règles qu'il prescrit, du moins lorsqu'il s'agit des *Anciens*, et de leurs écrits. Ce n'est que l'abus de la logique, que cet habile homme condamne; et c'est pourquoi il nous donne certaines règles qui, étant une fois admises, mettent les *Anciens* à l'abri de la censure des

1. Vol. II, p. 414.

Modernes. Il a donc entrepris de créer une nouvelle logique, dont il a si bien détaillé les principes, qu'il en remplit près de quarante pages d'assez grand *in-octavo*. Enfin, soit qu'il ait cru que cela ne suffirait pas encore, ou plutôt qu'il ait remarqué que tout cela n'était qu'*ébauché et mal digéré*, comme il s'exprime lui-même (*inchoata et rudia*)[1], il s'est vu obligé d'y ajouter quelques éclaircissements, tant pour expliquer que pour étendre ce qui lui paraissait encore au-dessus de la portée des esprits vulgaires. Il y emploie quarante autres pages; et ce n'est qu'après ce court préambule, qu'il entre en matière.

Idée de ce que.

La logique de mon censeur étant aussi singulière que nouvelle, je crois que je ferai plaisir à mes lecteurs de leur communiquer quelques-unes de ses règles. Nous autres, esprits vulgaires et quarts-de-savants, nous croirions ne pouvoir suivre de règles plus sûres dans nos jugements sur les *Anciens*, que ceux que ces *Anciens* eux-mêmes ont prononcés sur leurs contemporains. Notre censeur nous arrêtera ici par un *distinguo*. S'ils portent un jugement avantageux d'un auteur plus ancien qu'eux, ou leur contemporain, *concedo;* mais s'il leur est désavantageux, *nego*. Ovide[2] a dit que les vers d'Ennius étaient sans art et sans délicatesse. Permis à Ovide d'en juger ainsi; mais, pour nous, nous devons trouver Ennius très-poli. *Sic Ennium* arte rudem *appellare nobis non liceat*, *liceat Ovidio*[3]. Cicéron a dit que Fabius Pictor, Caton, Fannius, Vennonius, etc., avaient assez mal réussi dans ce qu'ils avaient écrit sur l'histoire[4]. Cicéron dira tout ce qu'il lui plaira : la *logique* de mon savant antagoniste lui dit[5] que ces historiens étaient très-

1. Vol. II, p. 401.
2. *Trist.*, lib. II, v. 424.
3. Vol. II, p. 485.
4. Cicero, *de Legib.*, lib. I, cap. II.
5. Vol. II, p. 486.

exacts et très-fidèles. Il permet à ceux qui vivaient dans le siècle de Cicéron et d'Auguste[1] de se croire assez habiles pour porter ces jugements sur les écrits de leurs contemporains et de leurs devanciers; mais nous, petits écrivains de ces derniers temps, nous ne devons pas pousser l'audace jusque là. Nous devons nous renfermer dans l'admiration, et nous ne devons même nous conformer aux jugements des anciens qu'autant qu'ils sont avantageux à ceux sur lesquels ils les portent. Tout ce qui a quinze ou vingt siècles d'antiquité nous doit être sacré; et il n'y a que des téméraires (il dirait volontiers des profanes) qui osent trouver à redire à Ennius, et ne pas admirer la noblesse et l'énergie de sa diction, quoi qu'en puissent dire Ovide, Cicéron et tout ce qu'il y a d'autres anciens. Notre subtil logicien les respecte, sans doute, mais non pas assez pour souscrire à leur jugement, dès qu'il n'est pas favorable à ceux qui sont encore plus anciens qu'eux, et qui, par conséquent, méritent encore un degré de vénération de plus.

Ses règles pour juger du mérite des anciens.

On voit donc que, selon les principes de sa logique, le mérite des auteurs doit être réglé sur leur antiquité. Je crois qu'il aurait de la peine à souffrir qu'on mît Virgile au-dessus d'Ennius, Horace au-dessus de Lucile, etc. Quoique Cicéron paraisse faire fort peu de cas des *Harangues* de Caton, je croirais notre auteur disposé à en racheter la perte par tous les écrits de Cicéron lui-même, qui, dans son système, doit être inférieur à Caton. Ils étaient Romains l'un et l'autre. Ils ont fleuri l'un et l'autre sous la république. Ils ont été l'un et l'autre grands orateurs, et se sont élevés par leur mérite au consulat. En tout cela ils sont assez égaux; mais, pour leurs écrits, ceux de Caton étant

1. Quod si forte Ciceronis et Augusteo ævo hæc de se persuasionis venia datur, nobis tamen similis fiducia nullo modo concedi potest. *Ibid.*

plus anciens d'un siècle, ils ont un mérite que toute la solidité et la beauté des ouvrages du prince de l'éloquence romaine ne peuvent contrebalancer dans l'esprit de mon censeur. C'est grand dommage que les poésies de Bavius et de Mévius ne se soient pas conservées jusqu'à nos jours. Si leurs écrits avaient échappé à l'injure des temps, après avoir langui dix-sept ou dix-huit siécles dans l'obscurité et dans le mépris, ils auraient trouvé, en dépit de Virgile et du bon sens, un admirateur zélé dans mon antagoniste. Horace est bien heureux d'être ancien, lui qui se moque de ceux qui ne mesurent le mérite des livres que sur leur antiquité; il se trouverait enveloppé dans les mêmes censures que les Bayle, les Le Clerc, les Saint-Évremond. Mais, comme il est du siècle d'Auguste, cela le rend trop respectable.

Les met de niveau.

Si notre auteur ne juge pas en général du mérite des auteurs par leur antiquité, du moins il est persuadé que, dès qu'ils ont passé un certain nombre de siècles, ils doivent tous être rangés dans la même classe. « Il suffit, dit-il[1], « pour faire honneur aux Romains, de nommer Varron, « Cicéron, Pline l'Ancien, Jules Solin, Quintilien, Gellius, « Macrobe, qui tous, ayant exercé leur plume sur des sujets « différents, ont montré à peu près autant d'esprit et de pé- « nétration les uns que les autres. » En vérité, Solin, Aulu-Gelle et Macrobe doivent savoir beaucoup de gré à notre savant, car il n'y a que lui au monde qui puisse s'aviser de les mettre dans le même rang que Cicéron. Je doute que, quelque bonne opinion qu'ils aient pu avoir eux-mêmes de leurs ouvrages, ils se soient jamais attendus d'aller de pair avec les auteurs de la première volée. Mais Cicéron lui saura-t-il

1. Varronem, Ciceronem, Plinium Majorem, Julium Solinum, Quintilianum, Gellium, Macrobium, nominare ad laudem Romanorum satis est, quibus omnibus par pene acuminis laus in dissimili scribendi genere tribuitur. Vol. II, p. 473.

bon gré de l'avoir confondu avec des Solin, des Aulu-Gelle et des Macrobe? Je crois, à la vérité, que mon savant lui laisse sur eux l'avantage de l'éloquence, et qu'il se contente de les lui égaler pour le génie et pour la pénétration; et je suppose même que Cicéron, Varron et Quintilien sont très-satisfaits de se trouver dans la compagnie de ces rapsodistes; mais que dira Pline l'Ancien de ce qu'on le met à côté de Solin? Il faut assurément que mon docte adversaire croie que tous les auteurs qui ont vécu avant la destruction de l'empire d'Occident doivent être mis dans le même rang. Se serait-il avisé, sans cela, de compter Aulu-Gelle et Macrobe entre les beaux génies qu'a produits l'antiquité? Je suis persuadé qu'eux-mêmes ne se sont jamais regardés que comme des auteurs assez médiocres. Mais que Solin, chargé des dépouilles de Pline, vienne lui disputer le pas ou prétende, du moins, aller de pair avec lui, c'est ce qui n'est pas supportable.

Malgré la haute opinion que j'avais de la profonde doctrine de ce savant homme, je serais presque tenté de croire qu'il ne connaît la plupart de ces auteurs que de nom. Sans se donner la peine de lire Pline et Solin, il n'avait qu'à jeter les yeux sur les prolégomènes de l'illustre Saumaise sur Solin; il y aurait appris que cet écrivain n'est qu'un assez mauvais copiste de Pline qu'il transcrit sans le nommer. Quand même on permettrait à Aulu-Gelle et à Macrobe de se ranger avec les Varron et les Cicéron (idée qui n'a pu naître que dans un esprit bien singulier), ne sera-ce pas toujours faire tort à Pline que de lui égaler un plagiaire qui s'est orné de ses plumes, comme il en est convaincu en mille endroits par Saumaise et par Hardouin, qui nous montrent même qu'en le transcrivant il en pervertit le sens, faute de l'entendre?

ie permettent en porter des nts désavan-

Voilà donc à quoi nous mènera cette nouvelle logique. Suivant les principes qu'on y établit, nous ne jugerons plus des auteurs que par leur antiquité, et nous nous persua-

derons que la durée d'un certain nombre de siècles doit avoir effacé tous leurs défauts. Il nous faudra être insensibles aux beautés des écrivains qui ont fait les délices de leur siècle, et, au contraire, admirer ceux qui en ont été le rebut. Je crois que les Fabius Pictor, les Vennonius, les Solin, etc., s'accommoderaient assez de ce nouveau système. Mais Cicéron, Virgile, Horace et divers autres, s'en accommoderont-ils? Eux qui ont toujours tenu un rang si distingué, se verront-ils, sans chagrin, confondus dans la foule des écrivains? Mais c'est contre ces distinctions-là même que notre auteur s'élève avec le plus de force. Au lieu de s'amuser à examiner les écrits des anciens, au lieu de se mêler d'en juger, au lieu d'admirer, dans les uns, la délicatesse et la solidité des pensées, la finesse du discernement et la beauté de l'expression, et de condamner dans les autres les défauts contraires, il faut admirer tout ce qui est grec ou romain, tout ce qui a quinze ou vingt siècles d'antiquité. C'est là ce que notre savant appelle le *bon goût*.

Ces principes sont favorables à la certitude de l'histoire ancienne.

Tels étant les principes que mon censeur établit dans sa nouvelle logique, on voit bien que, s'ils ne sont pas avantageux aux écrivains les plus fameux qui par là se voient confondus dans la foule, ils servent du moins de fondement au système de notre auteur sur la certitude de l'histoire ancienne. Suivant ces principes nous ne pouvons refuser d'ajouter foi à tout ce que débite Fabius Pictor. Ils nous ôtent le droit de douter de ce qui a paru douteux à ses contemporains mêmes. Car, comme il ne nous est permis de nous en rapporter aux jugements des anciens qu'autant qu'ils sont favorables à leurs devanciers ou à leurs contemporains, nous devons rejeter les témoignages peu avantageux que Denys d'Halicarnasse et Polybe rendent contre l'histoire de Fabius Pictor. Nous devons, en général, rejeter tout ce qui tend à diminuer la réputation d'un écrivain du sixième siècle

de Rome : temps où, suivant notre savant, les sciences devaient beaucoup fleurir à Rome, puisqu'elles y ont fleuri de tout temps. La manière dont il le prouve est trop singulière pour ne pas mériter d'être communiquée à mes lecteurs.

aradoxe que souce savant.

A l'occasion de ce que j'ai dit, que le peuple romain, pendant les cinq premiers siècles, a été grossier et ignorant et a fait peu d'usage des lettres, mon docte antagoniste me prouve d'une manière évidente[1] que les arts et les sciences florissaient à Rome peut-être plus qu'ils ne font de nos jours chez les peuples les plus policés de l'Europe. Il n'y a que des ignorants, qui ne connaissent les Romains que par l'*Abrégé de Struve*, qui en puissent douter.

Du moins se rendront-ils à l'évidence des preuves de notre savant. Tite-Live[2] et Denys d'Halicarnasse[3] nous apprennent que, dès la fin du troisième siècle, il y avait des écoles à Rome, où les enfants allaient apprendre à lire : d'où notre subtil logicien conclut qu'ils savaient la philosophie, l'astronomie, la théologie, *tous les arts libéraux*, comme l'architecture, la peinture, l'art de graver, enfin tout ce qu'on peut imaginer[4]; et cela, peut-être, dans un degré de perfection auquel les siècles suivants ne purent ajouter que très-peu de chose. Ce n'était pas seulement dans le troisième siècle que les Romains étaient si savants ; du temps de Romulus même ils avaient déjà l'esprit fort poli et fort cultivé[5] ; et, quoi qu'en puisse dire Ovide[6],

1. Vol. II, p. 461 et seq.
2. Lib. III, cap. XLIV.
3. Lib, IX, p. 709.
4. Philosophiam, siderum scientiam, sacrorum disciplinam, præterea artes quascumque liberales, velut architectonicam, statuariam, cælaturam, sculpturam, picturam, vestium ludorumque apparationem, aliaque id genus plura didicerant. Vol. II, p. 462.
5. Ex quo ambiguum non est, Romuli ætatem non modo barbaram, sed excultam et eruditam fuisse. *Ibid.*, p. 463.
6. *Fast.* lib. I, v. 29.

Scilicet arma magis quam sidera, Romule, noras,

on peut compter que notre auteur regarde Romulus comme un de ces hommes universels, et par conséquent comme un très-habile astronome.

Mon docte adversaire ayant l'art de tirer ces conséquences avec tant de subtilité, et les principes de sa logique le secondant si heureusement sur toutes sortes de paradoxes, il n'est pas surprenant, qu'ayant entrepris de me réfuter, il prenne à tâche de me contredire même sur les choses que j'aurais crues les plus claires et les plus évidentes. J'ai dit que l'*invention de l'imprimerie avait rendu les livres beaucoup plus communs qu'ils ne l'étaient anciennement*. J'avais avancé cela en ignorant, croyant la chose si évidente qu'elle n'avait pas besoin de preuves. Mais ce savant personnage me prouve [1] que les livres étaient anciennement et en plus grand nombre que de nos jours, et peut-être même à meilleur marché. La preuve en est claire : elle est fondée sur ce que dit Aulu-Gelle, qu'il achète beaucoup de livres à bon marché [2]. Martial dit encore [3] qu'on pouvait acheter cinq deniers le recueil de ses *épigrammes*, et même un exemplaire des mieux conditionnés; car ailleurs [4] il nous apprend qu'on en pouvait encore acheter à un prix beaucoup plus modique. Les livres étant à si bon marché étaient donc assez communs. Mais, supposant que les livres puissent s'acquérir plus facilement de nos jours, notre critique nous prouve que les anciens ont su tirer avantage de leur rareté même [5].

Autre par.

1. Vol. II, p. 469.
2. Libros plurimos ære pauco emo. *Noct. Attic.*, lib. IX, cap. IV.
3. Lib. I, ep. CXVIII.
4. Lib. XIII, ep. III.
5. Felix illa et salubris exemplorum paucitas diligentiam scriptorum acuit, etc. Vol. II, p. 470.

utre paradoxe. J'ai dit qu'il n'existait point d'*Annales* fort anciennes. Mon critique trouve la preuve du contraire dans ce vers de Virgile, où Énée dit à Vénus :

Et vacet Annales nostrorum audire laborum [1].

Il dit que Virgile était un poëte trop savant, trop exact, pour ne pas faire ici allusion à quelque ancien usage ; et il a sans doute voulu désigner ici quelque journal exact de ses voyages, qu'Énée portait dans sa poche. Apparemment qu'Énée, se défiant de sa mémoire, avait dressé une relation exacte de la destruction de Troie et de toutes les traverses qu'il avait essuyées dans ses voyages ; et c'est ce que le poëte appelle ici *Annales*.

Or si, dès le temps d'Énée, les héros ne voyageaient point sans porter avec eux un livre d'*Annales*, en guise de *vade mecum*, il y a bien de l'apparence que ses descendants auront, à son exemple, soigneusement dressé des *Annales*, et par conséquent qu'on en dressait cinq siècles plus tard. Voilà une merveilleuse logique.

utre paradoxe. Notre savant continuant à raisonner sur de si beaux principes, ils le mènent naturellement à conclure que rien n'est plus certain que les temps qui approchent le plus de la fondation de Rome ; et qu'au contraire, plus les événements approchent de nos jours, plus il est facile d'en démontrer l'incertitude. S'il condamne le pyrrhonisme historique, il ne condamne pas le pyrrhonisme en général. Rien, selon lui, de plus juste, de plus légitime, que les doutes que nous

1. Non enim crediderim, Virgilium metri causa scripsisse,

Et vacet Annales nostrorum audire laborum ;

Æn., lib. I, v. 377.

sed in animo habuisse veros Æneæ Annales non est quod dubitemus, præsertim cum poeta sit doctissimus, accuratissimusque, et in omnibus fere versibus, antiquitatis veram imaginem curiosius referre studeat, etc., p. 417.

formons sur ce qui se passe sous nos yeux. Mais, de porter le pyrrhonisme jusqu'à douter de ce que raconte Fabius Pictor, c'est une profanation, un attentat impardonnable. Enfin il nous assure que, s'il voulait se donner la peine d'entrer dans cette discussion, il lui serait facile de prouver qu'on peut parler avec beaucoup plus de certitude des événements des règnes de Romulus et de Numa que de ceux de notre temps[1]. C'est grand dommage que notre savant n'ait pas voulu nous communiquer ses idées sur ce sujet, qui ne pouvait qu'être très-intéressant, surtout étant traité par un aussi habile logicien.

Il permet d'être pyrrhonien sur l'histoire moderne.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'il entre en composition sur le pyrrhonisme. Il nous abandonne tous les événements qui se passent sous nos yeux; il est même homme à nous permettre de douter de notre propre existence, pourvu que nous ne doutions pas qu'il n'ait existé un Romulus; pourvu que nous ne formions point de doutes sur l'action de M. Curtius, sur celle de Mucius Scœvola, sur le supplice de Régulus, etc. Ce sont là de ces faits qu'il faut recevoir avec cette soumission due à la vénérable antiquité, et qui doivent être à l'abri de la logique d'un *Le Clerc*, et du pyrrhonisme d'un *La Mothe le Vayer* et d'un *Bayle*.

Il est très-fertile en paradoxes.

Voilà quelques échantillons de la logique de mon censeur. On voit bien qu'il n'y a pas moyen de résister à des arguments si accablants, et qu'il y aurait de la témérité à moi de m'engager dans un combat si inégal. Je crois pourtant avoir lieu de me plaindre de ce qu'il se prévaut un peu trop de la supériorité que son esprit et son érudition lui donnent sur moi : ce qui lui fait croire qu'il n'y a point

1. Etenim si utriusque ævi rationes nunc perscrutari, veteraque et præsentia contendere, animum induceremus, facile appareret multo certius Romuli aut Numæ quam plerasque hujus seculi res gestas sciri posse. Vol. I, p. 66.

de paradoxe, point d'absurdité, qu'il ne puisse aisément défendre contre moi,

me traite d'i-
nt.

Il me traite, en général, assez cavalièrement; et non content de m'attribuer des défauts communs à tous les Français, comme d'avoir le *goût mauvais*, *d'aimer à charger mes marges de citations*, et d'être fort *crédule*, on voit encore qu'il me regarde comme un franc ignorant, puisqu'il dit que je ne connais l'histoire romaine que par l'*Abrégé de Struve*. Mais il ne faut pas prendre garde à ces bagatelles.

Des savants de ce calibre ne s'amusent pas à peser leurs expressions, lorsqu'ils n'ont affaire qu'à de petits auteurs français.

Il se sert quelquefois d'expressions qui pourraient paraître choquantes à des esprits ombrageux; mais, pour moi, je ne puis m'empêcher de les rapporter, quand ce ne serait que pour en régaler ceux qui n'auront pas lu sa critique. Il faut considérer que, zélé comme il l'est pour l'histoire romaine et pour l'antiquité en général, il n'est pas étrange que sa bile s'échauffe quelquefois, et qu'il lui échappe quelques petites expressions pour me qualifier, lesquelles ne paraîtront peut-être pas des plus polies.

ieil de quelques
ssions choisies
savant.

Par exemple, lorsqu'il dit[1]: « Que notre censeur s'ap-
« plaudisse tant qu'il voudra; qu'il se croie bien habile,
« j'y consens; mais il n'était pas d'un homme de bien de
« venir obscurcir la gloire des anciens par ses chicanes. »
Ailleurs, il dit qu'il faut être de la *dernière impudence*[2] pour oser contester la vérité de l'enlèvement des Sabines. Enfin, ceux qui ajoutent foi aux faits les plus incroyables rapportés par les anciens étant des gens pleins de droiture

1. Historiæ igitur romanæ censor beatus atque pulcher sibi videatur, sibique, per me licet, sapiat; laudem duntaxat veterum scriptorum his obscurare studiis bonum non addecebat. Vol. I, p. 77.

2. Graviter impudens. Vol. II, p. 475.

et de probité, ceux qui osent en douter doivent naturellement être d'un caractère tout opposé[1]. J'aime mieux laisser en latin les termes dont l'auteur se sert que de les rendre en français avec la même force. Il paraît même que, s'il avait le pouvoir en main, il serait homme à punir mes attentats par des corrections un peu plus vives que des paroles. J'ai témoigné que les *livres des Pontifes* m'avaient tout l'air d'avoir été supposés; sur quoi mon censeur m'adresse cette exhortation pathétique[2] : « Prenez garde « que, tandis que vous accusez les Pontifes romains d'avoir « supposé de faux livres, vous n'encouriez vous-même « les peines de la *loi Remmia.* » Il faut savoir que la *loi Remmia* ordonnait pour peine, contre ceux qui avaient intenté une fausse accusation, d'avoir le front marqué de la lettre K avec un fer rouge. Quelle rigueur! En vérité, cette *loi Remmia* me fait trembler. Il faut encore pardonner cela à son zèle pour les Pontifes romains. C'est une corde à laquelle il ne veut pas qu'on touche; et il se fâche encore tout de bon ailleurs de ce que j'ai dit que les *livres des Pontifes* ne pouvaient pas plus servir à l'histoire que les *Bréviaires* d'aujourd'hui. « Quelle comparaison, s'écrie-t-il, des livres des Pontifes avec les *niaiseries des papistes d'aujourd'hui : (hodierna pontificiorum crepundia !)* » La chaleur avec laquelle mon critique prend en main la cause

1. Illud ingenuis tantum hominibus exprobrari potest, hoc nisi vano et contumaci rerum invisarum obtrectatori nemini. *Ibid.*, p. 491.

2. Vide, quæso, ne dum Pontifices romanos ex lege Cornelia falsitatis accusas, ipse legis Remmiæ sanctione tenearis. Vol. III, p. 249. Voici encore un petit recueil de phrases choisies de mon critique. *Ibid.*, p. 251, Ἀῆρος πολὺς; p. 254, τὸ Διόνος γρὺ; p. 255, Απροσδιόνησα scribis; p. 259, Inscite; p. 311, Quasi ὡς τὴν Ἀθηνᾶν; p. 321, Ridicula et inscita sane animadversio; p. 325, Iniquissima hæc est cavillatio. C'est par quelques gentillesses de ce goût-là qu'il commence ordinairement ses remarques, et c'est apparemment là ce qu'il appelle le bon goût.

de l'ancienne religion romaine, et le mépris qu'il témoigne pour celle d'aujourd'hui, pourraient paraître suspects. Qui sait si ce zèle pour l'antiquité ne provient pas d'un attachement secret à l'ancienne religion de ces anciens et respectables Pontifes? Mais ces anciens Pontifes étaient tolérants; du moins ils ne menaçaient pas du fer rouge. Par cet endroit notre savant paraîtra peut-être tenir un peu aux pontifes modernes, que pourtant il méprise si fort.

encouru la la loi Rem-

Mais si l'on faisait valoir cette loi Remmia ou Memmia contre mon censeur; si je prouvais qu'il hasarde, de temps à autre, de ces accusations destituées de fondement et de preuves; que dirait-il à son tour? Par exemple, lorsqu'il dit que c'est sur les versions latines que j'ai traduit en français les passages grecs que j'ai allégués, il me semble qu'un aussi habile grec que lui, et qui épargne si peu le papier, ne devait point avancer cette accusation sans l'appuyer de ses preuves. Ce n'était que par ma dissertation qu'il pouvait juger de mon érudition grecque, car il ne me connaissait pas même de nom, lorsqu'il a publié la première partie de sa critique. Or, s'il y a trouvé des preuves de mon ignorance dans la langue grecque, que ne les alléguait-il? ou bien qu'il les allègue encore; sans cela, gare la loi Remmia. Je ne puis comprendre sur quoi il fonde cette accusation, à moins que ce ne soit parce que ma traduction, s'accordant avec la latine, et rendant l'une et l'autre exactement l'original, il en conclut que c'est sur le latin et non sur le texte grec que j'ai traduit. Cependant, s'il avait voulu se donner la peine d'examiner les choses, *ut bonum addecebat*, il aurait pu voir, dans les passages de Denys d'Halicarnasse et de Polybe que j'ai allégués, que je n'ai point donné dans les fautes qui se trouvent dans les versions latines. Sur quel fondement ce savant me taxe-t-il donc d'être ignorant dans la langue grecque?

Je commence à croire que ce n'est que sur ce que j'ai traduit ces passages, pour les mettre à la portée de tous mes lecteurs; au lieu que mon docte adversaire, n'écrivant que pour des savants du premier ordre, a cité son grec sans le traduire. Mais est-ce là une preuve qu'il l'entend? Je soupçonne presque que non. Cependant, afin de ne pas hasarder d'encourir les peines de la *loi Remmia*, je m'en vais lui communiquer sur quoi mes soupçons sont fondés. J'ai dit[1] que Caton le Censeur s'était opposé le plus qu'il avait pu au progrès que les sciences commençaient à faire à Rome. Je croyais le passage de Plutarque[2], sur lequel je me fondais, bien clair. Mon antagoniste me soutient que non, et cite là-dessus cet endroit même de Plutarque[3]. Je ne sais, cependant, s'il n'aurait pas bien fait de consulter la version latine; car, s'il entend le grec, il faut qu'il ait été aveugle pour n'y pas trouver la preuve de ce que je dis. Mais, comme il entend sans doute mieux le latin, je le renvoie à Pline[4] qui dit à peu près la même chose que Plutarque. Il n'ente grec.

Si mon censeur cite beaucoup de grec sans l'entendre, il a cela de commun avec bien des gens d'aujourd'hui, qui affectent par là un air d'érudition. Mais, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il a entrepris de réfuter un livre français sans entendre le français. Ce qui m'en fait juger ainsi, c'est qu'en bien des endroits je remarque qu'il n'a pas compris ma pensée, lors même qu'elle est le plus clairement exprimée. Par exemple, j'ai dit[5]: « que les Grecs s'appliquèrent « à écrire l'histoire longtemps avant les Romains. Hérodote, « quoique le plus ancien de ceux qui nous restent, n'a pas Ni le frai

1. Prem. édit., p. 14.
2. *In Catone Majore*, p. 350.
3. Vol. II, p. 483.
4. Lib. XXIX, cap. I.
5. P. 2.

« été le premier historien. » Il me paraît que cela est bien clair, et que, s'il avait entendu le français, il ne m'aurait pas tourné en ridicule[1] pour avoir dit qu'Hérodote était le plus ancien historien grec. Il nous aurait épargné ce beau commentaire, et tout cet étalage d'érudition qu'il est facile de ramasser sur des matières si rebattues, et qu'il prodigue ici à pure perte, pour me prouver que la Grèce a produit des historiens avant Hérodote.

Seconde preuve qu'il n'entend pas le français.

Si mon censeur avait entendu le français, m'aurait-il accusé[2] de confondre les *livres des Pontifes* avec leurs *Annales*, comme il le fait? J'ai employé cinq ou six pages à parler des premiers, après quoi je m'exprime ainsi[3] : « Quoi « qu'il en soit de la vérité ou de la supposition de ces *livres*, « ils ne sont pas d'une si grande importance à mon sujet, que « ceux qu'on nomme *Annales des Pontifes*, ou *Grandes An-* « *nales*. » Après quoi j'emploie le reste du chapitre à traiter de ces dernières. On voit clairement que c'est mon critique qui est cause que tous les raisonnements portent en l'air. J'en ajoute une troisième preuve qui n'est pas moins claire.

Troisième preuve.

J'ai employé mon X^e^ chapitre à donner le caractère de l'historien Fabius Pictor. Je divise son ouvrage en deux parties, dont la première comprend les cinq premiers siècles de Rome. Denys d'Halicarnasse dit que cet ouvrage était fort succinct, et qu'il y régnait aussi peu d'exactitude que de jugement. La seconde partie regarde les guerres Puniques, et Polybe en fait fort peu de cas. De là je conclus que l'ouvrage de Fabius formait un tout assez mauvais. Sur cela mon censeur se récrie ainsi[4] :

Quis denuo tibi jus dedit, ab rerum Annibalicarum

1. Vol. II, p. 458.
2. Vol. III, p. 248.
3. P. 48.
4. Vol. III, p. 265.

historia ad omnes Fabii libros concludendi? Quænam te intemperiæ tenent, aut cur talia componere audes, quæ componenda non erant? Ne dirait-on pas, à entendre cette belle exclamation, que je fais grand tort à Fabius Pictor, et que je n'argumente que sur le témoignage de Polybe, quoique j'aie employé neuf ou dix pages à rapporter le jugement d'Halicarnasse et les preuves qu'il donne du peu d'exactitude qui régnait dans l'ouvrage de ce père de l'histoire romaine?

Ses objections sont presque toutes frivoles.

Serait-il possible que mon censeur n'eut pas entendu un mot de ces dix pages de français? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fait très-souvent de ces objections auxquelles il aurait trouvé la réponse dans mon ouvrage même, s'il l'avait entendu. Je pourrais prouver que les trois quarts de ses remarques ne sont ni plus solides ni mieux fondées que celles que je viens de rapporter; mais je les passe, de crainte de me rendre aussi prolixe et aussi ennuyeux que lui.

Sur quel principe il les fonde.

J'ajoute cependant que la dernière remarque de mon censeur me paraît avoir son fondement dans les principes de sa nouvelle logique, dont j'ai parlé ci-dessus. En effet, le jugement de Denys d'Halicarnasse étant désavantageux à Fabius Pictor, il n'est pas plus permis à un moderne de s'y conformer qu'il ne lui est permis d'adopter les jugements de Cicéron et d'Ovide sur Caton, Vennonius et Ennius. De plus, comme, selon les mêmes principes de mon savant antagoniste, nous avons un degré de certitude beaucoup plus fort de l'histoire de Romulus et de Numa, que des événements de notre temps, il s'ensuit que Fabius Pictor était beaucoup plus assuré de ce qu'il écrivait sur la tradition et qui formait la première partie de son ouvrage, que de ce qu'il avait pu voir et apprendre par lui-même. Aussi notre critique m'abandonne-t-il assez galamment cette dernière partie; et ce n'est proprement que la première qui lui tient au cœur.

usation que ce m'intente.

Enfin, je viens à une accusation plus grave. Je passe aisément condamnation sur le *mauvais goût*, sur l'*ignorance* et sur la *crédulité*. Sur cet article, je n'ai rien à opposer à l'autorité de Martial. C'est un auteur ancien qu'il faut respecter; et, puisqu'il a dit que les Gaulois étaient *crédules*, il faut bien que je sois *crédule* aussi, puisque je porte un nom français. Mais il n'a pas dit que les Gaulois étaient *plagiaires*, comme notre savant m'accuse de l'être. Cette accusation n'étant donc fondée que sur le témoignage de mon censeur, qui est moderne; et les modernes, selon lui, étant fort inférieurs aux anciens, pour la candeur et la bonne foi, il me permettra de prouver que son accusation est téméraire et fausse. Voyons en quoi elle consiste.

est une preuve ignorance.

Voici les paroles que notre savant m'adresse : « C'est « à tort que vous passez sous silence les noms de Cluvier, « de Dodwell et de Perizonius, qui ont les premiers soutenu « votre opinion, et dont on voit clairement que vous avez « emprunté bien des choses. » J'ai donc emprunté bien des choses de ces savants hommes; et, ce qui est le caractère d'un vrai plagiaire, j'ai passé leurs noms sous silence. Je demande pardon à mon censeur, si je lui prouve, à mon tour, qu'il y a dans ce qu'il avance là autant de faussetés que de mots. Une accusation si grave devait-elle se hasarder d'une manière vague? et, puisqu'il dit qu'on voit *clairement* que j'ai emprunté bien des choses de ces savants, il n'aurait pas eu beaucoup de peine à spécifier ces choses. Pour moi, en lisant ces paroles, j'ai d'abord jugé qu'il n'avait pas lu ces auteurs et qu'il n'avait fait aucune attention à ma dissertation; et je crois à présent pouvoir l'assurer avec connaissance de cause.

qu'il ne conque de nom eurs qu'il cite.

I. S'il avait lu ces auteurs, pourrait-il dire qu'ils ont soutenu, comme moi, l'incertitude des cinq premiers

siècles de l'histoire romaine? Première fausseté, qui prouve qu'il ne connaît ces auteurs que de nom et par quelque traité d'histoire littéraire. 1° Car, pour ce qui est de Cluvier, on dirait à entendre mon censeur qu'il a poussé ses doutes aussi loin que moi ; mais il les borne entièrement à la venue d'Énée en Italie, et à ce qu'on dit de la fondation de Rome par Romulus. 2° Dodwell n'a pas même été si loin, il se contente de regarder la suite des rois d'Albe comme peu authentique. Du reste, il n'attaque pas même la vérité de la fondation de Rome par Romulus. 3° Enfin, selon lui, Perizonius a soutenu la même opinion que moi. Mais, s'il avait connu Perizonius autrement que de nom, aurait-il dit que ce savant a soutenu avant moi l'incertitude de l'ancienne histoire romaine, puisqu'au contraire, il a employé tout son génie et toute son érudition à en établir la vérité? Il est vrai qu'il s'y est pris d'une manière différente de celle de mon critique. Il est convenu de son incertitude sur plusieurs points, et il n'a pas été assez extravagant pour soutenir que *nous avions plus de certitude des événements du règne de Romulus et de Numa que de ceux dont nous sommes*, en quelque sorte, *les témoins oculaires*. Il est donc faux que ces trois savants aient soutenu la même opinion que moi.

II. J'en *ai emprunté bien des choses et cela sans les nommer*. Seconde fausseté. Je n'ai pu emprunter de Cluvier et de Dodwell que ce que je viens de marquer; et ayant destiné le premier chapitre de la seconde partie de ma dissertation à démonter qu'il était incertain par qui et dans quel temps Rome avait été fondée, c'était naturellement l'occasion d'appuyer mon opinion du témoignage de ces savants. Mais mon censeur dit que je ne les ai pas nommés. Je prie ceux de mes lecteurs qui voudront se convaincre de

Preuve qu cusation est

la vérité, de jeter les yeux sur les pages 164 et 165 de la première édition ; et, s'ils n'y voient pas Dodwell et Cluvier nommés avec des renvois à la marge, je consens de passer pour plagiaire.

Mais venons en à Perizonius, que je suis accusé d'avoir pillé aussi ; et il est vrai que je ne l'ai pas nommé : mais, puisque mon censeur voit si *clairement* que j'en ai emprunté bien des choses, il me semble qu'il aurait pu aisément indiquer mes larcins. C'est ce dont je le défie, car je ne l'avais pas seulement lu, lorsque je publiai ma dissertation ; et lui, qui me traite si souvent d'ignorant, il ne doit pas avoir de peine à le croire. D'ailleurs, il sera aisé de s'en convaincre, en comparant la première édition avec celle-ci. Je l'y cite très-souvent, et il est facile de voir que j'en aurais fait usage plus tôt, si je l'avais eu plus tôt entre les mains. Quoique je ne sois pas du même sentiment que ce savant homme, cela ne m'empêche pas de le regarder comme un des plus judicieux critiques de ces derniers temps.

imputation mal fondée que évidentes.

III. Enfin, pour finir la matière du plagiat, il n'y a pas jusqu'à M. de Pouilly que l'on ne m'accuse d'avoir pillé ; et cela parce que j'ai fait usage des mêmes passages dont il s'était servi pour attaquer la vérité de l'histoire romaine. Il est bien étrange, en effet, que, traitant le même sujet qu'a traité M. de Pouilly, on y retrouve quelques-unes des preuves dont il a fait usage. Mais dites-moi un peu, est-ce que je ne fais que répéter ce qu'il a dit, sans l'appuyer de nouvelles preuves ? J'ai cité des passages qui ont été cités par d'autres. Voilà un étrange plagiat ! Quoi ! celui qui cite le premier un passage, se l'approprie tellement qu'il n'est plus permis à d'autres d'en faire usage ! Peut-être vouliez-vous que je fusse aussi original que vous dans

mes preuves, et que j'en allasse chercher dont jamais homme sensé ne se serait avisé? Si je croyais que mes lecteurs eussent assez de loisir ou prissent assez d'intérêt à la matière, pour entrer dans cette discussion, il me serait bien facile de les convaincre que je n'ai rien emprunté de personne, sans en faire honneur à ceux qui me fournissaient quelque remarque importante.

Et aussi fausse qu les précédentes.

Cependant j'ai pillé M. de Pouilly, quoique j'aie dit dans ma préface que j'entreprenais de traiter avec quelque étendue un sujet qu'il avait traité trop en abrégé, vu l'importance de la matière. Je n'ai fait que le copier : l'ordre, l'arrangement des matières, les raisonnements, les preuves, sont absolument les mêmes; et, dans un volume entier, je n'ai fait que répéter ce qu'il avait dit en dix pages? Si mon censeur avait la moindre équité, il conviendrait que tout est neuf dans la première partie de ma dissertation, et je le défie de prouver que j'aie emprunté mes idées de qui que ce soit. La seconde partie roule sur des faits, et il y en a plusieurs dont la vérité a été attaquée avant moi; mais j'ai toujours eu soin de nommer ceux desquels j'empruntais quelque chose, et je le défie encore de prouver le contraire.

Il se croit tout permis contre ceux qu sont d'une autre opinion que lui.

En voilà assez pour caractériser mon antagoniste et pour faire voir que, chez lui, la véritable érudition et le *bon goût* ne consistent que dans une admiration outrée pour les anciens, dans un ramas de leurs passages cités à tort et à travers; qu'il avance les paradoxes les plus absurdes, qu'il les soutient par les raisonnements les plus inconséquents, et qu'enfin il se croit tout permis contre ceux qui sont d'une autre opinion que lui. Cependant, il a le front d'avancer encore [1] que je calomnie l'abbé Sallier. Je

1. Vol. II, p. 455.

laisse aux lecteurs équitables à juger de ce qui en est. Quoique je sois d'un sentiment opposé au sien, je considère trop ce savant homme pour qu'il me soit échappé quelque expression dont il puisse se trouver choqué; s'il y en a quelqu'une, je la condamne et la rétracte; et je serais très-fâché d'avoir usé à son égard des termes dont mon censeur se sert pour me qualifier. Qui est-ce à présent de nous deux qui aura encouru les peines de la *loi Remmia*, moi pour avoir témoigné que les *Livres des Pontifes* m'étaient suspects, ou lui, pour avoir été convaincu manifestement de mauvaise foi dans ses imputations ?

enseur con- plagiat.

Pour lui faire voir que j'en agis avec plus d'équité et que je n'avance rien au hasard et que je n'appuie de ses preuves, je lui rétorque, à mon tour, l'accusation de plagiat, et j'entreprends de l'en convaincre aussi clairement que je l'ai convaincu de n'entendre ni le grec, ni le français. Qu'il me dise un peu ce que signifie cet étalage d'érudition dont il fait parade dans la deuxième partie de sa seconde section, et dont il remplit près de cent pages grand in-octavo et petit caractère ? Croit-il que je me laisse éblouir par ce ramas de citations, et que je ne pourrais pas aussi bien que lui ramasser tout ce fatras, en pillant Dodwell, le dictionnaire de Pitiscus et quelques autres livres de cette espèce ? Y éclaire-t-il les matières ? y dit-il quelque chose de nouveau ? y trouve-t-on une seule idée précise ? Je n'y trouve rien de pareil. Il y répète ce qui a été dit vingt fois, et voilà justement ce que j'appelle être plagiaire.

Qu'il me dise encore s'il était fort difficile de prouver qu'il y a eu des historiens avant Hérodote; et si, dans les preuves qu'il nous en donne[1], il y a quelque chose de nouveau? N'aurait-il pas mieux fait, s'il était vrai que j'eusse

1. Vol. II, p. 458 et seq.

cru Hérodote le plus ancien historien, de me renvoyer à Vossius ou à Fabricius, ou à quelque autre, sans aller répéter ce qu'ils ont dit avant lui ?

Qu'est-ce encore que ce beau catalogue d'anciens historiens, dont il nous régale ailleurs[1]. Était-il fort difficile de rassembler ces morceaux en pillant encore Vossius, Hanckius et divers autres auteurs assez connus? Tout ce qu'il nous dit là, on le savait déjà, ou il était facile de s'en instruire, sans qu'il se donnât la peine de le transcrire. Car il reste toujours également certain, après tout ce qu'il a pu dire, que le plus ancien historien romain n'est que du milieu du sixième siècle de Rome, que les Grecs qui ont parlé des Romains ne l'ont précédé que de fort peu, et qu'on ne pouvait faire de fond sur leurs relations. Or, ne faire que répéter ce qui a été dit cent fois, sans y ajouter rien de nouveau, c'est ce qui me paraît un plagiat dans les formes.

Il a cru cacher son ignorance et ses plagiats en m'en accusant.

Mais enfin, le sieur Christophorus Saxius avait envie de m'accabler d'un gros *in-octavo*. Il a cru qu'en citant à tort et à travers, en pillant de tous côtés, en s'enveloppant d'un style diffus et obscur, il ferait aisément passer ses paradoxes; il a cru que, pour se faire admirer, il fallait être inintelligible et singulier dans ses idées; il a cru qu'en affectant de me traiter d'ignorant, il pourrait faire passer les petits traits de mauvaise foi qu'il employait contre moi, et qu'on s'apercevrait d'autant moins de son ignorance et de ses larcins, qu'il criait à l'ignorant et au voleur contre moi. Je n'ai pas dessein d'entrer dans un plus grand détail.

Paroles de mon censeur.

« Qu'il s'applaudisse tant qu'il voudra, qu'il se croie bien « habile, j'y consens; mais il n'était pas d'un honnête « homme » d'inventer des faussetés contre un autre, uni-

1. Vol. III, p. 176... 289.

quement parce qu'il est d'une opinion différente. Je crois cela suffisant pour répondre à son gros *in-octavo*, ou du moins pour me dispenser d'y répondre plus au long. Ainsi je regarde la dispute comme finie, et je déclare que je ne répondrai que par un profond silence à tous les gros volumes dont il pourrait entreprendre de m'accabler dans la suite.

FIN DES REMARQUES.

NOTES

PREMIÈRE PARTIE

Chap. I, page 1, note. — Le *de Emendatione temporum* de Joseph-Juste Scaliger fut imprimé pour la première fois à Paris en 1583. On cite deux autres éditions de ce savant livre : celle de Leyde (1598), et celle de Genève (1629) publiée vingt ans après la mort de l'auteur.

Chap. II, page 13, note. — J'ai conservé la citation de Tite-Live, telle que Beaufort la donne dans l'édition de 1750. Il est facile de voir que cette citation est tronquée, et que pour l'intelligence du sens il faut rétablir les mots supprimés.

Chap. IV, page 32. — Beaufort distingue avec raison les *Livres des Pontifes*, qui comprenaient les livres des *Augures*, des *Aruspices* les *vers* ou *hymnes des Saliens*, les *vers saturniens*, etc., des Annales, Grandes Annales, ou Annales des Pontifes. Ces derniers étaient purement historiques. Les autres traitaient des cérémonies et des traditions religieuses des Romains.

Chap. V, page 64. — Le recueil de Mucien, dont il est parlé dans ce chapitre, n'a aucun rapport avec les *Actes de la ville et du Sénat*. Tacite nous apprend que l'auteur l'avait divisé en deux parties : la première intitulée *Acta*, collection de discours prononcés sous la période républicaine, au temps de Crassus, de Lucullus et de Pompée ; la seconde sous le titre d'*Epistolæ*.

Chap. VII, page 70 et suiv. — Les *Livres de Toile* et les *Mémoires des Censeurs* ne sont, d'après Beaufort, que des mémoires particuliers, les mémoires des familles.

Les *Tables des Censeurs* (*Tabulæ Censoriæ*) n'étaient qu'un recueil des formules dont les censeurs devaient se servir dans l'exercice de leurs charges. Voir, à ce sujet, les *Journaux chez les Romains*, de M. J.-V. Leclerc.

Chap. X, page 110. — Fabius Pictor a-t-il écrit ses *Annales* en grec ou en latin?

Denys d'Halicarnasse soutient la première opinion. L'opinion contraire semble établie par plusieurs auteurs latins, notamment par Cicéron, Quintilien, Aulu-Gelle, Nonius. Il est possible que Fabius Pictor ait écrit dans les deux langues. D'ailleurs, on connaît deux autres historiens du nom de Fabius : Servius Fabius Pictor et Q. Fabius Maximus Servius. Les fragments attribués à Fabius Pictor appartiennent peut-être à ces derniers.

Chap. XII, page 122. — Quant au fond qu'on peut faire sur l'histoire de Denys d'Halicarnasse, voir un curieux passage de M. Taine : *Essai sur Tite-Live*, chap. II, § 2.

SECONDE PARTIE

Chap. III, page 175. — Les deux mémoires de Pouilly sur l'*Incertitude des quatre premiers siècles de l'histoire romaine* se trouvent dans le tome VI du *Recueil de l'Académie des Inscriptions*. Les conclusions de ce savant sont plus négatives que celles de Beaufort et de Niebuhr.

Chap. VI, page 213. — Voici le passage de Bayle sur les différentes manières dont les auteurs anciens ont raconté l'aventure de Lucrèce.

« Denys d'Halicarnasse et Tite-Live sont ceux qui en ont donné la plus ample description. Ils vivaient en même temps, et ils consultaient avec bien de l'exactitude les auteurs qui les avaient précédés. Cependant ils ne s'accordent que sur ces trois ou quatre points généraux : 1° que Sextus entra de nuit dans la chambre de Lucrèce; 2° que cette dame ayant résisté aux menaces de la mort, aux prières et aux promesses, céda enfin, lorsqu'elle se vit menacée de l'infamie; 3° qu'elle se tua le lendemain; 4° que Brutus se servit de cette occasion pour changer le gouvernement. »

Le premier de ces deux historiens donne des détails plus précis et plus étendus que l'autre; car, par exemple, il articule que

Sextus promit à Lucrèce de l'épouser, moyennant quoi elle serait reine dès le jour même dans la ville des Gabiens et puis dans Rome, après la mort de Tarquin, dont il serait infailliblement le successeur en qualité de son fils aîné. Tite-Live se contente de ces expressions générales : *Stricto gladio, ad dormientem Lucretiam venit, sinistraque manu mulieris pectore oppresso : Tace, Lucretia, inquit; Sext. Tarquinius sum, ferrum in manu est; moriere si emiseris vocem. Cum pavida e somno mulier nullam opem, prope mortem imminentem videret, tum Tarquinium fateri amorem, orare, miscere precibus minas, versare in omnes partes muliebrem animum.*

Mais, pour connaître les différences qui se trouvent entre ces deux historiens, il faut seulement se souvenir que Tite-Live narre la chose comme on la voit dans le texte de cet article, et prendre garde aux faits suivants. Je les tire de Denys d'Halicarnasse : Sextus ayant été envoyé à Collatie par le roi Tarquin, pour des affaires qui concernaient le siége d'Ardée, fut loger chez son parent Collatin qui était alors au camp, et trouva que l'occasion était bonne de satisfaire la passion qu'il avait conçue pour Lucrèce dans une visite précédente. L'historien ne parle pas de la dispute des jeunes princes touchant la beauté de leurs femmes, de cette dispute, dis-je, qui les obligea à venir à Rome et à Collatie pour vider ce différend. Cette circonstance était néanmoins assez singulière pour mériter que Denys d'Halicarnasse la rapportât, et c'était un incident fort capable d'embellir la narration. Lucrèce, accablée de chagrin, monta en carrosse, dès que le jour fut venu et que Sextus se fut retiré. Elle prit un habit de deuil et un poignard sous sa robe, et s'en alla à Rome, le visage tout abattu et les yeux baignés de larmes, et sans rien dire à ceux qui lui demandaient la raison de sa tristesse. Dès qu'elle fut arrivée à la maison de son père, elle se jeta à ses genoux, elle pleura sans dire mot, et enfin elle le pria de faire venir ses parents et ses amis ; et dès qu'ils furent venus, elle leur conta son aventure, et pria les dieux de la retirer bientôt de ce monde et se poignarda. Valerius fut aussitôt dépêché au camp pour porter cette nouvelle à Collatin, et pour travailler avec lui à faire soulever les soldats. Il rencontra proche de Rome Collatin et Brutus qui ne savaient rien de ce qui s'était passé.

Voilà des variations un peu surprenantes, et qui prouvent que les premiers historiens, la source de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse, ne prirent pas toutes les mesures nécessaires pour s'instruire exactement.

Voici encore quelques variations : Servius a nommé Aruns le

violateur de Lucrèce; les autres historiens le nomment Sextus et donnent à un autre fils de Tarquin le nom d'Aruns.

Le même Servius suppose que pour vider la dispute on alla premièrement chez Lucrèce à Collatie et puis à Rome. Il veut que l'esclave qui fut amené dans la chambre de Lucrèce ait été un Ethiopien. Je ne parle point d'Ovide, qui a raconté l'infortune de Lucrèce avec plusieurs circonstances dont aucun historien ne fait mention. Il s'est servi du privilége de la poésie; il a inventé ce qu'il a cru de plus propre à orner la narration. Il y a même inséré ce que les Grecs avaient dit de Polyxène, qui eut soin de bien étendre ses habits pour empêcher qu'en tombant elle ne fît rien paraître de ce que la pudeur défend de montrer.

Nec mora, celato figit sua pectora ferro;
Et cadit in patrios, sanguinolenta, pedes.
Tunc quoque, jam moriens, ne non procumbat honeste
Respicit. Hæc etiam cura cadentis erat.

Mais comme il ne servait de rien aux décorations de dire que le violateur de cette dame était le plus jeune des fils de Tarquin, il faut croire qu'en cela il suivait une tradition, et qu'ainsi les historiens s'étaient divisés sur ce point particulier : la plupart dirent que l'adultère était l'aîné des fils de ce prince; et quelques autres le prirent pour le plus jeune.

TABLE DES AUTEURS

CITÉS

DANS CET OUVRAGE

A

ÆLIUS, historien cité par Denys D'Halicarnasse. (Voyez Tubéron.)
ANNALES DES PONTIFES.
ANNIUS FECIALIS, historien cité par Pline l'Ancien.
ANTIGONE, historien grec, vivait sous Ptolémée Philadelphe.
APPIEN D'ALEXANDRIE, historien grec du deuxième siècle de notre ère.
ARISTE, historien grec, auteur d'une *Vie d'Alexandre*.
ARRIEN, historien grec du deuxième siècle après J.-C.
ASCLÉPIADE, historien grec, auteur d'une *Vie d'Alexandre*.
ASCONIUS PEDIANUS, grammairien latin, né à Padoue, vivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne.
ATHÉNÉE, grammairien grec, contemporain de Marc-Aurèle et de ses successeurs jusqu'à Alexandre Sévère.
ATTICUS (110-33 av. J.-C.).
AULU-GELLE, contemporain d'Adrien.
AUGUSTIN (Saint), évêque d'Hippone, né en 354, mort en 430.
AURELIUS VICTOR, historien du quatrième siècle de l'ère chrétienne.
AUSONE, poëte latin, né à Bordeaux (309-394).

B

BAVIUS, mauvais poëte, contemporain de Virgile.
BAYLE (1647-1706).
BEVERLAND, communique à Dodwell deux prétendus fragments des *Acta diurna*.
BIBLIOTHÈQUE ANGLAISE.
BOCHARD ou BOCHART, orientaliste, né à Rouen en 1609, mort en 1667.
BOIVIN (Louis), savant français du dix-septième siècle. Son frère Jean fut, comme lui, membre de l'Académie des inscriptions.
BURMAAN (Pierre), savant philologue hollandais (1668-1741).

C

CALPURNIUS PISON, historien romain, suit le récit de Fabius Pictor.
CAMDEM ou CAMBDEN, antiquaire anglais (1551-1623).
CASAUBON (Isaac), érudit, né à Genève en 1559, mort à Londres en 1614.
CASSIODORE, ministre de Théodoric (480-575).
CASSIUS HEMINA, historien, qui vivait vers l'an 607 de Rome. Pline l'appelle *Vetustissimus auctor Annalium*.
CATON L'ANCIEN (234-149 av. J.-C.).
CATROU (le Père), jésuite (1659-1737).
CENSORINUS, grammairien latin du troisième siècle de notre ère.
CÉSAR (100-44 av. J.-C.).
CHÉRÉAS, historien, cité avec mépris par Polybe.
CHRISTOPHORUS SAXIUS, érudit allemand (1714-1806).
CICÉRON (106-43 av. J.-C.).
CINCIUS ALIMENTUS, historien romain. (Voyez Lucius Cincius.)
CLITARQUE, historien grec, cité par Théophraste.
CLODIUS ou CLAUDIUS, historien romain, vivait probablement vers le commencement du premier siècle av. J.-C. Il est cité par Plutarque au sujet de la destruction des archives publiques, lors de l'invasion des Gaulois.
CLUVIER (Philippe), géographe, né à Dantzick en 1580, mort en 1623.
CORNELIUS NEPOS, historien du premier siècle av. J.-C.
COUTURE (l'abbé), né à Saint-Aubin, près Langrune (Calvados), en 1651, mort à Paris en 1728. Il a publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* de savantes dissertations sur les usages de l'ancienne Rome.
CRÉVIER, historien, né à Paris en 1693, mort en 1765.

D

DACIER (André), né à Castres en 1651, mort en 1722.
DENYS D'HALICARNASSE, historien grec, contemporain d'Auguste.
DEVINS (Antiques volumes des), *annosa volumina vatum* (Horace).
DIOCLÈS DE PÉPARÈTHE, historien grec.
DIODORE DE SICILE, contemporain de César et d'Auguste.
DION CASSIUS, historien grec du troisième siècle de notre ère.
DODWELL (Henri), érudit, né à Dublin en 1641, mort en 1711, est l'auteur de plusieurs savantes dissertations sur l'histoire romaine et grecque.
DRAKENBORCH (Arnold), érudit hollandais (1684-1747).

E

ENNIUS, poëte latin, né à Rudies, en Calabre, 240 ans av. J.-C., mort vers 169.
ÉRATOSTHÈNE, de Cyrène, géographe et astronome grec, du troisième siècle av. J.-C.
ÉTIENNE DE BYZANCE, grammairien grec, vivait à la fin du cinquième siècle de notre ère.
EUSÈBE, évêque de Césarée, sous Constantin.
EUTROPE, historien latin du quatrième siècle de notre ère.

F

FABIUS PICTOR, le plus ancien des historiens romains, vivait à la fin du troisième siècle av. J.-C.).
FABRICIUS, savant bibliographe, né à Leipsick (1688-1738).
FANNIUS, historien romain cité par Cicéron.
FASTES ou REGISTRES DES MAGISTRATS.
FENESTELLA, historien romain (49 av. J.-C. à 21 de l'ère chrétienne). Nous n'avons que de rares fragments de cet auteur, qui, paraît-il, manquait d'exactitude.
FESTUS, grammairien latin, abréviateur de Verrius Flaccus, vivait à la fin du troisième siècle ou au commencement du quatrième siècle après J.-C.
FLAVIUS, historien romain cité par des Vignoles.
FLORUS, historien latin du deuxième siècle de notre ère.
FREINSHEIMIUS, érudit, né à Ulm en 1608, mort à Heidelberg en 1660.
FRONTIN (40-106 de J.-C.).
FULVIUS URSINUS (Fulvio Orsini), antiquaire, né à Rome en 1529, mort en 1600.

G

GELLIUS (Cn.), historien romain, assure que Numa ne laissa qu'une fille, mère du roi Ancus Martius.
GOLTZIUS, numismate belge (1526-1583).
GRŒVIUS, érudit allemand (1632-1739).
GRENTEMENIL ou mieux GRENTEMESNIL (Paulmier de), philologue français (1587-1670).
GRONOVIUS (Jean-Frédéric), philologue allemand, né à Hambourg en 1611, mort à Leyde en 1671.
GRONOVIUS (Jacques), fils de Jean-Frédéric, né à Deventer en 1645, mort à Leyde en 1716.
GROTIUS (Hugo de Groot), né à Delft en 1583, mort en 1646.
GUILLAUME IV D'ORANGE, stathouder des Pays-Bas, né en 1711, mort en 1751. C'est à lui que Beaufort dédie la seconde édition de son ouvrage.

H

HANCKIUS (Martin Hanke), philologue et historien allemand (1633-1709).
HARDOUIN (le Père), savant jésuite, né à Quimper en 1646, mort en 1729.
HÉRODIEN, historien grec, vivait au troisième siècle de J.-C.
HÉRODOTE (484-406 av. J.-C.).
HOLSTENIUS, savant, né à Hambourg en 1596, mort en 1661.
HORACE (66-9 avant J.-C.).
HUET, évêque d'Avranches (1630-1721).

I

ISIDORE, évêque de Séville, auteur de la *Chronique depuis Adam jusqu'en* 626.

J

JÉROME DE CARDIE, historien grec (370-266 av. J.-C.).
JOSÈPHE, historien juif, vivait au premier siècle de l'ère chrétienne.
JUNIUS GRACCHANUS, cité par Appien.
JUSTE-LIPSE, savant hollandais (1547-1606).
JUSTIN, historien latin du deuxième siècle de notre ère.
JUVÉNAL, poëte latin du premier siècle de l'ère chrétienne.

L

LACTANCE, apologiste du christianisme (250-325).
LA MOTHE LE VAYER, écrivain français, né à Paris en 1588, mort en 1672.
LE CLERC, célèbre critique, né à Genève en 1657, mort à Amsterdam en 1736.
LÉGENDE DORÉE (la), comparée aux *Livres sacrés* des Romains.
LICINIUS MACER, historien, fait un grand éloge des *Livres de toile*.
LIVRES DES PONTIFES, différents des *Annales*.
LIVRES DE TOILE.
LOIS DES XII TABLES.
LOIS ROYALES.
LUCAIN (38-65 de notre ère).
LUCIUS CINCIUS, historien romain, vivait à l'époque des guerres Puniques.

M

MACROBE, grammairien du cinquième siècle après J.-C.
MARSHAM (Thomas), savant anglais (1602-1683).
MARTIAL (40-103 après J.-C.).
MAURIER (du), ambassadeur de France auprès des États généraux. Grotius lui écrit pour l'engager à préférer les historiens grecs aux historiens romains.
MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.
MÉVIUS, mauvais poëte, contemporain de Virgile.
MIDDLETON (1683-1750), docteur de l'Université de Cambridge.
MISCELLANEA LIPSIENSIA. Recueil où se trouve l'écrit de Christophorus Saxius, dont il est question dans les *Remarques* de Louis de Beaufort.
MOREL (André), savant numismate, né à Berne en 1646, mort en 1703.
MUCIEN, général, orateur et historien romain, vivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne.

N

NEWTON (1642-1727

O

OVIDE (43 av. J.-C., à 17 de l'ère chrétienne).
ORIGINE DES ROMAINS (l'auteur de l') cite deux fois le IVe livre des *Annales des Pontifes*, et diverses fois les *Livres des Pontifes*.
OROSE, historien latin, né à Tarraco, en Catalogne, disciple de saint Augustin.

P

PALMERIUS. (Voyez Grentemesnil.)
PANÉGYRIQUE A PISON (l'auteur du) est peut-être Lucain.
PERIZONIUS, philologue hollandais (1631-1715), un des précurseurs de Louis de Beaufort.
PETAU (Paul), antiquaire français, né à Orléans (1568-1614). Il ne faut pas le confondre avec le jésuite Denis Petau.
PHILINUS, historien cité par Polybe.
PIGHIUS (Étienne), antiquaire hollandais (1520-1604), est l'auteur des *Annales magistratuum et provinciarum S. P. Q. R. ab urbe condita.*
PITISCUS (Samuel), philologue hollandais (1637-1707), auteur d'un *Lexicon antiquitatum romanorum.*
PLINE L'ANCIEN, né à Côme, 23 de J.-C., mort en 79.
PLUTARQUE, né à Chéronée, vers 48 de J.-C., mourut dans un âge avancé. Beaufort considère comme apocryphes, d'après Dodwell, le livre des *Parallèles* et celui des *Fleuves*, qui se trouvent parmi les œuvres de Plutarque.
POLENI (J.), éditeur de Frontin.
POLYBE, fils de Lycortas, né à Mégalopolis, vers 205 av. J.-C. La date de sa mort est incertaine.
POMPONIUS (Sextus), jurisconsulte, contemporain d'Adrien et de Marc-Aurèle.
POPMA, a publié un recueil des anciens historiens.
POUILLY (Lévesque de), frère de Lévesque de Burigny, né à Reims en 1691, mort en 1750. Cet écrivain a publié dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, deux mémoires sur l'incertitude des quatre premiers siècles de l'Histoire romaine. Ses conclusions sont toutes négatives.
PYTHAGORE, philosophe grec de Samos, vivait au VIe siècle av. J.-C.

Q

QUINTILIEN, né vers 42 de J.-C., mort vers 120.
QUINTUS, frère de Cicéron.

R

RAPIN (le Père), jésuite, né à Tours en 1621, mort en 1687.
REINESIUS (Thomas), antiquaire allemand, né à Gotha en 1587, mort à Leipsick en 1667. Louis XIV lui faisait une pension.
REMMIA (loi) ordonnait pour peine, contre ceux qui avaient intenté une fausse accusation, d'avoir le front marqué de la lettre K avec un fer rouge.

ROBERTUS STEPHANUS (1503-1559).
ROLLIN, recteur de l'Université de Paris (1661-1741).
RUTGERSIUS, nom latinisé de Jean Rutgers, érudit hollandais, né à Dordrecht en 1589, mort à La Haye en 1625.
RYCKIUS, nom latinisé de Josse de Rycke, érudit né à Gand en 1587, mort à Bologne en 1627. Son livre *de Capitolio Romano* est un commentaire savant des ouvrages anciens.
ROUILLÉ (de), auteur d'une *Histoire romaine*.
RUPERTUS (Chr.), auteur des *Observationes politicæ, morales, etc., ad Florum*. Nuremberg, 1659, in-8°.

S

SALLIER (l'abbé), né à Saulieu en 1685, mort à Paris en 1761. Dans ses *Mémoires*, dit Beaufort, il se montre *beaucoup trop prévenu en faveur* de l'Histoire romaine.
SALLUSTE (86-38 av. J.-C.).
SAINT-ÉVREMOND, écrivain français du XVIIe siècle (1613-1703).
SAMUEL (le livre de).
SAMUEL PETIT.
SAUMAISE, né à Semur en 1588, mort en 1658.
SCALIGER (Joseph-Juste), fils de Jules César, né à Agen en 1540, mort en 1609
SCHEFFER, érudit allemand.
SEGRAIS, poëte français, né à Caen en 1624, mort en 1701.
SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE (2 à 68 de notre ère).
SERVIUS, grammairien du cinquième siècle, commentateur de Virgile.
SIGONIUS (Carolo Sigonio), savant italien du XVI siècle.
SILÈNE, historien grec.
SOLIN (Jules), auteur du *Polyhistor.*, vivait au IIIe siècle de notre ère.
SILIUS ITALICUS, poëte latin (25-100 après J.-C.).
SOSILE, historien cité avec mépris par Polybe.
STRABON, né vers 50 av. J.-C., mort à la fin du règne de Tibère.
STRUVE (Burchard-Gotthelf), bibliographe allemand, né à Weimar en 1671, mort à Iéna en 1738.
SUÉTONE, né vers 70, mort vers 121 de J.-C.
SUIDAS, lexicographe grec, du IXe ou Xe siècle après J.-C.
SUNIUS a extrait des papiers d'Isaac Vossius un fragment prétendu des *Acta diurna*.

T

TABULÆ ACCEPTI ET EXPENSI, Mémoires ou Regtisres que chaque Romain avait coutume de tenir de sa dépense journalière.
TACITE, né à Intéramne en Ombrie, vers 54 de J.-C., mort vers 130 ou 134.
TARRUTIUS FIRMANUS, fit des calculs astronomiques à la priere de Varron.
THÉOPHRASTE, disciple d'Aristote.
THUCYDIDE.
TIMÉE, historien grec, né à Tauromenium en Sicile (359-262).
TITE-LIVE (59-19 av. J.-C.).

TOLAND, critique irlandais (1670-1722).
TRAITÉS DE PAIX, échappent à l'incendie de Rome.
TROGUE-POMPÉE, historien latin du 1er siècle de notre ère.
TUBÉRON, ami de Cicéron, avait composé une *Histoire romaine* (Voyez Ælius).
TUDITANUS, historien romain, cité par des Vignoles.
TUNSTALL, savant anglais, embrasse le sentiment de Wesseling sur les fragments prétendus des *Acta diurna*.

U

ULPIEN, jurisconsulte, massacré par les Prétoriens en 228.

V

VAILLANT, numismate, né à Beauvais en 1632, mort en 1706.
VALÈRE MAXIME, compilateur latin, vivait à la cour de Tibère.
VALERIUS ANTIAS, historien cité par Denys d'Halicarnasse.
VALLA (Laurent), savant du XVe siècle, né à Rome en 1406, mort en 1457.
VALOIS (Henri de), historiographe de France (1603-1676).
VARRON (116-26 av. J.-C.).
VELLEIUS PATERCULUS, né vers 19 av. J.-C., mourut sous Tibère.
VENNONIUS, historien romain, suivi par Denys d'Halicarnasse.
VIGNOLES (Alphonse des), chronologiste, né en Languedoc (1649), mort en 1744.
VIRGILE (70-19 av. J.-C.).
VIVÈS (Louis), savant espagnol, né à Valence en 1492, mort en 1540.
VOPISCUS, contemporain de Dioclétien et de Constance Chlore, est un des écrivains de *l'Histoire d'Auguste*.
VOSSIUS (Isaac), né à Leyde en 1618, mort en 1689.

W

WESSELING, philologue allemand (1692-1764).

X

XÉNOPHON.
XYLANDER ou XYLANDRE (Guill. Holtzmann), savant, né à Augsbourg en 1532, mort en 1576.

Z

ZONARE ou ZONARAS, historien grec du XIIe siècle.

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... III
Dédicace de Louis de Beaufort..... XV
Préface..... XVII

PREMIÈRE PARTIE

DANS LAQUELLE L'INCERTITUDE DE L'HISTOIRE EST PROUVÉE PAR LA DISETTE DES MONUMENTS

CHAPITRE I. Obscurité des premiers temps de l'histoire en général, et en particulier de l'histoire romaine..... 1
CHAP. II. Des raisons qu'on a de douter de l'histoire romaine des premiers siècles de Rome..... 8
CHAP. III. Des monuments qui échappèrent à l'incendie de Rome, entre autres des lois des Douze Tables et des traités de paix..... 19
CHAP. IV. Des *Livres des Pontifes*, et principalement des *Grandes Annales*..... 32
CHAP. V. Des autres monuments qui ont pu servir à l'histoire.... 48
CHAP. VI. Des actes du peuple et du Sénat..... 60
CHAP. VII. Des *Livres de toile* et des *Tables des Censeurs*..... 67
CHAP. VIII. Des *Mémoires des Familles*..... 73
CHAP. IX. Que c'est des *Mémoires des Familles* qu'est tiré ce que nous avons de l'histoire romaine..... 99
CHAP. X. Du caractère de Fabius Pictor, le premier historien.... 109
CHAP. XI. Que c'est sur l'autorité de Fabius Pictor que tous les historiens se fondent, dans ce qu'ils rapportent des cinq premiers siècles de Rome..... 117
CHAP. XII. Du caractère de Denys d'Halicarnasse, et du fond qu'on peut faire sur son histoire..... 122

SECONDE PARTIE

DANS LAQUELLE ON PROUVE L'INCERTITUDE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE ROMAINE

CHAPITRE I. Qu'on ne peut rien dire de certain du fondateur de Rome. 142
CHAP. II. Qu'on ne peut fixer avec quelque certitude l'époque de la fondation de Rome. 153
CHAP. III. Des principaux événements du règne de Romulus. 175
CHAP. IV. De l'interrègne qu'il y eut après la mort de Romulus, et quelques remarques sur les règnes suivants. 183
CHAP. V. Du règne de Servius Tullius. 191
CHAP. VI. Difficultés sur le nombre des tribus, et sur l'âge des Tarquins. 206
CHAP. VII. De la confusion qui règne dans l'histoire des premières années de la république. Différentes opinions sur le premier dictateur. 213
CHAP. VIII. Du siége de Rome par Porsenna. 218
CHAP. IX. De la défaite des Fabiens, de l'origine des questeurs et des premiers tribuns du peuple. 235
CHAP. X. De la défaite des Gaulois par Camille, et de diverses autres victoires que les Romains se vantaient faussement d'avoir remportées sur les Gaulois. 246
CHAP. XI. De l'aventure qui fit admettre les plébéiens au consulat, et de quelques autres faits. 271
CHAP. XII. De l'histoire de Cn. Flavius, de celle de Papirius Prætextatus, et du supplice de Régulus. 281

REMARQUES sur l'écrit d'un certain Allemand. 301

NOTES. 327
Table des auteurs cités dans cet ouvrage. 331
Table des matières. 339

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA

Page 15, ligne 1 de la note. *Au lieu de :* τι, *lisez :* τί.
— 31, — 1 de la note. *Au lieu de :* τις οὐκ ἀν, *lisez :* τίς οὐκ ἀν.
— 46, — 3 de la note. *Au lieu de :* Aut juris majestatisque quicquam, *lisez* Aut juris, aut majestatis quicquam.
— 75, — 1 de la note. *Au lieu de :* reos, *lisez :* reor.
— 93, — 1 de la note. *Au lieu de :* non Italus, *lisez :* mox Italus.
— 111, — 4 de la note. *Au lieu de :* τούς, *lisez :* τοὺς.
— Id., — 7 de la note. *Au lieu de :* ὀλίγα, *lisez :* ὀλίγα.
— Id., — 12 de la note. *Au lieu de :* οἷς μὲν, *lisez :* οἷς μὲν.
— 113, — 2 de la note. *Au lieu de :* ἐξ ὧν, *lisez :* ἐξ ὧν.
— 114, — 17 du texte. *Au lieu de :* τὸ ρ'ἄθυμον, *lisez :* τὸ ῥᾴθυμον.
— 115, — 1 du texte. *Au lieu de :* n'en avait, *lisez :* n'en avaient.
— Id., — 5 de la note. *Au lieu de :* ὑπομνήσιος, *lisez :* ὑπομνήσιως.
— 131. — 10 du texte, 2e alinéa. *Au lieu de :* on en eût ignoré aucune, *lisez* on n'en eût ignoré aucune.
— 164, — 16 du texte. *Au lieu de :* après la bataille de Leuctres, *lisez :* avant la bataille de Leuctres.
— 209, — 13. *Au lieu de :* yliuq, *lisez :* qu'il y eut.
— 250, — 1 de la note 2. *Au lieu de :* μάχη, *lisez :* μάχῃ.
— 251, — 1 de la note. *Au lieu de :* ἱπόμενοι, *lisez :* ἑπόμενοι.
— Id., — 2 de la note. *Au lieu de :* Καπιτώλίου, *lisez :* Καπιτωλίου.
— 256, chiffre de pagination. *Au lieu de :* 526, *lisez :* 256.
— 287, ligne 3 de la note. *Au lieu de :* διοβουλίων, *lisez :* διαβουλίων.
— Id., — 7 de la note. *Au lieu de :* συγγραμμάτῶν, *lisez :* συγγραμμάτων.
— Id., — 8 de la note. *Au lieu de :* ἴχειν, *lisez :* ἴχειν.
— 289, — 10 du texte. *Au lieu de :* comtemporain, *lisez :* contemporain.

Paris. Imprimerie de P.-A. BOURDIER ET Cᵉ, rue des Poitevins, 6.